

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/









1685

Digitized by Googl

MEMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIR E

HOLLANDE

ET DES AUTRES

PROVINCES UNIES

Où l'on verra les veritables causes des Divisions aui sont depuis soixante ans dans cette Republique, & qui la menacent de ruine.

Par Meffire LOUIS AUBERY: Chevalier Seignour du Maurier.



A PARIS.

Chez JEAN VILLETTE, Place de Sorbonne, à l'image S. Jean.

> M. DC. LXXXVII. Avec Privilege du Ry.gle

MEMOIRES FOUR SERVIRA MILETOIRE

I (I

HOLLANDE ET DES AUTRUS

(1) Supplied the Community of the Com



A PARIS. Magricus de la Composita de la

ilma ba wi

Digitized by Google

PRIVILEGE DU ROY.

OUIS par la Grace de Dieu , Roy de France & de Navarre. A nos Amez & Féaux Confeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement. Grand Confeil , Requelles de nostre Hoffel , & nos Palais, Baillife, Senechax, Prevofts, Lieutenans, & à tous nos autres Justiciers & Officiers qu'ilappartiendra, SALUT. Noftse cher & bien-Amé LOUIS AUBERY, Chevalier, Seigneur du Maurier, Nous a tres-humblement remontré, qu'il a compole Des Memoires pour servir a L'Hi-STORE DE HOLLANDE ET DE AUTRES PROVIN-CES UNES: où il y a bosacoup de chofes particalieres & curieuses : lesquels il desireroit faire imprimer, s'il Nous plaisoit luy en donner la permillion. Et Nous, defirant favorablement traiter l'Exposant ; None luy avone permis & permettons de faire imprimer, vendre & debiter lesdits Memoires, par tel Imprimeur & Libraire qu'il voudra, dans tous les lieux de nostre obeiffance, pendant le temps de fix années, à compter du jour qu'ils seront achevez d'imprimer. Pendant lequel temps, Nous faifons tres-expresses inhibitions &c defenses à tous Imprimeurs & Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles foient, d'imprimer ou faire imprimer lesdits Memoires de Hollande, les vendre & debiter, fans la permiffion & confentement de l'Exposant, ou de ceux qui auront droit de luy, sous quelque pretexte que ce foit , à peine de trois millelivres d'amende, applicables un tiers à Nous, un tiers à l'Hôpital General, & l'autre tiers à l'Exposant : de confiscation des Exemplaires & de tous dépens dommages & interefis; A condition qu'il fera mis deux Exemplaires desdits Memoires en nostre Biblioteque publique, un en celle du Cabinet de nos Livres du Château du Louvre, & un en celle de noftre Amé & Péal le Sr. le Tellier Chevalier Chancelier de France, avant que de les exposer en yente, à peine de nulliré des presentes! Du contenu desquelles Nous mandons faire jouir & uzer ledit Exposant , cuceux qui auront droit de luy , pleinement & paiziblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empéchemens au contraire. Voulons qu'en mettant au commencement ou a la sin desdits Memoires l'Extrait des presents, elles soient tenuies pour bien & deuzement signifiées à tous ceux qu'il appartiendra: Car tel est nostre plaiste. Donns' à 8. Germain en Laye, le deuxième Juillet, l'an de grace mil six cens soixante dix-neut: Et de nostre Regne le trente-settième. Far le Roy en son Conseil, Signé, BENOIST. Et seellé du grand Scent de cire jaune, sur simple queus.

Registré sar le livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le 17. jour de Juillet 1680. suivant l'Arrest du Parlement du 8 Avril 1653. & celuy du Conseil Privé du Rey du 27. Fevrier 1665. Signé, C. ANGOT. Syndic.

Achève d'imprimer pour la premiere fois le 20. Aoust 1680.

A MONSEISNEUR

L'ILLUSTRISSIME ET REVERENDISSIME

EVEQUE DU MANS L O U I S

DE LA VERGNE

DE MONTENARD DE TRESSAN,

Conseiller du Roy en ses Conseils, & premier Aumônier de Monsieur Duc d'Orleans, Frere unique de Sa Majesté.

ONSEIGNEUR,

Vous m'avez fait tant de faveurs dépuis que vous êtes ence Dioceze, dont la principale a donné le repos à ma vieillesse: & elles sont fait une si forte impression sur un bon Cœur comme lemien, que je souhaiserois fort que maréconnoissance s'épendist par tout le monde: & que non seulement les François, mais aussi les Etrangérs sceussent à quel point je vous suis rédevable.

C'est ce qui me porte, MONSEIGNEUR, a vous dédierces Mêmoires, que je spere qu'ils auront cours dans l'Europe, n'y traittant que

3 Digitized by GOOGLE.

de Personnes-Illustres, & de choses rares & curieuses, que la calomnie a déguisées plus de soixante ans. & le faisant avec la sincerité & la verité dent aucme Grandeur n'a jamais eu le pouvoir de me désourner.

D'autre part, MONSEIGNEUR, vous m'avez porté le premier d'y travailler; Es si le Public tire quelque prosis ou saisstation de ces Ouvrage, il est bien juste qu'il vous en scache gré. Mais comme je ne se aurois vous offin se que je descrevois bien, vous vous contenterez, s'il vous plaist, de ce que je puis, & de ma veritable protestation d'être le reste de mavie avec beaucoup d'ardeur, de respett & de reconneissance,

MONSEIGNEUR.

Vôtre tres-humble & erésobéissant Serviteur, DUMAURIER.



U on ne s'attende pas, en lifant ces Méthoires, de voir un discours fleuri, ou plutôt fardé, qui soit plein de termes nouveaux, que quelques petits

Autheurs présomptueux, qui ne s'atachent qu'aux feuls mots , appellent le beau lans gage. Ces gens-là sçauront que je ne tus Jamais au Collège : Et que le pen que je feay dans les Langues , je l'ay appris a la maifon par desMaitres, ou par l'utage dans la conversation. Je n'ay jamais luune seule ligne de Prifcian, ny des autres Grammairiens; Les Syntaxes, les Clemards, & les Despauteres, que mon Pere appelion les Croix de la jeunesse, me sont des Pays inconnus. Je n'ay jamais pû comprendre ce que c'est qu'un Supin ny qu'un Gerondif: & je m'en sers a l'occasion par l'usage, sans les pouvoir définir ny décrire. J'ay lu & relu avec plaifir le Quinte-Curcé de Mr.de Vaugelas, dont j'estimois la vertu folide, l'extrême douceur, & la fidelité inviolable pour les Amis; mais je n'ay jamais pû achever ses remarques sur notre Langue; Deplus, ayant corrumpu ma langue naturelle par une longue demeure dans les Pays Etrangers, où j'ay été nourri, & par une plus longue station dans le Mayne, ou l'on parle tres-mal: m'étant laffé de pic-. quer inutilement les coffres à la Cour, & de me répaitre de ses vaines fumées : on ne

Digitized by Google

doit pas s'étomer si on remarque en cét Ouvrage des termes & des saçons de parler qui ne sont pas au goût de ces censeurs pointilleux qui ne s'arrêtent qu'à l'écorce, & qui condamnent un bon livre pour un mot qu'ils ont banni du commerce, & pour une maniere de parler qu' n'est pas de la délicatesse de la langue, pour me servir de leurs termes.

le convie donc ces Messieurs de me laifser en repos; puisque j'avouë ingénûment ma foiblesse: leur laissant tres-volontiers en partage les huit parties d'Oraison, toutes les Grammaires & tous les Dictionnaires, avec toutes les remarques & toutes les obfervations fur les Langues: à condition qu'ils abandonnent aux esprits solides & expérimentez, la matiere, & les choses qui sont au dessus de leur capacité : car, à dire le vray, ils ne peuvent s'attribuer d'autre gloire que celle qu'ont les meilleurs Arti-Tans qui sont les bons outils, dont les excellentsStatuaires forment les merveilleuses Statues, & les fameux Architectes les superbes Edifices.

J'estime sort ceux qui parlent régulièrement: mais je ne puis soussirir ces petits critiques enslez de vanité, qui dans les ruelles des Dames décrient les meilleur ouvrages, pour une maniere de s'expliquerqui neleur plait point. Il ne s'ensuit pas pour cela que des Grands Hommes ne puissent êcrire solidement & poliment tout ensemble : ayant autant de veneration pour ces Illustres-là,

que

que d'aversion& de mépris pour de simples Grammairiens qui n'ont que l'orgueïl en

partage.

Ce n'est pas à ces gens-là à juger d'une Histoire:& si j'avois à souhaitter des Juges dignes'& competans de ces Memoires, il seroit à desirer que ce sameux President de Thou, & ces Illustres Freres Mrs. du l'uy, & que Mr. le President Ardier pussent revenir au monde. Ce dernier fit long-temps la Charge de Secretaire d'Etat, sous Mr. d'Herbaut son Oncle, Pere de Mr. de la Vrillere. Ses Dépêches étoient si naturelles & si fortes, ainsi que les Declarations publiques qui sortoient de ses mains : que Mr. Conrarthomme generalement estimé, & qui connoissoit la valleur des choses,m'a displutiours fois il y a plus de trente ans, yagement de que les Roys de France ne parloient plus a- Monsteur Convec la Majesté digne de leur Empire, depuis ratt, de Mr. qu'ils ne s'expliquoient plus par la plume le President de Mr. Ardier. Je remets à parler plus am-Ardier. plement de cet Homme Illustre, qui a été fort de mes Amis, en un autre endroit.

La plus-part des Histoires sont des Panegyriques saits par des plumes gagées, qui élevent le vice & le crime dans le Ciel: comme celles de Paterculus & de Machiavel, qui proposent Tibere & CesarBorgia, qui ont êté des monstres, pour des exemples à imiter. Tout au contraire de ces composeurs d'Eloges injustes, il y a des faiseurs de Pasquins qui osent se nommer Historiens, dont les ames yenales ou interessées déchi-

Digitized by Google

rent la vertu même, & font paffer les meilleurs Princes pour des Tyrans & pour des
Scelerats: témoin tant d'Histoires & imprimez Satyriques des l'ingenots contre les
Princes Catholiques, entr'antres contre
François de Lorrayne Duc de Guyse, parce que cét excellent Capitaine leur avoit
fait la guerre & ces pros us de Livres composez par des Moynes & par des Catholia
ques fispersitieux contre la Reyne Elifabeth d'Angleterre, la plus grande Princesse
qui ait jamais porté Couronne, caril suffite
à ces esprits passionez d'être d'un Party &
d'une Religion contraire, pour être accablé de calomnies, denigré & condamné.

Ces ridicules Ecrivains s'efforcent vainement de rendre la Reyne Elisabeth odicuse & exécrable à la posterité, à cause de la mort de la Reyne Marie Stüart, bien qu'il soit tres-certain que cette pauvre Princesse avoit l'esprit si inquiet & si quérelleux, qu'Elle ne pouvoit s'empêcher de harceller la Reyne Elizabeth, bien plus puissante qu'Elle, & qu'ainsi Ellebrassa Elle même sa ruïne; ce qui ne peut être revoqué en doute, êtant confirmé par le témoignage de Mr.de Castelnau Intendant de ses Affaires en France, & Ambassadeur en Angleterre, qui dit dans ses Memoires, qu'Elle tenoit ce deffaut du Cardinal de Lorraine son Oncle. Depuis qu'Elle sut prisonniere en Angleterre: Elle ne pût s'empêcher de nourir diverses intelligences a-

vec

rec des Anglois factieux, qui vouloient troubler le repes du Royaume, & attenter même à la vie de la Reyne Elifabeth : ce qui la força de luy faire son procez. & de la faire condamner àla mort parplis de quarante Juges, la plus-partiMarquis, Comtes, Barons, Pairs d'Angleterre, Officiers de la Couronne: & Membres du Barlement. encor cette Sentence fur long, temps furcise, & jamais la Reyne Elisabeth n'eut osé l'exécuter, si elle n'y ent été portée par la France; car j'ay ouy dire à mon Pere qu'amis & ensemis concoururent per divers interets pour faire perir cette mal heuseuse Reyne. Havoit appris de la houche de Mr. Henry III. deBellievre, qu'on envoya extener dinaire- canfe de la ment en Angleterre, en apparence pour mot de Ma-follieiter pour la vie de cettepauvie Reyne, plitofi Mr.de & qui avoir une tres ample instruction à Guife, qu'il cetie fin, qu'il en avoit une toute contrai-redenteit. se de la main du Roy Henry III. pour exhorter la Reyne Elifabeth à faire décapiter cette conemie commune de leurs personnes&de leurs Royanmes; Ce que leRoy fut forcé de faire, de crainte que Marie Stuart Héritiere d'Elisabeth , & plus jeune qu'Elle, venant à luy succeder, Messieus de Guyle les parens, qui la gouvernoient absolument, & qui par le grand nombre de Creatures qu'ils avoient dans le Royaume faisoient branler sa Couronne, fortifiez de la Puissance d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, n'en fissent enfin un second Chilperic : car ceux de la Ligue eurent l'infolen-

ce de changer la Dévise du Roy Manet altima Celo, en Manet ultima Claustro. Le Roy disoit qu'aprés avoir joui en terre des Couronnes de France & de Pologne, il esperoit la troisième dans le Ciel, Et les Ligueurs disoient hautement qu'ils luy donneroient cette troisième Couronne dans un Cloître; Et comme un Sçavant de ce temps-là eût étendu la Dévise du Roy en ce bel Hexamêtre.

Qui dedit ante duas, triplicem dabit ille Coronam.

la rage de ceux de la Ligue le paraphrasa en ce Disthique.

Que dedit ante duae, unam abstulit, altera nutat.

Tertia tenseris est facienda manu.

Davantage, ditte un Comfeil secret de ceux de ce Party, où l'on proposoit cét horrible dessein : comme l'un de la compagnie, plus moderé que les autres, eût demandé qui seroit celuy qui oseroit mettre le Roy dans un Cloître: le Cardinal de Guyle, d'un naturel impetueux, après luy avoir réproché sa mollesse, dit tout haut qu'on luy livrat le Roy : qu'il luy mettroit la tête entre ses génoux, & luysseroit la Couronne de Moyne avec la pointe d'un Poignard; Discours qui depuis luy coûta bien cher : car aprés que le Roy Henry III. eut fait tuer Mr.deGuyle son frere,& qu'il balançoit ce qu'il devoit faire de ce Cardinal, qu'il avoit fait arrêter : le Colonel Alphonse d'Ornano Pere du Mareschal de ce

Paroles da Cardinal.

nom,

nom, l'ayant fait souvenir de ces cruelles paroles, & rémontré que le frere vivant ôtoit plus dangereux que n'avoit jamais êté le mort: le Roy jura qu'il en mourroit, & envoya aussi-tôt Monsieur du Guast Capitaine aux Gardes: avec ordre précis de l'ex-

pedier.

Cette sollicitation secrette de Henry III. contre Marie Stüart sa Bellesceur, Reyne d'Ecosse, & Douairière de France, fait voir que pour sa conservation on sacrifie ses Alliez & ses Proches: mais de plus, on immole souvent la Religion par interêt & par raison d'Etat: témoin ce que la méme ReyneElisabeth a dit autres-fois à monPere, qu'Elle tenoit la vie du Roy Philippes II. Philippe fifon Beau-frere, quoy que le plus grand de cond sanve fes Ennemis; Aussi Elle l'avoit peint dans la vis à la ruelle de son lit, & le faisoit considerer Reyne d'Anatout le monde comme son Sauveur, Ef-gletere, que fectivement il empêcha sa Sœur Marie de sa Sœur Man la faire mourir: car cette Reyne Marie, vie voulois seconde semme du Roy Philippes, étant saire meurir, grande Catholique, & fort infirme, crai- & sime gnoit avec raison que sa Sceur Elisabeth qui l'Angletore étoit Huguenotte, venant à luy succeder, seis Heretine bannît un jour d'Anglettre la Religion que, que de Catholique, comme il arriva depuis: & pouvoir être pressoit fort le Roy son mary de luy faire joins à la trancher la tête, la tenant Prisonnierre France. dans la Tour de Londres. Mais le Roy Philippes s'y appela fortement, de peur que l'Héritiere d'Elisabeth, Marie Stüart, qui lors avoit épouse le Roy François II.

PPEFACE.

se devint Reyne de toute la Grand Brétague par succession : & que la joignant à la France, comme il étoit indubitable si Elle avoit des Enfanst il ne se format, par l'union de tant de Royaumes, une Puiss fance formidable qui réduifit en fumée son vaste dessein de Monarchie universelic.

der en ct : temps, la Religion à L'interet.

Les Espagnols Bu ce temps-icy-les Espagnols sont en-fent enter ce-cor ceder la Religion à l'interêt : careux, qui nous ont reproché par tant d'Ecrits, nos Alliances avec les Héretiques, particulierement avec la Hollande & la Suede: & qui par là se vouloient rendre recommandables à la Cour de Rome, regardent profentement les l'ollandois comme le plas ferme foltien de leur Monarchie: leur permettant de précher publiquement dans leurs Villes, Bt pour montrer la confideracion qu'ils ont pources gens-là: l'Admiral Reuter, un peu devant samort fit fortir des Galeres de Naplès, un grand nombre de Ministres Hongrois que l'Empereur y avoit envoyez,d'un foul mot qu'il en dit au Marquis de Los-Velez qui en est Viceroy.

Ainsi il n'y a personne qui ne voye que le seul interet gouverne le Monde: & qui ne dife qu'un grand Capitaine a eu raison diécrire que les Princes commandent aux Peuples, mais que l'interest commande aux Princes; Ge qui eft fi veritable : que fouvent, pour cét interêt ou devoue ce qu'il y a doplus facré entre les hommes; & que la plus-pare des Souverains n'observent les

régles de la Justice & de la Religion qu'entant quelles de trouvent conformes à ce mal-hûreux interêt.

Au refte: si quelques scrupuleux trouvent à rédire que dans ces Memoires je compare le Prince d'Orange Guillaume, & l'Admiral de Colligny; aux plus Grands Hommes, tous deux Hérétiques, & tous deux Rébelles: on ne doit pas conclure par là que j'aye aucun penchant à l'Hérésie & à la Rébellion, que je déteste égallement; Mais c'est qu'il faut autant ou plus de vertu à se faire Souverain, de Particulier qu'on est: & à réfister, étant foible, à de gran. des Puissances: qu'à gagner des Batailles, étant né Roy, comme Alexandre & Gustave Adolphe. Les Roys doivent leurs Victoires à lavalleur de leurs Capitaines & de leurs Troupes : & quelques-foisaux Vents & au Soleil, s'est à dire à la fortune. Aussi Ciceron parlant à César, luy dit qu'il avoit plusde gloire d'avoir pardonnéa Marcellus, &d'avoir rêtabli son Ennemi dans ses biens & dans ses dignitez, que d'avoir gagné tant de Combats: parce que ses Soldats & ses Officiers s'en attribuoient le principal honneur; Et marque indubitable que le gain des Batailles vient de l'expérience & du courage des Troupes : Mr. le Prince de Condé, qui a le cœur aussi haut que le Ciel, aprés avoir deffait à Rocroy les vieux Regimens des Pays-bas, & ceux de l'Empire à Nordlingue, n'osoit paroître en Guyenne. devant Mr.le Comte de Harcourt, qui n'a-

voit queun petit Corps de vieilles Troupes. quoy que ce Prince eur le double de nou-

velles levées.

L'opinion differente dans la Religion ne doit rien faire à l'estime : On a veu de fort petits génies bons Catholiques: comme le Cardinal de Pellevé, qui demeura court, haranguant les Etats Generaux, & de qui on a dit pour cela:

Seigneurs Etats, excusez le bon-homme

Il a laissé son Calepin à Rome.

Au contraire : on a veu des Huguenots, comme Mr. de la Nouë bras de fer, que les plus célébres Ecrivains ont comparé aux plus Grands Hommes de l'Antiquité. Pour moy j'adore le mérite extraordinaire par tout où je le rencontre; dans l'Hérétique, dans le Rébelle, & dans l'Ennemi même. Le Duc de Seffe Viceroy de Naplesa laiffé un monument éternel de cette génereuse maxime, ayant fait confirulte un Tombeau magnifique dans Stell Marie de la Nove de Naples à Pierre de Navarre, avec cette Inscription,

Selle Vicerey de Naples, dreffe un Mansolie à Pierre de NAVATTS Emuni G Lebellee.

La Dat de

Petro Navarre Cantabre , folertiffino in expugnanda Urbibus Daci , Consalvus Ferdinandus Sueffe Princeps, Ludovici filius: Magni Consatui Nepos, quamvis Gallorum partes secutum, pio sepulobri munere beneflavit, cum boc habeat in fe præclara virtus, ut etiam in hofte fit admirabilis.

Ce Héros honoroit la vertu dans un Ennemi, dans un Rébelle; & dans un Transfuge, & fans le contenter de le louer en son

COCUT.

Digitized by Google

eeur, il luy élevoit un Mausolée.

A Rome en ne fit pas moins d'état de César, parce qu'il étoit Epicurien, que s'il cut été de la Secte des autres Philosophes qui avoient des sentimens plus favorables de la Divinité & de sa Providence; Et on estime plus aujourd'huy lesVers & l'Histoire de George Bucanan grand Héretique, que les Poësies fades, & les Histoires de pluficurs Authours bons Catholiques. D'ordinaire on fuit l'opinion qu'on a succée avec le laict : comme il arrive à tout le monde en matiere de Religion, de suivre les sentimens des Docteurs de sa connoissance, & de croire fur la foy desautres, sans approfondir les choses; Mais pour avoir eu de mêchants Peres nourriciers dans la Religion, cela ne détruit pas les vertus morales & hérosques qui éclattent en quélques génies extraordinaires.

La Rébellion est aussi détestable que l'Héresse: car c'est une révolte contre les Souverains, qui sont les Emages de Dieu en terre; Toutes-sois on peut dire, à la décharge du Prince d'Orange Guillaume: que le RoyPhillippesIL sui la cause du soule vement des Pays-bas, par le mépris & par la violation des Privileges de ces Provinces, que l'Empereur Charles V. son Pere avoit toûjours gouvernées avec douceur.

Et quant à l'Admiral de Colligny, que je compare au Prince d'Orange, quoy qu'en ayent dit ses Ennemis nombreux expuissants, qu'il se servoit du présente de la Religion

Digitized by Google

de Calvin pour couvrir son ambition, & quoy qu'en aye écrit d'Avilla surce sujet; il étoit fortement persuadé de sa croyance, & n'a fait principalement la guerre que pour la souteair; Ses plus familiers Amis qui l'ont observé n'en ont jamais douté. & les prieres ardentes qu'il sit au moment de sa mort, ainsi que plusieurs Lettres à ses Considents & à ses Proches qui sont de sidelles peintures de l'ame, le pacuviont assez.

Je blame en passant, en deux lignes, le massacre de la S. Barthelomy, où quantité de bons Catholiques furent sacrificz à la vangeance de leurs Einnemis; Aush ikfut generalement condamné de tous les gens de bien François & Etrangers, hoemis des autheurs de cette boucherie, & de leurs dependants. Une Histoire Latine imprimée depuis peu avec Privilege du Rioy , dit en illa dies quam sequana non ablues sais andis. Et Mr. l'Évêqué de Rhodez Hardoilin de Pérefixe, dans fon Histoire de Henry IV. parlant de ce Massacre, l'appelle une action abominable quen'avoit jamais eu , & qui n'aura s'il plaît à Dieu jamais de semblable. Jene prétens passoffenser la mémoire du Roy Charles IX. ny de laRoyne fa Mere : je dis seulement que cette action . a cre universellement détestée, sans nommer personne; Mais quand il fauduoic prendre party là-deffits : un bon François feroit micus de s'intereffer pour blenry le floand Ayeul du Roy., qui courat siegrande rifque

que de sa vie, & qui fut si maltraitté encerse cruelle journée, que pour Charles IX.

qui manquoit à la parole.

Sur ce aritte finet. Hensyl V. a dit fort. Dire remarfouvent, & mon Pessi du divictérioin: que quable du le plus fentible déplaifir qu'il oût récet du au faje de la fa vie; fut quand le jour de la S. Bareliele. S. Barelomy il fut mé huit cons Gentle-horntiés my, tous gens de bien, & pour l'amour de luye c'étaient fes propes termesse les il le die crant-Roy de France, fors que des Cathellques releatiny demandois proposité est entre l'entre se le la die crant-Roy de france, fors que des artisticrant-Roy de france, fors que de l'entre present de le leure Pleauses, où il y so die L'une saya moisses Charles le bas facceurs.

ill poi funt passiliques; pius uni horifir catre armelle actions; qu'etteritelipprouvée à Ronic, minjoy rem dans la Ghaphile Panline la S. Barnin huny representée, S. l'Asmiral qu'on jette par les fenéres; Se au bas, Patrifex Colony moemoprobas; j'ap lucts cironges paroles il y avens quante antevec régret : Se un faint Se eque in a dit austilas aroni hies avec étomentes it.

Enfin un negloir point tropper desaige, qu'écrivant la vie de Guillaume Prince d'Orange, je mette la substance de son Apologie, contre la proscription du Roy d'Espage, S'il y a quelque chose de hardy contre la mémoire de ce Prince, je ne suis pas le premier à le divulguer. Cete pièce su s'haprimée il y a prés de cent ans en diverses Langues, & sut envoyée par le Prin

** 2

et d'Orange à l'Empereur Rodolphe, & à plusieurs autres Souverains de l'Europe, entr'autres au Roy Henry III. accompagnée d'une grande Lettre qu'il agréa, quoy que cette Apologie qui est sanglante, sut contre fon Beau-frère.

Voila ce que je diray sur le sujet de ces Memoires qui seront approuvez des amateurs de la verité, laquelle j'ay adorée toute ma vie: la sorte aversson que j'ay pour la flatterie & pour la calomnie, m'a un peu emporté contre psusicurs Ecrivains qui ne meritent pas le nom d'Historiens, mais seulement d'Autheurs satyriques & de Panegyristes flatteurs: & qui poussez de differentes passions, se sont efforcez d'ensevelir dans le mensonge la verité, que je prens plaisir de déterrer, comme on le peut voir par ces secrets d'Etat que je viens de découvrir en passant, & qui sans doute ne seront pas de sagréables aux gens de bien.

Au reste, j'ay composé ces Memoires pour me des canuyer dans le triste loisir de la solitude où je me voy réduit; n'ayant pas êté nourri à la chasse, qui rend le séjour

de la campagne moins delàgréble.

GUILLAUME
DE NASSAU
PRINCE
D'ORANGE,
FONDATEUR
DE LA REPUBLIQUE
DES PROVINCES-UNIES

DES PAYS-BAS.



Ans tous les Siecles paffez, il n'a point parû un plus grand Homme que ce Prince. Qu'on examine tous les illustres de Plutarque, & ceux qui

ont été depuis cét admirable Ecrivain, on n'en trouvera point qui ait eu une plus

haute vertu que luy.

Il ne faut pas tant s'étonner des conquêtes d'Alexandre & de Cesar. Le premier étoit maître de toute la Gréce, & d'une Armée aguerrie: & l'autre commandoit souverainement la moitié des Légions Romaines, qui dominoient tout le Monde. Avec ces forces, leurs premieres victoires ayant été l'instrument des suivantes, l'un détruisst l'Empire des Perses, & l'autre la Republique Romaine. Mais la vertu de ce Prince Guillaume n'est pas moindre que celle de ces grands Conquerans, en ce que sans aucunes forces, il a eu le courage d'attaquer la puissance redoutable du Roy d'Espagne Philippes second; Qu'il s'est maintenu plusieurs années contr'elle; Que son courage a êté plus grand que ses-adversitez; Que lors qu'on le croyoit ruïné, étant chassé des Pays-Bas, il y rentroit aussi-tôt avec une nouvelle Armée; Que par son esprit, & par sa grande conduite, il a jetté les sondemens d'une Republique qui couvre la Mer de Vaisseaux innombrables, en ayant plus elle seule que le reste de l'Europe; Et qu'enfin on n'a pû venir à bout de luy que par une trahison, qu'il auroit évitée, s'il ne de fût confié en la bien-veillance des peuples, qui luy servoient de gardes, & qui le confideroient comme leur pere,& comme le Dieu tutelaire de leur pays.

En verité, aprés avoir repassé par mon esprit tous les Illustres qui l'ont precedé, je ne trouve personne qui ait égallé sa profonde sagesse, son courage heroïque, & sa constance dans les malheurs, que ce grand Gaspard de Colligny Seigneur de Chastillon, Admiral de France, duquel d'Avila, qui étoit de parti contraire, est contraint de dire qu'en son temps on parloit plus dans l'Europe de l'Admiral de France, que du Roy de France; Car **APTCS**

PRINCE d'ORANGE. aprés avoir perdu quatre Batailles, il parût Christierne &. si peu abbatu, & si puissant, qu'on fut for-cond, Roy de cé de luy donner la Paix : & fans une in Danemare, fidelité dont le souvenit sera en éternelle se une S. Barexécration à tous les gens de bien, il au-theirmy à exécration à tous les gens de Dien, il au-roit achevé sa course pacifiquement, & Stockholm, servi fort utilement l'Etat dans la Con-les grands, queste des Pays-Bas, qu'il proposoit dans qu'il aveis une conjoncture, où il étoit tres-aise de cenvier à me nous en rendre maîtres : mais les mau-fefin. Les Hivailes maximes de ces Docteurs interessez, foriens appelqui veulent accommoder la Theologie aux lens ce massapassions des Princes, en leur infinuant ere Laviene qu'il ne faut point garder de parole aux Stockbolmen-Heretiques, ny aux Rebelles, & qu'il est permis de faire un petit mal pour un plus grand bien, jointes au desir de vengeance, h puissant sur l'esprit des hommes, l'emporterent sur l'honneur, & sur la foy, qui

doivent toûjours être inviolables.

Guillaume de Nassau Prince d'Orange
nâquit l'an 1533, au Château de Dillembourg, dans le Comté de Nassau. Il sut neufans enfant d'honneur de l'Empereur Charlequint, qui admiroit sans cesse la grandeur de son entendement, accompa-

gnée d'une extréme modestie.

GUILLAUM

Quand if donnoit Audiance secrette aux Princes Etrangers, & aux Ambassadeurs. & que Guillaume par discretion se vouloit retirer avec ceux qui étoient dans sa chambre, l'Empereur d'ordinaire le retenoit, en luy disant, Prince, demeurez.

On fut surpris de voir ce grand & sage

Charle-Monarque l'estimer plus que tous ceux qui quint le cheila Couronne Imperiale à fon Frere Ferdinand.

l'approchoient, & luy confier dans un âge si peu avancé tous les secrets de son Empire, & le maniement des affaires, & des negotiations les plus importantes : car à peine avoit-il passé vingt ans, que Charles le choisit entre tous les grands Seigneurs de sa Cour, pour porter la CouronneImperiale qu'il resignoit à son Frere Ferdinand: Employ dont Guillaume s'acquitta avecbeaucoup de répugnance, ayant témoigné à son bon Maître, qu'il luy étoit bien rude de porter à un autre cette Couronne, que son Oncle Henry Comte de Nassau avoit mise sur sa tête.

l'Emperess Charlequint fait le Prinee d'Orange Generaliffime de ses Armées ans.

Et pour montrer que l'Empereur ne faisoit pas moins d'état de sa valeur, que de sa prudence, quand le Duc de Savoye Philbert Emanuel, General de ses Armées, fut obligé pour ses affaires particulieres, de s'absenter quelque temps des Pays-Bas, à vingt-denz quoy que le Prince d'Orange n'eût que vingt deux ans, & qu'il fut allé faire un tour en sa Ville de Breda; Charles en son absence, de son mouvement, & contre l'advis de tout son Conseil, luy fit remplir cette place de Generalissime au préjudice

de tant de Capitaines experimentez, entr'autres du Comte d'Egmont qui avoit douze ans plus que luy, & dans une conjoncture scabreuse: car il falloit s'opposer aux efforts de Monsieur de Nevers, & de Monsieur l'Admiral de Châtillon, qui n'étoient pas peu redoutez; & cependant, bien loin de recevoir aucun échec cette Campagne-là, il sit bâtir Charlemont & Phillippeville, à la veüe des armées Francoises, & de ces deux grands Capitaines.

Je n'ay jamais pretendu d'écrire toutes les actions de ce Prince Guillaume d'Orange, qui demanderoient, un gros volume, & que tant d'Historiens ont representées en diverses langues: ce seroit une étrange démangaison d'écrire,& un larcin manifeste de donner au Public ce qui se trouve dans les Ouvrages particuliers: mais j'avoisseulement resolu de faire quelques reflexions au sujet de ce grand Prince, & de déduire quelques particularitez de sa vie, que j'ay apprises de mon Pere, & d'autres personnes célebres qui étoient de ce temps-là. Toute-fois, afin que ce que j'ay à dire de ce grand Homme soit plus intelligible & plus agreable à ceux qui n'auront pas lu fon Histoire, j'ay été convié contre mon premier dessein par une personne Illustre, à qui devant beaucoup je ne puis rien refuser, de taire un Abregé de la vie de ce Prince en peu de paroles, pour en donner une connoissance generale, comme font les Geographes, qui décou-A 3

Tendresse que Charlequint eut jusqu'à sa sin pour le Prince d'Orange. fante Republique des Pays-Bas unis.

Outre l'estime que l'Empereur Charlequint sit de la vertu du Prince d'Orange
Guillaume, il n'y avoit personne de sa
Cour, qu'il aymat si tendrement que luy;
ce qu'il sit paroître jusqu'au dernier moment de son administration: que se démettant de tous ses Etats en saveur du Roy
Philippes son Fils dans cette celébre Assemblée de Bruxelles l'an 1555, on remarqua que l'Empereur, dans une action si
considerable, étoit appuyé sur Guillaume
Prince d'Orange.

Cette confiance ruina
ce Prince
dans l'esprit
des EspaInols.

Ces témoignages de confiance, & d'amitié de l'Empereur furent cause de son malheur; car bien que Charlequint se retirant en Espagne, l'eût recommandé particulierement au Roy son fils, les Espagnols qui le gouvernoient, ayant été nourri en Espagne, & qui avoient conçeu un dépit mortel de l'éminente & constante prosperité de ce jeune Prince, par envie & par jalousse, passions puissantes sur les esprits, le rendirent tellement suspect au RoyPhilippes, que ses paroles & ses actions les plus innocentes étoient prises en mauvaise

PRINCE d'ORANGE. vaise part, & qu'on luy attribuoit la resiflance que les Provinces faisoient aux volontez du Roy sous pretexte de leurs pri--viléges.

Il commença de s'appercevoir que ses Ennemis le suinoient dans l'esprit de Philippes, par les froides receptions qu'il luy failoit: mais il en fut assez convaincu, lorsque le RoyPhilippes êtant à Flessingue prêt de monter sur le Vaisseau qui le devoit porter en Espagne, luy reprocha avoc un visage plein d'indignation, d'avoir empêché l'execution de ses desseins par ses brigues secrettes: à quoy le Prince ayant répondu fort humblement, que tout s'étoit fait par le pur & naturel mouvement des Etats, le Roy le prenant par le poignet, & Le Rey Phile luy secouant, repliqua en Espagnol, lippes second No los Estados, mae vos, vos, vos, re- mal traite petant ce vos par trois fois, terme de mé la Prince pris chtz les Espagnols, qui veut dire toy, corange. toy en François: Particularité que j'ay apprise de monPere, qu'il tenoit d'un confident du Prince d'Orange qui avoit êté present. Aprés ce cruel réproche, & si public,Guillaume n'eut garde de conduire le Roy dans son Vaisseau, & se contenta de luy fouhaitter un heureux voyage au Port, étant en seureté dans la Ville, où il étoit chérement aimé, & où il y avoit un grand concours de peuple pour voir l'embarquement du Roy. Le Prince fut encor plus convaincu de sa disgrace, lors qu'au lieu d'avoir le gouvernement des A 4

Pays Bas, que ses Predecesseurs avoient possedé, qu'il sonhaitoit passionnément, & à quoy il bornoit toute son ambition, il vid au contraire, que le Cardinal de Granvelle son ennemy avoit tout le secret de la Cour d'Espagne sous Marguerite d'Autriche Duchesse de Parme, qui su établie Gouvernante, avec ordre de l'observer, & de ne luy communiquer aucune affaire importante: ce qui le sit resoudre, pour conserver son honneur, & sa vie même, qu'il voyoit assez ouvertement menacée, de s'appuyer de la bien-veillance des Peuples, & de rechercher des Alliances étrangéres.

Philippes fecond fut luy même cause de la perre des Pays-Bas. Sur ce sujet, on peut dire avec raison que le Roy Philippes second, par le mauvais traitement qu'il sit à ce Prince qui avoit si bien servi l'Empereur son pere, excita luy-même tous les desordres des Pays-Bas: car s'il eut continué de traitter savorablement le Prince Guillaume, suivant le conseil & l'exemple de Charlequint, il l'auroit sans doute servi sidellement: mais Guillaume se vid torcé de prendre des resolutions extrêmes, d'allumer un teu qui a duré plus de cent ans, qui a comsommé plusieurs milions d'nonmes. & qui a épuisé les tresors des InJes.

Il ne faut eputie les treiors des indes.

jamasis pous ... Cela fait voir qu'il ne faut jamais jetter

fer a bous les dans le desespoir les grands courages:

grands causs l'Histoire nous en fournit plusieurs exem
es qui est ples, entr'autres dans la personne de Nar
prouvé par lés. Cét Eunuque renommé qui a égalé

Narsés. la

PRINCE d'ORANGE.

la glorie des plus grands Capitaines, ayant veu ses services fignalez, payés non seulement d'ingratitude, mais de mépris: l'ImperatriceSophyeFemme de Justin second, luy ayant mandé qu'elle le feroit filer avec ses temmes, il luy répondit qu'il luy ourdiroit une toille, qu'elle & tout l'Empire ne pourroit jamais couvrir; & afin que la menace ne fût pas vaine, il fit descendre les Lombards en Ítalie, qui en conquirent la meilleure & principale partie, à laquelle ils ont laissé leur nom; Aprés cela, sans retourner à Constantinople, il s'arêta à Naples, où ayant été quelque temps, il mourut doucement dans son lit, malgré les embûches de cette superbe Imperatrice, qui avoit envoyé Longin pour luy succeder, homme méchant & cruel, avec ordre de s'en deffaire.

Mais avant que de parler des actions du Prince d'Orange en general, il est à propos de dire quelque chose de son Extra-Aion, laissant le long & import un détail

aux Genealogistes.

La Maison de Nassau est sans contredit une des plus grandes, & des plus anciennes d'Allemagne; car outre ses hautes Alliances, la multiplicité de ses branches; & l'honneur d'avoir donné un Empereur il y a prés de quatre censans, elle a encor ce grand avantage d'avoir subsisté dix Siècles entiers, et de se pouvoir vanter Lipsius. Qua avec la Republique de Venise, comme mille annoa dit un scavant homme, que sa domi-rum sirmitate AK

na gandet.

10 G W.I L L A U M E nation est fondée sur la baze, & sur la du-

rée de plus de mil années.

Othe ComUn Comte Otho de Nassau, qui étoit il te de Nassau, y a six cens ans, eut deux Femmes; la épousail y a premiere luy porta en Mariage le pays de 600, ans Gueldre, & l'autre de Zutphen, qui ont été conservés plus de trois Siccles dans la Maison de Nassau.

Maison de Nassau.

Un autre
Otho époula
la Comtesse
de Vianden;

Depuis, un autre Comte Otho de Nasfau, épousa la Comtesse de Vianden;
la Comtesse
Dame de plusieurs autres terres considerade Vianden.
bles dans les Pays-Bas, il y a plus de trois

cens ans.

Ensuite, son petit Fils Engilbert pre-Engilbert I. mier de ce nom, Comte de Nassau, épouépousa l'herisa l'heritiere de Lœke, & de Breda, l'an tiere de Bre-1404. & fut Ayeul d'Engilbert de Nassau da. Engilbert II. second de ce nom. Ce Prince sut grand de Nassau, Il gaigna la baen paix, & en guerre. fut Gouvertaille de Guinegasse: il punit la rebellion neur general de ceux de Bruges, & fut Gouverneur gedes Pays-Bas neral des Pays-Bas pour l'Empereur Maxipourl'Empemilien premier. Ensuite il mourut sans reur Maxismilien. Enfans, & laissa son Frere Tean de Nassau. heritier de tous ses biens.

Henry
Comte de
Nassau par
ses brigues,
fait Charles
quint Empe-

Ce Comte Jeau eut deux Fils, Henry, & Guillaume: l'ayné Henry eut tous les biens des Pays-Bas en partage, & Guillaume ceux d'Allemagne. C'est cet Henry de Nassau, à qui Charlequint avoit obligation de l'Empire par ses fortes sollicitations contre le grand Roy François; & qui, le jour de son Couronnement, luy mir la Couronne Imperiale sur la tête.

PRINCE d'ORANGE. TT. Cependant, aprés que la Paix fut faite entre ces deux grands Princes, & que l'Empereur l'envoya en France pour faire hommage des Comtez de Flandres, & d'Artois, le Roy François, oubliant le passe par une generosité incroyable, luy sité pouser Claude de Châlon sœur unique de Philebert de Châlon Prince d'Orange, laquelle avoit été nourrie aupres de la Reyne Anne de Bretagne sa belle-mere; ainsi son sils unique René de Nassa & de Châlon sut Prince d'Orange aprés la mort de son oncle maternel Philebert de Châlon decédé sans ensans.

qui mourut sans posterité.

l'Empereur Charlequint qui avoit obligation à la Maison de Nassau, fâché que le jeune Prince Guillaume d'Orange sût élevé dans l'heresse, le retira à grand peine d'auprés de son Pere, l'approcha de sa personne, & l'éleva prés de luy pour luy faire embrasser la Religion Catholique, qu'il professa en apparence pendant la vic de Charlequint, & au commencement

Digitized by Google

du regne de Philippes second: mais ses opinions nouvelles qu'il avoit succes avec le laiet, & goûtées depuis à la Cour de France. Qu'elles étoient en voque lors

le laict, & goûtées depuis à la Cour de France, où elles étoient en vogue lors qu'il fut envoyé pour ôtage de la Paix de Château en Cambress, sirent une telle impression sur son esprit, qu'il ne s'en pût

jamais défaire.

Le Comte Guillaume de Nassau eut de Julienne Comtesse de Stolbourg cinq Fils & sept Filles; l'ainé sût Guillaume de Nassau Prince d'Orange, dont nous avons à parler; le puiné sut Jean Comte de Nassau, qui a laissé une tres-ample & celébre posterité; les trois autres Fils surent, les Comtes Ludovic, Adolphe & Henry de Nassau, qui se signalerent dans les Guerres Civiles de France, & des Pays-Bas; & qui sans avoir été mariez, moururent tous trois les armes à la main, secondans courageusement les désseins de leur Frereasné le Prince Guillaume d'Orange.

Les sept Filles de Guillaume Comte de Nassau furent mariées, l'une au Comte de Bergues, laquelle sut Mere du Comte Henry de Bergues, que nous avons veu de nos jours commander les Armées d'Espagne-contre ses Cousins germains les Princes Maurice & Henry Frederic d'Orange: & qui ensin, dégoûté des Espagnols; se retira de leur service. Les autres six silles furent mariées à des Comtes souverains d'Allemagne, l'une entr'autres, au Comte

de

PRINCE d'ORANGE. 13 de Schouarsbourg, qui ent le déplaifir de se trouver present à Anvers lors que Jean Javregny Biscayen pensa tuer le Prince d'Orange son Frere d'un coup de pistolet : & à Desit, lors qu'il sut affassiné par Balthasar de Guerard Francomtois. Car elle n'abandonnoit guere cecherFrere qui l'aimoit uniquement.

Le Prince d'OrangeGuillaume étoit de Le Prince d' belle taille, avoit le teint brun, & le poil Orange Guilchâtain : il parloit peu, & pensoit beau laume viveit coup, mais tout ce qu'il disoit étoit effen avec grande tiel, & passoit pour Oracle. Il n'y avoit fliendeur. point de maison de particulier où l'on vécut avec tant d'éclat, même du temps de Charlequint, que chés ce Prince, où les Ambassadeurs, & les Princes étrangers êtoient régales : Enfin c'étoit l'honneur de la Cour de l'Empereur, ainsi que de celle du Roy son Fils, qui dans la proscription qu'il foudroya contre lePrince d'Orange, luy ayant reproché plusieurs bienfaits, & son ingratitude, le Prince luy repliqua dans son Apologie, que tant s'en faut qu'il en eût jamais recen aucun, & qu'il se fût enrichi à son service, qu'il avoit porté la principale dépense de la Cour, grosse de diverses Nations, l'ayant long temps détrayée de sa bourie, par le peu d'ordre qu'il y avoit de la part du

Cette splendeur, jointe à une maniere toute particuliere de s'infinuer dans les cœurs, luy avoit acquis l'estime & l'ami-

Roy.

ti

GUILLAUME

tié de tout le monde : d'autre part, il La Maison avoit un grand avantage sur tous les Prinde Nasian of ces & Seigneurs de la Cour de Charleune Maifon quint, la Maison de Nassau ayant la gloire Imperiale, d'avoir donné l'Empereur Adolphe, qui fut tué l'an 1298 à la Bataille pres de Spiayant perte l'Empereus Adolphe. re, dont on fit ces deux Vers.

Anuo milleno trecentis bis minus annis In Julio mense Rex Adolphus cadit ense.

Grande tre Charlequint & fon Fils Philippes l'un fort aimí,& l'antre fort hay.

Quand le Roy Philippes II. nourri en difference en-Espagne, vint au Pays-Bas du temps de l'Empereur son pere, on remarqua une si grande difference entre le pere & le fils, que les peuples, & sur tout la Noblesse, conceut autant d'aversion & de mépris pour l'un, qu'ils avoient d'inclination & d'admiration pour l'autre : car l'Empereur, débonnaire & de facile accés, traittoit familierement toute sorte de Nations. & parloit à tout le monde en leur Langue: ce qui le faisoit estimer & reverer universellement; Mais son fils Philippes ne se communiquoit gueres, ne se faisoit voir que rarement, étoit toûjours vêtu à l'Espagnole, parloit fort peu, & ne parloit jamais qu'Espagnol : ce qui luy attira la haine generale des Grands & des Peuples Demande: des Pays-Bas, qui haissant & redoutant des Essas des l'orgueil des Esgagnols, qui le gouvernoient, luy demanderent en pleine Assem-

Pays-Bas an Rey Philippes, qui luy firent jurer la per se des Flamands.

blée des Estats Generaux des Pays-Bas, tenus à Gand, qu'il plût à Sa Majesté faire retirer les Troupes étrangéres des Provinces; qu'il ne se servit que de ceux du Pays pour. PRINCE d'ORANGE.

pour la garde des Places; & qu'il ne mit point d'Étrangers dans le Gouvernement des Bays Bas. Ces demandes surprirent & fâcherent fort le Roy, qui crût que le Prince d'Orange en étoit le principal infligateur: neantmoins dissimulant son déplaisir, il donna de bonnes esperances. En ces Estats de Gand il établit Marguerite d'Autriche sa sœur naturelle, semme d'Octavio Farnese, Duc de Parme, Gouvernante obsolue des Pays-Bas, & sit plusieurs Chevaliers de la Toison d'Or, puis s'embarqua pour s'en retourner en Espagne.

En partant, il laissa ordre à la Gouver- Ordre desnante d'établir l'Inquisition d'Espagne né à la Gonaux Pays-Pas, & plusieurs nouveaux Evê- vernante ques; ce qui sut cause des horribles desor- d'établir dres, que ces nouveautez causerent, tant l'Inquisium les peuples avoient d'aversion & d'horreur veaux Evêpour le nom d'Inquisition, & pour ces ques. nouveaux Evêques, qu'ils en croyoient ê-

tre les suppôts.

Le Cardinal de Granvelle Antoine Per-origine du renot, premierement Evêque d'Arras, & Cardinal de lors Archevêque de Malines, avoit tout le Granvelle. fecret du Roy Philippes, & la force du Gouvernement sous Marguerite Duchesse de Parme. Il étoit sils de Nicolas Perrenot de Bessençon, Secretaire d'Estat de l'Empereur Charlequint, qui de simple Bourgeois l'avoir avancé, & enrichi pour le merite de sa personne. Ce Cardinal, ser & hautain de son naturel, traittoit fort imperieusement la Noblesse; Il s'en fat

La Princa d'Orante & les Comiss d'Egmont & **de** Horn dersvirant contre le Cardinal de Granvelle, qui est rappellé des Tays-Bas.

ques & de

Montigny

en voyer en Espagne 9

periffent.

hair si terriblement, qu'enfin le Comte d'Egmont, le Prince d'Orange, & le Comte de Horn ne pouvans plus souffrir l'arrogance de ce Ministre superbe, écrivirent au Roy Philippes, que s'il ne le retiroit des Pays-Bas, il les luy teroit perdre par l'excez de son orgueil, & par ses conseils violens detestez des peuples, & de la Nobleffe.

Cette hardiesse fut regardée comme un crime en Espagne, où deslors on resolut de perdre ces trois Seigneurs, & tous leurs adherens: mais on fut encor contraint de dissimuler, & de rappeler le Cardinal de Granvelle des Pays-Bas, où étant arrivé de grands troubles, on dépêcha en Espagne le Comte Jean de Bergues Gouverneur de Haynaut & de Cambrelis, & Flo-Mos. de Ber-' rent de Montmorency Seigneurs de Montigny, Gouvernenr de Tournay, Chevaliers de la Toison d'Or, pour informer le Roy de tout ce qui s'étoit passé, & pour tacher de porter son esprit à la douceur : mais ils y laisserent l'un & l'autre la vie; ce qui fut un avertissement pour les autres Seigneurs, de se tenir sur leurs gardes.

Le Prince d'Orange grand Politique, auffi-tôt qu'il sceut que le Roy Philippes, par le conseil de ses Ministres d'Espagne, & par les follicitations du Cardinal de Granvelle, indigné d'avoir ête chassé de Flandres, envoyoit le Duc d'Albe aux Pays-Bas, avec une Armée d'Espagnols & d'Italiens, jugea bien que c'étoit pour se

PRINCE d'ORANGE. vanger des demandes que luy avoient faites les Estats de Gand, & du rappel forcé du Cardinal, dont on le disoit le principal Autheur: sçachant de plus, qu'on avoit resolu de faire plusieurs changemens dans les Provinces, qui attireroient infailliblement de grands des ordres, il pria la Gouvernante de supplier le Roy d'agréer, qu'il se démît de ses Gouvernemens de Hollande, de Zelande, d'Utrect, & de Bourgogne: ce qui luy fut refusé; mais il fut exhorté seulement d'éloigner d'auprés de luy le Comte Ludovic son frere, soupconné de luy donner des conseils préjudiciables au repos des Pays Bas: ce qu'il ne La Prince trouva pas juste, non plus que ne faire un dorange 16. nouveau serment de fidelité au Roy, ainti fust de faire que le firent plusieurs Grands. d'autant == == que par ce serment on s'obligeoit à exter- priment : miner les Heretiques, & qu'il eut juré la se raisen. perte de sa femme qui étoit Lutherienne; de plus, il alleguoit qu'ayant une fois faitserment au Roy, il etoit inutile de le reiterer, à moins que de douter de sa fidelité: en quoy il fut suivi d'Antoine de Lalain Comte de Hochstrate Gouverneur de Malines, du Comte de Horn, Philippes de

autres Seigneurs.
l'An 1566. au mois d'Avril, la Gouvernante pressant au nom du Roy l'éta-

Montmorency Admiral des Pays-Bas, & de Henry de Brederode Baron de Viane, Vicomte d'Utrech, déscendu des Comtes souverains de Hollande, & de quelques

Quatre cene une Requête quiftien.

18 GUILLAUME bliffement de l'Inquisition, & des nouveaux Evêques, prés de quatre cens Gen-tils-hommes s'étans assemblez à Bruxelles dans l'Hôtel de Culembourg, firent une mespresentent Requête qu'ils oserent presenter en Corps à la Gouvernante, l'étant allée trouver dans son Palais, ayant à leur tête le Comte Ludovic de Nassáu, & le Seigneur de Brederode: le lendemain, arriverent les Comtes de Bergues, & de Culembourg; Cette Requête tendoit à rejetter l'Inquisition, les nouveaux Evêques, & la publication du Concile de Trente, qu'ils soû-tenoient être préjudiciables au bien des Provinces. Cette hardiesse lacha la bride aux Seditieux des Pays-Bas, & leur fit commettre tous les facriléges, & toutes les impietez, les brisemens d'Images, les démolitions d'Autels&d'Eglises, representées dans l'Histoire, qui furent même detestées des Heretiques.

Cette fameuse Requête presentée pacette Noblesse marchans deux à deux, modestement vêtuë,& armée de leurs seu les épées, fut dabord méprisée: & le Comte deBarlaymont grandConfident de Madame de Parme, parce qu'il y en avoit plusieurs dans la Troupe bien moins riches que luy, dit à la Gouvernante par mépris, qu'il ne falloit pass'en soucier, & que ce n'êtoit qu'une troupe de gueux. Dés-là, ce nom de gueux demeura à ceux de ce Party, comme celuy de Huguenots aux Religionnaires de France. Mais cette Nobleffe

On denna à estre Noblesse le nom de guenn dont elle fe glorifia , an lien de sem offen fer.

PRINCE d'ORANGE.

blesse confederée, bien loin de s'offenser de ce sobriquet, & se l'appliquant, s'habilla toute de Drap gris, portant au Chapeau de petites écuelles de bois, & des bouteilles de Mandians, & beuvoit hautement & publiquement à la santé des gueux, quand ils se traittoient les uns les autres.

Ces Gentils hommes liguez portoient an col une Médaille d'or, où d'un côté étoit l'effigie du Roy, & de l'autre deux mains jointes tenans une bésace, avec ces mots, Fideles au Roy jusqu' à la bésace. Même les plus grands Seigneurs, sur les Mandilles de leurs Laquais, firent broder des écuelles, des bouteilles, & des bélaces de gueux, se glorifians de ce surnom, & publiant qu'ils êtoient resolus de dépenser tout leur bien pour soûtenir une si juste confederation.

Vers la fin de l'an 1566. le Prince d'Orange assembla à Tenremonde les Comtes d'Orange d'Egmont, de Horn, & de Hochstrate, Alembla à & le Comte Ludovic fon frere, pour aviser à leur seureté, & au bien des Provin- d'Egmont, ces; la pluspart étoient d'avis d'armer, de Horn & de s'opposer à l'entrée des Espagnols aux d'Hochstrate. Pays-Bas, & au dessein trop visible qu'on & le Comte avoit de les perdre : ce que le Prince d'O- Ludevic. range prouvoit par des lettres interceptées, qu'écrivoit l'Ambassadeur d'Espagne residant à Paris: mais le Comte d'Egmont qui êtoit Gouverneur de Flandres & d'Arthois, & qui avoit grande authorité sur les gens de guerre, n'y voulut point en-

Digitized by Google

GUILLAUME 20 tendre, & remontra à l'Assemblée qu'il falloit se confier en la clemence &douceur du Roy; ce qu'ayant repeté une autre fois à Villebrok dans une autre Assemblée qui s'y fit, le Prince d'Orange luy repartit que cette clemence du Roy le perdroit : qu'il seroit le Pont sur lequel les Espagnols entreroient aux Pays-Bas; & y étant entrez, qu'ils romproient ce Pont. Apres cela, le Prince luy dit que puisqu'il avoit si peu de soin de son salut, qu'il vouloit pourvoir au sien, & se retirer en Allemagne: à quoy le Comte repartit; Adieu donc, Prince fansterre: & le Prince luy

Prophetie du Prince d'Orange touebant le ment.

repliqua; Adieu aussi Comte sans tête: Come dEg en quoy il ne fut que trop bon Prophete. l'An 1568. le 10. de Fevrier, l'Office de l'Inquisition d'Espagne declara Criminels de Léze-Majesté tous ceux, qui n'avoient pas refisté aux Heretiques des Pays-

l'Inquifition d'Espagne declare tous les Nobles du Pays crisoine ls de Lete-Majeße.

Le Duc & Albe enveye anx Pays-Bas avec une Armée pour fucceder à Marquerite de Parme.

Bas: ce qui étoit condamner toute la Nobleffe, dont le Conseil d'Espagne se vouloit defaire, particulierement des Grands, des Gouverneurs des Provinces,& de ceux qui avoient presenté la Requête contre l'Inquisition: ce que le Roy consirma par un Arrêt du même jour.

Enfuite, il envoya le Duc d'Albe aux Pays-Bas, avec une Armeé de vieux Soldats Espagnols & Italiens, pour succeder à Marguerite Duchesse de Parme, au Gouvernement des Provinces. d'Espagne en Italie: où ayant assemblé ses forces, il arriva en Luxembourg par la Sa-

PRINCE CORANGE. Savoye, par le Comté de Bourgogne, & par la Lorraine, & traversa tous ces Payslà sans la moindre plainte des peuples dans une si longue marche, tant ce Duc etoit exact, & severe observateur de la Discipline militaire.

Le Prince d'Orange, devant que le Duc d'Albe arrivat, se retira en Allemagne d'Orange se dans le Comté de Nassau, publiant que resire en Alfous le pretexte d'Inquisition & autres en die les rai-choses extraordinaires, contraires aux priviléges & aux libertez des Pays-Bas, les Espagnols les vouloient forcer à se revolter, pour avoir lieu de les assujettir, & droit specieux de vivre en ces Provinces comme en des Païs de Conquête, & de les gouverner despotiquement, ainsi que des Nations rebelles & vaincuës, de la maniere qu'ils gouvernoient les Indes, Napels, Sicile, Sardaigne, & Milan. De fait, le procedé cruel du Duc d'Albe persuada ce que disoit le Prince, non seulement aux peuples des Pays-Bas, mais à tous les Princes voilins, qui n'approuvoient pas un traittement si injuste & fi rigoureux, & particulierement l'Empereur Maximilian, Prince d'un naturel tres-débonnaire.

D'abord le Duc établit un Conseil souverain de douze Juges, dont il se fit le Chef, excepté les neurs de Barlaymont & de Noircarme, Gentils-hommes qualifiez, qui en étoient : le reste étoit composé de gens de Robe de petite naissance,& de peu de merite. Le principal étoit un Espa-

Le Prince

Ican Vargas cruel, est un des principaux de ce Constil

gnol nommé Jean Vargas, si connû par Espagnol tres la cruauté, que les Espagnols disoient ordinairement, que pour couper le mal gangrené des Pays-Bas, on avoit besoin d'un coûteau aussi tranchant que celuy de Vargas. Il y avoit aussi un Flamand nommé Hessels de ce Conseil nouveau, qui dormoit toûjours jugeant les Criminels: & quand on l'éveilloit pour dire son âvis, il disoit tout endormi, en se trottant les yeux, ad patibulum, ad patibulum, c'est à dire, au gibet, au gibet : comme Guillaume Guerin Advocat General du Parlement de Provence, qui disoit, quand on luy amenoit quelqu'un de Merindol, soupconné d'herélie, Tolle, Tolle, Crucifige, à l'imitation des Juiss, Lequel Hessels, dans la revolution des temps, fut pendu à un Arbre sans aucune forme de procez, par Imbife, & Rihove, lors Gouverneurs du Peuple de Gand, qu'il avoit souvent menacez par sa barbe grize, de faire pendre. Les Sentences n'étoient souvent don-

Confeil Couverain Habli par le Duc, qu'il nomme le Con-

bles : & les . seil de sange

Bourguemaistre Strale d'Anvers ne fut signé que par Vargas, & par deux autres seil des trom-Espagnols. Ce Conseil sut nommé par leDuc d'Alguesta le Con- be le Conseil des Troubles: & par ses En-

nées que par deux ou trois Juges de ce

Conseil, comme le Jugement contre le

nemis le Conseil de Sang. Par ce Conseil Souverain en premier & dernier Ressort, le Duc d'Albeôta tout le pouvoir aux au-

Prince d'Orange. tres Conseils du Pays-Bas, dont les Sujets furent privez de toutes appellations, fans excepter personne, non pas mémeles Chevaliers de la Toison d'Or, qui par les Statuts de l'Ordre, ne pouvoient être jugez que par leurs Confreres, en presence du Roy: ce qui étoit contre tous les Priviléges: avec deffenses aux Juges du Pais, de prendre connoissance des derniers troubles; même tous les Conseils des Provinces devoient répondre devant ce Tribunal. Un Bourgeois riche condamné, ayant les mains liées derriere le dos, étoit attaché à la queuë d'un cheval, & trainé impitoyablement au lieu destiné pour son Supplice.

Le premier & le second jour de Juin de l'an 1568. il se fit une horrible Execu. d'Albe fais tion à Bruxelles de dix-huice Seigneurs & décapiter Gentils - hommes, entr'autres des deux dixhuit Sei-Barons de Battembourg freres, de Jean de Grande Montigny Seigneur de Villiers, & du Sei- hommes. gneur d'Huy Bâtard des Comtes de Namur, qui furent executez pendant une horrible chamade de Tambours, afin qu'on ne les entendit point parler en mourant, & que le peuple ne fut point émû á compassion les entendans se plaindre des injustices qu'on exerçoit contr'eux.

Le 5. de Juin suivant, furent aussi pu- 1568. furens bliquement executez à Bruxelles, les Com. decapites pu-tes d'Egmont & de Horn, la grande Place Dunelles, les ayant été remplie pour le soûtien de cette Comtes d'Ege Exécution, de plusieurs Regimens d'Espa-mons & de

En Tain

gnols naturels. On peut dire que leur mort a causé la perte des Pays-Bas à l'Espagne, tant ces Seigneurs étoient aimez & estimez. Car le premier avoit gagné les Batailles de S. Quentin, & de Grevelines. Aussi le Ministre de France residant à Bruxelles, qui en vid l'Exécution, manda à la Cour, qu'il avoit veu tomber cette tête, qui avoit fait deux fois trembler le Roy, qui avoit fait deux fois trembler le Roy.

Le Cardinal de Granvelle nommoit le Prince d'Orange le Tacitume, & ne craigneit que log.

aume.

De tous les grands Seigneurs de Flandres, le Cardinal de Granvelle n'avoit jamais craint que le Prince d'Orange: tous les autres n'étans point capables de former & de foutenir un Party; Aussi ce Cardinal étant à Rome, où la nouvelle vint en gros, que le Duc d'Albe avoit arrêté les principaux des Pays-Bas, demanda si le Taciturne étoit pris (nom qu'il avoit donné au Prince d'Orange) mais quand on luy eut dit que non, il dit que le Duc n'avoit rien pris.

Le Prince
de Orange
fomme de
comparoitre
de vant ce
Confeil le reeuso: & fês
reisons

Le Prince Guillaume qui s'étoit misen feureté, fut sommé de comparoître devant ce Conseil Souverain, qui le condamna pour n'avoir pas obet : ce qu'il refusa de faire, & en appella aux Etats de Brabant ses luges naturels, & au Roy même, veu qu'étant Chevalier de la Toison d'Or, il ne pouvoit être jugé par des Juges subdeléguez, suspects, & ses ennemis déclarez: mais par Sa Majesté même, assisté de ses confreres les Chevaliers.

Le Comte de Barça : Ce qu'il representa amplement par des écrits

Prince d'Orange. écrits publics, à l'Empereur Maximilian, flu du Prince & à tous les Princes d'Allemagne, qui ap arrêté au Olprouvérent ses raisons, & desapprouverent lege de Loula violence du Confeil d'Espagne, qui s'éprisenter en
tendit jusqu'à faire prendre son Fils aîné
Espagne à
Phillippes Guillaume Comte de Buren, 13, est. qui fut arrêté dans le Collége de Louvain, à l'âge de tréze ans, contre les priviléges de l'Université, & du pays de Brabant; & ensuite mené prisonnier en Espagne.

Ces traitemens rigoureux, firent resoudre le Prince à passer le Rubicon, c'est à dire à tout risquer, comme fit Cesar; & Le Prince de tâcher de tirer raison de ces injustices d'Orange par la voye des armes. Ainsi ayant levé arms. une Armée en Allemagne, il la fit entrer en Frise, sous le commandement de son Frere le Comte Ludovic de Nassau, qui d'abord eut un commencement fort hûreux, ayant dessait entierement Jean de Ligny, Comte d'Aremberg Gouverneur de la Province, Capitaine renommé, qui l'année precedente avoit mené en France au Roy Charles neufiéme, un secours confiderable contreles Huguenots, qui avoient eu la hardiesse de l'assiéger dans Paris, aprés avoir failly de le surprendre à Meaur. CeComte d'Aremberg mourut sur la pla- Le Comte ce: mais on asseure qu'il vengea sa mort Ludovie par celle du Comte Adolphe de Nassau, de fait & tue trere de Guillanne Paisse d'Ocente frere de Guillaume Prince d'Orange, & Aremborg du Comte Ludovic, qui se vid maître du Gouverneur Champ de bataille, du bagage & de l'ar- de Frise tillerie de l'Armée d'Espagne.

Mais

Ludo vies for authbase. Per la Duc. 8 Alba

Ameju,

Mais ce Comte Ludovic ne jouit, pas pré ca Come long-temps du plaisir de sa Victoire: can leDuc d'Albe luy étant aussi, tot tombé sur les bras, dans le même payede Frise, auca des Troupes aguerries. pendant que les Allemans le pressent tumulturirement de leur payer cequi leur étoit deu de montres an lien de longer à le deffendre d'un fi redoutable canemy, ils font totalement defifaits, & laplus part noyez dans la riviere. d'Eme qu'ils avoient à des. Le Comte Ludovic avant eu grand peine à fauxer fa vie, qu'il ou alleurement perdiie . s'il n'est rencontroun petit Battesu, à l'aide. duquel il trameria cette Riviere tort large. fon emboucheuse dans l'Ocean, laissant, tout fon begage & toute fon artillerie an

Le Prince met une Armée für pied, entre dans le Brabant, & Dublic fon

Manifefe.

pouvoir des Elpagnols. Le Prince d'Orange, d'un courage ford'Orange re-me & confient dens l'adventité, fans s'é tonner de cotte-disgrace, léve une autre Armée de vingt-quatre mille Allemana. tant Cavalerie, qu'Infanterie, à laquelle le joignit un corpede quatre millFrangoie. commandez par François de Hangelt Seigneur de Genlie. Mais l'an 1969 devans que demprer au Pays Basil public un manifette per loquel il expele les railons qu'il ade puendre les armes, refute les crimes quipe les impost, de recule le Confeil (anguinaire particulierement le Duc d'Albe qui persendait être los Juge. Il aroue apoir quitel Eglife Romaine pour fuiro une Religion, qu'il disoit plus conforme à l'Ecri-

PRINCE d'ORANGE. l'Ecriture fainte. Il déclare ne se porter Fla Guerre que par necessité pour le faille de son pays, & pour le delivrer de l'eschvage qu'on luy prepare, y étant obligé comme un des Grands des Pays Bas. Qu'il espére que le Koy Philippes, dont les bonnes inclinations font obledées par le mauvais confeil des Espagnols, considerera mieux un jour la fidelité des Provinces, & le serment qu'il a fait publiquement d'en conserver les Priviléges, soutenant que les Loix du Duché de Brabant dispensent les Sujets, de rendre à l'erreur du Prince l'obe-Mance qu'ils ne doivent qu'à ses ordres légitimes, qui doivent être conformer aux Colitumes du pays. Il ajoutoit, que les Brabançons n'ont jamais admis aucun Prince dans la possession du Gouvernement fans avoir arrêté avec luy, que lors qu'il violera les Loix du Duché, les Sujets demenseront libres du lien d'obeiffance qu'ils luy avoient jurée, jusques à ce que des injures ayent été repardes.

Après cela, le Prince ayane passé le Le Prince Khim, passa aussi incurentement la Meuse d'Orange passentre Mastric & Ruremonde, bien que le se la Manse de Duc d'Asse sur de l'autre cottè de la riviere gardiala veille pour i'y en empêcher le passage, car il si de Dinc d'Orange passer son la fainterie à gué, la Cavalerie qui étoir audessus soutenant la force de Peau, comme l'avoit pratiqué Cesar pour passer la riviere de Segre proche de Leri da Sicoria llemen Catalogne. Ce passage me put dabord des Etre crurpar le Duc d'Albe, qui demanda

R z

au Comte de Barlaymont qui luy en portoit la premiere nouvelle, s'il croyoit que l'Armée du Prince d'Orange fût compo-

fée d'oyfeaux.

Voila donc le Prince d'Orange en Brabant : mais le Duc qui ne vouloit pas risquer les Pays-Bas au hasard d'une Bataille, contre un Ennemy trais, & plus fort que luy, ayant bien muny toutes les Places, & se tenant couvert de Rivieres, & dans des postes avantageux, se mocqua du Prince qui luy presentoit tous les jours la Bataille. Car aprés que le Prince d'Orange eut fait vingt-neuf divers campemens, sans pouvoir l'attirer au Combat, n'étant receu en aucune Ville, contre son esperance, pressé par la faim dans un si petit pays, incapable de nourrir plus longtemps une si grosse Armée que la sienne, & par la mutinerie de ses Trouppes, qui à toute heure demandoient le payement de leurs montres; En l'une desquelles il y eut des Officiers tués en sa presence, & l'eût été luy-même, si une balle de pistolet n'eût hûreusement rencontré le pommeau de son épée.

Le Prince & Orange se vetire du Pays-Bas, manquede subsistance. Il se vid sorcé de licentier son Armée, qui ne voulut pas le suivre en France, pour secourir les Huguenots, la plus part des Chefs luy ayant dit qu'ils n'avoient promis que deservir contre les Espagnols, & non contre les François. Il la paya en partie du peu d'argent comptant qu'il avoit, de sa vaissele d'argent, & de

PRINCE d'ORANGE. ce qu'il pût tirer de la vente de fon Artillerie, & de son Bagage: engageant aux principaux Chefs sa Principauté d'Orange, & ses autres Seigneuries pour l'affeurance de ce qu'il leur devoit.

Icy on ne peut assez admirer la prudence extraordinaire, & la fermeté ad-admirable du mirable du Duc d'Albe, qui trouva un Duc d'Albe. rare moyen de vaincre son Ennemy en ne le combattant point, au lieu que les autres Victoires ne s'acquierent ordinairement que par des Combats sanglans & ha-

fardeux.

Car il dit en jurant, à ceux qui le preffoient d'aller à l'Ennemy de la part de son fils ainé Frederic de Tolede, & de Chiappin Vitelli, Marquis de Cetone Marêchal de Camp de son Armée, que c'étoit une chose étrange qu'on ne vouloit pas luy laisser conduire cette Guerre à sa phantaisie : & que quiconque luy parleroit encor de combatre ne s'en retourner oit pas vi-

vant d'auprés de luy.

Ce Marquis Vitelli étoit un brave Ca. Description pitaine, qui avoit si bien servi Cosme du Marquis grand Duc de Toscane dans ses guerres, que le Roy Phillippes le demanda pour conduire fon Armée, fous le Duc d'Albe. Il rendit de grands services en Flandre, & mourut du temps du Commandeur. de Requesens, successeur du Due d'Albe au Gouvernement des Pays-Bas. C'étoit un homme si prodigieusement gros & gras, qu'il falloit qu'il se fit bander le

90 GUILLAUM R
ventsepour pouvoir marcher; & comme
il stoit grand mangeur, & tenu neur
Atheifte, les Gueux aprés fa mort, luy
facent cet Episaphe.

O Deus conseperate vraffi misenese Hi-

Quommerspreumimenminis effe de

Corpus in Italia of sense inteffine Buse.

Africanamente, surt quis nucha

Le licentiement de l'Armée du Prince d'Orange le fican voilinge de Strucheurg, oil il cinit venu des Pays-Bas par les énontienes de Picardie, de de Champagne, de par la Larmine.

Doffaites
de quelques
troupes Espagnoles par
le Prince
d'Orange se
retizant des
Fags-Bas.

Entre le Quelnay & Canthay, de Prinsedant casimement dix-huitCompagnies degens de pied, & trais conscheraux, & fit presque rous les Chatis quifonniers. Dom Rufile Manriques, filedu Ducal'Albe, étant demeuré mort sur la place, sinsi que philians antres; ce qui auntela un peu le Primoc de iléchec qu'il avoit sequen limbairt, où le Comte de Hachfrate mont une bloffire dont il mount pou aprés, fort negretté du Prince d'Omnge, pour de ma-Jour Acpour le confessee invisible à finwxeden party. Dansee même Combat. fut puis prisonnier Philippes de Merbais . Soigneur de Louverval, qui fint caluite décapité à Bruxelles.

Le Prince. d'Orange fe. Le Prince detoute cette grande Armée

PRINCE CORANGE. fe refersa feulement douze cens cheraux , joint an Com-& avec fes deux Pieres les Comites Ludovic ta Palatin & Flenry, fe joignit an Prince Palatin qui alleit au Wolfang Due des deux Ponts, qu'il trouva secons des prets d'entrer en France avec une Armée, Huguenets de au fecours des Huguenots, Ainsi le Prince Prants, d'Orange se trouva à la prise de la Chariré, qui fur tres-harense pour ce party là: car hites Afternans ne fe fuffent failis d'un paifage sur la riviere de Loire, ils n'assent jamais phijoindre l'Admiral. Enstitte, le même Prince se rencontra au Combat de la Rochelabeille: & d'Avila remarque qui'en cette occasion le Prince d'Orange commandoit le corps de bataille de l'Armee Huguenore avec le Conne de la Setrouve à Roche-Foucaut & quele Comte Ludovic la prife de la de Naffau son Frere se signala fort à Charne & l'Avant-garde, contre Philippes Strozzi an Combat de Colonnel de l'Infanterie Francoile, qui la trobana demeura prisonnier des Huguenots pour Come l'anti-s'être crop avancé. Le même Autheur et son Provi-alieure austi que ce fut en ce lieu de la Rochelabeille, où le Roy de Navarre, depuis Henry leGrand, commença de donner des marques de ce courage, qu'il fit paroître depuis en tant d'occasions perilleuses. A-A- Le Trince près, le Prince d'Orange fut au Siege de d'Orange of Poitiers, qui fut malhareux & funeste aux au Siege de Huguenots: car aprés y avoir ruiné leur Pertiers, puis Armée, il fallut le lever pour secourir guisé en Al Châtelleraue. Enfin, du campement de letougner Poye la Vincuse prés deRichelieu, il partit déguisé en Paisant, luy quatriéme; &

Digitized by Google

GUILLAUME

aprés avoir traversé la Touraine & le Berry, il gagna à grande peine la Charité, & puis Mont-belliard avec tres-grand peril, d'où il se retira dans le Comté de Nassau, pour y preparer un nouvel Armement. Son Frere le Comte Ludavic se trouva peu aprés à la deffaite de Montcontour. d'où il se sauva en compagnie de l'Admiral de Châtillon, avec une partie de la Cavallerie Huguenotte.

Le Comte · Ludovic (e tronue à la bataille de Moncentour.

> l'Admiral conscilla an Prince d'Orange d'armer Sur la Mer.

Ce fut cette année-là que l'Admiral conseilla auPrince d'Orange de donner des Commissions par Mer à quantité de Personnes de Qualité, fugitifs des Pays-Bas, pour la persecution du Duc d'Albe, qui aprés avoir fait mourir une infinité de perfonnes par les mains du bourreau, voulut faire payer à tout le monde le dixiéme denier de la vente des biens meubles, le vingtiéme des immeubles, & le centiéme denier de ce que châcun possedoit; cét Admiral affurant le Prince que s'il pouvoit mettre le pied en Hollande, ou en Ze-

du 10. denier ruine les affaires du Duc & Albe. lande, Pays forts de fituation, il seroit dif-

l'Imposition

qui ne luy manqueroient pas au besoin. Le principal d'entre ces tugitifs étoit Guillaume, de la Maison des Comtes de la Marc Seigneur de Lumay; Luy & ses Asfociez furent appellez les gueux Marins, pour les distinguer des autres gueux de Terre. Ce conseil de l'Admiral fut tres-salutaire au Prince d'Orange,& fut une eipece de Prophetie de son établissement dans

ficile de l'en tirer, étantaimé des Peuples

PRINCE d'ORANGE. 3,3 ces Provinces-là; car par ce moyen ils s'empara de toute la Hollande, & de la Zelande, & fut aussi hûreux & victorieux sur la Mer, qu'ils avoit été mal-hûreux sur la terre: car on a remarqué qu'en ans de guerre continuelle, les Espagnols furent toujours battus par les Hollandois sur la Mer.

l'An 1570. la Paix étant faite avec les Traitté fair Huguenots, la Cour de France, pour les en France 4endormir, & mieux attrapper, fit sem d'Orange, par blant de les vouloir employer contre les le moyen de Pays-Bas, sous la conduite du Duc d'A fon frere le lençon, de l'Admiral de Colligny, & Comte Ludu Comte Ludovic de Nassau. Elle fei-devic. gnit être mécontente du Roy Philippes second, qu'on affuroit avoir empoisonné Madame Itabelle de France sa femme, dont on publicit qu'on vouloit vanger la mort, ainsi que celle de plusieurs Francois massacrez par les Espagnols en la Floride. On promit au l'rince d'Orange par le moyen de son frere le Comte Ludovic, qu'on accabloit d'honneur. & de caresses en France, un secours considerable d'hommes & d'argent; Qu'on luy laisseroit ha Hollande, la Zelande,Utrect,& la Frise en souveraineté; & qu'on joindroit au Royaume les autres Provinces des Pays-Bas.

Le l'rince d'Orange, sur ces belles appasences & esperances qui se trouverent saufses, resusa un Traité sort avantageux & fort seur, que l'Empereur luy offroit de la part du Roy d'Espague, & sit avtaques

Digitized by Google

🥰 U.P.L.D.A. U.M. E taquer des Pais de Gueldres & d'Overifiel par son Beaustiere Guillanme Comte de Bengues, qui s'empara de Zurphen, & de plenieurs autres Places. Le Comte Ludovic devoit faire un effort confiderable du côté du Haynant, où il surprit la Ville de Mons Capitale de la Province: ce qui empêcha le Duc d'Albe de reprendre des Willes de Hollande, & de Zelande, nouveilement declarées contre luy, comme il le pouvoit facilement, étant lors dénuées de forces & de moyens pour le dessendre ; Car rion ne fachatent le Duc d'Albe, que cette prise de Mons, qu'il resolut de reprendre à quelque prix que ce fût, abandonnant le refie : ce qui donna lieu à ces Villes soulerées de sospiser, & de se festifier à lei sir d'hommes & de munitions.

Ce Siege de Mons tut fort difficile, & fort long, par la grande resistance que sit le Comte Ludoric assisté de Mr. de la Nouë. Bras de ser, & de beaucoup de Noblesse Françoise: & il y sut tiré par les Espagnois

plus de vingt mil coups de Canon.

Cependant le Prince d'Orange qui s'étoit setiré en Allemagne, y levoit une plus puissante Armée que la prémière, pour entrer dans le Brahant, où les crusuites & les es actions du Due d'Albe ley faisoient esperer plus de success, qu'à son premièr seyage. Le payement le cette Armée étoit principalement fondé sur lespromes fis de la Cour de France; Ainsi le Prince s'imaginoit avec raison que les forces d'EspaPRANCE d'ORANGES 376 d'Espagnene seroient pas capables de deffendre les Pays-Bæ attaquez par tant d'endraits da côté de la Terre, cependant que da côté de la Mer ils étoient tournéentez par le Coanteide da Mark, Sonoy, Tresson, les frores Bossots, & par Bertel Entens ses Licanenaus en Hollande & en Zelande, où ils avoient eu de grands succez, commenous le direas aussi tôt.

Les Pays-Bas ne farent jamais en figrand peril d'être perdus pour l'Espagne, que dans cette conjoncture; les esperances du Prince n'étoient pas vaines: et il y avoit toute apparence que les Espagnols en feroient chasses pour toujours, si la Fran-

ce ne luy cút pas manqué.

Ainti ce grand Homme, qui avoit tant Le Prince de cordes en son Arc, partit d'Allemagne d'Orange resavec une grande Puillance, pour rentrer tre en Bradans les Pays-Bas, où il trouve les Peuples bant avec desesperes per la tyrannie du Duc d'Albe, mes grande. disputes à le recevoir. Dabord il fut reçu dans Ruremonde, où il fit paller fon Arance for le Pont : & entra dans le Brabant. Lieuvain luy donna une foname d'argent » & Malines hay ouvrit les portes: ce qui colea enfaire bien cher à cette pauvre Ville. Le Duc d'Albe étoit ablent, occupé au Siège de Mons qu'il vouloit reprendre, & le Prince avoit dessein de luy en faire lever le Siège, tant pour lauver. une Place fi importante, que pour delivier son trere Ludovic du peril où il étoit. Mais Mr, de Genlis qui marchoit du côté B. 6.

Digitized by Google

de France au secours de la Place avec six ou sept mil hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie, ayant été pris & deffait par Frederic de Tolede qui étoit allé au devant de luy, ayant été averti en secret de sa marche, & de l'état de ses Troup-Ne peut faire pes par la Cour de France. Et le Prince

de Mons au apprend le ner vers le Rbin.

lever le Siege ayant tenté inutilement la levée du Siege de Mons, parce que le Duc d'Albe Duc d'Albe; setoit trop puissamment retranché, pour apprend le pouvoir être forcé dans ses Lignes. d'Aula S. Barthe tre côté, le Prince ayant appris en mélemy, ce qui me temps par de frequentes décharges le fait retour d'Artillerie, & d'autres signes de réjouissance dans le Camp du Duc d'Albe, le Massacre de la S. Barthelemy, où l'Admiral de Châtillon & ses principaux Amis avoient été tuez; voyant d'ailleurs qu'il n'y avoit plus rien à esperer du côté de France qui l'avoit abulé : & qu'au contraire, il devoit tout craindre d'un si puissant Royaume, qui s'étoit declaré ennemy dé sa Religion, & de son Parti. 11 conseilla à son frere le Comte Ludovic de faire une composition honorable qui luy fut accordée, & luy se retira vers le Rhin à petites journées. Dans cette retraitte il le vid prêt à perir, tant par les siens que par les ennemis: car les Chefs Allemans parlerent de l'arrêter pour asseurer le payement de leurs montres, ayant promis de les payer si tôt qu'ils seroient dans · le Haynaut, où il esperoit toucher de l'argent de France. Mais ce Prince éloquent

RRINGE d'ORANGE. 3,7-& persuasif leur ayant fait voir qu'il n'y avoit point de sa faute, ils s'appaiserent, & se contenterent de promesses, & du peu

d'argent comptant qu'il avoit.

d'Autre côté, il courut risque de la vie prés de Malines. Huict cens Chevaux Espagnols, qui avoient des gens d'élite en crouppe, étansentrez la nuit dans son Camp, & penetré jusqu'à sa Tente, l'auroient tué endormi sans une petite chienne qui couchoit dans son lit : laquelle au bruit de l'allarme, le reveilla, luy grattant le visage de ses pattes tant il dormoit Di ofondement. Les Attaquans ayant en-📶 été la plus-part desfaits, il marcha droit vers le Rhin, où il congedia son Armée à Orfoy, & fe retira par l'Overiffel à Utrect, & de là en Hollande & en Zélande, qui s'étoient declarés pour luy, à l'exception d'Amsterdam & de Middelbourg, de la maniere qui s'ensuit.

Comme le Prince d'Orange étoit ersant de Province en Province, & fugitif en France & en Allemagne, Guillaume de la Mark Seigneur de Lumay, Sonoy, Trelon, les Boissots, Entens, & autres qui agissoient sous les ordres da Prince, aprés avoir long-temps & hûreusement piratté: en siq, à la sollicitation du Duc d'Albe, n'ayant plus de retraitte dans les Ports d'Angleterre, que la Reyne Elisabeth leur retuia, de peur de s'attirer les Espagnols sur les bras: & le Comte de la Mark, & les autres cy-dessus nommes cherchans à se saine de quelque Porten Nort Hollande, ou en Frise, le vent, contraire les obligen avec trente Vaisseaux tant grands que potits qu'ils avoient, de se mettre à l'abry de l'Isle de Vora en Hollande, où est la Ville de la Brille, qu'ilssurprireat, l'ayar souvé hûreusement sans Garnison, qu'on avoit enveyée pourpeair Utrect qui refusoit de payer le dizione denier.

Ce Comte de la Mark, étoit un homme cruel de témeraire. Il avoit juré de nese faire jamais les cheveux ny barbe, qu'il n'eût vangé la most du Comte d'Eigmont de de Horn. Quand il est surpris la Brille, qui veut dire lunettes en Flamand, il se fit peindre dans un grand Tableau, & le Duc d'Albe aussi, auquel il mettoit des lanettes sur le nés pas derivere pour se mocquer de luy, estant un terme de mépris en Hollande, pour dire qu'on manque de lumière.

Il fit suffi mettre dans fes Drapeaux dix pieces de monnoye, en haine de l'Impôt du dixiéme denier, que le Duc d'Albe vouloit établir afin de le rendre odieux.

Le Comte de Bossat, lors Gouverneur de Hollande pour les Espagnols, voulut chasser ces gueux Marins de la Brille, mais inutilement. A l'exemple de la Brille, plusieure Villes de Hallande: squoir, Horn, Alkmar, Edam, Goude, Oudewater, Leyden, Goroum, Harlem, & toures collede Zelande, excepté Middelbourg, abandondonnerent le Duc d'Albe, & se declarement pour le Prince d'Orange. Plessingue, Ville & Port considerable de Zélande, suivit une des premieres l'exemple de la Brille, par le moyen du Curé, qui le jour de Pissingue se l'aques, en colchant la Messe, exhorta deslar pour le peuple à se mettre en liberté. Ce vent de la Prince sedition ayant emû tout le monde, en prit d'Orange, aussi-tôt les armes, & l'on set sortir la gar-Gamison moins on arrêta Alvarez Pacheco Espapeule, moins on arrêta Alvarez Pacheco Espapeul Pacheguela parent du Duc d'Albe, qui veilsont aux co parent du travans d'une Citadelle qu'on faiseit bâtir: Duc d'Albe. Ex il set aussi sot pende par l'ordre de Tre-lon, qui voulut vanger par cette most ochle de son frere, qui voulut vanger par cette most ochle de son frere, que le Duc d'Albe avait suit.

de son Frere, que le Due d'Albe avoit soit décapiter à Bruxelles quarre ans auparavant. Ce Pacheco est beau representer qu'il étoit Gentil-homme, et prier qu'an suy tranchit la tête, sout cela set instille, et sut étranglé publiquement à un gibet.

Mais au subjet de Pacheco, je me puis affez admirer la diversité d'apinions que j'ay remarquées dans les Historiens les plus renommez qui ont écrit des affaires des Pays-Bas. Car Grotius dit qu'il étoit Savoyard, bien que Bentivoglio, Strada, Moursius, & Emanuel de Messere conviennent qu'ilétoit Espagnol. Le Cardinal Bentivoglio dit qu'il est la téretrandiée, & les autres écrivent qu'il fut pendu; d'Un autre côté Meursius nomme ce supplicié, parent du Duc d'Albe, Paciotty, bien que tous les autres l'appellent

Pacheco, confondant ce Pacheco avec François Pacietty d'Urbin, Comte de Montefabro, si excellent dans les fortifications & dans les machines de Guerre; qu'ayant fait bâtir la Citadelle d'Anvers, son nom fut donné à l'un des cinqBastions de la Forteresse par ordre du Duc d'Albe, afin que le nom de ce Grand Hommese conservat perpetuellement; Les quatre autres Bastions furent nommez le Duc, Ferdinand, Tolede, & Albe, des divers noms de ce Duc, sans en nommer aucun du nom du Roy Phillippes son Maître. En fin pour revenir à ce Pacheco, Emanuel de Meteren, quoy qu'Historien sort exact, le nomme Pierre Pacheco, bien que Famiano Strada, mieux instruit, l'appelle Alvarés. Ce qui fait voir que les plus Grands Hommes font sujets à se tromper.

Ces gueux Marins pour repousser par la cruauté, celle que le Duc d'Albe exersoit contr'eux , pendoient fans exception tous ceux qu'ils prenoient. Quant aux Espagnols qu'ils faisoient prisonniers, ils les hoient deux à deux, dos contre dos,

& les jettoient dans la Mer.

Le Trince met de fes Creatures Eas.

Dabord que le Prince d'Orange fut arrivé en Hollande, & en Zélande, il établit pour son Lieutenant dans la Northoldans les prin-lande (nommé autrement Westfrise) le cipales Char ieur Dideric, ou Theodoric de Sonoy, Gent'll homme Frison, fit Charles Boisot ouverneur de Flessingue, & son frete Louis Boissot Admiral; c'étoit deux

Digitized by Google

Gentile

- PRINCE d'ORANGE. Gentils-hommes de Bruxelles, comdannez par le Duc d'Albe, qui suivoient la fortune du Prince d'Orange.

En ce temps-la, les Etats de Hollande & Les Etats de de Zelande, s'affemblerent à Dordrect, où Hollande & ils reconnûrent le Prince d'Orange pour de Zelande leur Gouverneur, quoy qu'il fut absent, font le Prince s'obligeant par ferment de ne l'abandon- du pays, & le ner jamais; & le Prince s'obligeant pa- Comtede la reillement par Phillippes de Marnix Sr. March fon de fainte Aldegonde fon Procureur, de le Lientenant. tenir inviolablement attaché à leurs interests. On remaqua qu'en cette Assemblée ledit fainte Aldegonde donna la main à tous les Députez des Etats, & eux à luy, en signe de confiance & de fidelité mutuelle.

Guillaume Comte de la Mark qui se trouva present, tut declaré Lieutenant du Prince d'Orange : mais s'étant soulevé quelque temps aprés avec Bertel Entens fon confident, aussi temeraire que luy, contre le Prince, ils furent arreftez : & on auroit fait le Procez au Comte, sans la confideration de ses Alliances & de ses services, ayant exercé fur de bons Ecclehaltiques des cruautés qui meritoient punition. Etant sorti de prison il se retira à Liége, où il mourut de la morfure d'un de ses chiens, devenu enragé.

Ce Prince taisoit toutes choses au nom Le Prince des Etats, bien qu'il eût seul la force du donne le drois Gouvernement, tant les peuples avoient de fuffrage de confiance en luy; & comme il n'y avoit à dente velles.

dans les Etate

Digitized by Google

bien qu'il n'y anciennement que fix Villes en Hollande enche que fin qui cuffent droit de fuffrage dans les Easparavant : tits; scavoir; Dordrect, Harlem, Leyden, Wire p. 117 Delft, Amfterdam, & Goude, il en ajouta and professor douze aux fix autres; sçavoir, Rotterdam, W. 78.

Gorsum, Schiedam, Schonove, 'la Brille, Alkmar, Horn, Enkulen, Edam, Munikedem, Medentilic, & Purmerond, afin que lay effans redevables de cer homeur, elles lay fuffent plus affectionnées dans l'Al-Semblée des Erats, & qu'elles foulageallent mieux les milères publiques, aprés les avoir connuës. Il disposoit seul des Charle nom de Souverain, & le concentoit d'es avoir l'effet.

Remaines

En ce temps-là, il fit bannir des Eglifes les Ceremonies les Ocremonies Romaines, afin que la diverlité de Religion rendit ces peuples itreconciliables avec les Elpagnols, ennemis

jurés des opinions nouvelles.

Em 1572. le Duc d'Albe, aprés avoir repris Mons, Te trouvant fort incommode, envoyaton fils Dom Frederic de Tolede, pour reprendre les Villes de Gueldres & de Hollande, qui s'estoient soulewees consectuy. Ce Dom Federic, dabord, voulet faire un exemple de Malines, qui avoit ouvert fes portes au Prince d'Oranease Maline, ge : car il ne se contenta pas de saccager plusieurs jours cette grande Ville, mais il permit a fes Soldats d'y exercer des

cruautez, & d'y commettre toutes fortes de violences, jusqu'a violer les Femmes.

de Tolede (ac-Zatphen & Nacden.

fans

PRINCE NOR & NOE. fine excepter les Religiesfes. Enfitte il manche contre le Matquis de Bergus:: & l'ayant mis en faite, il s'empara de must ce qu'il avoit écamé, con autres de la Wille de Zutphen, qu'il fit piller anhumainement par son Armée. Enfin al reprit Narden , qu'il détenir recalement, faifant perir enfemble lesinnosoms & les coupables , these diffinctions diage my defexe, & controls parole qu Julien Romoro Colonel Espagnol avent alonséaux Bourgeois, qu'ils auroient la vie fauve, brûlant les maitons, racant les amurailles, laiffant les corps morts dans les pués trois formaines entieres fans loneurescer ; Excés qui pulla dans l'espritalesphe cruds, plutoft pour un crime efficiedele, que pour une juste punision de leur grevolte : At qui fit resoutre coux de Mandom à se dessendre jusqu'à la derniere esse erbmité, ayantaffaires un Vainqueur dinpitoyable.

Les Historious Hellindeis comanquest L'Imprimeque c'est dans cette Wille de Hartom, que rie a en son Elert d'Imprimerie a eu son commence-sommesmont l'an 1440, par Laurens le Costre, & ment à Har-Thomas Pieterien son gendre: muis lour lim. Facteur Jean Faustu les tradissant, omporta les Caractéres à Amstordam, puis à Colugue, & de là à Mayence, où il s'arresta: & eù Jean Guttomberg Geneil-homme Allemand, qu'on fait commenment l'Autheur de l'Imprimorie, Eaugmenta, & l'enrichit de beaucoup.

Wibald

Digitized by Google

Siege de Har lem, long & Janglant. Wibald Riperda Gentil homme Frifon commandoit dans la Ville de Harlem: & Dom Federic disoit qu'il ne vouloit point d'autres cless pour y entrer, que san Canon. Cependant ce Siege fut sort difficile, sort sanglant, & tort long, ayant duré dépuis le mois de Decembre 1572. jusques en Juillet 1573. Les Espagnols y perdirent plus de quatre mil hommes, entr'autres le Sieur Cressonnier, grand Mastre de l'Artillerie, & Barthelemy Campi de Pesaro excellent Ingenieur.

Ceux de Harlem soussirient une saim extréme, jusques là qu'une petite Fille de trois ans, enterrée il y avoit quelques jours, sut déterrée par son Pere & parsa Mere, pour soûtenir leur mal-hûreuse vie. Pendant ce Siege, Dom Federic, ennuyé de sa longueur, & desseperant du succez, parloit de s'en retourner en Brabant: mais le Duc d'Albe son Pere, blamant son impatience, luy manda que s'il avoit resolu de lever le Siege, qu'il iroit, tout malade qu'il estoit, pour le continuer: & que si l'excés de sa maladie l'en empêchoit, il seroit venir d'Espagne sa Mere, pour tenir la place de son Fils; reproche qui sit résou-

Dans la chaleur de ce Siege, les Espagnols ayant jetté dans la Ville la teste d'un homme, avec cette Inscription, La sesse de Philippes Konings, c'est à dire, le Roy venant pour deliver Harlem avec un secours

dre Dom Federic à demeurer.

de deux mil hommes. Et puis une autre teste avec cette autre Inscription, La teste d'Antoine le Peintre, qui livra aux Françeis la Ville de Mens. Ceux de Harlem firent Les habitans tuer onze prisonniers Espagnols, enser-de Harlem merent leurs testes dans un tonneau, qu'ils payent le diroulerent de nuit aux Ennemis, avec xième dans rette inscription. Les habitans de Harlem au Duc d'Albe dix sestes, afin qu'il dix sosse payens au Duc d'Albe dix sestes, afin qu'il dix sosse ne leur fasse plus la guerre pour le payement d'Espagnols, de pour l'interest, ils luy en dennent une enzième.

Comme ils esperoient en ce temps-là que le Siege se leveroit, ils se laisserent aller à de mocqueries qui tenoient de l'impieté; habillant des santômes en Prêtres, en Moines, en Cardinaux, & en Papes: & puis les précipitoient du haut de leurs murailles, aprés les avoir percez de

cent coups."

Enfin, la Ville estant réduite à la derniere extremité par une samine sans
exemple, qui avoit emporté plus de tréze
mille personnes, toute esperance de secours
estant perduë, ceux qu'on y avoit voulu
introduire sous le Comte de la Mark & le
Baron de Battembourg, ayant esté dessaits,
la Place su forcée de se rendre à discretion
par la clameur des temmes & des enfans:
car les hommes avoient resolu de sortie
en corps, & de se faire un passage honorable par leurs épées au travers des
Ennemis.

oigitized by Google

Rufin Marlem fur pris, & les Espaguels y noyasone & pendis sene plus de deun moltiperfinnes.

Les Espagnuls taxorent la Ville, pour esse empâcher la dostruction, à une grande somme d'argent, às sirent pendre de noyer cendant que liques jours plus de deux miller personnes, entr'auxres tous les Ministres, les Principaux de la Ville, & les Chefs des Troupes. Quant à Wibald Riperda Gouverneur, de Lancolot, Bâtard de Brederade, ilseurent la teste translés.

Ces crusutes prariquées à Harlem, nuifirent aux Répagnole; au lieu de leur forvir, les Peuples s'eftans refoltes des fouffrir plûtoft les deraieres mistres, que de se so meure à une domination si cruelle de fatyrannique. Austi, la perite. Ville d'Ailamas se le Prince d'Orange serve prix Gentrudensberg, qui luy appartenoir en propre, & qui couvroit la Ville de

Alkmar eft affuge inutilement.

Le Comte de Boffst pris for la Mer, par les Lieutomans du Printe d'Orange.

Doidrece:

En ce temps, Maximilian de Henin, in Comte de Boffet, Capitaine fort renommé, & fortestimé du Due d'Albe, à qui le Gouvernement de Hollande avoit été donné, fur pris fur la Mèr de Zuderfée, qui est celle d'Amsterdam : de fir Pfotter desfinite par celle du Princed Grange; On peit aussi son grand Vaisseu, qu'il avoit numané l'Inquisition, pour reprocher aux. Confederez la principale cause de leur révolte. Ce Comte fut mené à Horn, où if sur quatre aus prisonnier, jusqu'il la par cification de Gand; Et comme les Espargnols eurent pris à la Haye Philippes de Mernix

P-R ENGE d'OR AN SER. Marnix Science Aldo-Marnix Sciencer de fainte Aldegende, Sainte Aldoprincipal Ministre du Brince d'Grange: gonde pris cePrince jura & offurales Espagnols, qu'is Paries Espatraitteroit. le Comte de Bessit, de l. Serie, messine maniera qu'ils, traitternient feints Addegonde.

GeConte fut traitté fem humainement.
en la prilan: für quay on ne pout affen
loiter le naturel benin & clement du Prince d'Orange: cas le Camto de Roffin, un
geu aupanarant, aveit ansmanpu: te Grande donBourguament e de Delit, intime du Prince, pour le trahir & le faire temben enere de Orange.
fes mains, estant à la promemade hore de la libille: mais cette conjunction fue découverse par une lettre interceptée du Course
au Bourguementre.

Encontrappellanen Eingen, le Ray Phy on Especial Encotemps la le Duc d'Alle & fan Fil L' Du d' liggerayantresonna tropterit, que lines CHISINES . aginistroiese les Peuples dans laschellion, Louis de Requestine, grand Louis de Re-Commandaux de l'Orde de St. Jacques que fois en Gafaille, Ganverneum de Milan code an Duc. min avois, fest, contribué: às remporter Jim les Tues la femente Victore de Largano, fus Succelleur; du Duc diAibe an: Genvernement: den: Pape-bas, Ca Duc. on partante, fe: wantout: quien fix ans de Gouvernements, il: annie: fuit mousir plande dix-huie: mil. perfoanes man la cuesta du bonnesses & espendant, le cruel Vanger, qui sen retomme en Espagne avec le Duc, écrimeit en partant,

queogle

ľ

48 GUILLAUME que les Pays-bas estoient perdus pour le Roy par un excés de douceur & misericorde.

Middelburg, fe rend aux Et at: aprés un long Sioge.

L'an 1574. la Ville de Middelbourg, Capitale de Zelande, fort long-temps deffendüe par ce celébre Capitaine Christophle de Mondragon, aprés avoir enduré une grande famine, ét aprés la deffaite des Flottes Espagnoles, qui tenterent vainement de la secourir, sur rejointe au reste de la Province. Ce Siege dura deux ans, ét les Espagnols dépensement en divers armemens plus de sept millions pour tâcher à sauver la Place.

Deffaite & most des Comtes Ludovie & Henry de Nassau par d'Avila, pres de Nimigue.

Le Prince d'Orange, si hûreux sur la Mer, estoit toûjours malhûreux sur la Terre; car la quatrieme Armée que le Comte Ludovic de Nassau son frere luy amenoit d'Allemagne, pour luy, aider à chaffer les Espagnols du reste de la Hollande, fut desfaite prés de Nimegue par Sancio d'Avilla, Chet de guerre experimenté, qui de fimple Soldat eftoit parvenu, par tous les degrez de la guerre, à un grand Commadement, les Allemans du Comte Ludovic s'estant amusez à leur ordinaire à se mutiner, & à luy demander de l'argent, au lieu de songer à dessendre leur vie, & celle de leur General. Dans ce Combat moururent le Comte Ludovic de Nassau, son frere le Comte Henry, & Christophle Comte Palatin: & d'Avila se vid maître du Champ de bataille, de séze pieces de Canon, & de tout le bagage

Prince d'Orange. de l'Armée ennemie : ce qui arriva au commencement du Gouvernement du Commandeur de Requesens. Cette perte affligea sensiblement le Prince d'Orange, tant il aimoit tendrement ses Freres: mais ne rabbatit rien de sa constance.

L'an 1575, les Espagnols, enflez de Loyden afficla deffaite & de la mort des freres du Prin- Se par les Mce d'Orange, affiegerent la Ville Leyden, qui aprés une famine longue, & sans exemple, fut sauvée miraculeusement par les Digues qu'on rompit, qui noyerent beaucoup d'Espagnols: & par le secours qui fut introduit dans la Ville, par un nombre infini de Batteaux qui flottoient sur les terres submergées.

Quand le Prince representa aux Etats le dommage qu'apporteroit la suprure des Digues, ils luy répondirent, que pays

gaté valloit mieux que pays perdu.

Mais parce que ce Siege a êté fort particulaismemorable, il faut dire sommairement ten de la lequ'on avoit fait faire deux cens batteaux vie du Siege à fonds plat , à dix , douze , quatorze, de Leyden. seze, & dix-huit rames, dont les plus grands avoient deux pieces de canon au devant, & deux aux côtés; On fit venir huit cens Matelots de Zelande, qui avoient des écriteaux fur leurs chapeaux, où il y avoit, Plutost servir le Turc que le Pape & l'Espagnol; leur réprochant l'Inquisition & la violance dont ils useient sur les corps, & sur

Digitized by Google

Un Matelot Zelandois mange le cœur d'un

so Guillaume. Les consciences. Cette Flotte estoit conduite par l'Admiral Louis Boisot. Un de ces Matelots, ayant arraché le cœur d'un Espagnol, le dévora publiquement tout fanglant & tout crud , tant l'aver-Espagnol tout sion & la passion des gens de ce pays là est violante. Il y avoit sept semaines qu'il n'y avoit plus de pain dans la Ville, & que châque personne n'avoit par jour que demie livre de chair de vache ou de cheval; Mais ce qui fut hûreux pour les AG liégez, le jour de la retraitte des Espagnols, il tomba vingt-fix toises des murailles de la Ville, & il furvint un vent de Nost qui déscicha la plus grande partie de l'eau : ce qui les auroit mis au pouvoir de leurs Ennemis, s'ils avoient seu lement retardé d'un jour à se retirer. Cela a quelque rapport à ce qui arriva à la Rochelle, où un peu aprés sa reddition la tempéte emporta une grande partie de la Digue.

Pendant ce Siege, on fit de la Monnoye de papier , avec cette Inscription , Hec libertatis Imago. On en avoit fait d'êtain à Alkmar, & on en rendit pour cinq mille

cinq cens rix dalers.

Avant la delivrance de la Ville de Leyden, Ferdinand de la Noy, nouveau Souverneur de Hollande, & le Sieur de Liques Gouverneur de Harlem, ayans follicité ceux de Leyden de se rendre, les flattans d'un bon & favorable traitement ils leur répondirent par ce seul Vers Latin. Fistu-

PRINCE d'ORANGE. Fistula dulce canit volucrem cum decipit auceps.

C'est à dire , que l'Oyseleur chante Grande condoucement avec son sifflet , quand il veut fance de cenx attraper l'oifeau. Et ne ceffant de les de Leyden à Iolliciter par lettres de se rendre, ils leur se deffendre. répondirent enfin, qu'ils te deffendroient jusqu'à la derniere extremité : & que quand ils auroient tout consommé, & qu'ils auroient mangé leur bras gauche, il leur resteroit encor le droit, pour tâcher à se garantir de la tyrannie des Espagnols. & qu'ils se souvenoient des cruautez faites à Malines, à Zutphen, à Narden, & à Har-

lem. Le Prince d'Orange aprés cette delivrance, fut reçà comme un Dieu dans la Ville de Leyden; il fit garder & embaumer les pigeons en la Maison de Ville, en figne de réconnoissance per Pigeoniappor-petuelle, parce qu'ils avoient esté les tres auPrince. messagers volans qui avoient porté des lettres des Affiegez au Prince, & ses re-ponses. Ce fut lors qu'il establit l'Uni-de l'Universi-versité de Leyden, à laquelle il affigna sé de Leyden. des revenus annuels, & de grands Privileges.

L'annéed'auparavant, le Prince d'O-range estant vef de sa seconde Femme Anne de Saze, épousa Charlotte de Bourbon fille de Louis Duc de Mont-Orange speupenfier, qui s'estoit retiré à la Cour de se sai 3. Nop-Frederic troisième Electeur Palatin. La ces Charlotte Mariage se fit à la Brille; où elle fut de Bonrbon-

72 GUILLAUME amenée d'Heidelberg par le Seigneur de Sainte Aldegonde; Elle avoit esté Religieuse & Abbesse de Jouarre; Le Pere, grand Catholique, avoit redemandé sa Fille à cét Electeur, vers lequel sut envoyé Monsieur le President de Thou, & puis Monsieur d'Aumont.

L'Electeur offrit de la renvoyer au Roy, pourveu qu'on ne la forçat point dans sa Religion: mais Monsieur de Montpensier aimant mieux la laisser vivre éloignée de luy, que de la voir à ses yeux professer une Religion qui luy estoit si à contre-cœur, consentit en sin au Mariage, & la dotta.

On traitte A

imurilement de Paix à Breda. Aprés le Siege de Leyden, on traitta inutilement de Paix à Breda, les Etets de Hollande & de Zelande ayant demandé la sortie des Espagnols hors des Paysbas, la tenüe des Etats generaux, & la liberté & l'exercice de leur Religion; Le Commandeur au contraire offrant seulement de faire retirer les Espagnols, l'Amnistie de toutes choses passées, & le rétablissement de tous les Privileges: mais ajoûtant que le Roy ne pouvoit souffrir dans ses Etats que la seule Religion Catholique.

Ce Traité de Paix estant rompu, les Etats firent faire de la Monnoye, où d'un côté il y avoit le Lion de Hollan le, tenant un épée nûe avec ce mot, Securius bellum pace dubià: la guerre vaut mieux

qu'une Paix douteuse,

Ea

PRINCE d'ORANGE. En ce temps là, le Commandeur de Requesens s'empara de Ziriczee en Zelande, par la valeur incomparable de Christophle Christophle de Mondragon, qui pass de Mondraplusieurs lieues de Mer à gué, avec l'éton-gen prent nement de tout le monde,& un tres-grand Ziriez ú. peril de ses Troupes. Mais ce Commandeur estant mort un peu apres, les Soldats Espagnols & Allemans s'estant mutinez faute de payement, se mirent à tout ravager. Ils saccagerent Mastric, & Anvers Les Soldats même, où la perte tut estimée vingt qua Espagnolise tre millions, tant en argent, qu'en meu-mutment de bles, & en destruction d'édifices. Le pilla saccagent ge de cette puissante Ville qui dura plu. Mavers. sieurs jours fut appellé la furie des Espagnols, dont plusieurs se firent des gardes d'épées, & des corcelets d'or pur: mais

Les Espagnols firent prisonniers dans Anvers le Comte d'Egmont, le Seigneur de Goignie, & le Baron de Capres. Ce dernier voulant saluër bien bas Hyeronimo. Rhoda Chef des Mutinez, qui estoit assistant une chaire à bras à l'entrée de la Citadelle, reçut dans le ventre un coup de pied de cét insolent Espagnol, en luy disant par mocquerie; qu'il n'avoit que faire de sa réverence.

les Orfeuvres d'Anvers y mêlerent du cui-

VIC.

Ces Trouppes Espagnoles & Allemandes, aprés le fac d'Anvers, vivans avec une licence & une barbarie insupportable, les Provinces qui estoient demeu-

GUILLAUME rées sous l'obeissance du Roy Philippes appellerent le Prince d'Orange à leur secours, estans exposées au brigandage de ces mutins, & declarerent les Elpagnolsenacmis du Roy & du Pays.

Ce fut lors, que toutes les Provinces des Pals bas, à l'exception de Luxembourg qui en est désaché, s'allierent pour leur commune dessende, & firent Paix deGand ce fameux Traitté de Paix à Gand l'ara mille quinze cent septantolie contenant vingt-cinq Articles. Les principaux e-

iloient;

Pan 1576.

Qu'il y auroit Amnifie du paffé.

Que les choses demeureroient par en l'état qu'elles oftoient pour lors.

Qu'on jureit & premettoit de s'enresider à delivrer le Pars de la fervitude des Espagnols, & des autres Etrangers.

Que tous les Placards & Condamnations au fujet des Troubles paffen, & de la Religion, feroient Rispendus jusqu'à la tenue des Etats Generaux.

One tous Prisonniers, notamment le

Comte de Boffat, feroient relâchez.

Que les Colomnes, Trophées, & Statues, avec leurs Inferiptions, élevées hiperbement par le Duc d'Albe, scroient abbatues : notamment celles qu'il s'estoit fuit ériger dans le Château d'Anvers, & la Pyramide qu'il avoit fait mettre dins la Place, où avoit ête l'Hoftef de Culembourg, qu'il avoit fait razer, parce

Digitized by Google

PRINCE d'ORANGE. 55 parce que la Noblesse s'y estoit assemblée pour dresser la Requeste comre l'Inquisition.

Ce fut lors, qu'on crût les Pays-bas entierement perdus pour l'Espagne, qui pour obeir au temps, sut sorcé d'approu-

ver cette Paix.

En consequence de ce Traité, les Tous les Châteaux de Gand, de Valenciennes, Chateaux de Cambray, d'Utrecht, & de Groe des Pays-bas ningue furent démolis; toute la Frise demolis. se déclara pour les Esats, & Gaspard de Roble, qui avoir épousé l'heritiere Gaspard de Billy & de Malepert Gouverneur Roble Sieur de la Province, sut mis prisonnier dans de Billy, la Masson de Ville de Groeningue apec Gouverneur les fers aux pieds. Ce Gaspard, homme de Frise, faité de main & de conseil, estoit sils de la prisonnier de Roble en Portugal. Il sut avancé & employé par Marguerite Duchesse de Parme: & de son temps il estoit Gouverneur de Philippeville. Il ne fortit de prison qu'en vertu de l'Edit perpetuel qui se sit sous le Gouvernement de Dom Jean

d'Autriche.
Christophle Vasquez, qui s'estoit caché dans le Cloitre des Cordeliers, tondu& déguisé en Moyne, sut aussi pris & mené en cét habit, en la grande Place de
Groeningue, le pleuple vriant par mocquerie qu'ils avoient un nouvel Evesque
Fauteur de l'Inquisition.

Les Pla- Sur quoy il faut remarquer icy , mands enclins que les peuples des Pays-Bas sont fort à la mosque-enclins à se railler de leurs Ennemis, quand il leur arrive la moindre profperité, comme ils le firent aprés la prise de Levarden dans le mesme Pats de Frise : car les Etats l'ayant surprise, on fit venir tous les Preftres & tous les Moynes dans la grande Place, où les Troupes estant en Bataille, on les mit par rangs entre les rangs des Soldats : puis aprés, le peuple, avec des mocqueries incroyables, les conduist en cet ordre au son des Fiffres & des Tambours, bien loin hors de la Ville, où ils les laisserent sans leur faire autre mal que de s'estre long-temps mocqué, d'eux.

Ils avoient desja fait paroître cette inclination à la mocquerie, après la furprise de la Brille, par le Tableau. dont j'ay parlé cy-dessus, où le Comte de la Mark mettoit des lunettes sur le nez au Duc d'Albe: & à Harlem, où les Habitans croyans que Dom Frederic de Tolede en levoit le Siege, firent des Processions de Phantômes vêtus en Prestres, en Moynes, & en Cardinaux, tenant des figures du S.Screment, qu'ils précipitoient du haut en bas de leurs murailles.

J'ay moy-mesme remarqué à l'âge de douze ans, le penchant de cette Nation à la moquerie. Mon Pere, qui estois Am-

PRINCE d'ORANGE. bassadeur en Hollande, nous avoit misl'an 1622, en pension à Leyden, chez le Docteur Joannes Gerardus Vossius Alleman, natit d'Heidelberg, qui à compose: un grand nombre de beaux Ouvrages, mon frere aisné & moy, avec un troisiéme frere nommé Daniel, qui fut tué à . la Bataille de Nortlingue l'an 1645, qui avoit un si grand genie pour les Mathematiques, qu'il estoit pour égaller un jour la reputation des Galilei, & des Archimedes, fi la mort ne l'eût point emporté à la fleur de son âge. Cette année 1622, le Prince d'Orange Maurice, ayant contraint le Marquis Ambroise Spinola de lever le Siege de Bergopsom, aydé du Comte Ernest de Mansfeld, & du Duc Christian de Brunstvic. Les Villes des Pays-bas se laisserent transporter à des excez de joye qui ne se peuvent bien representer; Entrautres, celle de Leyden mêla là. mocquerie aux réjouissances publiques. Ce Docteur avoit sa maison devant la, Place de l'Eglise nommée Hoguelans-, kerk, où il se fit un feu des plus magni-. fiques. Sur le haut du Bucher, il y avoit un grand rouet à filler, qu'on, appelle Spinwiel en Hollandois:& autour, des écriteaux, où estoit écrit le nom, de Spinola General des Armées d'Es-. pagne. Sur la corde du rouet, il y, avoit d'autres écriteaux, sur lesquels. estoit le nom de Gonsalve de Cordoua, l'un des principaux Chefs de l'Armée,

C, 5

Deffense da Sieur van Beuningus. En confequence de l'incfination à la mocquerie de ceste Nation, on a publié avec quelque vray-semblance ces années dernieres, que le Sr. van Benaingue, qui signifie le Sieur du Boudin en François, s'estoit tale graver dans une Médaille, arrestant le Soleil comme un second Josué, pour dire qu'il avoit borné, & avoit été le Jupiter Stator des Conquestes du Roy, qui a pris le Soleil pour le corps dest dévisé; Mais des personnes très-bien informées m'ent asseuré qu'on suy a presécrete da Nation, à la Cour, & que cette Médaille h'a jamais esté veue; Be n'a jamais stiffssiffé que dans l'unagination de ceux qui s'ont inventée.

Il'est bien vray, que les Etats des Provinces-unies, aprés la Psix d'Aix la-Clapelle, dont ils s'attribuoient tout l'honneur, ensiés de glorie d'un Traitté qu'ils astismoient leur estre avantageux, firent faire

PRINCE CORANGE. faire des Médailles, avec une Inscription magnifique, que leurs envieux & leurs ennemis nommerent Superbe, où l'on m'a asseuré qu'estoient ces paroles.

Affertis Legibus , & Sacris, Defenfu exteris Regibus , Piudicata per orbem Christianum

Marium libertate.

Egregia Pace virtute Armorum parth Batavia. P.

En voicy le sens en faveur des Dames. Ayant affeuré les Loix & la Religion, Et deffendu les Roys Alliez;

Ayant citabli la seurcté de la navigation dans les Mers du Monde Chrestien. & fait une Paix gloricule par la vertu des Armes.

Les Etats Generaux des Pays-bas, en memoire perpetuelle.

Surquoy un des plus grands & cele. Mr. le prebres. Hommes de France en science & mier Profen vertu, m'a dit, que les Romains, aprés deut de La avoir razé Numance, & détruit Cartage, rivale de leur Empire, n'affent pû parler en des termes plus altiers de leurs Vi-Caires.

A la fin de l'an 1671. les Etats Generaux voyant que ces Médailles leur artiroient l'envie & la hayne des plus puissans Scuverains, les ont fait supprimer tans qu'ils ont pû, en ayant fais rompre les coins & les moules : de sorte qu'il n'en est resté que fort peu entre les mains des Curieux.

& GUILLAUME

ces Médailles superbes, avec les railleries continuelles & insolentes du Gazettier d'Amsterdam, qui se licentioit de se mocquer ouvertement de tout, sans épargner les Têtes Couronnées, qu'on doit toûjours respecter; n'ont pas esté un des moindres motifs de la derniere Guerre: & elles ont donné plus facilement croyance à cette Médaille imaginaire, attribuée au Sieur Van Beuningue, dont les discours pleins de yent, & qui pasfoient la hardiesse, fáisoient croire toutes choses.

Sur ce sujet, on peut dire avec raison, que ceux-là sont bien sages, qui ne s'enstent point dans leur bonne fortunes car elle se change souvent en mauvaise, par la vicifitude ordinaire des choses du Monde, qui ne souffre rien de permanent; aussi la moderation fait plaindre les mal-heureux, au lieu qu'on se réjouit de l'infortune des insolens. Philippes de Commines, sur ce que le Duc Charles de Bourgnogne ayant esté deffait par les Suisses, envoya à Lyon, rechercher d'amitie le Roy Louis onzieme, qu'il méprisoit auparavant; luy ayant depeché pour cet effet le Seigneur de Contay fon favory, avec humbles & gracieuses paroles contre Ta coûtume; ce sont ces termes; dit que si un Prince prenoit son conseil. il se comporteroit avec tant de moderation en prosperité, qu'il ne seroit pas

PRINCE d'ORANGE. 61 forcé de changer de langage en adverfité; il ajoûte que le Seigneur de Contay allant par la Ville de Lyon, eût ce déplaisir d'entendre chanter des chanfors à la gloire des Suisses victorieux, & à la honte de son Maître, qu'ils avorient vaincu. Mais la plus-part des Princes & des Ministres déployent ordinairement toutes leurs voiles au vent de la fortune savorable, sans songer aux vents contraires, qui souvent leur font faire naufrage.

Mais à propos du fieur Van Beuningue, ou du Boudin en François; on peut faire une remarque : qu'au commencement de cette Guerre, les principaux Officiers & Ministres de Hollande avoient de plaisans noms. Leur grand Negociateur étoit le sieur du Boudin; Plaisant Leur Marêchal de Camp le sieur Wurst, nome de plumort depuis peu à Hambourg, (Il étoit feurs Offde Holstein, de mediocre naissance, & con Hollans'étoit mis en reputation, pour ayoir deis. deffendu long-temps Cracovie pour les Suedois, contre les Imperiaux) & Wurst en Flamand signifie Andouille. autre General qui dessendit Groningue, & reprit Grave, étoient le Sieur de Rabenhaupt, qui signisse tête de Corbeau : & un de leurs Colonels étoit le Colonel Pain & Vin, qui eût la tête tranchée.

Qn a aussi remarqué qu'il y a en des Ministres en Suede, & des Com-C 7 mandans

Digitized by Google

Etranges noms des • fficiere Suedeis.

mandam qui avoient d'estranges noms. O enfliern figuifie front de Boeuf. Entre leurs plus renommés Colonels, it y en avoit un qui s'appelloit Deuffel, c'eft à dire le Diable, & qui fut tué à la premiere Baraille de Leipzig; & un autre Schlang. qui veut dire, Serpent? & le Colonel Wolf, qui a'il bien deffendu Stettein, signifiele Loup.

Je ne croy pas eftre delagreable au Lecteur par ces difgreffions, qui divertifsent & délassent l'esprit fatigué, du récit d'une melme nature : ce qu'Herodote &

d'autres ont hureusement pratique.

sesseur de Requesens, ATTIVE AND Page But

Mais retournons à nostre principal triche. Suc- fujet : c'eft à dire, aux affaires des Paysbas. Dom Jean d'Autriche, fils maturel de l'Empereur Charlequint, renommé par la Victoire de Lepante, facceda an Commandeur de Requeseus, au Gouvernement des Pays bas, & arsiva en Luxembourg le jour du sac de la Ville d'Anvers, ayant passe Incomità par la Prance, Il fut à Paris comme Suivant d'Octavio de Gonzague, a voir manger le Roy Henry troisieme : & la il apprit l'estat des Pays-bas , de Dom Diego de Zuniga Amballadeux d'Espagne.

Pointure de Jean d'Autriche méprisoit les Plamands, qu'il croyoit faciles à tromper: triche. ayant même opinon d'eux que le Duc d'Albe, qui disoit ordinairement qu'il eltoufferoit les Hollandois dans leur beurPRINCE d'O'R ANGE. 63: re: mais ces gens, qu'il tozoit pour gresfiers, ayans plus de solide que de brillant, réconnarent aush-tôt qu'il los vouloit tromper par ses purolesse par ses honnessetes assaclée.

Il choit alors agé d'environ trente ans : les penfées effetent hauses de ambitieufes. Il se mit d'abord dans l'esprit d'estre Roy de Tunis par le moyen de. Pape: à quoy le Roy Philippet un vou-lut point entendre. Depuis, ayant esté-fait Gouverneur des Payo-bas, il se suit en têre de déponifier Elizabeth Acine d'Angleterre : & de delivrer Marie Suine Reyne d'Ecosse, qu'il pretendait éponfer , par la faveur de Messieure de Ourse ses Parens, qui le personne à cela pour leur interêt particulier. Ost des feins vaftes donnerent bien de la jalon Grantejafie au Roy Philippes: car il apprehen-tonsiedu doit avec raison, qu'un Prince belli-Rey Philippes queux, qui s'étoit acquis beaucoup de focont contre réputation dans l'Europe, par le gain de triche de fail la Battille de Lepante contre les Pures, taisons. torrent de l'ambirion qui le possedoit, Et au naturel des hommes, avide de regner, n'entreprit un jour de ferendre Maître de fes Etats au préjudiée de fes Bafans. Ces penifers l'épouventoient beancoup, se remettant dans l'esprit l'ancione exemple de Jugurta: qui, bien que bitard, s'empara du Royaume de Messimisse, par la destruction des heritiers legitimes:

Digitized by Google

GULL LAUME gitimes: & cet autre exemple plus recent arrivé dans sa Maison, où Henry le bâtard son Prédecesseur, avoit dépossedé, & même tué, Dom Pedro le cruel, vray Roy de Castille. Le Roy, qui pour se delivrer de semblables craintes, n'avoit pas épargné soa propre, fils Dom Carlos, n'avoit garde de souffrin plus long-temps les justes ombrages que luy donnoit son Frere bâtard. Il resolut donc

do Secretaire de Dom lean a∬a∬iné en Espagne.

de mettre son esprit en repos de ce côté-la; Et comme Jean Escovedo, Secrelean Escove-taire de Dom Jean, étoit accusé d'inspirer à son Maître, ces pensées ambitieuses ayant êté dépêché des Pays-bas en Efpagne pour des affaires de consequence, le Roy Philippes le fit tuer secrettement par Antonio Perez Secretaire d'Etat,. lors fon Favory: & cette mort fit croire à tout le monde, que celle de Dom Jean, qui arriva incontinent aprés, avoit été. avancée.

Les Etats arment-comtre Dom Ican , par . l'avis du Prince & O-TANGE.

Aussi-tôt que Jean d'Autriche fut arrivé aux Pays-bas, favorifant trop les, Espagnols, declatez ennemis publics, il se brouilla avec les Etats, qui armerent contre luy par l'avis du Prince d'Orange. Il les exhortoit sans, cesse de ne se point laisser atrapper par de fausses esperances, que donnoit Dom Jean de la part du Roy: leur remontrant que les Princes irritez dissimuloient bien quelque temps, mais-qu'ils n'oublioient jamais les injures recues, que quand le moyen de s'en vanger. leur.

PRINCE d'ORANGE. 55 leur manquoit: & qu'ils n'épargoient aucunes paroles ny promesses pour déguiser leur ressentiment, leur alleguant cette maxime des Empereurs Romains, que ceux qui déplaisent au Prince doivent être contez entre les morts.

Enfin, l'Edit perpetuel se fit le 17. Fe- On l'accorvrier 1577. entre les Etats, d'un côté; & de avec Dom Dom Jean au nom du Roy, de l'autre, par lean par l'Ela mediation de l'Empereur Rodolphe, & dit perpetuel du Duc de Cleves & de Juliers. Par cet Jan l'an Edit, il y avoit Amnistie de toutes choses : on ratifioit le Traitté de Gand : on consentoit à la tenue des Etats Generaux; la sortie des Espagnols & Allemands hors des Provinces fut arrêtée, qu'ils laisseroient dans les Places, qu'ils tenoient les vivres, les munitions, & l'artillerie. On promit de châtier les Soldats, coupable de tant de crimes, & de delivrer le Comte de Buren, prisonnier en Espagne. Mais le Prince d'Orange & les Etats de Hollande & de Zelande, firent une protestation contre cét Edit : soûtenant que beaucoup de choses, particulierement celles qui regardoient la Religion, n'avoient pas êté: assez bien expliquées.

En consequence de cét Edit perpetuel, Le Due les Espagnois sortirent du Château d'An d'Arsen, sais vers, où sut mis Gouverneur, Philip Genverneur pes de Croüy Duc d'Arsen, qui juit du Château publiquement tête nüe, entre les mains d'Anvers de Jean Escovedo, qu'il garderoit le sermans. Château d'Anvers pour le Roy Philippes

igitzed by Google - •

66 GUILLAUMÉ son Seigneur: & qu'il ne le livreroit qu'à sa personne, ou à les successeurs, & non à d'autres, finon par exprés commandement: für quoy Escovedo dit; si vous faités ce que vous promettez. Dieu vous aidera; finon: que le Diàble vous emporte en corps & en ame: & tous les Affi-Itans crierent , Amen.

En vertu de ce même Edit, tous les Pri-Conniers furent rendus de part & d'autre r le Comte d'Egmont, le sieut de Goignie, le fieur de Cârpres, & autres détenus par les Espagnols; Et Gaspard de Roblessieurs

de Billy, & autres par les Etats.

Done Team PICÛ ČAM Bruxelles VETRENT SCHEtal des Pays Bas.

Aussi-tot, Dom Jean d'Autriche sut recu dans Bruxelles comme Gouverneur General des Pays-Bas, avec une grande Pompe ; mais voulant incontinent opprimer les Provinces, suivant les ordres secrets de la Cour d'Espagne, qui furent manisellez par plasieurs lettres interceptées. que Dom Jean & son Secretaire Licovedo écrivoient en chiffre au Roy Philippes & à les Ministres, qui furent dechiffrées par Philippes de Marnix Seigneur de lainte Aldegonde: on resolut de s'appoler par armes à les desseins peraicieux.

for prend Na-

Pour lors, Dom Jean, sous pretexte qu'on avoit voulu attenterà sa perionne,se retira de Bruxelles: & aprés avoir reçu mur e char dans la Ville de Namur la Reyne de Navarre qui alloit sux caux de Spa, il se saint subtilement du Château de Namur,

Digitized by Google

puis

PRINCE CORANGE. puis de Charlemont : & se prepara à la Guerre, r'appellant les Troupes Efpagnoles & Allemandes: & appellant le jour de la prise de Namur, le premier jour de fon Gouvernement : comme le Roy Henry troisième appella depuis le jour de la mort de Mr. de Gayle, le premier jour de for Regne.

Les États armerent de leur côté, firent démolir le Château d'Anvers , & se joi- guerann guirent au Prince d'Orange; Mais com-arméinente me les Etats Generaux des Provinces al. Dem Itan. femblez à Bruxelles, luy demanderent Lu Etats l'exercice de la Religion Catholique en mandent an Hollande & en Zelande, il leur repondit, Prince CO. qu'il ne se pouvoit faire aucune nouveau e range l'enerfur ce fait, fans l'avis des Etats de Hollan eice de la Rede & de Zelande, dont cela dépendon, ligion Cathe-Bulement & absolument : maxime fon lique en fibldementale de cet Etat-la, qui fut chan-lande: & A gée par trigues, & par la violence des Armes, du temps de son fils le Prince Mauri-

nons parlerons de luy. Le Prince d'Orange Guillaume étant venu à Preda, avec la troisjeme Femme Charlotte de Bourbon, fut convié par res Etats Generaux de les venir consoler par sa presence. Pour cet esset, la Bourgenifie d'Anvers fut fort loin au devant de luy, & l'introduisit dans leur Ville, où Le Prince & les Etats Generaux luy députerent les Ab-Orangs oft bes de Villiers & de Maroles, & les Ba- Erats Gene-

ce, ainfi que nous le dirons cy-aprés, quand

rons de Fresin & de Capres, pour le sup-ranx.

Google

Bruxelles où il of reça magnifique ment.

68 plier de venir au plûtost à Bruxelles, où il alla en bâtteau par le nouveau Canal: conduit par la Bourgeoitie d'Anvers, marchant en bon ordre, d'un côté de ce Canal: & de l'autre côte, par les Bourgeois de Bruxelles tous armés, & la plus-part d'armes dorées, qui étoient allez au devant de luy; Ainsi il sut reçeu magnisiquement & en grand triomphe dans la

Le Frince

Ville de Bruxelles, avec des acclamations fait Gouver-incroyables de joye de tout le monde. neur de Bra- Aussi-tot il fut declaré. Gouverneur de bant. Brabant, & fait Sur-Intendant des Finan-

ces des Provinces.

Sur quoy il faut remarquer icy, que si la vie de ce Prince a été traversée d'étranges révers, capables de faire succomber une ame moins forte qua la sienne, il avoit Brand con- aussi de temps en temps de grandes douceurs, & des matieres de joye qui chatouil-

tant em ent interieur du Prince.

leroient les plus storques & les plus insenfibles, par les applaudissemens & les benedictions des peuples, dont il possedoit les cœurs & les volontez : au lieu qu'il y a des Princes qui ne commandent qu'aux seuls corps de leurs Sujets, sans avoir l'empire agréable de leurs esprits, qui doit faire la plus noble partie de leur domimation.

Mais comme l'énvie est la compagne ordinaire de la vertu: & que bien souvent une trop grande reputation cause plus de mal qu'une mauvaile; cette reception magnifique duPrince d'Orange, jointe à l'Au-

thorité Google

PRINCE d'ORANGE 69 thorité que sa Naissance, son experience, & son mérite luy donnoient dans les Etats & dans l'esprit des peuples, luy attire-

rent bien-tôt la jaloutie de plutieursgrands
Seigneurs & Gentil-hommes qualificz, Le Due
dont les principaux étoient le Duc d'Ar-d'Arces, &
feot, fait depuis peu Gouverneur de Flan-autres jalours,
dres, le Marquis de Havrec son frere, la mandent
Comte de Lalain, & son frere le Seigneur Archiau peur
de Montigny, le Vicomte de Gand, le miner le
Comte d'Egmont, les sieurs de Champi-Prince d'O-

gay, de Rassinguem, & de Sueveguem, & range. plusieurs autres. Tous ces jaloux envoyérent secrettement offrir le Gouvernement des Bays-Bas à l'Archiduc Ma-

thias frere de l'Empereur Rodolphe, par le sieur de Malstede, qu'ils luy dépêcherent: & il sit une telle dilligence, & pressa tellement l'Archiduc de partir, qu'il sut plûtôt arrivé de Vienne à Cologne, qu'on n'eût appris qu'on l'eût envoyé

querir.

Ces Messieurs s'étoient imaginez qu'ils suroient la force du Gouvernement sous cet Archiduc, qui les regarderoit comme les Autheurs de son établissement : & qu'en même temps ils ruineroient l'Authorité du Prince d'Orange, luy donnant un Superieur de cette qualité.

Mais le Prince d'Orange, dont l'espeit souple sçavoit fort bien obeir au temps, et tourner en remédes les possons qu'on luy preparoit, se plaignit modestement dans l'Assemblée des Etats Generaux;

gitized by Google

GUILLAUME de ce qu'on avoit mandé l'Archiduc fans luy avoir communiqué une resolution & importante: rien ne se devant faire que par commun consentement, sur tont en des affaires de cette consequence, maisil ne s'opposa aucunement à la reception ny à l'établiffement de l'Archiduc : paisayant régagné le Comte de Lalain, qui avoit le principal commandemont de l'Armée des Etats, il fit si bien par son adresse & par ses soumissions, qu'il tira de son côte; l'Archiduc Mathias, qui

fut fait Gouverneur General des Pays-Bas

à certaines conditions : & le Prince d'O-

range, son Lieutenant General, par la

plus grande voix des Etats: à qui l'Archi-duc, pour sa haute capacité, laissa la con-

duite de touxes choses. Ainfi, le Prince d'Orange, par sa prudence & par sa bonne conduite, fit tomber sur ses Ennemis la

eft fait Gen verneur des Pays-Bas: & le Prince d'Orange ses Liqutenant.

Le Duc d

Sonnier dans

Gand.

tempête qu'ils avoient excitée pour le perdre; car le Duc d'Arscot Chef de cette Ligue contre le Prince, eut aufli-tôt le Arfeet Chef déplaisir de se voir arrêter Prisonnier dans contre le Prinee , fait Pri-

Gand Capitale de son Gouvernement, par une Créature du Prince d'Orange le fieur de Riltove, qui avoit alcre la principale Authorité dans cette grande Ville; Et afin que la douleur du Due d'Arfcot fur plus fensible & plus grande, ses meilleurs amis, les Evêques de Bruges & d'Ypres, & les ficurs de Rassinguem & de Seuveguem, & quantité d'autres de sa dépendance ; furent auffigrrêtez avec luy.

itized by Godgle

Jean

PRINCE d'ORANGE. 71

Ican d'Autriche ayant été declaré En- lound'annemy du Pays par les Etats Generaux , letriche decla-7. Septembre 1577. fit revenir la Solda re Ennemi tesque Espagnole & Italienne, qui éton des Pays-Bas. fortie des Pays-Bas en consequence de l'Edit perpetuel, avec un grand nombre d'Allemands, sous Alexandre Farneze Duc de Parme, fils de Marguerite d'Autriche, cy-devant Gouvernante des Provinces: & avec ce renfort, deffit à Gem- Iean d'Anblours le dernier Janvier 1578. l'Armée triche deffait des Etats, commandée par le sieur de Armes des Goignie en l'absence du Comte de Lalain Etatra Game & des principalix Chefs, qui étoient à blours. Bruxelles à des Nopces , dont ils furent fort blamez. Tout le Canon fut pris, avec trente Drappeaux, & quatre Cornettes . mais on fut bien-tot confolé de cette perte, par la réduction de la célebre Ville Amferdam d'Amilterdam, qui se rendit aux Etats, & se rend axe qui se rejoignit au Corps de la Hollande le Brats huitieme de Fevrier suivant, c'est à dire huit jours aprés cette desfaite. Dom Ican

Jean d'Autriche, ensié du succés de Dom Iean Gemblours, esperant que cette Victoire attaque inn-luy en attireroit une autre, fut avec de tilement le grandes forces attaquer à Rimenant prés de sur general Malines, l'Armée des Etats, lors commandés par le Comte de Bossiut, mais inutilement: car le Comte se trouva si bien retrauché, que Dom Jean sut contraint de se retirer en consussion, & avec perte; & l'on tint lors pour constant, que si le Comte de Bossiut sut le Comte de Bossiut sut serve que su le Comte de Bossiut sut sort y de ses retrauchemens il eut

GUILLUME

il eut entierement deffait Dom Jean, Dévise de qui avoit un Crucifix dans les Drap-Ican's Anpeaux, avec ces paroles; En ce signe j'ay vaincu les Tures: & en ce figne je vaincray les Heretiques.

La Paix de la Religion dans les Prowinses.

tricht.

En Juillet 1571. les Etats Generaux arrêterent la tolerance des deux Religions dans les Provinces: ce qui fut appellé la Paix de la Religion; mais cette

eause le Parti des Malcontau.

Paix ne fut pas approuvée de tout le monde, & causa un tiers party, qui fut nommé des Malcontens, dont les principaux étoient Emanuel de Lalain Baron de Montigny, le Vicomte de Gand Gouverneur d'Arthois, Valentin de Pardieu fieur de la Motte Gouverneur de Gravelines. le Baron de Capres, & autres. les Provinces d'Arthois & de Haynault se réjoignirent au Roy, nonobstant toutes les remontrances que leur firent les Etats Generaux, tant par Lettres, que par' Députez.

En ce temps-là, les Etats firent battre, de la Monnoye, où il y avoit d'un côté le corps des Comtes d'Egmont & de Horn, & leurstêtes fur des pieux: & de Pautre, deux Cavaliers & deux Fantaffins s'entrebattans, avec ces paroles, Prastat pugnare pro patrià quam simulatà pace decipi. Il vaut mieux combatre pour la Patrie, que d'être trompé par une Paix

feinte.

Ces Mai-contens, pour se faire un rempart contre les Etats, priesent qu'on fit revenir

PRINCE d'ORANGE. revenir les Troupes estrangeres dans les nir les troupes Pays-Bas, contre la pacification de étrangeres. Gand, & l'Edict perpetuel; d'autre costé, les Estats, pour se dessendre des mal-contens, au mois d'Aoust 1578. Et les Etats traittent avec le Duc d'Alençon, qui appellent le fut appelle le Dessenseur de la liberté Duc d'Alençon Belgique, à condition de les servir a- lençon. vec dix mil hommes de pied, & deux mil chevaux payez à ses dépens. Ce Traité se sit par le moyen de la Reyne de Navarre sa sœur, qui passant pour aller aux eaux de Spa, avoit gagnébien des gens pour ce frere, qui luy estoit si cher: entr'autres les Comte de Lalain, &

bray. Au mois de Septembre de l'année 1 578. Mont de mourut Dom Jean d'Autriche su Camp Dom lean. de Namur, de chagrin d'estre suspect en Espagne, où avoit péri son Secretaire Escovedo: ou de poison, comme plusieurs

le Sieur d'Enchy Gouverneur de Cam-

le crûrent.

Peu aprés, mourut aussi le Comte Meri du de Bossit General des Estats, qui prierent Bossit , au-ensuite Monsieur de la Noue Bras de ser, à quel succede cause de sa grande réputation de malaure. cause de sa grande réputation, de valeur, Monsseur de de conduite, & d'experience dans la Guer. La Meni bras re, d'accepter la Charge de Mareschal de de fer. Camp de leur Armée. Le Duc de

Alexandre Farnese Duc de Parme, suc- Parme succeda à Dom Jean au Gouvernement lean au des Pays-Bas, qui par les manieres d'agi: Gouvernetres-obligeantes, jointe à de grandes pro-ment des melles Pays-Bas.

GULLLAUME messes qu'il sit, accrut le nombre des malcontens: & ainfi, diminua la force des Etata.

Union d'Utrell Can 1579.

Ce fut en ce temps-là, le 22. Janvier 1 1 7 9. que le Prince d'Orange Guillaume pela la premiere pierre fondamentale de la Republique des Pays-Bas, par l'union étroite qu'il fit faire à Utrect des Provinces de Gueldres, de Zutphen, de Hollande, de Zelande, de Frise, & des Ommelandes, confittant en vingt-six Articles, dont voicy les prin-

cipaux.

Que les Provinces s'alligient contre leur ennemi commun, se promettant assistance mutuelle, sans pouvoir traitter ny de Paix ny de Guerre, que par commun consentement; cola sans préjudice des Privileges, Statuts, & Coûtumes de châque Province: ce qui a été violé sous le Gouvernement de Maurice Prince d'Orange : les Etats Generaux s'êtans attribué Jurisdiction sur les Sujeta des Provinces, qui auparavant n'avoient pour Seigneurs que les Etats particuliera de châque Province. Ce Traitté fut nommé l'union d'Utrect, parce qu'il se fit en cette Ville-là. Il fut ratifié par tous les Gouverneurs des Provinces; Etats, pour montrer qu'une parfaite union étoit necessaire pour leur salut. prirent pour Dévise ces belles paroles res parva crescunt: c'est à dite, que les

de Micipia, dans Saluste, Concerdia de Eims pc-

PRINCE d'ORANGE. 75 petites choses deviennent grandes par la concorde.

Cette année la , la Ville de Mastrict Prisé factifit prise & emportée de force par le de Mastrict. Duc de Parme, aprés un Siege de qua tres mois: & l'on traitta inutilement de on traitte Baix à Cologne par la médiation de inutilement l'Empereur Rodolphe, parce qu'on de Paix à ne vouloit pas accorder la liberté de Congre. la Religion dans les Pays - Pas, bien qu'elle eût été permise en Allemagne & en France.

Sous le Gouvernement du Duc de Parme, il y eût divers Combats en Flandres, entre les mal-contens, & les Troupes des Etats; commandées par Mr. de la Nouë, qui surprit Ninove en Flandres, où il prit dans leur lit le Comte d'Egmont, sa Femme, sa Mere, avec le Comte Charles son Frere, qui furent menez prisonniers à Gand: où le peuple, en passant, leur jetta de la bouë, leur dit mille injures, & leur reprocha d'avoir abandonné leur patrie, pour se joindre aux bourreaux de leur bere.

Mais Mr. de la Noue, aprés plusieurs Mr. de la hûreux succez, sut surpris luy-même, Naue, fait avec peu de gens qu'il avoit, par le Vidomené, a comtte de Gand Marquis de Risbourg:par Limbourg. ce que le sieur de Marquette ne suivant pas l'ordre de Mr. de la Noue, n'avoit pas rompu un Pont, par lequel on pouvoit venir à luy. Par ordre du Duc de Parme, D 2 il fut

76 GUILLAUME il fut mis prisonnier dans le Chasteau de Limbourg, où il fut cruellement Traité par les Espagnols, qui luy offirient de le mettre en liberté, à condition qu'on luy crévât les yeux; ce qui fait voir combien ce grand Capitaine estoit redouté des Ennemis. En sin, aprés une longue prison, il fut eschangé pour le Comte d'Egmont, en jurant de ne plus porter les Armes contre l'Espagne, dont le Duc de Lorraine. En plusieurs

Monsieur de la Nauë sort de prison.

une longue prifon, il fut eschangé pour le Comte d'Egmont, en jurant de ne plus porter les Armes contre l'Espagne, dont le Duc de Lorraine, & plusieurs autres Princes & Seigneurs le cautionnerent.

Outre son intelligence dans le métier de la guerre, louée de tous les Histo-

Generofité (incroyable de) Monsieur de la Nonë.

riens, il n'y eut jamais une vertu si pure, ny si desinteressée que la sienne, dont il donna des preuves continuelles dans le cours de sa vie : mais une entr'autres. tres-remarquable. Monsieur de la Noué bras de fer estoit un Gentil-homme de Bretagne, & avoit une sœur mariée à Monlieur de Vezins personne de qualité d'Anjou tres-riche, qui eût d'elle un fils & deux filles. Cette iœuravoit eu vingt mil écus en Mariage: mais estant morte jeune, Monsieur de Vezins épousa une Demoyselle Suivante de sa femme, dont il eut plusieurs enfans. Cette Megère, aprés la mort de son Mary, desirant assurer à ses enfans les grands biens de la Maison de Vezins, ne trouva point de meilleur expedient, que de livrer pour une somme d'argent, les enfans de la premicre

Digitized by Google

PRINCE d'ORANGE. miere femme sa Maîtresse, à un Marchand Anglois, à condition qu'on ne les révit jamais. Cét homme les transporta dabord aux Isles de Jarsei & de Garnesei; On ne sçait ce que les filles dévinrent : mais ce Marchand étranger, moins inhumain que cette Marâtre, ayant compassion du fils, l'emmena avec luy à Londres, où il l'éleva, & luy fit apprendre le mêtier de Cordonnier. Ce garçon étant devenu grand, & courant le Pays, se rencontra en Flandres lors que Monfieur de la Nouë y commandoit l'Armée des Etats . & Iuy apportant des Souliers, Mr. de la Noue, aprés l'avoir bien consideré, dit à ceux qui se trouverent auprês de luy, que ce garçon avoit l'air, la taille, & l'alleure de son Beaufrere de Vezins; Luy, qui avoit été exposé à l'âge de quatre à cinq ans, à qui il étoit toujours resté quelque memoire de fon nom, de fon pays, & de ce qu'il étoit, luy dit qu'il s'appelloit Vezins, & qu'il étoit François d'origine; mais il n'en fut que cela, à cause des grandes affaires que Mr. de la Nouë avoit lors fur les bras. Quelques années aprés, étant forti de sa prison de Limbourg, & s'étant retiré à Geneve: ce même garçon qui alloit par le" monde, comme font les apprentifs, s'étant encor presenté à luy en ce lieu où il étoit sans affaires ; aprés l'avoir bien questionné, & avoir réconnu, outre la reffem-oogle D 3

blissement; mais la mort l'ayant surpris

de la Nous, aussi genereu× que fon Pere.

au Siege de Lamballe en Brétagne, où il. fut tué d'une mousquetade, devant que l'affaire fut consommée, son fils Odet de La fili de Mr. la Nouë, que j'ay veu en ma jeunesse Ambassadeur extraordinaire en Hollande, aussi genereux que son pere, suivant ses vertueules traces, termina l'affaire; & par un Arrest célebre, le fit declarer heritier de la maiton de Vezins, dont les Enfans de cette cruelle marâtre étoient en possession: & c'est de luy qu'est venu Mr. le Marquis de Vezins d'aujoud'huy. Voila des actions herosques du Pere & du Fils, qu'on ne sçauroit affez louer, & que les Lecteurs curieux seront bien ailes d'apprendre : outre que l'exemple d'une vertu si rare porte quelque sois les ames bien nées à en faire de temblables.

Le Prince d'Orange de Flandres.

En ce même remps, le Prince d'Orange, qui avoit été fait Gouverneur Gouverneur. de Flandres, fut à Gand, où il reforms le nouveau Magistrat, étably contre les Privileges de la Ville, par la viclence de Jean Imbise homme audacieux. & violent, qui avoit alors toute l'authoPRENCE d'ORANGE. 79 thorité dans la Ville. Imbile se retira en Allemagne chez le Prince Casimir Palatin, qui avoit mené auparavant un si grand nombre de Cavalèrie aux Etats, qu'ils en avoient été plus incommodez, que soulagez et dessendus; Depuis, Imbise estant retourné à Gand, y domina encor quelque temps tyranniquement, marchant entouré de trente Halbardiers; Mais ensin, s'étant élevé une faction contraire, comme il n'y a rien de plus inconstant que la volonté d'un Peuple, il sut arresté, on luy sit son Procez, & eut la teste tranchée.

I'an 1/80. le Prince d'Orange remontra aux Etats Generaux que, veu
la desertion de quelques Provinces,
& de plusieurs de leur Corps, qui s'étoient accommodez avec le Roy d'Efpagne, par le moyen du Duc de Parme, ils ne se pouvoient pas soûtenir
d'eux-mêmes contre un si puissant Ennemy; qu'ainsi, ils estoient obligez par
cette impuissance, ou de s'accommoder
avec l'Espagne, ce qu'il ne leur conseillerolt jamais; n'y ayant point de
seureté, ny pour leur vie, ny pour
leur Religion; ou de choisir quelque
Prince voisin pour leur Seigneur, &
qu'il ny en avoint point qui luy semblét
plus propre, que le Duc d'Anjou &
d'Alençon, Frere unique de Heary
troisième Roy de France; Ce qu'ayant

D 4. ar-

Ber Etats traittent avec le Dus d'Alençon & le recenzoiscent pour

GUILLAUME approuvé, ils envoyerent en France des Dèputez, dont le plus considerable étoit Philippes de Marnix, Seigneur de sainte Aldegonde, qui firent un Traité avec luy en Septembre 1680. au Château du Plessis les-Tours: par lequel il êtoit porté, que les Etats de Brabant, de Flandres, de Holande, de Zelande, d'Utrect, & de Frise, le reconnoîtroient pour leur hur Seigneur. Seigneur Souverain, & ses Descendans apres luy: à condition de laisser les choses de la Religion en l'êtat qu'elles êtoient, & de conserver les Privileges des Provinces.

Qu'il assembleroit tous les ans les Etats Generaux, qui neantmoins auroient le pouvoir de s'assembler quand il leur plairroit. Qu'il ne mettroit personne dans les Charges, dans les Places, & dans le Gouvernement du Pays, que du consontement des Etats: & que s'il contrevenoit aux Privileges des Provinces, & au present Traitté, il seroit déchu de la Souveraineté: & qu'ils seroient délie 2 du serment de fidelité qu'ils luy auroient & pourroient choisir un autre prêté . Prince.

L'Archidus Mathias le retire des Pays-bas.

Alors l'Archiduc se voyant inutille au Pays-bas: & qu'on cherchoit une plus puissante protection que la sienne, se retira aprés avoir été remercié par les Etats, & regalé de plutieurs presens, selon le temps & leur pouvoir : laissant la reputation d'un tres-bon Prince & tres moderé: mais

PRINCE d'ORANGE. 81 mais ses Ennemis le rendirent suspect sur la fin, de quelque intelligence avec les

Espagnols.

Le Prince d'Orange sollicita, de tout son pouvoir, la venuë du Duc d'Alencon, pour être foutenu, & le Pays auffi, d'un Prince si considerable : mais principalement, parce qu'au mois de Juin de la même année 1580. le Roy Phi- Profeription lippes avoit publié une cruelle Pro-du Rey Phiscription contre luy, par laquelle il luy lippes second reproche dabord les bien - faits dont il contre le étoit redevable à l'Empereur Charles: entr'autres, de luy avoir affuré la fucceffion de René de Nassau, & de Châlon Prince d'Orange. Qu'il l'avoit fait Gouverneur de Hollande, de Zelande, d'Utrect, & de Bourgogne : Chevalier de la Toyfon d'or, & Confeiller d'Etat. Que nonobstant qu'il fut Etranger, il l'avoit comblé de biens & d'honneurs, dont il étoit fort ingrat. Qu'il avoit excité la Noblesse à presenter la Requête contre l'Inquisition. Qu'il avoit introduit l'Heresie dans les Pays - bas , & troublé la Religion Catholique, par le brisement des Images, & la démolition des Autels. Qu'il avoit fait la guerre à son Seigneur. Qu'il s'étoit opposé à toutes les pacifications, même à celle de . Gand: & qu'il avoit rompu l'Edit perpetuel. Qu'enfin, il le déclaroit ingrat, rebelle, perturbateur du repos public, héretique, & hypocrite; & le tenoit pour Google

un Cam, pour un Judas, pour un homme qui avoit une conscience endurcie, pour un Impie, ayant tiré une Religieuse de son Cloître pour l'épouser, & dont il avoit des Enfans: pour un méchant, pour un parjure; pour le Chef des Troubles des Paysbus, pour une peste de la Chrêtienté, & pour l'ennemy du Geore humain. Qu'il le mettoit au Ban, donnant ses biens, son corps & sa vie, à ceux qui l'en pourroient priver. Que pour délivrer le Monde de sa tyrannie, en parole de Roy, & comme serviteur de Dieu, il promettoit vingt cinq mil écus à celuy qui le luy pourroit ame-ner mort ou vif : luy promettant de plus impunité de tous les crimes qu'il pourroit avoir commis, & l'ennoblir, en cas qu'il ne fût pas Gentil-homme. De plus, il declaroit tous ses adherens, dechûs de Noblesse, d'honneur & de biens, si dans un mois aprés la publication de ce Ban, ils ne se teparoient de luy, & ne rentroient dans leur, devoir.

Le Prince d'Orange publia au mois de Decembre suivant, son Apologie, qui est une piece longue, sonte & éloquente, qu'il sit lire publiquement en l'Assemblée des Etats generaux. Le Prince y découvrit plusieurs choses, qu'il eûx mieux valu pour le Roy n'avoir jamais été revelées: les Roys n'ajant pas tant d'avande

Prince d'Orange. 83: d'avantage à se dessendre contre leurs Sujets avec la plume, qu'avec l'épée: aussi il n'y sur jamais répondu de la part du Roy; & pour ce que cette Apologie est fort considerable, il est à propos d'en mettre icy la substance.

mettre icy la substance.

Apres avoir soumis sa conduite & sa Apologie de vie aux Etars generaux, il dit qu'il étoit Prince d'Oforcé, contre son naturel & sa contume, range. de découvrir des ordures qu'il eut bien voulu cacher: & que si on ne l'eut accablé d'injure & de calomnier, il eut simplement répondu à la proscription, qu'il eut fait paroître injuste & sans fondement. Que son Ennemi qui l'a saite, & le Prince de Parme qui l'a publice, n'ayans pû le tuer par le poison & par l'épée, essayent de le blesser par le venin de leur langue.

Quant aux bien-faits qu'on luy reproche, il avoüe avoir reçu beaucoup d'honneur de l'Empereur Charlequint, qui l'avoit nourri neuf ans entiers dans fa chambre; que sa Memoire luy sera toujours honorable; ce sont ses propres termes; Mais qu'il étoit forcé de dise, pour maintenir son innocence, qu'il n'avoit jamais reçu aucuns bien-faits de l'Empereur; & qu'au contraire, il avoit soussert de grandes pertes en le servant.

Qu'il se pouvoit pas le priver de la fuccession de Reaé de Nasias & de Châlon Prince d'Orange, son consin D 6 germain

Digitized by Google

84 G.U.I.L.A.U.M.E. germain, dont il étoit seul heritier, sans une injustice manisesse: à moins qu'on appellât liberalité, de ne pas prendre le bien d'autruy.

Que tant s'en faut qu'il en eût receu aucuns bien-faits : qu'au contraire, l'Empereur, pour le bien de ses affaires, étant pressé d'un côté par les Princes Protestans: & de l'autre, par le Roy de France, il avoit disposé à ses dépens, par le Traitté de Passau, de la Comté de Catzenellebogen, en faveur du Landgrave de Hesse: bien qu'il luy eût esté adjugé par la Chambre Imperiale de Spire, avec plus de deux millions d'arrerages, Et que le même Empereur n'avoit tenu compte de remettre le Prince René de Nassau son Cousin germain, en la possession du tiers du Duché de Julliers qui luy appartenoit par leur Ayeule Marguerite Comtesse de la Mark, quoy qu'il se vit victorieux par la valeur de ce Prince.

Que le Roy Philippes l'avoit privé de la jouissance de la Seigneurie de Châtelbelin, dont il luy étoit deû plus de trois cens cinquante mil livres d'arrerages, ayant évoqué injustement à fon Conseil la Cause, préte à juger au Parlement de Malines, qui depuis est demeurée indécise: ce qu'il allegue pour saire voir lequel des deux, du-Roy, ou de luy, doit être taxé d'ingra-

situde,

Qu'il

Prince d'Orange. 8

Qu'il avoit dépensé plus de cinq cens mil écus, tant en l'Ambassade qu'il sit contre son gré vers l'EmpereurFerdinand, que lors qu'il sut en ôtage en France pour la Paix de Château en Cambress: & l'année que commandant toute l'armée Imperiale, il sit bâtir Charlemont & Philippeville, à la barbe des Generaux de France, en aquelle il ne toucha que trois cens Fi sins par mois: ce qui ne sut-sistement pour ceux qui tendoient ses Tentes.

Que tout au contraire, ceux de son nom avoient dépensé de grands biens, & exposé librement leur vie, en servant les Princes de la Maison d'Autriche. Que le Comte de Nassau Engilbert second de ce nom son Bis-ayeul, étant Gouverneur des Pays-bas pour l'Empereur Maximilian premier, luy avoit assuré ces Provinces par le gain d'une Bataille:

Que le Comte Henry de Nassau son Oncle paternel, persuada aux Electeurs de l'Empire, de preserrer Charles d'Autriche, petit-fils de Maximilian, à François premier Roy de France: & luy mit la Couronne Imperiale sur la tête.

Que Philebert de Chalon Prince d'Orange, avoit conquis la Lombardie & le Royaume de Naples à l'Empereur: & que par la prise de Rome & du Pape Clement VII. son Ennemi, il l'avoit comblé de gloire & de grandeur.

D7 Que

Digitized by Google

Que le Néveu de ce Philebert René de Nassau & de Châlon, son cousin germain, étoit mort à saint Disser aux pieds de l'Empereur, après avoir réparé le dommage d'une Bataille perdue, & conquis le Duché de Gueldres; Qu'enfin, si ceux de Nassau n'avoient jamais été au monde: & que les Princes d'Orange n'eusseus pas tant fait d'Exploits contiderables avant que le Roy sût né: qu'il n'auroit pas mis tant de Tîtres, de Pays, & de Seigneuries au front de cette insame proceription qui le declare traitre & méchant: crimes qui ne tomberent jamais sur aucun de sa race.

Que pour tant de dépenses & de services signalez, on ne pouvoit pas montrer la moindre marque de réconnoissance des Princes d'Autriche vers ceux de sa Maison.

Que les Roys de Hongrie avoiene donné à ses Predecesseurs, pour marque perpetuelle de leur valeur, en les dessendans de l'invasion des Insidelles, plusseurs pieces d'Artillerie qui luy ont ête ravies & emportées hors de son Château de Breda, quand le Duc d'Albe tyrannisoit les l'ays-bas.

Quand le Roy luy réproche de l'avoir fait Gouverneur de Hollande, de Zelande, d'Utrect, & de Bourgogne, Chevalier de son Ordre', & Confeiller d'Etat: il répond, que s'il en doit sçavoir.

PRINCE d'ORANGE. voir quelque gré à quelqu'un, c'est à l'Empereur, qui l'avoit ainsi ordonné: en partant pour Espagne, en confideration de ses services. Que le Roy étoitluy-même décheu de l'Ordre, par la contravention aux Articles qu'il avoit juré d'observer : par lesquels les Chevalliers ne peuvent être jugez que par leurs Confreres, ayant fait condamner Messieurs les Comtes d'Egmont, de Horn, de Berguer, & de Montigny, par des Faquins & gens de rien. Que le Gouvernement de Bourgongne luy appartenoient hereditairement : ceux de Châlon en ayant tobjours jouy sans contredit; & que, quant à la Charge de Conseiller d'Etat, il obtint par la brigue & par le conseil du Cardinal de Granvelle, qui par là se vouleit mettre à couvert, à cause de l'authorité que le Prince avoit envers le Peuple, qui avoit toute croyance & confiance. en luy.

Quand le Roy objecte, pour le rendre odieux, d'avoir époulé une Religieuse; il dit que celuy qui mêdit, doit être exempt de tout blâme: & que c'est une horrible impudence à Philippes, de luy reprocher un Mariage legitime & selon Dieu, luy qui est tout, couvert de crimes: sostenant, lors qu'il épous l'Infante de Portugal, Mere de Dom Carlos, qu'il étoit effectivement marié à Donna Libbella Osorio, dont

igitized by Google

dont il avoit eu trois Enfans. Qu'il a esté le Parricide de son propre Fils, pour avoir parlé en faveur des Pays-bas, & l'Empoisonneur de Madame Isabelle de France sa troisième Femme, Fille du Roy de France Henry second: pendant la vie de laquelle, il avoit entretenu publiquement Donna Eustrasia, qu'il sit épouser par force au Prince d'Ascoli, étant enceinte de son fait, asin que son Batard heritât des grands biens de ce Seigneur, dont il mourur de déplaisir, si ce ne sut (dit le Prince) d'un morceau plus aisé à avaler qu'à digérer.

Que depuis, il n'avoit point eu de honte de commettre un inceste public, épousant sa Niéce, Fille de l'Empereur Maximilian second, & de sa propre Sœur; Mais il avoit dispense, dit le Roy; Oüy du Dieu en Terre, dit le Prince: car le Dieu du Ciel ne la luy auroit jamais accordée; ce sont les propres termes du

Prince.

Que cela estoit aussi étrange qu'insupportable, qu'un homme noirci d'Adulteres, d'Empoisonnemens, d'Incestes, & de Parricides, luy sit un crime d'un Mariage approuvé de Monsirde Montpensier son Beau-pere, plus
grand Catholique en esset, que les
Espagnols ne le sont de grimace. Que
quand sa Compagne auroit fait des
Vœux en son bas age: ce qui estoit
contre les Canons & les Arreits, sui-

PRINCE d'ORANGE. 89 vant l'opinion des plusgrands hommes: & qu'il n'y auroit point eu plusieurs protestations; qu'il n'étoit pas si peu versé en la bonne Doctrine, qu'il ne sçût que tous ces liëns nouez par les hommes, pour des raisons de pur interêt, ne pouvoient avoir aucune force devant Dieu.

Sur ce que le Roy le traitte d'Etranger: il dit, que ses Ancêtres ont possedé depuis plusieurs Siécles, des Comtez & des Baronnies en Luxembourg, en Brabant, en Hollande, & en Flandres: & que ceux qui y ont des Terres, cont toûjours été

tenus pour naturels du Pays.

Que le Roy est donc Etranger aussi bien que luy, étant né en Espagne, Pays naturellement ennemi des Pays-Bas: & luy en Allemagne, Pays voilin & amy de ces Provinces. Mais, (dit le Prince) on dira qu'il est Roy? à quoy il répond; Qu'il soit Roy en Castille, en Arragon, à Naples, aux Indes, & en Jerusalem, s'il veut, & Dominateur en Asie & en Afrique; Pour luy, qu'il ne reconnoit qu'un Duc & qu'un Comte, dont la puislance est limitée par les Privileges du Pays que le Roy a jurez. Qu'il faut qu'il apprenne & les Espagnols avec luy, s'il ne le scavent pas : que les Barons de Brabant, quand les Princes sortent des termes de la raison, leur ont bien fait voir quelle étoit leur puissance. Il finit ce discours, en disant, que c'est une chose étrange, qu'on

Digitized by Google

qu'on luy ose objecter d'être Etranger nu Pays-bas: veu que ses Prédecesseurs étoient Ducs de Gueldres, & possedent de grands biens dans ce Pays, lors que les Ancétres du Roy étoient seulement Comtes de Hasbourg, demeurant en Suisse: &clors même que leur race étoit inconnué dans le monde.

Le Prince foûtient que le dessein des Espagnols a toûjours été, d'assignttir, les Provinces des Pays-Bas, & de le gouver-ner tyranniquement, comme ils sont les Indes, Naples, Sicile, & Milanjee qu'ayant éré connû de l'Empereur Charlequint, il remontra à son sile Philippes en sa presence, & du vieux Comte de Bossut, amis que de plusieurs autres : que s'il ne répriment cét organi des Espagnols, qu'il sesoit cause de la ruise entière de ces Provinces : mais que, ny l'authorité paternelle, ny le bien de sesassaires, ny la Justice, ny son setment, qui retient les plus barberes, n'ont pûretenir cette passion violente de les ty-ramaiser.

Que le Paysaccorda un secoure considerable d'argent au Roy : par le moyen duquel, & par le courage de la Noblesse de ces Provinces, ayant gagné deux fameuses Batailles, & tait quantité de prisonniers de la plus haute qualité du Royaume de France, il se la Paix à Château en Cambresse, qui luy étoit aussi profitable, que desavantageuse à ses ennemis: & que d'il restait au Roy un peu de réconnois

PRINCE d'ORANGE.

Sance, il ne pourroit nier que le Prince
n'ait été un des principaux instrumens de
sette Paix, l'ayant traittée en particulier
par son ordre, avec le Connétable de
Montmorency, & le Maréchal de S. André: le Roy l'ayant assuré qu'il ne poursoit jamais luy rendre un service plus
grand ny plus agréable, qu'en fassant cette
Paix: voulant passer en Espagne à quel-

que prix que ce fût.

Mais ces secours d'argent, & ces haneux succez obtenus par le Sang de Noblesse de Leze Majesté: parce qu'on ne voulut rienaccarder, qu'à condition que les Etats Generaux s'assemblassent: & que les sommes promisses passassent par les mains des Commissaires du Pais, pour rogner les ongles à ces harpies de Barlaymont, & autres leurs somblables: assemblaque ce sont là leadeux grands crimes qui, est fait naître dans l'esprit du Roy, & dans ceux de son Conseil, cette haine inplacable contre les Flamands.

Le premier de ces crimes fut la demande de l'Affemblée des Etats Generaux, autant hais des méchans Princes, parce qu'elle bride leur tyrannie, qu'ils sont aimez & néverez par les bons Roys, vrais peres du, peuple, comme le fondement le plus affirsé d'un Etat, & le vray répos des Souvemins.

l'Autre crime est d'avoir demandé les Commissaires du Païs pour l'administration

Digitized by Google

tion des sommes accordées: le Prince disant que les mangeurs de peuples réputent leur larcin & leur peculat un meilleur revenu que celuy de leurs Terres. Que se voyant hors d'état de voler impunement, ils cherchent des pretextes en flatant les Princes, pour les enflammer contre les Sujets: & conclut cet Article, assurant les Etats Generaux, (ausquels il-s'adresse incessamment) qu'il a veu leurs actions, qu'il a oux leurs discours, & qu'il a été témoin de leurs confeils, par lesquels ils les dévouoient tous à la mort, les destinant au massacre: comme aux Indes, où les Espa. gnols ont exterminé trente-fois plus de peuple qu'il n'y en á dans les Pays-Bas.

Sur ce que le Roy l'accuse d'avoir fait . de brigues, d'avoir gagné les cœurs de ceux qui defiroient des nouveautez, sur tout dessuspects de la nouvelle Religion: & d'avoir été Autheur de la Requête contre l'Inquisition: il avoue avoir toujours été de la Religion réformée dans son cœur: le Comte Guillaume de Nassau son Pere l'ayant introduit dans ses Etats. Qu'il avoit appris de la bouche du Roy Henry second, servant d'ôtage en France pour la paix que le Duc d'Albe traittoit pour exterminer tous ceux de la Religion, en France, aux Pays-Bas, & par toute la Chrétienté: qu'on avoit resolu d'établir l'impitoyable Inquisition: par la sevérité de laquelle on n'avoit qu'à regarder une Image de travers, pour être conPRINCE d'ORANGE 93 condammé au feu. Qu'il n'avoit pû fouffrir que tant de gens de bien, & de Seigneurs de sa connoissance, sussent dévouez à la mort; qu'ainsi, il avoit prisune serme resolution, d'exterminer tette vermine d'Espagnols: & que s'il eût été bien se'ondé dans ce juste & genereux dessein, il n'y auroit plus de memoire d'eux au Pays-Bas, que par leurs ossemens, & par leurs tombeaux.

Quant à la Requête dont on luy faisoit un Crime; qu'il tient à tres-grand avantage, tant pour son honneur & sa reputation, que pour le service du Roy; & le bien du Pays: d'avoir conseillé qu'elle sur presentée, comme un moyen asseuré pour détourner le déluge des maux infinis qui survinrent aprés; & quant aux Prêches: qu'il conseilla aussi à Madame de Pârme de les permettre, les choses étant dans un état qu'on ne pouvoit plus les en empêcher, sans la juste crainte d'une mamisette subversion.

Quand le Roy dit que la prévoyance de la Duchesse de Parme sut si grande, qu'il sur contraint de sortir des Rays: il dit qu'on diroit vray, si on disoit que sa tromperie & sa deloyauté en surent la cause; Qu'un an auparavant, il avoit vouluse rezirer, & se demettre de ses Charges; mais que Messieurs de Bergues & de Montigny ayant pêri en Espagne, les gibets étant plantez, & les seux allumez de routes parts; qu'il avoit resolu de

de mettre en seureté, sans se fier sur les lettres du Roy, conçeues en des termes bonnête pour le mieux attraper.

Qu'on s'étoit attaqué à sa personne, & à ses biens; Que la consideration des Privileges de l'Université de Louvain, ny du Pays de Brabant, n'avoit pas eu le pouvoir d'empêcher qu'on ne menut son Fils prisonnier en Espagne; Que par un traitement si injuste & si rigoureux, il étoit délié de tout serment, & bien fondé, de faire la Guerre à son Ennemi : ce qu'on luy réprochoit comme un

grand crime.

Qu'on ne lay reprochoit rien, que Henry predecesseur du Roy n'eut tait: car, tout Batard qu'il étoit, il se rebella contre son Prince naturel Don Pedro Roy de Castille & de Leon, qu'il tua de sa pro-pre main. Si le Roy répond que Don Pe-dro étoit cruel & tyran: & qu'il posseule la Castille à ce seul titre; pourquoy ne le traittera-t'on pas de la même maniere (die ce Prince) n'y ayant jamais eu de Tyrana qui ait violé les Pays avec plus d'arrogance, ny qui ait rompu la Loy jurée avec moins de pudeur que l'hilippes: & qu'ata moins, Don Pedro n'étoit ny parricide, ny incestueux, ny homicide de sa femme; mais quand il prendroit les armes contre le Roy, & qu'il feroit ne son Sujet, il ne feroit rien que ce qu'Albert pre-mier Due d'Autriche, auparavant Com-te de Hasbourg, Prédecesseur du Roy, avoit

PRINCE d'ORANGE. 97 voit fait contre l'Empereur Adolphe de Vaffau son Seigneur, l'un de ses dévaniers.

Le Prince foutient qu'il y a obligation nutuelle entre les Ducs de Brabant, & eurs Vaffaux; Qu'ils doivent obeifance au Prince: qui de son côté doit onferver leurs Privileges, dont les prinipaux font; Que les Ducs ne peuvent hanger l'état du Pais par aucune Ordonance. Ils doivent se contenter de leur reenu ordinaire. Ils ne peuvent lever de ouvelles Impositions sans le consentenent du Pais. Ils ne peuvent faire entrer es gens de guerre dans la Province, sans agréement des Etats. Ils ne peuvent hanger le prix des monnoyes; Et enfin, ls ne peuvent prendre aucun Prisonnier, ans Information du Magistrat du lieu, ny envoyer hors du Pais. Auffi, les Grands le Brabant, qui par prérogative ont la Charge des armes du Pays, font obligez e conserver & maintenir les Privileges: e ne le faisant pas, ils doivent être tenus our parjures, & pour Ennemis de leur atrie. Que le Roy n'a pas violé un les Privileges, mais tous, & une ininité de fois . luy ayant ôté ses biens, ses lignitez, & fon Fils, contre les immuniez ; qu'ainfi il étoit abfous du ferment de idelité qu'il luy devoit : & par confeuent, en droit de se deffendre de cette vioence par la Guerre; principalement, 'ayant jamais voulu reparer ses fautes,

yant Oglized by Google

Sur ce que le Roy dit qu'il a pratiqué & monòpolé de revenir en Hollande & en Zelande : il répond n'y être venu qu'à l'instante priere des principaux de ces Provinces: ce qu'il peut justifier par leurs

Lettres.

iustement les armes.

Quand le Roy l'accuse d'avoir persecuté les Ecclesiastiques, chasé les Catholiques, & banni la Religion: le Prince répond que cela c'est fait par commun consentement, pour conserver leurs priviPRINCE d'ORANGE. 97
privileges & leur vie contre des gens qui
ont fait Serment au Pape, & qui machinent incessamment contre la liberté du
Pays, & la Religion nouvellement establie:
ce qui fut representé au Traitté de Paix
projetté à Breda, où ce Point, touchant
la Religion, fut justifié par l'Arrest &
le Sceau de toutes les Villes: & qu'il
estoit injuste qu'on luy imputât ce qui
estoit fait par Ordonnance unanime de
tout le Pais.

Quand on luy réproche d'avoir permis la liberté de conscience: il répart que la lueur des seux, qui ont réduit en cendres tant de gens, n'a jamais esté agreable à ses yeux, comme elle a réjoüi ceux du Duc d'Albe & des Espagnols: & qu'il a esté d'avis que ces persecutions cessassent.

Il avoiie ingenuément que le Roy ayant la tenue des Etats de Gand, & fon départ pour l'Espagne, luy ordonna de faire mourir plusieurs gens de bien, suspects de la Religion; Commandement cruel qu'il ne voulut pas executer: au contraire, il les avertit, ne le pouvant faire en bonne conscience, & voulant plûtôt obeir à Dieu qu'aux hommes.

Il dit qu'on a tort de l'accuser du massacre de quelques Ecclessatiques, veu que luy-messme a fait mourir par la justice plusieurs coupables de ces crimes: & que ceux qui estoient de Maison Illustre, comme le Comte Guillaume de la Mark, E convais-

Sur ce que le Roy dit n'avoir point commande au Duc d'Albe l'imposition du dixième & du vingtième denier : le Prince d'Orange répond, que son impunité prouve assez qu'il en avoit ordre : Qu'il ne peut évirer le nom de tyran, ayant commandé ce Tribut, ou n'ayant pas puni une si grande audace commisée contre son gré. Il ajoûte, que le Duc n'étoit pas si impertinent, d'oser établir une si cruelle imposition sans un commandement exprez, & souvent résterée : qu'autrement il n'auroit pas condamné le Bourguemastre d'Amsterdam à vingt-cinq militorins d'amende, pour s'être opposé à la levée de ce dixième denier.

Que le Roy cût bien mieux fait de conferver la Goulette & le Royaume de Tunis, que l'Empereur avoit conquis sur le
Turc, & qu'il préferoit à ses autres Viévoires: que de faire une guerre injuste
à ses Sujets; mais que cette rage & cette
fureur, qui le transportent, luy aveugloient les yeux pour ne pas voir ce mal,
& l'entendement pour à e le pas comprendre: ayant mieux aimé faire voir son
impuissance contre ses propres Sujets,
que d'employer ses forces contre l'enmenny du nom Chrétien. Il ajoûte, que
comme Annibel avoit juré la ruine des
Romains

PRINCE CORANGE.

Romains for l'Autel de ses Dieux : que le Duc d'Albe avoit aussi juré la destruation des Pays-bas: ce qui se prouve asfez par les cruautez qu'il y a exercées. Que fi on connoît le Maître par ses Serviteurs, on doit bien connoître le naturel du Roy, & fon inclination pour le Pays, par la tyrannie de ce Ministre impi-

toyable.

Quand le Roy dit qu'il a dispense du Pape pour ne pas garder son Serment: le Prince répond que le Roy ne confidere pas qu'en même temps ses Sujets, en ne le gardant pas, étoient déliez du Serment d'obéiffance qu'ils luy avoient juré. Il ajoûte que le Duc d'Albe étoit pret de faire pendre les principaux de Bruxelles, qui s'opposoient à la levée du dixiéme denier : qu'il avoit ordonné au bourreau d'apprêter dix-sept cordes : que le dictum de la Sentence êtoit écrit, & les Soldats Espagnols prêts à prendre les armes pour foûtenir cette execution, lors que les hûreuses nouvelles de la prise de la Brille arriverent, qui les sauverent du gibet.

Parlant de l'Edit perpetuel : il dit qu'il fe fit avec Dom Jean, contre son avis, & celuy des Etats de Hollande & de Zelande, par l'artifice des Espagnols. Qu'il n'y avoit de difference entre leDuc d'Albe, le Commandeur de Requesens, & Dom Jean: finon, qu'il êtoit moins distimulé qu'eux :

k qu'il ne penvoit pes cacher à longtempsgle GUILLAUME

temps son venin, que les autres : ayans les mesmes ordres que les précedens Gou-verneurs, d'opprimer le Pays: ce qui a esté rendu public par les Lettres inter-ceptées qui n'ont pas ésté contestées.

Quand on lay dit qu'il a rompu la pacification de Gand & l'Edit perpetuel : il répond que ce sont les Espagnols, qui ne remettoient personne en possession de leurs biens & de leurs Charges, & qui retenoient des prisonniers. Que le Roy avoit commandé à Dom Jean, de n'observer point cette Pair, comme on le voit par les Lettres interceptées; Et que quand Dom Jean la jura; ce fut à condition qu'il l'observeroit jusqu'à ce qu'ils s'en repentit, dont il s'expliqua à quelques-uns des Etats; Ainfi, la Paix de Gand, &c l'Edit perpetuel êtant violez: qu'il estoit au pouvoir des Etats de se précautionner, en expliquant, augmentant ,& changeant le Traitté pour leur seureté, & pour leur bien.

Que s'il y a eu quelques insolences de la Sodatesque dans ses Gouvernemens: qu'elles luy ont fort dépleu: & que ce ne sont que des roles, au prix des excez

intolerables commis par les Espagnols.

Le Prince se plaint de la trahison de plusieurs Seigneurs & Gentils-hommes du Pays, qui ont preferé leurs interests particuliers, à la tyrannie Espagnole au bien de leur Patrie qu'ils ont dechirée par leur division, & qu'ils pouvoient rendre

PRINCE d'ORANGE rendre fleurissante par la concorde. Et s'emportant contre l'infidelité de ses faux Freres, qui se nommerent Mal-contens: il dit qu'on ne sçauroit assez s'étonner de l'inconfrance & de la vanité de leurs diverses resolutions: Ils servent, dit-il, le Duc d'Albe & le Commandeur, comme Valets, & me font la Guerre à outrance. Peu aprés ils traittent avec moy, ils se réconcilient, & se déclarent Ennemis des Espagnols. Dom lean vient, ils le snivent, ils machinent ma ruine. Quand Dom Jean manque son entreprise sur Anvers, ils le quittent, ils me rappellent. Je ne suis pas plûtot venu: que contre leur serment, sans me rien communiquer, ils appellent l'Archiduc Mathias Est-il venu, ilsle laissent; & sans l'avertir, vont querir le Duc d'Anjou, auquel ils promettent merveilles: & auffitot ils l'abandonnent, & se joignent au Duc de Parme; Sur quoy il s'écrie. Y at'il flots de la Mer plus inconstans, n'y d'Euripe plus incertain, que la legerete de ces gens-là, qui ont consenti à cette Proscription: moy qui suis cause, par ma fermeté & par mon courage, qu'ils ont esté remis dans leuts biens & das leurs Charges.

Quand on luy dit qu'il a brigué les Gouvernemens de Brabant & deFlandres : il répond en un mot qu'il n'a eu ces Employs qu'à la prière des Etats, & par une

approbation generale.

Quand on yeut le rendre odieux, en E 2 difant

Digitized by Google

Quand on blâme le Prince d'avoir ôté dans les Villes des Officiers bien afficitionnez au Roy: il dit qu'ils étoient un peu trop bons Ennemis du Païs: & qu'ainti, il

a bien fait de les chaffer.

Quand le Roy luy objecte, comme us grand crime, le credit qu'il a parmy le peuple: il dit que cela lay oft honorable, qu'il l'ait pris pour fon deffenseur contre sa cruelle tyrannie, qui a allumé une haine tres juste danstous les cœurs.

Quand on luy reproche qu'il haît: la Noblesse. Ouy, répond-il, celle qui ayant dégeneré de ses Ancêtres, & ne suivant pas leurs traces genereuses, trabit sa Patrie, &

Le joint à ceux qui la persecutent.

Quand le Roy dit, que la Paix traittée à Cologne par l'entremite de l'Empereur Rodolphe, a esté jugée raisennable de toutes personnes de bon sens: le Prince dit qu'il s'ensuit par là, que tous ceux qui l'ont jugée déraisonnable & capcieuse, sont dépourveus de raison & de jugement; Car, quelle apparence, dit-il, qu'un peuple travaillé & appauvri d'une si longue

Digitized by Google

PRINCE d'O-RANGE. 103 longue Guerre, refusat une Paix équitable avec fon Prince: finon qu'elle luy parût un appas pour le furprendre. Que cette Paix, projettée à Cologne, leur effoit pire que la guerre: & que le miel d'une langue traitreffe est toujours plus dangereux que la pointe des épées. Que si l'Empereur a cru cette Paix raisonnable: qu'il en a esté persuadé par les traitres de la Patrie.

Quand on luy objecte l'union d'Utrect comme le plus grand des crimes, & qu'on la trouve mauvaise : il dit que tout ce qui est bon aux Etats, paroît tres-mauvais aux Espagnols: & que ce qui est salutaire aux oppressez, est mortel aux fauteurs de la tyrannie. Que leurs Ennemis avoient fondé toute leur esperance sur la division : contre laquelle il n'y a point de remede fi specifique, qu'une bonne union : ny d'antidote plus certain contre la discorde, que la concorde, qui a fait évanouir toutes leurs intrigues & toutes leurs intelligences. Il avoue avoir esté l'Autheur decette union: & le dit si haut, qu'il souhaitte que, non seulement l'Espagne, mais toute l'Europe l'entende; Surquoy il exhorte les Etats de la bien conserver', & d'executer ce que signifie le trousseau des fléches liées d'un seul lien qu'ils portent dans leurs Armes; Qu'il ne rougira jamais d'une action fi utile à la conservation de leur liberté: & que tout au contraire, il s'en glorifie. E 4

Quand on luy reproche d'avoir chassé les Ecclesiastiques : il dit qu'il n'en a chas-Lé aucun, qu'aprés que le Comte de Renneberg George de Lalain, Gouverneur de Frise, se sut emparé de Groningue par trahison, & par le massacre des principaux Bourgeois: entr'autres du Bourguemaître Hillebrand, qui avoit tout credit dans la Ville, le caressant pour l'attraper, & ayant même soupé ayec luy la veille de cette infame surprise; Ne pouvant luy estre reproché que dans les troubles suscitez par les Espagnols, on ait jamais trempé les mains dans le sang des Confederez, qui se reposoient fur la foy promife.

Quand on accuse le Prince d'avoir chasse du Pass quelques Nobles, il denie d'en avoir chasse un seul: mais qu'ils se sont retirez volontairement par la terreur de leurs consciences, ayant ouyertement machiné la ruine de leur Patrie; & plût à Dieu, ajoûte-t'il, que leurs semblables les suivissent, pour délivrer la Republique de toute crainte.

Le Prince d'Orange dit, que c'est une chose ridicule de l'appeller Hypocrite: luy qui n'a jamais usé de dissimulation avec les Espagnols; Que leur estant encor ami, il leur a toûjours parlé franchement: & qu'il leur a prédit, tant de bouche, que par écrit, qu'ils filoient la corde de leur ruine par ces cruelles persecutions. Qu'ayant esté forcé de devenir

PRINCE d'ORANGE. 101 leur Ennemy, pour soutenir la liberté du Pays . quelle Hypocrifie peuvent-ils avoir remarquée en luy? fi ce n'est, qu'ils appellent Hypocrifie, de leur faire la Guerre ouverte, leur prendre des Villes, les chaffer hors du Pays, & leur faire fans teintife tout ce que permet le droit d'une juste Guerre. Que si on veut lire la dessense qu'il publiail y a trezeans, pour justifier fa prise d'armes: on y trouvera des lettres d'un Roy trompeur & hypocrite, qui pensoit le surprendre par ses paroles captieuses, comme il pense à present l'étonner par ses menaces.

Quand le Roy Philippes appelle le Prince d'Orange desesperé comme un Cain & comme un Judas: il dit que c'est autre chose, de se dessier de la grace-de Dicu, qui ne peut mentir: & de ne pas croire aux paroles d'un homme trompeur & infidelle; témoins les pauvres Morisques de Grenade, ainsi que les Comtes d'Egmont & de Horn, & plusieurs au tres; Que la cheute de Cain & de Judas, sur le desespoir causé par des crimes énormes, où il n'est pas reduit: sa conscience ne luy reprochant rien; Mais qu'on remarque le stille des desesperez dans cette proscription Turquesque & barbaro.

Quand il l'accuse d'être dessiant, &c qu'il dit que la dessiance est une chose ordinaire aux méchans : il sait une Apostrophe au Cardinal de Granvelle (qu'il

ES

Digitized by Google '

2:

tenoit l'Autheur de cette profeription (& luy parle de cette forte. Et toy Cardinal, qui as tant perdu de temps au College : fi su n'appelles devenir sçavant, que d'être des fa jounesse instruit à mentir & à tromper ? que répondras-tu à cét Orateur sontentieux, & amateur de son Pays, quand il dit que la meilleure & la plus grande forteresse, que peut avoir un peuple libre contre un tyran, c'est la dessiance : ce qui eftoit allegué contre un autre Philippes petit Ecolier en tyrannie, au prix de ton Dom Philippes, qui surpasse les plus grands tyrans : & tyrannie ne pouvant être representée par aucune Philippique, non pas même par celle qu'on appelle divine? Tu y aviseras: & cependant, dit le Prince, je diray, j'êcriray, & je feray graver par tout cette belle & utile Sentence; & pleut à Dieu, dit-il, que je sois mieux creu, que Demosthene ne le sût de son Peuple : lequel se laissant amuser à des brouillons & à des trompeurs semblables à toy, fut enfin ruine de fonds en comble.

Quand de Roy luy reproche d'avoir refuse de grands avantages, pour se retirer en Allemagne, & pour abandonner les Etats: il répond qu'on ne peut affés admirer la sottise & l'impertinence Espagnole, qui l'exalte, en voulant le rabbaisser & le noircir, disant qu'il a preseré le salut des Etats, & leur liberté, à son repos, & au Pays de sa naissance. Qu'il souhatteroit bien

PRINCE d'ORANGE. bien être delivré de tant de peines & de traverses, jouir paisiblement de ses biens, & de la presence de son fils: mais que cela ne se pouvant sans se parjurer, sans trahir les Etats, sans violer la foy donnée, & sans les abandonner à la cruauté de leurs ennemis mortels; Qu'il ne pouvoit, ny pour les biens, ny pour la vie, ny pour femme, ny pour enfans, consentir à les laisser en proye, & à les voir déchirer, par les dents tanglantes des Espagnols. Et conclud que c'étoit-là un grand crime, de luy reprocher qu'il est homme de bien, loyal, constant, & inébranlable contre les vents des promesses, aussi bien que contre les flots des ménaces. Le Prince dit que sur ces fausses accusations, le Roy & les Espagnols ont fondé cette cruelle profeription pleine de calomnies, d'injures, & d'imprécations inconcevables, qui ne l'étonne non plus, que les fulminations que le Pape Clement VII. lança contre Philebert Prince d'Orange : qui pour tout cela ne laissa pas de le faire son prisonnier.

Enfig, il dit aux Etats, & à toute l'Europe, que tout Espagnol, ou espagnolisé,
qui dit ou dira comme fait cette proscription, qu'il est méchant & traître, en a
menti, a parlé faussement, & contre la
verité. Cependant que les Espagnols luy
interdisent l'eau & le seu, il ne laissera
pas, en dépit de leur rage, avec l'aide de
les Amis, de vivre tant qu'il plairra à

Dieu, qui a seul en sa puissance sa vie & sa mort: & qui a compté tous les cheveux de sa téte. Quant aux biens qu'il possede: qu'il espere, Dieu aidant, qu'ils leur coûteront si cher à les avoir, qu'ils en chercheront ailleurs à meilleur marché; & que, quantà ceux qu'ils luy détiennent injustement: qu'il espere les en déposseder; & que jamais ils n'ont ravi de bien à un pauvre Prince, qui leur pése davantage.

Sur ce que le Roy promet vingt-cinq mil écus, à celuy qui amenera le Prince mort ou vif : de l'ennoblir pour une action si genereuse, s'il n'est pas Gentilhomme: avec remission des crimes, les plus énormes qu'il pourroit avoir commis; Il répond, que si un Gentil-homme avoit fait une si méchante action, aucun honnête-homme ne voudroit jamais boire ny manger avec ce Scelerat, ny même le souffrir en sa presence. Que si les Espagnols tiennent ces gens-là pour Noble : & que ce soit-là le chemin de l'honneur en Castille, il ne s'étonne plus, si tout le monde croit la plus part des Nobles d'Espagne, être issis du sang des Maranes, & des Juiss: & qu'ils auroient herité cette vertu de leurs Ancestres, qui vendirent la vie de nôtre Sauveur à beaux deniers comptans. Sur cela, le Prince écrit que Dieu, qui est juste, a ôtél'entendement au Roy: qui, par l'ennoblissement des méchans, & par la remission des plus grands crimes, veut opprimer le defPRINCE d'ORANGE. 109 fenseur de la liberté d'un Peuple tyrannisé: & qu'il n'a point de honte de mêler, parmy tant de promesses abominables, le nom de Dieu, dont il se dit le Ministre: s'attribuant non seulement le pouvoir de permettre ce que Dieu dessend: mais même, de le recompenser à prix d'argent, de Noblesse, & de la remission de tous crimes.

Le Prince conclud, en exhortant les Etats de se tenir bien unis, & de ne se pas laisfer ébloüir aux fausses louanges, que le Roy donne à ceux qui les ont abandonnez contre leur serment, pour semer la divifion entr'eux : fon ennemi publiant, n'en vouloir qu'à luy feul, comme à l'Autheur des troubles & de la guerre, qui sera éternelle tant qu'il vivra : faisant comme les Loups dans la Fable, qui témoignoient n'en vouloir qu'aux chiens, gardiens des troupeaux, pour dévorer après les brebis à leur aise; mais que pour marquer la diffimulation du Roy, & sa cruauté: que lors qu'il fut absent en Allemagne, le Païs ne fut pas moins persecuté : qu'on ne voyoit pas moins : qu'on ne pendoit pas moins, qu'on ne brûloit pas moins: & que la liberté du Païs estoit bien maintenüe pas ce doux personnage le Duc d'Albe. Que le but principal du Roy estoit d'exterminer la Religion, qui seule maintient cet Etat, fans laquelle il ne dureroit pas trois jours : ceux de leur croyance ne pouvant

. Digitized by Google

avoir aucune confiance aux Espagnols, ny

aux Papistes.

Il repete encor que l'union & la Religion le peuvent gurantir & dessendre de tous leurs Ennemis, & finit en disant, qu'il voudroit leur pouvoir acquerir le repos par son exil, & par sa mort même; Que cét exil luy seroit sort doux, &, sa mort sort agreable: mais s'ils crayoient que sa vie pût servir à dessendre leur liberté, qu'il leur offroit ses moyens, son industrie & son sang même, qu'il répendroit volontiers jusqu'à la dernière goutje pour leur conservation.

Les Etats
Generaux
declarent la
Prince d'Orange accusé
à tort.

Le Prince d'Orange eût bien souhaitté que les Etats Generaux eussent fait imprimer fon Apologie en leur nom : mais quelques Provinces ne le jugerent pas à propos, la trouvant un peu trop picquante, & n'ayant pas connoissance des crimes imputez au Roy. Ainfi ils se contenterent de déclarer par une Ordonnance: que le Prince estoit accusé à tort : qu'il avoit accepté le Gouvernement à leur infrante priere: & hay offroient une Compagnie de Cavalerie entreteniie, pour plus grande seureté de sa personne: le priant de continuer à maintenir leur liberté, & luy promettant toute obéissance & déference à ses ordres & à ses conseils, qu'ils réconnoissoient n'avoir eu autre fin que leur (alut.

Premiere leur tatut.

garpris de Un peu aprés l'an 1581 la Ville & le

Breda fur les Château de Breda furent surpris sur les

Etast.

Etast.

Digitized by Google

PRINCE d'ORANGE. 112
Etats par Claude de Barlaymont Comte
de Haute-Penne, per le moyen du Baron
de Fresia, qui estoit prisonnier dans la
Place par ordre des Etats, soupçonné d'avoir intelligence avec les Espagnolé; &
cela se trouva si veritable, que tout prisonmier qu'il estoit, il fis surprendre la Place
par un seul Soldat de la Garnison qu'il
avoit gagné: ce qui fut une grande perte
au party des Etats, & un grand déplaisir
su Prince d'Orange: cette grosse ville
& son Territoire estant de son Patrimoine.

Cela fait voir, qu'on ne doit jamais met l'un faus cre aucun prisonnier dans les Places fron-deprisonniers tieres, mais au cœur du Pays: car comme dans les Villes ils ne songent à autre chose, qu'à se met-frontieres, tre en liberté: & que toutes leurs pensées n'ont pour but que cette sin, il n'y a invention qu'ils ne cherchent pour y parvenir: c'est nourrir le Serpent dans son sein. & il ne faut que corrompre une Sentinelle pourfaire prendre une Forteresse imprenable, l'Ennemi estant dans le voisinage, qu'on peut faire venir à point nommé pour la petarder, ou pour l'escalader.

En nôtre temps, on suroit veu un bel Gand eus exemple d'une surprise de cette nature, êts surpris au grand avantage des Armes de France, par Mr. de au grand avantage des Armes de France, Rant au pris se la vengeance n'eussente u somier dans plus de pouvoir sur l'esprit d'un Ministre, le Châtean, si que la gloire de son Maître, & lebien de Mraio (Opera son Royaume: mais ce Mystere est de ne l'est emmeuré caché jusques icy par la terreus péché.

qu on

nant toutes choses avec une authorité abfolue dans les dernieres années de la vie de Monsieur le Cardinal de Richelieu.

Voicy ce que c'est. Aprés la deffaite de Honnecourt, arrivée au mois de May 1642. Dom Francisque de Mello, Gou-verneur des Pais-bas, mit plusieurs prisonniers de qualité dans le Château de Gand, au nombre de soixante-dix : dont les principaux estoient Monsieur le Comte de Rantzau, depuis Mareschal de France, Monsieur le Marquis de Rocquelaure, presentement Duc & Gouverneur de Guyenne, Monsieur le Marquis de S. Maigrin, mort à la journée de S Antoine, & le Sieur de Laleu Capitaine dans le Regiment de Piedmont, qui mourut depuis à Cremone, commandant l'Infanterie. Françoise de l'Armée d'Italie. Ce Monfieur de Laleu estoit originaire de Lyon, d'une naissance Mediocre, mais d'une fidelité & d'une valeur extraordinaire. qui luy pouvoient faire esperer les employs les plus relevez de la guerre. Monsieur de Rantzau, impatient dans sa prison, avoit eu permission des Espa-gnols, d'envoyer en France Monsieur de Laleu, pour proposer quelque échange des prisonniers faits de part & d'autre; Mais pendant son sejour à la Cour, où la multiplicité des affaires empêchent d'estre promptement expediez : & où Monsieur de Noyers, qui le haissoit,

PRINCE d'ORANGE. 113 ne se tourmentoit gueres de sa délivrance: Monfieur de Rantzau s'ennuyant mortellement de ce que Monsieur de Laleu tardoit tant à revenir; Et comme en ce temps-là il avoit un continuel commerce de léttres avec moy, qui luy rendois à la Cour tous les bons offices dont j'estois capable, pour l'amitié que je luy portois, & pour l'estime que je faisois alors de luy: il se plaignoit extraordinairement en toutes ses lettres, de ce qu'on retenoit Monsieur de Laleu un si longtemps, sa presence luy estant tres-neceifaire pour un grand dessein qu'il disoit aves en teste. A la sin, vaincu par son impatience, il m'écrivit une longue lettre en chiffre, partie en Latin, partie en François: par laquelle il me mandoit qu'il n'y avoit rien de si aise à surprendre que la Citadelle de Gand, par le moyen des Hollandois qui en étoiet voisins: & que le Prince d'Orange pouvoit s'en approcher avec un Corps d'Infanterie, sans donner le moindre ombrage; & enfin, me prioit d'aller faire cette proposition à la Cour.

Mais afin qu'on puisse voir, comme l'entreprise estoit aisee à executer, il est à propos de mettre icy les propres termes de ce qui estoit en chiffre dans sa Lettre, dont je garday une copie devant que donner l'Original à Monsieur de Noyers. Leftre en Maximopere doleo conatus nostros tamirris chistre que tos habere successus, & Dominum de Laleu, Monsieur de tam levissimis de causis detineri; S'il eût pû Rantzau.

daë surprise du Châtean de Gard.

fur la preten-paffer promptement, la furprise de cette Place eut été facile. Il n'y a presentement que trois cens hommes de garnison, dont il y en abeaucoup de vieux, qui vix incedere poffunt, & autant d'eftropiez sans aucune dessense, outre vingt-huich

La Catalogue & le Pertugal s'étoient révoltez depuis pen.

ou trente Portugais & Catalans: Hui nobis operu ad omnia promiserunt, numerus captivorum excedit septuaginta tous Officiers; Philippine, ubi est Presidium Batavorum quatuer berarum solummedo itinere bine abeft. Tout le pays entre-cy & là, est pays de contribution. Leurs Partis viennent jusqu'aux Portes de cette Ville: & plusieurs d'entr'eux y entrent sous divers pre-

Lors le Comte de Salazar.

textes, abduxerunt enim histe diebus solertissimo stratagemate equum ex fore emnibus astantibus & videntibus; avaritia Castellani omnibus liberum dat introitum in Castellum. ut vinum fuum, qui certe privilegie nullum Regi fue tributum pendit, maxime lucre vendere possis. Et comme la mesure qui coûte quinze fols à la Ville, ne vant que fix sols dans le Château, il y a toûjours cinq ou fix cens personnes, Bourgeois & Etrangers, hommes & femmes, qui boivent, & qui ne font, ny questionnez, ny visitez. Si vous considerez toutes ces circonstances : & ce qui arriva à la surprise de Breda & d'Amiens, vous trouverez icy l'occasion plus belle,& la possibilité bien plus vraysemblable, & plus aifée.

Te porte cette Lettre à Mr. de Noyers.

Pour hâter une affaire fi importante, je fus trouver Mr.de Noyers, qui étoit lors à

Chaume

PRINCE d'ORANGE. 117 . Chaume en Brie avec le Roy , pour veiller la confervation de Mr.le Cardinal de Richelieu, qui étoit demeuré derriere aux raux de Bourbon, en grande deffiance de on Maître, & de plusieurs qui l'approchoient. Mais ce Ministre m'ayant dit, ju'il donneroit ordre à cela, & commandé le n'en parler à personne, je me retiray : yant affez, remarqué à sa mine, & à fon liscours, que cette proposition, quoy u'avantageuse, ne luy étoit pas agréable, renant d'une personne odieuse.

Auffi il n'en parla jamais au Roy, de Maisil rainte que M. de Rantzau, qu'il haiffoit, n'én parlà ne fut recompense & consideré pour un jamais au ervice fi important : & la Campagne s'ê- Roy , par l'aant paffée, les Espagnols, selon leur cou-version qu'il ume, a yant renforce les Garnifons, en Mr. de r'autres celle du Château de Gand, des Rantous Troupes qui avoient été à l'Armée, les holes ayans changé de face, l'execution

le cette entreprise fe rendit impossible. La même année que Breda fut furpris Le Duc par les Espagnols, le Duc d'Anjou, selon d'Anjou va on engagement avec les Etats du Pays- de Château-Bas, vint de Château-Thierry avec dix mil Thierry, au nommes de pied & quatre mil chevaux, fecours de pour fauver Cambray, affiegé par le Cambray. Duc de Parme, qui leva le Siege. Un peu auparavant, le Vicomte de Turen-

ne, qui fut depuis ce celebre Duc de Bouillon Henry de la Tour, les Comes de Ventadour & de la Feiillade,

& quatre autres Seigneurs, s'étant ha-

zardez de passer par l'Armée du Duc, pour fe jetter dans la Place, furent pris, & contraints de payer une grosse rançon.

Les Etats
Generaux declarent le Roy à
d'Espagne
démbis de la s
Souverainet é
des Provincts.

Lors, les Etats Generaux, assemblez à la Haye, déclarerent le Roy d'Espagne décheu de la Souveraineté des Pays-Bas, rompirent son Sceau & ses Armes, & ordonnerent qu'on n'eût plus à le reconnoître pour Prince: & qu'on jeur sit serment de sidelité.

Cette Ordonance portoit au commencement; Qu'un Prince est établi de Diéu; Chef de se Sujets, pour les dessendre de l'oppression: comme un Pasteur est mis pour garder son Troupeau; Et que quand un Prince les opprime, ils peuvent prendre un autre Seigneur pour les gouverner en justice selon leurs Privileges. Le reste n'est qu'une longue narration des cruautez & infractions de leurs Privileges, par le Roy & par ses Ministres, qui les a sorcez de recourir à un autre Prince.

Prife de Tournay par le Duc de Parme, où la Princesse d' Epinoy reçoit une Meusquetade.

En ce même temps, le Duc de Parme prit Tournay sur les Etats, non-obstant la vigoureuse dessense, sour d'Emanuel de Lalain Princesse d'Epinoy, sœur d'Emanuel de Lalain Seigneur de Montigny, l'un des principaux mal-contens. Elle se montra fort courageuse pendant ce Siege: exhortant les Soldats & les Bourgeois, à une vigoureuse dessense: & s'exposant si fort aux lieux les plus perilleux, qu'elle reçût une grande arquebusade au bras. Cette Dame, qui merite d'avoir place parmy

Prince d'Orange, parnay les Heroines, mourut l'année d'aprés à Anvers, fort regrettée des EtatsGeneraux, pour ion courage & pour fa constance à soûtenir leur party.

Un peu aprés, le Duc d'Anjou passa en Angletterre, pour avoir le Conseil de la d'Anjon passe Reyne Elizabeth : & même , pour ta. fe en Anglecher d'effectuer son Mariage avec cette en Zelande. Princesse: y ayant eu un Contract pour cela, & s'étans donnés des bagues l'un àl'autre. Mais cette Reyne ayant trouvé diverses excuses pour ne le pas accomplir, elle se contenta de l'affister d'argent pour son voyage des Pays-Bas: & del'y faire accompagner par le Comte de Leycestre; & par l'Admiral Havart, tous deux Chevaliers de la Jarretiere, & par cont autres Seigneurs & Gentils-hommes qualifiez, qui avoient une suite de cinq cens personnes.

Il passa au cœur de l'hyver de l'an 1582. d'Angleterre en Zelande, sur les Vaisseaux de cette Princesse: arriva à Flesfingue; & à cause du grand froid qu'il faisoit, fut à pied à Middelbourg Capitale de Zélande, qui n'en est qu'à une lieuë, où il fut receu & traitte magnifiquement. Le Prince d'Orange, & le Prince d'Espinoy étoient alle 2 au devant de luy. Auffi-tôt, se servant de cinquan- Le Due & te Navires qu'on luy avoit preparez, il Aljun va à fe transporta à Anvers, où cette puissan-est declard te Ville le reçût avec un éclat & une pont Duc de Brape surprenante. Tous les Quays étoient bant,

parcz

o nom ma- parez de la Bourgeoisse en armes. La gnifiquement, plus-part étoient superbement vetus, &

avoient des armes dorées. Il y avoit des Arcs de Triomphe de tous côtez, tres richement orner, avec de belles Infcriptions. Ce Prince marcha sous un Daiz de Drap d'or, depuis le Port jusques à la Place. On y avoit élevé un Théatre, où il y avoit ua Thrône dessus. Là, le Prince d'Orange l'ayant revêtu du Bonnet & du Manteau Ducal de Velours rouge cramoyfi doublé d'Hermines, il jusa publiquement en presence des Etats & des OSficiers de la Ville, & d'un peuple infini accourt de toutes parts pour voir an îpechacle a extraordinaire : qu'il observeroit regulierement le Traitté fait avec luy. & les Privileges du pays : & qu'il ne les gouverneroient passicion sa volonte, amis en équité & en justice. Après, les Erats & les Magistrated'Anvers luy junerent fidelité & obeillance : comme à leur Prince Souverain. Mais certe réjouissance publique fut hien-tôt troublée par une en-. treprise, qui éclara fur la personne du Prince d'Orange. Un certain Javregny Espa-gnol de la Province de Biscuye, Facteur dua Merchand nomme Anastre, pousse par la récompense que promettoit la pro-scription , ley tira un écup de pissolet charge d'une soule balle qui luy donnoit fous l'oreille droite, & fortoit par

Le Prince d'Orange est bie∬é d'un coup de pifolet par un Espagnol.

Digitized by Google

que

la joue gasche, luy caffant quelques dente dans la bouche. Dabord en cris

PRINCE CORANGE que c'étoit les François qui estoient Autheurs de cet Attentat : mais le meutrier ayant esté tué par les Hallebardiers du Prince: & s'étant trouvé des papiers dans les poches, qui faisoient voir qu'il effait Espagnol, le monde fût détrompé de son erreur: & le peuple, qui avoit comu aux armes pour le vanger des François, au Clottre S. Michel, où logeoit le Duc d'Anjou, se retira chez soy. Le Prince d'Orange, pour appailer cette émoutte, écrivit au Magistrat d'Anvers un billet de fa main avec toutes les peines du monde, pour montrer que cet allaffinat venoit des Espagnols.

On se peut bien exprimer la douleut, Dud que cette grande Ville refleatit de la blef- que témoigne sure du Prince. Aussi-tôt on ordonna des Anverde la Prieres publiques. Tant qu'il sut en feril, Prince d'O-tout le monde ne partit paint les Eglises, range. pour demander ardemment sa guerison, par des vous qu'on faisoit continuelle ment à Dieu. Et lors qu'il fut hors de dan-ger, on celebra un june general: & touse la journée sut employée à remercier Dieu de leur avoir redonné le Pere de la

Patrie. Quand le Prince d'Orange fut en estat Conjuration de marcher, le Duc d'Anjou le mena à de Salcede Gand & & Bruges, où il fe découvrit une Espagnel conautre grande conjuration contre ces Prin. tre le Due ces. Le Chef effoit Nicolae Solcede Ripa de Anjon de gnol, qui confessa avoir reçà quatre mil range. Il est cous du Duc de Parme, pour faire mourir mond à Paris, par maper

tiré à quatro chevaux.

Arrefil fut par poison on autrement le Duc d'Anjou & le Prince d'Orange: & qu'il les suivoit pour tacher d'executer son mauvais dessein. François Baza Italien, natif de Bresse, l'un de ses complices, qui fut aussi arresté, confessa la même chose: mais devant d'être executé, il se tua d'un couteau, pour éviter la rigueur d'un supplice qu'on luy preparoit. Salcede fut mené à Paris: où par Arrest de la Cour de Parlement, il fut tiré à quatre chevaux en la Place de Gréve:

Salcede atcufe Mr.de Villeroy inutėlement.

Ce mal-hûreux Salcede se voyant prisonnier dans la Conciergerie, chargea Mr. de Villeroy: esperant que l'accusation de ce grand Homme, qu'il vouloit rendre complice de son crime, le sauveroit : ou éloigneroit du moins le supplice qu'il meritoit; mais on n'ajoûta aucune foy à une accusation si diabolique, contre le Ministre le plus intelligent & le plus zelé au bien de l'Etat, qui ait jamais conduit cette Monarchie. Aussi on doit dire à son honneur, qu'il l'a empeschée pendant les fureurs de la Ligue, de tomber entre les mains des Etrangers; & que l'ayant gouvernée cinquante ans durant, il est mort moins riche à la fin, qu'il étoit au commencement de son Ministère. Son Pere avoit esté aussi Secretaire d'Etat: & son Ayeul de même nom de Neuvile, le fut aussi sous François premier, & Sur-Intendant des Finances.

Le duc d'Anjon imitant Roboam, qui

PRINCE d'ORANGE. 121

se perdit en suivant l'avis des jeunes gens: par le Duc conseillé par Messieurs de Fervacques, & Anjou. de faint Agnan, de la Rochepot, & au-11 la manque tres jeunes têtes qui le gouvernoient : sans avec perte en rien communiquer au Prince d'O des fiens. range, au Duc de Montpensier, Comte de Laval, ny à d'autres Seigneurs, capables de luy donner de bons avis : refolut, contre son serment, & contre toute justice, de se saisir en mesme jour des principales Places des Pays-bas : comme de Dunkerque, de Dendermonde, de Bruges, & d'Anvers mesme, ne pouvant souffrir la grande authorité du Prince d'Orange, ny d'avoir un Gouvernement si limité: se plaignant de n'estre Souverain que de nom. Il alleguoit méme, pour marque de son juste mécontentement, & pour sa justification: que le peuple d'Anvers estoit couru en armes, pour l'opprimer en son Hôtel; & que s'êtant revolté contre luy, par une action si témeraire, il estoit déchargé de son serment. Il se saisit donc de Dunkerque, de Dendermonde, & autres Places; mais il manqua Bruges, & Anvers mesme, lors qu'il croyoit l'avoir en sa puissance; car bien qu'il eut fait entrer dans la Ville dix-sept Compagnies de gens de pied, suivies de toute son Armée, qu'il avoit fait approcher des murailles, sous pretexte d'en faire la réveue : les Bourgeois qui coururent promptement aux armes, firent une si genereuse resistance : que

François qui furent tuez ce jour-là. Le Duc d'Anjou rend aux Etate les Places qu'il leur Aveit prifes, & fe reture en France, où il mourst l'an

1584.

foupconné

Le Duc d'Anjou ayant manqué son entreprise, rendit par Traitté, fait avec les Etats, les Places dont il s'estoit emparé: & s'en estant aussi-tôt retourné en France, mourut de chagrin en son Appanage de Château-Thierry, au commencement de l'année suivante, en reputation d'un Prin-

vingt-trois Bourgeois, & de quinze-cens

ce de naturel inquiet & variable.

Les Flamans crûrent, que le Prince d'Orange s'estoit entendu avec les François .

PRINCE CORANGE. çois , pour surprendre Anvers : Et ses En de l'étreen. nemis & ses Envieux (dont les Grands tendu aves hommes ne manquent jamais) se servi. les Français. hommes ne manquent jamais j le ierviant de ce faux pretexté pour diminuer Et d'autant
un grand credit: de meime que de son plus qu'il
quatriéme Mariage avec Louisse de Col-épousa en
ligny, fille de l'Admiral de Châtillon, quarième
qu'il épousa après qu'il eut perdu sa troi-Nopees Louissiéme Femme Charlotte de Bourbon, qui se de Coligny
mourut à Anvers un peu après qu'il su fille de l'Ada
gueri de sa blessure: ce qui faisoit voir, Châtillon. a leur dire, son penchant pour la nation Françoise, qui estoit pour lors en exécration au Pays-bas. Se voyant ainsi soupçonné: & que le party des Etats diminuoit aux Provinces Vallonnes, il se retira en Hollande: où il croyoit sa vie plus en seureté, & moins exposée à tant d'attentats: que la superstition, d'un côte : & de l'autre, la récompense promise dans sa Proscription, faisoient entreprendre à toute heure contre sa personne. Il Se retire à choisit la Ville de Destit pour sa residence Destit, où il ordinaire: où, au commencement de l'an lay maift un 1584. luy nâquit un Fils qui fut nomne Fils, an com-Henry Frederic, Ayeul de Monsieur le mencement Prince d'Orange d'aujourd'huy, qui a fait de l'an 1584 dêja beaucoup parler de luy: & qui ne dé-genere pas de la vertu de ses Peres.

Ce Prince Guillaume se servit dans ses Le Prince plus difficiles affaires, du ministère de d'Orange Philippes de Marnix Seigneur de sainte principal Aldegonde: qu'il sit Bourguemaître d'An.

Wers, quand il en partit: Homme de Seigneur de F 2 qualité, sainte Al-

GUIL'L AUME

degonde, equalité, de probité & de sçavoir; Et sur la fin de sa vie, de Jean de Barneveld, qu'il fur la fin Ican de Bar- estimoit fort pour sa probité & pour la grandeur de son entendement. neveid.

S'estant veu prosque abimé des tent pestes qu'on avoit excitées contre luy, & ayant le cœur plus haut que les orages : il prit pour sa Dévise un Plongeon de Mer. que les Latins appellent Mergus, qui paroit toujours sur le haut des vages: avec ce mot Sevis tranquillus in undu, tranquille

au milieu des flots irtitez.

Grande civi**d** Orange.

Belle Devise

du Prince

d'Orange.

Au reste, il vivoit avec tant de douiné du Prince ceur & de civilité avec le commun peuple, qu'il ne mettoit jamais de chappeau par les rues: où tout le monde, de tout age,& de tout sere, accouroit pour le voir. Ses plus familiers ont dit à mon Pere, qu'allant par les Villes: s'il entendoit du bruit en une maison: & qu'il vit qu'un Mary & une Femme se disputassent, il y entroit: écoutoit patiemment le differend: & les exhortoit à la concorde, avec une douceur incroyable. L'accord fait, le Maitre du logis luy demandoit s'il ne vouloit point tâter à leur biére; le Prince disoit qu'ouy. La biére venuë: le Bourgeois, selon la mode du Pais, buvoit le premier à sa santé, dans un vaisseau qu'ils appellent une kanne, & qui d'ordinaire est de terre bleue : puis essuiant l'écume de la biére avec la paume de la main, presentoit la kanne au Prince, qui luy fai oit raison; Et comme

PRINCE CORANGE. 125 ses Confidens luy disoient qu'il se familiarisoit trop avec des gens de peu, & qu'il les traittoit trop civilement : il leur répondoit, qu'un homme s'acqueroit à bon marché qui ne coûtoit qu'un. coup de chappeau, ou qu'une petite complaisance.

Après cela, il ne faut pas s'étonner, si ayant esé mal-hûreusement assassiné à cinquante-un an, les Peuples le regretterent universellement. Ce fut un Baltazar de Guerard Gentil-homme Francomtois, natif de Villefans, au Comté d'Orange de Bourgogne : qui par esperance de re- Delfi. compense : ou pretendant gagner le Ciel, ôtant du monde un Ennemi de son Roy & de la Religion Catholique, le tua à Delit au sortir de table, d'un coup de pistolet chargé de trois balles, dont il mourut sans pouvoir dire autre chose. si non: Seigneur ayez pitié de mon Ame, & de ce pauvre Peuple. Cét accident funeste arriva en presence de Louise de Colligny sa quatriéme Femme, & de la Comtesse de Schouarzebourg sa Sœur qu'il aimoit uniquement . & qui ne l'abandonnant guerres, s'estoit aussi trouvé à Anvers, lors que Javrigny le blessa.

Co Meurtrier s'estoit insinué dans la connoissance du Prince, sous le nom de François Guyon, fils de Pierre Guyon de Bezançon, executé pour la Religion. Il avoit toujours des Pleaumes Huguenots dans les mains, & estoit assidu aux F 2

Préches, pour mieux tromper & cacher son dessein; de sorte que le Prince se fioit en luy, & luy faisoit faire divers voyages: & dans le moment qu'il l'assassina, il luy demandoit un Passeport pour aller en quelque lieu où il l'envoyoit. Il n'estoit âgé que de vingt-deux ans, & fit voir autant de constance à souffrir la punition de son crime, qu'il avoit eu de hardiesse à l'entreprendre: car il repeta cent fois, que s'il n'avoit fait le coup, il le feroit encor; & lors qu'on luy arrachoit la chair de dessus ses membres avec des tenailles ardentes, il ne fit jamais aucun cry, & ne poussa pas melme le moindre soûpir: re qui fit creire aux Hollandois, qu'il estoit possedé du Diable: & aux Espagnols, qu'il estoit assisté de Dieu, tant les

differentes. On montre encor aux Etrangers dans la Ville de Delft en Hollande, les marques de ces balles qui entrerent dans la pierre de taille d'une porte, aprés avoir percé le corps du Prince : & on me les a fait voir en ma jeuneffe.

opinions & les passions des hommes sont

Conftance

de ce meur-

plice.

trier an Sup-

Voila comme finit Guillaume de Nasfau Prince d'Orange: & voila ses principales actions, qui sont autant de Colomnes solides sur lesquelles il a élevé ce grand Edifice de la Republique des Paisbas unis. Il a fallû un entendement aussi grand que le sien, pour entreprendre un si grand ouvrage, & si difficile: un courage

Prince d'Orange. 127 rage sans égal pour le conduire jusques à la fin : & une constance inouie pour y arriver, malgré la puissance formidable d'Espagne, & les trahisons intestines qui s'opposoient en foulle à son genereux des-Aprés cela, je ne pense pas qu'on me puisse accuser d'Hyperbole, ayant mis d'abord ce grand homme au rang des plus grands personnages de l'antiquité : & d'avoir dit ensuite, que la vertu & la vie de l'Admiral Colligny avoit beaucoup de rapport à celle du Prince d'Orange.

Ils avoient tous deux beaucoup de conduite, de sagesse, & de moderation. Ils fon de l'Addéméloient tous deux les affaires les plus miral de Col-difficiles & les plus embrouillées. Ils Prince d'O. écoûtoient, l'un & l'autre, plus qu'ils range. ne parloient. Ils estoient persualifs, & remplis de bons conseils. Ils avoient tous deux le cœur, l'estime, & la veneration mesme de ceux de leur Parti. Leur courage estoit plus haut que leurs adversitez. Leur constance estoit admirable à les supporter. Ils ont esté souvent battus : & toûjours ont trouvé des ressources glorieuses dans leurs malheurs. Ils ont tous deux eu en teste les deux plus puissants Roys de la Chrestienté. Ils se sont servis tous deux, pour se maintenir, des secours d'Allemagne & d'Angleterre. Ils ont esté de mesme temps, & ont passé tous deux cinquante ans. Ils ont soutenu tous deux la mesme Religion: & l'ont establie.

Comparai-

Le Prince n'eust jamais péri comme l'Admiral: car il ne se sût jamais mis au pouvoir de ses Ennemis, estant du sentiment de celuy qui a dit: que quand une sois on a tiré l'épée contre son Maître, il en saut jetter le soureau. Le Prince d'Orange sinit pour avoir donné trop libre accez à sa personne à toutes sortes de gens, dans une saison où la superstition saisoit entreprendre de terribles attentats: & pour estre de l'avis de Cesar, qui répondit à ses amis qui l'exhortoient à se bien garder, & à se faire craindre: qui'l aimoit mieux mouris, que d'avoir peur contimieux mouris, que d'avoir peur conti-

nuellement de la mort.

Auffi-

Prince d'Orangè Aussi tôt que la nouvelle de l'assassinat du Prince d'Orange fut répendue, on ne grat de la vid que des pleurs de toutes parts dans les morteu Prin-Villes: & l'on n'entendit que des lamen- et d'Orange. tations dans les Bourgs de la campagne, comme si chacun eut perdu ce qu'il ayoit de plus cher. Les peuples confederez témoignerent, dans la célebration de ses funerailles, le plus grand deuil dont on ait jamais entendu parler: & leur affliction alla même jusqu'au desespoir. La Pompe Consoy funchre sut tres-magnisque. Toute la magnisque Noblesses y trouva, & les principaux des de Prince Provinces, en grand detuil, suivis d'une d'Orange. troupe incomprehensible & incroyable. de personnes de toutes conditions. Prince Maurice son fils suivoit le Corps: ayant à sa droitte Guerard Trucsés Archevêque & Electeur de Cologne : & à sa Trucfes Argauche le Comte de Hohenlo, ou de Ho. chévique de lac; C'est cet Electeur, qui estant deve- Cologne pre-nu passionnement amoureux d'Agnés de Manifeld Mansfeld Religieuse, aima mieux perdre Religieuse, sa Souveraineté & son Electorat, que sa fin Elector Maîtreffe. H eftoit de l'avis de ce Poëte ras. Grec, qui a écrit qu'une Nymphe bien-aimée tient lieu de toutes choses, & qu'on ne manque de rien avec elle : mais que ne la possedant pas, on est pauvre, dans l'abondance de tous les autres

biens.

Ce fut ce Truclés qui mit entre les donné Rhimmains des Etats Contederez la Ville de bergue aum Rhimbergue, du Diocéze de Cologné.

F c El le

Etats : ce qui a efté le prerexte de la derniere guerre.

Elle a été fi souvent prise-par les Espagnols & par les Hollandois: que le Marquis Ambroise Spinola l'appelloit pour cela la putain de la guerre, & estoit encor il y a lept ans en la possession des Etats; Ce qui donna sujet à l'Electeur de Cologne d'aujourd'huy, de s'allier avec le Roy, pour r'avoir cette Place de son Electorat, que ce Turcfés avoit alliennée : & cette Alliance nous donna moyen de prendre la Hollande par derriere, qui s'est veuë ces dernieres années à la veille de sa ruine.

Convoy du Trinced'O. range.

Les Graveurs de Hollande ont répresenté ce superbe Convoy du Prince d'Orange Guillaume, sur plusieurs feuilles qu'on colle ensemble, & qui tiennent tout le côté d'une grande Salle, afin que la memoire d'un detiil si mémorable se perpetuat.

Maurice lay cleve un Maufolee.

Le Comte Maurice son fils luy a fait construire un superbe Mausolée de marbre, où l'on le void au naturel. Le bas de ce beau Monument est orné de diverses belles Statuës qui representent toutes les vertus : & le haut est entouré d'amours plûrans. Il est dans une des principales Eglises de la Ville de Delft : & il pe céde pas aux plus magnifiques & fomptueux Tombeaux d'Italie.

Pensant à cette mort tragique du Prinee d'Orange, je me suis souvent étonné qu'un homme si sage, qui avoit de si puisfans Ennemis, ne le fût mieux gardé : car

PRINCE d'ORANGE. 131 quand il alloit par les Villes, il n'estoit ordinairement suivi que de trois ou quatre Domestiques; & je m'en suis encor plus étonné: qu'un peu auparavant, dans la Ville d'Anvers, Javrigny penía le tuer d'un autre coup de-pistolet, dont il ne réchappa que par miracle : & qu'il y avoit plusieurs Salcedes en campagne qui ne cherchoient qu'à trouver les moyens de luy ôter la vie : car aprés sa mort, les Espagnols ont publié que lors qu'il fut affiffiné par ce Francomtois, il y avoit en même temps à Delft un Lorrain, un Anglois, & deux autres de diverses Nations, qui avoient le même dessein que luy, & qui ne l'eussent pas manque.

Il me semble donc que ses propres périls le devoient faire précautionner davantage; Mais c'est qu'il ne craignoit que deux Nations de l'Europe : les Italiens, & les Espagnols: se servant de toutes les autres, excepté de ces deux là ; & que dans la Ville de Delft , qu'il avoit choisie pour sa demeure, il n'y avoit aucun Espagnol ny Italien. D'autre part, il avoit veu que bien qu'en. France on cut mis à prix la tête de l'Admiral de Colligny : neantmoins, personne ne s'estoit hazardé de l'affaffiner, par l'esperance d'une récompense qui ne peut être qu'inutile quand on-perd la vie : n'y ayant point d'apparence de la fauver, tuant un Prince

Dicitized by GOOG

132 GUILLAUME dans son Pays, & au milieu des siens; Maiss'il eûtyêcu jusqu'en 1589 & qu'il eut veu qu'un petit Moine, poussé par un faux zéle de Religion, avoit bien ozé affassiner Henry III. à S. Cloud au milieu de son Armée, il se soroit asseurement mieux gardé.

Ces funcites accidens, & la déplorable mort de Henry I V. massacré dans le milieu de la Ville de Paris, ont servi de leçon à Mr. le Cardinal de Richelieu, qui avoit incessamment dans l'esprit le Proverbe qui dit, que la dessiance est la mere de seuretézar ayant veu que toute l'Europe avoit conjuré sa ruine, il s'est tellement tenu sur ses gardes, qu'il est mort doucement dans son lit, nonobstant les dégouts de son Maître, & les diyerses machinations de ses Ennemis.

Les Efpagnols font un Martyr de l'assassin'du Prince d'Orange. Famiano

Famian Strada, blansé.

Les Espagnols, & les Catholiques superstitieux, louerent fort ce-Balthazar de Guerard, & l'ont mis au nombre de leurs Martyrs. Sur quoy on peut s'êtonner avec railon que Famiano Strada dans son excellente histoire des Pays-bas, ait glissé que ce Javrigny, qui pensatuer le Prince d'Orange à Anvers, avoit un bon dessein : puisqu'il s'estoit fortifié pour l'exécuter, des Sacremens de Penitence & de Communion: comme si Dieu, qui a dessendu. l'homicide dans le Décalogue: & si nôtre Seigneur Jesus-Christ, qui a dit & en. seigné que qui frapperoit de l'épée, périroit de l'épée, pouvoient guider & forti-6er

PRINCE d'ORANGE. fier un meurtrier dans un assassinat : & ne peuvent servir pour sa justification, quelques exemples du viel Testament: où Dieu, pour la conservation & l'établissement du peuple d'Israël, & pour d'autres raisons qui nous sont inconnues, permit de semblables actions : autrement il n'y auroit aucune vie de Prince en fûre-

té. Les Huguenots d'un autre côté fi. Les Hogne. rent aussi un Martyr de cet execrable nots fort bla. Poltrot affassin de ce grand François de mez d'avoir Lerraine Duc de Guyse, qui luy avoi fait un Mar-donné respuitte en la maiten. Se qui tyr de Poltrot donné retraitte en sa maison, & qui affaffin de le faisoit manger a sa table : jusques-là Monsteur de qu'Adrianus Turnebus, l'un des plus Guys. doctes hommes de ce temps là, fit un Poeme Latin à l'honneur de ce Poltrot, qui s'appelloit Jean de Meré: où il

Conspicuus fulvo stabit Mereus in auro. Et vers la fin .

• Plurimus ut maneat Mereue in ore nepotum. Un autre Heretique scavant, mit dans les Vers: Pramia multa meret, faisant allusion à son nom de Meré; disant que Meré meritoit plusieurs recompenies. Un autre Huguenot va jusques à cét excez, de dire entr'autres choses en Vers François.

Ce.Valeureux Poltrot qui tant s'évertua, Que le Tyran, tueur des Chrétiens, il tua.

J'ay connû en ma jeunesse la Femme du Sieur Alard, Captaine dans les Trou-Pos Françoises de Hollande, tellement

aveuglée du faux zéle de la Religion de Calvin, qu'elle montroit à tout le monde le portrait de Poltrot, peint comme une Judit, ayant tué Holoferne, qu'elle avoit dans la ruëlle de fon lit, comme un grand Martyr, & qu'elle regardoit comme le Liberateur du petit trouppeau.

Les Do-Acurs de Paris louerent aussi fort lacques Clement assessin de Henry troisime.

Les Docteurs de la ligue honorerent aussi de plusieurs éloges, Jacques Clement Jacobin, meurtier de Henry troisième: le comparant à Ehud, qui délivra le Peuple de Dieu de la servitude d'Eglon Roy des Moabittes, par la mort de ce Prince qu'il tua dans sa chambre. Car les passions des hommes sont si grandes, & les animostiez les aveuglent de telle forte, qu'ils donnent des loüanges à des actions, qui ne meritent pas seulement le blâme de tous les gens de bien: mais encor une punition exemplaire.

Ce Prince d'Orange Guillaume a fait pendant sa vie plus de bruit dans l'Europe, que tous les Roys de son temps ensemble : maisil a eu aussi le bon-hûr de laisser une hûreuse posterité, qui marchant sur ses pas glorieux, a étonné tout le monde Chrétien, par des actions que l'Histoire à immortalisses. Il se peut vanter d'avoir esté le Pere de deux tres-grands Capitaines : d'avoir donné des Roys, des Electeurs, des Landgraves & des Comtes Souverains à l'Allemagne : & d'avoir peuplé la France de Princes, de Princes ses, de Dacs, de Cardinaux, de Maré-

Digitized by Google

chaux

PRINCE d'ORANGE. 135 chaux, & de plutieurs grands Seigneurs. Mais afin d'en donner une plus particuliere intelligence, il faut dire que Guillaume Prince d'Orange, fut marié

quatre fois.

ż

riva.

Sa premiere femme fut Aune d'E- Premier Magmont fille de Maximilian d'Egmont riage de Guil-Comte de Buren & de Leerdam, puis-laume Prince sante heritiere, qu'il épousa par la faveur d'Orange ade Charlequint : de laquelle il eut un fils vec Anne & une fille. Le fils fut Philippes Guillau. d'Egmont. me Prince d'Orange, dont nous parlerons ensuite; & la fille nommée Marie de Nassau, fut mariée à Philippes Comte de Hohenlo, vulgairement de Holac grand Capitaine: qui aprés la mort inopinée du Prince d'Orange Guillaume, qui mit les Provinces confederées dans une étrange consternation, soûtint genereusement l'effort des Espagnols, & qui donna les premiers préceptes de la guerre au Prince Maurice son Beau-frere, qui êtoit encor au College quand ce malheur ar-

La seconde semme de Guillaume Prin-Le second ce d'Orange, sut Anne de Saxe fille de ce Mariage du grand Maurice Electeur de Saxe, qui avoir range avue sait teste à l'Empereur Charlequint, dont Anne de Sail eût le sameux Comte Maurice, duquel ac. nous parlerons bien amplement: & une fille nommée Emilie de Nassau, qui épou Estitie de fille nommée Emilie de Nassau, qui épou Nassau seur sa Emanuel de Portugal, sils du Roy du Trince Antoine de Portugal, depossed par le Roy Maurice, Phillippes second. Ce Prince Emanuel, spouse matqui gré luy le

Prince de Portugal.

qui estoit Catholique, gagna l'esprit de cette Princesse par sa cajolerie & par sa gentillesse: à quoy elle se laissa éblouir, & le voulut avoir pour mary, tout pauvre qu'il estoit, & de Religion contraire; Et quoy que le Prince Maurice s'opposat fortement à ce Mariage, qu'il ne croyoit pas avantageux ny à l'un ny à l'autre : ils eurent deux fils, que j'ay connûs en ma jeunesse: dont l'un, entr'autres enfans, a laissé un fils qui est allé depuis peu en Hollande demander à Monsieur le Prince d'Orange, un reste de partage de sa grand' mere: & plusieurs filles, dont il y en a en qui se sont mariées à des personnes de condition inégale. C'estoit une tres-bonne Princesse: mais à la fin de sa vie, s'estant rebrouillée avec Monsieur le Prince d'Orange Maurice son frere, elle se retira à Geneve l'an 1623. avec fix filles qu'elle avoit, où je les vis l'an 1624 & elle mourut de mélancolie bien-tôt après. A son fujet, je ne puis oublier qu'elle presenta au Bâtelme une de mes fœurs, & luy donna son nom d'Emilie. Elle vit.encor, & a espousé le Seigneur de Montreuil, prezde Sainte Menehou en Champagne. Son Parrain fut Monsieur leComte de Culembourg fils de Florent de Pallant Comte de Culembourg, dont l'Hôtel qui estoit à Bruxelles, fut razé par ordre du Duc d'Albe; & qui, sans avoir jamais rien sait depuis la Requeste de la Noblesse, s'estoit retiré en Hollande: où il mena une vie si cachée "

PRINCE d'ORANGE. cachée, qu'il mourut inconnû, mesme à ceux de son Parti.

La troisième femme de Guillaume Le Prince Prince d'Orange, s'appelloit Charlotte d'Orange de Bourbon, de la maison de Montpen. speusen de Bourbon, de la mailon de violettes fier, que nous avons dit cy-dessus avoir ressume Nece Chapesté Religieuse & Abbesse de Jouarre : lotte de Bourmais le desir de la liberté, qui est un bien son, dont ila inestimable, l'emporta sur les Vœux se filles, qu'elle avoit faits en sa jeunesse, où elle disoit avoir esté forcée, & en avoir fait diverses protestations. Elle mourut d'une pluresse, à Anvers l'an 1582, laissant six filles de ce Prince.

L'ainée Louise Julienne de Nassau, L'aisse épousa Frederic IV. Electeur Palatin, mariée à pere de Frederic V. élû Roy de Bohéme : Frederic IV. qui, de la Princesse Elizabeth d'Angleterre, sœur de Charles I. Roy de la Grand' at venuë la Bretagne, à laissé plusieurs Princes & Maison Pa-Princesses.

Latine & cel-

L'ainé Henry Frederic, defigné Roy de le de Bran-Bohême avec son Pere l'An 1620. estoit debeurg. un Prince tres-bien fait, & de tres-grande esperance: Il étudioit à Leyden: & réglement; nôtre Précepteur nommé Benjamin l'rioleau, Autheur de l'Histoire Latine de la Regence derniere, nous menoit tous les Dimanche aprés diner, joüer avec ce jeune Prince, qui nous ai. moit extremement: ce qui nous fit regretter davantage sa fin, quand nous l'apprimes depuis. Il perit mal-hureusement Mort funeffe · dans la Mer de Harlem; allant voir, en du fils aisné

138 GUILLAUME

du Roy de Bohéme dans la Mer de Harlem.

compagnie du Roy son Pere, les Gallions d'Espagne, chargez d'un butin inestimable, qui avoient été pris par Pierre Hein Admiral Hollandois, pres de l'Isle de Cube. Un Vaisseau qui la nuit alloit à toutes voiles, ayant rencontré le sien, le fendit en deux; Ainsi, le Prince, & tout ce qui étoit dedans périt, à l'exception du Roy son Pere: qui ayant attrappé hûreusement une corde qui luy sut jettée par ceux de ce Navire, l'attirerent miraculeusement à leur Bord.

Le second est Mr. l'Electeur Palatin d'aujourd'huy, qui a plusieurs enfans de la Princesse de Hesse: entr'autres, Madame la Duchesse d'Orleans, Princesse d'un tres-bon esprit, & d'un jugement ex quis, qui a déja des enfans, qui sont les premiers

Princes du Sang de France.

Le troisseme est ce fameux Prince Robert, qui s'est rendu celébre sur la Mer & sur la Terre: n'ayant point trompée les esperances qu'il avoit fait concevoir de luy des son ensance, qu'on luy avoit remarqué une mine assurée & martiale.

Le quatriéme s'appelloit Edoüard, qui a vêcu long-temps en France: où s'étant fait Catholique, il épousa la Princesse Anne de Gonzague fille du feu Duc de Mantoue, de Monferrat, & de Nevers, sœur de la Reyne de Pologne Marie Louise, semme des deux freres, Uladissa & Casimir Roys de Pologne: si PRINCE d'ORANGE. 139
nnue par sa beauté, sous le nom de la Madame la incesse Marie: au sujet de laquelle je Princesse ray en passant: qu'ayant été designée Marie me sit eyne de Pologne: & ayant appris que prier par Mr. sçavois fort bien l'état de ce Royaume-le Duc de , où j'avois été deux sois, elle me sit Nessailles de ier par Mr. le Duc de Nouailles, de l'en l'instruire de struire: ce que je sis en plusseurs apréses; & pour m'en témoigner sa résenoissance, elle voulut tenir au Baptèle e ma fille aînée, avec Monsieur le oadjuteur de Paris, lors Archevêque e Corinthe; qui est ce fameux Cardi-

il de Retz, le plus fçavant Prelat du oyaume.

Mais pour revenir au Prince Palatin Eouard: il a laisse trois filles de la Prinssie Anne de Mantoue, dont l'aînée est ladame la Duchesse d'Enguyn, déja dere de quelques Princes & Princesse du ang; l'Autre a épousé Monsieur le Duc e Brunswic Hanover, qui n'en aque des lles: & la troisséme, Monsieur le Prine de Salm, qui fut fait prisonnier au Comat de Senes.

Il y avoit encor, si je m'en souviens ien (car j'êcris tout cecy de memoire que ay assez bonne, sans l'aide d'aucun livre) in autre fils du Roy & de la Reyne de Boiéme, nommé Maurice, tres-bien fait de a personne, fillieul de Monsieur le Prince l'Orange Maurice.

J'en ay veu aussi un qui se nommoit Philippes, qui se retira à Venise pour

Google

140 GUILLAUME une action qu'il vaut mieux taire que dire.

Fils du Roy de Bobême tenu au Baptême par mon Pere, au nom du Roy.

Enfin il y en eut un appellé Louis, mort jeune, que mon Pere nomma ainsi pour le feu Roy, qui en fut le Parrain: par ordre de Sa Majesté, qui s'ensuit.

Monsieur du Maurier; Ayant schülter qu'a mon Cousin le Comtet Palatin du Rhin, de m'inviter à tenir sur les fonds du Baptéme le dernier Fils que Dieu luy a donnéis auray bien agreable de luy rendre ce temoignage de mon amitié & bien-veillance; & que, partant, vous accomplissieur en mon nom cét office, lors qu'il en seratemps: luy faisant entendre la Charge que je veus ay donnée; & de luy rênouveller les assurant sur vous : prie Dieu, Monsieur du Maurier, qu'il vous : pe prie Dieu, monsieur du Maurier, qu'il vous site ns sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 15. jour de Novembre 1623. Signé LOUIS, Et plus bas, BRULART.

En consequence de cét ordre, le Bapté-ame se sit. Monsseur le Prince Maurice representait en cette Action la personne du Roy de Suede, qui étoit aussi Parrain: & Madame la Comtesse de Nassau, celle de la Reyne de Suede. l'On vid marcher mon Pere, comme Ambassadeur de France, ayant le Roy de Bohéme à sadroitte, & le Prince d'Orange à sa gauche. Cette Ceremonie se sit avec grande Pompe dans l'Eglise de la Haye, nommée le Clostre: à laquelle je sus present avec mes trois freres; duquel honneur,

PRINCE d'ORANGE. 141 oy & la Reyne de Bohéme envoyeremercier le Roy, par Mr. d'Ausson illarnoul de la maison de Jaucourt, 1-frere de mon Pere, qui s'étoit attaà leur service, & qui depuis périt maleusement avec le Prince Henry Frec leur fils aîné, au débris de ce Vaisseau nt j'ay parlé cy - dessus. Le Nonce Pape residant à Paris, ayant été informé ce Baptême, en fit de grandes pleinà la Cour : & dit que cela étoit honque le Roy tres-Chrêtien, Fils ainé 'Eglise, fit representer sa Personne par Huguenot, & dans une Ceremonie

Le Roy & la Reyne de Bohéme ont fi laissé plusieurs Princesses, considera-PAbbesse de s pas leur beauté & par leur mérite : Maubuisson at l'une, qui s'est faite Catholique, est

lefiastique.

ilitez.

fentement Abbesse de Maubuisson.

La Princesse Louize Julienne de Nas- La Prin-, fille ainée de Charlotte de Bourbon, cesse d'Orande Guillaume Prince d'Orange, eutge Charlotte si une fille de Frederic IV. Electeur de Bourbon, latin , qui fut mariée à feu Monfieur ent une petite lecteur de Brandebourg Pere de Mon vient la maiur l'Electeur d'aujourd'huy. J'ay veu fon de Brann 1638. cette vieille Electrice Palatine debent :. Koningsberg Capitale de la Prusse Dude, où elle s'étoit retirée chez Madame Electrice de Brandebourg fa fille, deuis les desordres du Palatinat : & ces eux Princesses me firent beaucoup de ci-

La seconde fille de Charlotte de Bourbon, & de Guillaume Prince d'Orange, fut Elizabeth de Nassau, semme de Henry de la Tour Duc de Boüillon, ce rénommé Capitaine dans les guerres de Henry IV. Blle vivoit encor l'an 1641. & je la vis dans le Château de Sedan, aprés la Bataille où Mr. le Comte de Soissons sut tué. Elle a laissé deux fils & quatre filles qui ont en des enfans.

l'Aîné fut, Frederic Maurice de la Tour Duc de Boüillon, tres-grand Capitaine comme fon Pere: qui de la Comtesse de Bergue a eu Monsseur le Duc de Boüillon d'aujourd'huy, grand Chambellan de France: Mr. le Cardinal de Boüillon, Prince d'un grand sçavoir, & d'un tres-rare mérite: Mr. le Comte d'Auvergne, qui s'est fort signalé dans nos Armées: & d'autres enfans, entr'autres Madame la

D'une fille de Charlotte de Bourbon vient la maison de Bouillen.

Duchesse d'Elbeus.

Le second sils d'Elizabeth de Nassau, & de Henry de la Tour Duc de Bouillon, étoit le célebre Henry de la Tour Vicomte de Tureane, aussi sage que vaillant Capitaine: qui a été tenu pendant sa vie, pour l'une des plus termes Colomnes de cét Etat: & qui, à cause de sa valleur extraordinaire, & de ses services tresimportans, à êté enterré à S. Denys avec nos Roys, par un ordre tres-juste de Sa Majessé. Il avoit épousé l'heritiere de la Maison de la Force, dont la vertu égalloit l'extraction. Elle étoit fille du

PRINCE d'ORANGE. 142 deffunt Duc de la Force, & petite fille Marêchal du même nom, deux fameux pitaines, & est morte sans enfans : mais . elle en cut laissé, ils ne pouvoient pas inquer d'être de tres-grands hommes: rce qu'ils seroient venus, du côté pater-1 & maternel, d'une foule illustre de res genereux.

Outre ces deux fils si rénommez, izabeth de Nassau a laissé plusieurs les de Henry de la Tour Duc de Bouil-

n. l'Ainée Marie de la Tour épousa Henry uc de la Trimoüille, & de Thouars, son ulin germain.

Julienne de la Tour fut mariée à Fran- La Maison is de Roye de la Roche - Foucault de Rouffy. omte de Rouffy, Pere de Mr. le Comde Roye, fort rénommé dans nos rmées.

Elizabeth femme de Guy Alfonse de Celle de ursort Marquis de Duras, Pere de Duras pareilonsieur de Duras Capitaine des gardes lement. Corps du Roy, Marêchal de Fran-, Gouverneur de la Franche-Comté:

de Monsieur le Comte de Lorge,

issi Marêchal de France.

Je croy que la derniere fille s'appelloit Et celle de enriette de la Tour, femme de feu la Monssaye. lonfieur le Marquis de la Moussaye, de Maison de Matignon. Elle est Mere Madame la Marquise du Bordage, &

Monsieur le Comte de Quintin, qui à ousé une Dame du Nom Illustre de

red by Google

144 GUILLAUME Montgommery, aussi considerable par sa beaute & par son mérite, que par la grandeur de sa Naissance.

La Maifon de Hanan vient de Charlette de Bourbon Princesse d'Orange, Greele des Landgaves de Heffe-Cassel.

La troisséme fille de Charlotte de Bourbon & de Guillaume Prince d'Orange, s'appelloit Catherine Belgique, qui épousa Philippes Louis Comte de Hanau Souverain au voisinage de Francfort sur le Main: dont, outre les Comtes de Hanau, est venuë Amelie Elizabeth femme de ce genereux Guillaume Landgrave de Hesse, mort l'an 1637, apres la mort duquel cette Princesse, d'un courage viril, continua la guerre contre les Imperiaux, & marcha sur les traces de son Mary : qui aprés la l'aix de Prague (où la plus-part des Princes Protestans abandonnerent leurs Alliez, & se réunirent à la Maison d'Autriche;) Il eut la resolution & le cœur de resister presque seul, à une Puissance si rédoutable. Entr'autres enfans, 'elle a laissé Monsieur le. Landgrave d'aujourd'huy, nommé Guillaume comme son Pere: Madame Ele-Ctrice Palatine, Mere de Madame la Duchesse d'Orleags: & Madame la Princesse de Tarente, Mere de Monsseur le Duc de la Trimoüille d'aujourd'huy, marié a l'Héritiere de la Maison de Crequy.

La quatrieme fille de Charlotte de Bourbon & de Guillaume de Nassau, sut Charlotte Brabantine semme de Claude, Duc de la Trimoisille & de Thouars, Comte de Laval, qui en eut Henry Duc de

La Maifon de la Trimouïlle vient de Charlotte Princesse d'Orange. Prince d'Orange.

145
e la Trimoüille, mort depuis peu, & rederic de la Trimoüille Comte de Laal, tué en Italie en duël, par feu Mr. du coudray Montpensier. Je l'ay veu & connû en ma jeunesse; & parce qu'il roit la lévre superieure fenduë, on l'aproit bec de liévre. Henry Duc de la Trimoüille, a laissé de Marie de la Tour Cousine Germaine, nommée cy desis, Mr. le Prince de Tarente & de Taltont dessure qui de la Princesse de lesse, a cû le Duc de la Trimoüille, dont ay parlé.

La cinquiéme Fille de Charlotte de ourbon & de Guillaume Prince d'Orane, fut Charlotte Flandrine de Nassau: ui êtant retournée à la Religion de ses eres, est morte Abbesse de sainte Croix e Poitiers. C'étoit une tres-bonne Prinesse que j'ay connuë; Elle êtoit petite, es si sourde, qu'elle n'entendoit point

u'avec un cornet d'argent.

La fixième Fille de Charlotte de Bouron Princesse d'Orange, fut Emilie de lassau, semme de Frederic Cassmir Com-Palatin, de la Branche de Deux ponts, ppellé le Duc de Lansberg.

Et voila l'illustre & grande Posterité de

ette féconde Abbesse.

La quatriéme & derniere Femme de uillaume de Nassau Prince d'Orange, et Louise de Colligny, vefve de Mr. de leligny, & Fille de ce grand Admiral de Châtillon, dont elle eur un Fils unique:

• Google

146 ce tant renommé Henry Frederic Prince d'Orange, dont nous parlerons cy-aprés.

Justin de Nasjan Fils nsturel du Prince d'Orange Guil-Laume.

Outre cette celebre posterité d'Enfans legitimes, le Prince d'Orange Guillaume laissa un Fils naturel nommé Justin de Nassau, qui mena un corp confiderable de Trouppes au Roy Henry quartrième, devant la Paix de Vervins. Il étoit brave & vertueux; Il est mort Gouverneur de Breda: à propos duquel, j'ay ouy dire à mon Pere que l'an 1616: ayant depêché à la Cour pour une affaire importante un Capitaine Gascon nommé Mr. le Lanchere, renommé au Pays-bas, où il servoit; Et ce Courrier en revenant, ayant passé par Breda, où Mr. Justin de Nassau luy demanda ce qu'il y avoit de nouveau en France: à quoy il répondit qu'il n'y avoit rien de considerable, que l'emprisonnement de Mr. le Comte d'Auvergne, depuis Duc d'Angoulème; & Justin luy ayant demandé la cause: Lanchere, qui ne scavoit point sa veritable origine, suy repartit brusquement, en luy frappane sur l'épaule; & ne sçavez vous pas bien, Monsieur, que jamais Fils de Putain ne valût rien : faute que le pauvre Lanchere avoua ingenuement à mon Pere, ayant sceu depuis qu'il étoit Bâtard, Ce qui prouve qu'il fait bon sçavoir les Genealogies & les Alliances; autrement on se peut souvent méprendre, & offenser innocemment des personnes de Qualité.

LOUISE
DE COLLIGNY
DERNIERE
ET QUATRIEME FEMME
DE GUILLAUME
DE NASSAU
PRINCE
D'ORANGE.



ETTE DAME avoit Portrait de de tres-rares vertus: sans Louise de qu'on aît remarqué dans Colligny tout le cours de sa vie. Paincesse qui fut longue, au d'Orange cun mélange de la foi-

blesse de son Sexe. Elle avoit épousé
Mr. de Teligny devant la S. Bathelemy,
qui fut l'an 1672. & mourut en 1620.
Mr. l'Admiral son Pere l'estimoit sort à
cause de sa prudence & de sa modestie.
Elle gagnoit dabord l'amour & le cœur
d'un châcun, par une parole douce &
charmante: & l'estime generale, par un
raisonnement sort, & par une bonté An
gelique: Ellé étoit bien faite de sa personG 2 ne,

ne, quoy que sa taille fut petite. Ses yeux étoient beaux, & son tein extraordinairement vif.

Monseur P.Admiral luy sis épouser Mr. de Teligny.

Monfieur l'Admiral, qui l'aimoit tendrement, & qui souhaittoit passionnement de la bien placer: aprés avoir jetté les yeux sur tous les Seigneurs de son Party & de sa Religion, il n'en trouva aucun si digne d'être son Gendre, & d'êpouser cette excellente Fille, que Monfieur de Teligny, fils de Monsieur de Teligny, tres-renommé Capitaine dans nos guerres d'Italie, parce qu'il avoit remarqué en luy plus de prudence & de valeur que dans aucun autre Cavalier de son temps: aussi, ses vertus étoient si grandes & si rares, que tous ceux qui ont êcrit en faveur de la Reyne Catherine de Medicis, qui haissoit furieusement Monsieur l'Admiral, ont avoué qu'elle, & le Roy son fils, eurent grande peine à consentir à la mort de Mr. de Teligny, tant il s'étoit rendu agréable à l'un & à l'autre par sa presence charmante, & par une maniere d'agir tres-noble & tres-fincére; Ce qui fait voir que la vertu est toujours belle, de quelque part qu'elle vienne: & qu'elle a de si grands appas, qu'elle se fait admirer, & même cherir dans la personne des Ennemis.

Monsieur l'Admiral conseilla donc à cette aimable fille, de prendre Mr. de Teligny, & de préserer un homme doié de ant de belles qualitez, avec des

biens

Princesse d'Orange.

149
biens médiocres, à d'autres plus qualifiés & plus riches, moins dignes de la
posseder. Mais elle perdit bien-tôt cét
Illustre Epoux, & ce fameux Admiral
fon Pere, au cruel jour de la S. Barthelemy. Ayant appris ce désastre en Bourgogne, sa bellemere & elle, avec le
jeune Seigneur de Châtillon son frere,
eurent fort grande peine à gagner la
Suisse, pour trouver quelque seureté à
leur vie : le massacre des Huguenots

étant general par toute la France.

Ce grand Admiral étoit fils d'un autre Gaspard de Colligny Seigneur de Châtillon sur Loin, Maréchal de France sous le Roy Louis XII. grand & fameux Capitaine, qui mourut à d'Acqs, mandant l'Armée de France contre l'Espagne: & de Louise de Montmorency, sœur d'Anne de Montmorency Connétable de France. Il laissa ses trois freres Illustres, Odet Cardinal de Châtillon, qui étoit l'aîné & le Mécenas de tous les Doctes, & des beaux esprits de son temps: Gaspard Admiral de France, auparavant Gouverneur de Paris & de Picardie : & François de Colligny Seigneur d'Andelot, Colonel general de l'Infanterie Françoile.

Les Fils de Mr. l'Admiral, nommé, François, fut aussi Colonel de l'Infanterie de France: il se signala tant sur le Pont de Tours, sauvant le Roy Henry III. & le Roy de Navarre, des Armes-

Louise de Colligny mes de la Ligue: & ensuite à la Bataille d'Arques : qu'il s'acquit par sa valeur le surnom de Passe-Admiral. Il hissa deux fils d'une fille de la Maison de Chaune de Pequigny.

L'ainé, qui promettoit extrémement, fut emporté au Siege d'Ostende d'une vollée de canon: l'autre fut, le Maréehal de Chatillon, dernier Pere du Comtede Colligny, mort jeune, & Duc de Châtillon, tué à Charanton. Le Marêchal de Châtillon eut aussi deux filles: l'une mariée à un Prince de Montbeliard: & l'autre nommée Henriètte de Colligny Comtesse d'Adinton & de la Suze, a augmenté en ce temps le nombre des Muses : ayant eu un si puissant génie à la Poesse, qu'elle a effecé la reputition de Sappho, par des Ouvrages admirez des esprits les plus polis, & qui sont les délices de ceux qui aiment la galan--terie.

Louise de fe le Prince d'Orange.

Madame de Teligny ayant vêcu en son Colligny spon-vefvage avec une conduite admirée de tout le monde : Mr. le Prince d'Orange Guillaume, aprés la mort de Charlotte de Bourbon sa troisséme sémme, la rechercha, & l'épousa l'an 1583, sur la réputation de sa vertu: mais peu aprés, · par sa fatalité ordinaire de perdre de mort violente ce qui luy étoit le plus cher, il fut assassiné à ses yeux, comme nous l'avons dit cy-dessus : n'ayant eu qu'un Fils, né un peu avant la mort de son Perc.

Princesse a'Orange. re, qui est ce celebre Henry Frederic Prince d'Orange.

Elle a eu cet avantage, d'être venue Elle perdit son du plus Grand Homme de l'Europe, & Pere & ses d'avoir eu deux marys d'une vertu êmi- maty: de nente: dont le dernier a laissé une repu- mort violente. tation immortelle; mais aussi, elle a eu le déplaifir d'avoir perdu ce glorieux Pere, & ses illustres Epoux, par des morts avancées & violentes: sa vie n'ayant êté qu'um tissu d'afflictions continuelles, capables de faire succomber toute autre ame moins rélignée aux volontez du Ciel que la sienne.

Elle a conté naïvement à mon Pere, qu'elle fut fort surprise, arrivant en Hollande, de la différence & rude manière de vivre de ce Pays-là, à celle de France; & qu'au lieu qu'elle avoit de coûtume d'aller dans un Carrosse suspendu à la Françoise, on la mit dans un de ces Chariots découverts de Hollande, conduit par un Vourman, où on la fit asseoir sur une belle Planche: & qu'allant de Ro-terdam à Delft, qui n'en est qu'à deux lieues, elle se trouva toute froissée, &c

toute, rompuë.

Il n'y eût jamais une ame plusbelle, ny qui aimat tant la justice, que l'ame de cette Princesse: car pendant les grands. démélez de Mr. le Prince d'Orange Maurice son beau-fils, avec Mr. de Barneveld: Elle prit toûjours le party de ce dernier, parce qu'elle le trouvoit le plus juste: G 4

Louise de Colligny

juste: & fit tous ses efforts pour sauver La vie à ce venerable vieillard, l'un des principaux confidens du Prince son mary, qu'elle voyoit opprimé par la faction puissante du Prince Maurice, composée de tous les esprits inquiets, & de tous les ambitieux de l'Etat, qui vouloient se revetir de la dépouille de ce grand homme, & de ceux de sa dépendance.

Grand fecret que Ma-

Cette Princesse a dit en grand secret à mon Pere, dans la naissance de ces dividame la Prin-sions : que Mr. de Prince Maurice la pria ceffe d'Orande porter Mr. de Barneveld à consentir ge Louise de qu'il fut Souverain du Pays; qu'elle prît Colligny con la peine de le fonder là dessus: qu'il luy diroit ses sentimens plus librement qu'à personne, pour le respect qu'il luy portoit : & que pourveu qu'il eut son consentement & son assistance, affûré de parvenir à sa fin. Le Prince, pour l'engager davantage à favoriser son

Le Prince Maurice prie sa bellemere . de porter Mr. de Barneveld & confentir qu'il fut Seuverain du

tere//e.

fia a mon

Pere. .

n'avoit point d'enfans, & qu'il n'en auroit jamais, ne voulant point se marier; Qu'ainsi, son fils Henry Frederic Pays, 6-l'in- son jeune frere; qu'il avoit toujours élevé comme son propre fils, profiteroir seul de tous sestravaux, & heriteroit seul aussi de ses biens & de ses dignitez. Cette bonne Princesse qui avoit une passion démesurée pour l'avance-ment de son fils unique, se laissa éblouir au faux éclat de cette grandeur apparentc,

dessein, luy remontra qu'elle avoit le

principal interêt en cette affaire:

Princesse d'Orange. te, & resolut d'employer tout ce qu'elle avoit de credit sur l'esprit de Mr. de Barneveld, afin qu'il luy accordat son suffrage & son secours, pour l'execution d'un dessein qu'elle croyoit si avantageux à ce fils, qui luy étoit si cher. La Princesse Pour cét esset, quoy qu'elle ne le visi-Mr. de Baratât jamais, elle voulut l'entretenir à neveld pour loifir dans son cabinet, fur une matie- cela.

re si importante; & aprés luy avoir consié un si grand secret, elle le

Mais Mr. de Barneveld, homme d'une prudence consommée (& que Mr. la Barneveld President Jeannin, ce grand Ministre de hyprenue Henry IV. a plus estimé que tous les po-Prince cherlitiques de son temps) luy découvrant le choit sa ruine. fonds de son cœur, luy pretesta qu'il ne souhaittoit rien au monde avec tant de

conjura de leur être favorable : furant de leur éternelle réconnois-

fance.

passion & d'ardeur, que la gloire & l'a grandissement de la Maison d'Orange: & qu'il donneroit de son sang pour luy pouvoir procurer, non seulement la Souveraineté de ces Provinces, mais l'Empire de tout le monde : y êtant obligé par la memoire des vertus & des bien-faits, tant publics que particuliers, de feu Monseigneur de Prince son mary. Aprés, il luy representa que la plus-part des hommes se mineient par des desirs contraires à leur propre bien, & par l'ignorance de leurs

174 Louise de Colligny wrays interêts, & luy prouva par des rai-fons sans replique, que Mr. le Prince Maurice souhaittant cette Souveraineté, il souhaittoit sa ruine maniseste.

Raifons de weld, qui promuosens fon dire, & qui convainquirent la Princeffe.

Les principales étoient : que les Hol-Mr.de Barne- landois & les autres peuples confederez sont d'une telle humeur, qu'ils veulent être menez, & non pas trainez, persuadez, & non pas forcez, à ce qu'on defire d'eux. Que s'êtans soustraits de l'ebeissance d'un si puissant Roy: & jouissant d'une glorieuse liberté, acquise par la vertu des Armes, ils se resoudroient difficillement à souffrir le joug d'un Prince particulier. Que la crainte des griffes des Espagnols leur avoit fait autres-fois réchercher des Maîtres au loin, pour les garantir de leurs cruautez, Que le Roy de France Henry III. & la Reyne Elizaheth d'Angletorre les avoient réfusez. Qu'il est vray que le Duc d'Anjou & d'Alençon avoit enfin accepté la Souveraineté du Pays qu'on luy avoit offerte; mais ou'il en avoit si mal use, voulant gouverner tyranniquement, & violant son Serment fait en public : que cet exemple affreux lour étoit un avertissement pour ne jamais recomber en pareil inconve-Que les peuples n'oublieroient jamais la mort des Comtes d'Egmont & de Horn, ny l'entreprise d'Anvers. Que la barbarie du Duc d'Albe & de ses successeurs au gouvernement des Provinces, famenoit incessamment à leurs yeur le rrifte

y Google

trifte souvenir des persecutions passées. Que pendant ce temps rigoureux, la necessité, qui n'a point de Loy, les avoit fait recourir à de nouveaux Seigneurs; mais qu'ils avoient éprouvé que les remedes avoient ête pires, & plus dangereux que les maux qui les pressoient. Que presentement qu'ils vivoient en paix: & qu'ils étoient hûreusement delivrez de la servitude des Espagnols, & de l'infidelité Françoise, il n'y avoit pas le moindre pretexte ny la moindre couleur, pour appuyer une proposition si dangereuse, qui ne manqueroit pas d'effaroucher tous les esprits: & que ceux qui la mettroient en avant, seroient en hazard d'être massacrez & mis en pieces. Que Mr. le Prince Maurice étoit cent fois plus hûreur, en l'état qu'il étoit presentement, que s'il parvenoit à ses desirs, contraires à son propre bien. Que cette splendeur de Souveraineté qui l'éblouissoit, étoit une fausse lueur qui le conduiroit dins des précipices. Qu'il avoit la force du Gouvernement, sans en avoir l'envie: & qu'ayant l'effet & la puissance des Souverains, il devoit, à l'exemple de son Pere, méprifer un vaih nom, qui ne luy serviroit qu'à le faire hair. Qu'il étoit Capitaine general des Provinces, & Admiral general, commandant à sa volonté sur la Mer & . sur la Terre. Quil disposoit de tous les Gouvernemens, & de toutes les Charges militaires. Que quand on faisoit des

Louise de Colligny

156 Magistrate dans les Villes, on luy en presentoit trois, dont il en choisissoit un. Et qu'entin il avoit les mêmes avantages & la même auth orité qu'avoient les anciens Comses de Hollande, les Ducs de Bourgogne, & l'ampereur Charlequint même: donnant des remissions & des graces pour les crimes : n'ayant point ainsi la hayne de la mort des Particuliers: & ceux qu'il sauvoit luy ayant obligation de la vic.

Que tout le monde disoit à toute heure, qu'il falloit augmenter les pensions & les appointemens du Prince, qui exposoit continuellement sa personne pour le salut public. Mais que si une fois il avoit cet odieux nom de Maître: qu'on luy envieroit jusqu'aux rubans des soulliers de ses Pages & de ses valets de pied: & qu'on luy reprocheroit continuellement les impositions qu'il mettroit sur eux, dont il n'avoit point à se plaindre, étant mises par leur propre consentement. Pour conclusion, il luy déploys les Annales de Hollande: & luy fit voir à l'œil, qu'il n'y avoit presque point eu de Comte, contre lequel ses Sujets ne se fussent révoltez : & que souvent ils étoient allez en armes juiques dans le Château de la Haye, pour s'en desfaire.

La Princes Ces puissantes raisons convainquirent vent detenrtellement la Princesse, qu'elle changes ner le Prince d'avis absolument: & qu'étant allée rendre réponse au Prince Maurice, elle Maurice

Coogle

Princesse d'Orange.

157
le conjura, par l'amour qu'il devoit de son dessein, avoir pour luy-même, pour son propre mais insuite bien, & pour son repos, de ne point ment. penser à une chose qui luy seroit préjudiciable, quand le succez en seroit hûreux.

En même temps elle dit à mon Pere, qu'elle s'apperçût bien, par la froide réponse du Prince, qu'elle ne l'avoit aucunement persuadé: & que l'ambition, qui aveugloit son esprit, l'avoit empêché de goûter la solidité des raisons qu'elle luy avoit alleguées.

Ainsi, Monsieur le Prince Maurice prit d'autres mesures pour lever les obstacles qui l'empêchoient de parvenir à sa sin; mais Madame la Princesse d'Orange soûtint toûjours de tout son crédit & de toute sa puissance; la cause de ce Grand Homme, qu'on opprimoit si in-

justement.

Ce qui fait voir la beauté de l'ame, & Beauté de la vertu de cette excellente Princesse, qui l'ame de Maaima mieux choquer son beau-fils, dont dame la la bien-veillance étoit si necessaire à son Princesse. sils unique principal heritier de Maurice, qui l'avoit élevé comme son ensant propre, que de consentir à la perte d'un innocent: bien éloignée en verité de la pratique ordinaire de la plus-part du monde, qui sacrifie les justes pour le moindre interêt de fortune & d'ambition, & qui protégent les plus méchantes causes, à la ruine des gens de bien, dont le bon droit n'est ap-

puy

Louise de Colligny puyé que sur les seuls nerfs de la Justice.

Ce secret considerable, qui est demeuré ensevely dans le silence plus de ruine de Mr. soixante ans, est la veritable cause de la de Barneveid. ruine de Mr. de Barneveld, & de ceux

de son party, qui soutenoient la liberté du Pays.

Veritable

cause de la

Cette bonne Princesse se plaignoit souvent à mon Pere, de ce qu'elle n'avoit qu'un seul fils: luy disant que qui n'en avoit qu'un, n'en avoit point étant en continuelle crainte de le perdre; Sur quoy il la consola, par le récit d'une Fable; ou un Renard qui avoit beaucoup de Renar-deaux, se vantoit de sa fécondité, & reprochoit la sterilité à une Lyonne, parce qu'elle n'avoit qu'un Faon; A quoy la Lyonne répartit, Hest vray: mais c'est un Lyon qui te mangera, toy & tes petits.

Cette Princesse a été la principale con-La Princesse Corange (ou- solation de mon Pere dans cette longue tient mon Pe- Ambassade, & son principal support au-re en Hollande prés de la maison d'Orange: de l'agrée-contre ses ca-lemniateurs. lemniateurs. voulant qu'il y eût une personne en ce Pays-là qui luy sut agreable. Sa prote-ction luy sut d'autant plus necessaire & avantageuse, qu'il y avoit des Grands en France, Beau-freres & Alliez du Prince Maurice, qui faisoient tous leurs efforts pour le rendre suspect, & pour le faire r'appeller du plus bel Employ qu'aucun François pût esperer en ce temps-là.

L'Eu-

Princesse d'Orange.

159 l'Europe jouissoit lors d'une prosonde Paix : Ainfi toutes les Ambaffades étoient l'Employ en mortes dans les autres Cours, d'où il n'y ce tempe-là. avoit rien à mander de confiderable. Mais la seule Ambassade de Hollande étoit importante, par la guerre qui s'y faisoit du côté des Hollandois, sous ce fameux Capitaine le Comte Maurice: & du côté de Flandres, par cét autre General si renommé, Ambroise Spinola Genois. Les Anglois, les Ecossois, les Danois, les Suedois, les Allemans Protestans, & les François, alloient faire lour apprentifiage des Armes fous le Comte; & les Allemans Catholiques, les Italiens, les Siciliens, les Comtois, les Polonois, & les Espagnols, sous le Marquis. Ainsi il sembloit que tout le monde Chrétien se fût donné rendevous en ce petit coin de Terre, pour s'entrebattre, & pour se faire la guerre.

Et comme la France entretenoit divers Corps d'Infanterie, & quelques Compagnies de Cavalerie en ce Pays-la, s'interessant fort en tout de qui touchoit le bien des Provinces-units, qui occuposent les Armes des Elbagnois les anciens Ennemis: & qu'Elle avoit fort souvent befoin de l'affiftance des Vaisseux de Guerre des Etats Generaux, l'Ambassadeur avoit à toute heure quelque matiere importante d'écrire à la Cour, & occasion d'y dépêcher des Courriers.

Davantage, ic Roy donnoit tous les

ce, outre les gages de sa Charge avoit en Hollands.

ans de grandes sommes aux Hollandois, deur de Fran- pour le payement des Troupes Françoises; Et l'Ambassadeur: outre les gages de sa Charge, & les pensions qu'il avoit de la Cour, avoit de plus, vingt-quatre mil livres d'appointement par an, comme Intendant des Finances en Hollande: le tout payé par ses mains.

Outre le grand profit qu'on avoit en cét Employ, il y avoit lors beaucoup d'honneur & de plaisir de servir en ce Pays là : car toute la Noblesse de France, au fortir de l'Academie, alloit apprendre la guerre sous le Prince Maurice, comme autres-fois elle alloit en Piémont fous ce grand Marêchal de Briffac. Les Hyvers, la Haye êtoit toute pleine de Seigneurs & de Gentils-hommes François, qui ne manquoient pas, pour honnorer le Roy, en la personne de son Ministre, de l'accompagner à l'Audiance de Messieurs les Etats generaux, quand il y alloit; Et comme on n'eut pû fournir assez de Carrosses pour deux ou trois cens Gentils-hommes & Officiers qui s'y trouvoient quelques-fois, l'Ambassadeur alloit à pied à la tête de cette belle Troupe : & fon Carroffe suivoit tout vuide. cette Ambassade êtoit honorable: aussi obligeoit-elle à de grandes dépenses: car il falloit souvent régaler cette nombreuse Noblesse: mais on étoit bien payé pour cela.

Par l'importance & par l'utilité de ce

161

bel Employ, on peut juger si mon Pere étoit tenu à Madame la Princesse Doüariere d'Orange, de l'y avoir affermi, en détruisant dans l'esprit de Monsieur le Prince Maurice, & des principaux du Pays, mille calomnies que les Ennemis & envieux de mon Pere inventoient pour le rendre odieux. Aussi, pour faire voir sa réconnoissance, je veux inserer icy l'Extrait d'un Ecrit que mon Pere à laissé à ses Ensans, pour leur instruction particuliere.

EXTRAIT

Des Préceptes de Monsieur de Maurier Benjamin Aubery, à ses Enfans.

Uerque temps aprés la proposition de Monsieur de Villeroy: & dés qu'on sçeût que Monsieur de Ressuge, qui étoit Ambassadeur en Hollande, s'en revenoit en France, plusieurs personnes tres-qualissées se jetterent à la poursuite de cét Employ avec tant d'ardeur, que pour les en écarter, & m'y introduire, Monsieur de Villeroy disposa les assaires de sorte sur la fin de May de l'an 1613, que la Reyne me commanda

Louise de Colligny de partir soudainement de Fontainebleau

pour m'aller rendre pres ledit Sieur de Reffuge, auquel on disoit qu'on n'accor doit congé que pour quatre mois, pour venir donner ordre à ses affaires en France: que cependant je demeurerois en sa place audit Pays: à quoy j'obéis, selon

mon devoir : & m'étant acheminé en poste par Bruxelles, j'arrivay à la Haye en Hollande le second jour de Juin de la dite année: m'ayant, avant mon dé

part, êté donné assurance que cét ex pedient tendoit à m'affermir plus solide ment dans cette Charge : de laquelle devant que de partir dudit Pays, ledi

sieur de Reffuge me mit en possession. Grande ré-En cétendroit, je suis obligé d'exalter l'extréme & grande obligation que moj

de mon Pere & les miens aurons pour jamais à Mada des faveurs me la Princesse Douaflèse d'Orange reçeües de digne fille de ce grand Admiral de Châ Madame la tillon, si pieux, si homme de bien, & Princesse

si fameux Capitaine.

con noi∬ance

d'Orange.

On ne pourroit celer, sans trahir la verité: qu'entre les excellentes & rare vertus dont elle est ornée, & qui la rendront célebre & immortelles à la posteri té, elle en a une singuliere, d'être la plus officieuse & bien-faisante qui soit sous le Soleil: prévenant même, par une magnanimité qui luy est naturelle, les supplications de ceux à qui son assistance est utile : ce qu'aprés infinis au-

tres, je puis témoigner par ma propre

expc-

Princesse d'Orange. xperience en cette occasion; Car luy vant dit l'ouverture que Mr. de Villeroy n'avoit faite : non seulement elle m'en émoigna de la joye, mais me fit cette race de me promettre sa faveur, qui eule me pouvoit combler de contentenent : car, inconnû que j'étois en ce 'ays-là, & dépourveu de plusieurs choes qui m'eussent êté necessaires pour m'y rire agreer, j'avois besoin comme de la vie, qu'elle me prit en sa protection, & qu'elle me daignat récommander : ce qu'elle fit avec un tel excés de bons té-moignages où il a êté besoin, qu'elle a oulu par cette liberalité, suppléer à la multitude de mes deffauts, & de plus, anéantir & détruire une infinité de calomnies, que la hayne en quelques-uns, & l'envie & la douleur en quelques autres, exciterent contre moy de toutes parts, quand on vid qu'on me destinoit tét Employ.

Et pour ce que de tous les vices, l'ingratitude est le plus détestable, particulierement à moy, qui l'ay toûjours euë en grande horreur, je me sens obligé de voiler à cette bonne & sage Princesse, non tres humble service pour le reste de mes jours: mais aussi, de transmettre cette obligation à ma posterité; C'est pourquoy j'adjure mes ensans, par le soin qu'ils doivent avoir de me complaire, & par la benediction qu'ils esperent de moy, de faire tous êtroitte profession d'être ses servi-

164 Louise de Colligny
serviteurs affectionnez, & de Monseigneur le Prince son fils, & de ceux que
Dieu donnera par luy, Successeurs à l'Islustre Maison de Nassau: afin que l'obligation que cette Dame a voulu si genereusement & si liberalement colloque;
en moy, ait pareille, & même plus son-

gue durée que ma propre vie.

Mon Pere, pour marquer sa réconnoissance, autrement que par des paroles: aussi-tôt que mon frere ainé suten âge de porter les armes, il l'envoya à Mr. le Prince d'Orange Henry en Hollande: où ayant êté plusieurs années, de sa Cour & de sa Maison: & aprés l'avoir suivi dans tous ses Sieges, entr'autres au dernier Siege de Breda, où il sut blesse aprés la mort de mon Pere, il s'en revint en France, où il épousaune sœur de Messeurs de Beauveau d'Espance: qui tous se sont signalez dans nos Armées, où ils ont eu des Commandemens considerables.

Mon Pere continuant sa réconnoissance vers la Maison d'Orange: quand le plus jeune de ses fils sut en état d'aller à la Guerre, il l'envoya encor à Mr. le PrinceHenry Frederic: & il a fervi sous luy plusieurs années, jusques à sa mort: ainsi que sous le Prince Guillaume son fils, tant qu'il vêcut & depuis, il s'étoit si particulierement attaché au service de Mr. le Prince d'Orange d'aujourd'huy, qu'il ne l'abandonnoit point: & sut tué à la Bataille de Senef, comme nous le dirons plus amplement

Princesse d'Orange. a parlant du Prince Maurice son Parrain. Voila tout ce que je puis dire de Madane la Princesse Douariere d'Orange ouise de Colligny, & de ses faveurs eners nous: fi ce n'est que j'ajoûte, qu'êent ne à feu mon Pere une Fille l'an 614. Elle en voulut être la Marrayne : c que le jour du Baptême, pour maruer sa magnificence, elle envoya à sa tieule un collier de Diamans, rands Bassins. & deux Vases de verneil doré, dont la façon êtoit encor plus iche que la matiere. Messieurs les Etats eneraux en furent les Parrains: & fut resentée au Baptéme en leur nom , par Mr. de Barneveld; Et pour montrer l'estine qu'ils faisoient de mon Pere ils donrent cinq cens livres de pension à l'enant, sa vie durant, dont elle a joii prés de

oixante ans, êtant morte depuis peu.

Je ne dois pas oublier de dire icy, à Grande pen'honneur de Messieurs les Etats: qu'ils thadité de
font si ponctuels observateurs de leur pa Mr. les Etats
ole, & si religieux à s'acquitter de à s'acquiter
eurs promesses, qu'ils ont payé regulieremesses, qu'ils ont payé regulieremesses, qu'ils ont payé regulieremesses, qu'ils ont payé regulieremesses, qu'ils ont payé regulieremesses.

que leur Etat êtoit à la veille de périr.

Cette fille épousa en premieres Nôces e Seigneur d'Ardenay au Mayne, dont ile a eu une fille mariée à Mr. de Madailan, de la Maison de Montatere. En secondes Nôces, elle a épousé Benjamin le Pierre-Buffiere Marquis de Chammet, dont elle a eu quatre fils, morts

J'ay dit cecy au sujet de Madame le Princesse d'Orange, dont elle étoit filleule: mais il saut revenir à nôtre principale matiere. & dire ce que je sçay de Philippes Prince d'Orange, sils aîne de Guillaume de Nassau: & de sa premiere

petit nombre de femmes ex traordinaires qui ont êté l'ornement de ce dernier Si écre

femme Anne d'Egmont.

PH

PHILIPPES GUILLAUME

DE NASSAU

PRINCE DORANGE.

ET ELEONOR
E BOURBON

SA FEMME.

E PRINCE étoit filleul du La Prince

Roy Philippes Second, Et Philippes pris quand le Prince Guillaume son an College de quand le Prince Guillaume son an College de Pere sut forcé de prendre les ar-Louvain. Em mes pour sa dessense, il êtudioit au Colmené prisonlege de Louvain: où entr'autres Privinier en Espaleges, il n'est pas permis d'arrêter per-Ene. sonne pour quelque cause que ce soit. Nonobstant, Jean Vargas Espagnol, accompagné de plusieurs Soldats de la même Nation, l'en tira de force par ordre du Duc d'Albe, malgré les clameurs du Recteur de l'Université, qui se plaignant en beau & bon Latin, qu'on violoit manisestement les Privileges. Ce Vargas, nullement congrû, luy répon-

dit en Latin barbare, non curamus Pri-

vilegies veftres.

Lc

Google

Le Prince d'Orange son Pere s'en plai-gnit par des Ecrits publics, qui manifestoient la cruauté des Espagnols, & qui prouvoient qu'il n'y avoit ny Loix, ny Privileges, ny Innocence d'age qui pôfsent exempter personne de leur tyrannie. Le Prince ap- Ce pauvre enfant fut mené prisonnier

prend le jen des Echets & prison.

en Espagne à l'âge de treze ans, & en-fermé dans un Château à la campagne, ou il ne put recevoir aucune éducation, & où il passa la plus grande partie de sa vie à jouer aux Echets, que le Châtelain luy apprit. Sur la fin de sa prison, qui fut de prés de trente ans, on luy donna un peu plus de liberté.

C'étoit un Prince d'un naturel débonnaire, réplet de sa personne, & qui nourrissoit une assez grosse barbe. Ayant êté mené jeune en Espagne, il étoit demeuré Catholique; aussi les Espagnols, pour se justifier de cette dé-tention injuste, disoient ne l'y avoiro fait aller que pour le préseruer du ve-nin de l'héresie, & pour le tenir en

ôtage.

Pendant son séjour en Espagne, le Capitaine qui le gardoit ayant parlé fort desavantageusement du Prince Guillaume son Pere: ce fils genereux, poussé de l'assection parernelle, qui l'animoit au ressentiment, le prit par le milieu du corps, le jetta par la fenêtre, & luy rompît le cou. Il pensa être en peine d'une action si hardie: & sur cela, il y eut diPrinte d'Orange.

Printe d'Orange.

Printe d'avis dans le Confeil du Roy Philippes; mais enfin, on réfolut d'ufer de douceur & d'indulgence en cette occafion; Gabriel Oforio jeune Gentil-homme, qui se trouva present à l'action, l'ayant rapportée en faveur du Prince, & dit que le Gouverneur luy avoit manqué de respect. Ainsi, cette mort sut donnée à son juste ressent un prince se senoit si obligé à cet Osorio, du témoignage savorable qu'il avoit rendu, que depuis il l'eût toûjours prés de sa persenne, & luy sit beaucoup de bien.

Enfin, le Roy Philippes II. ou touché Le Prince d'une si longue captivité, ou las de pu-Philippes sort nir l'iniquité pretendue du Pere sur son instada prisils immecent: ou bien, esperant que sa son sortie seroit naître de la jalousse & de la division entre les freres d'Orange (comme l'évasion de Mr. de Guyse du Château de Tours en causa parmy les Chess de la Ligue) se resolut de le relâcher apres une

si longue détention.

Mr. le Connte Maurice sit paroître en cette occasion, que son ame étoit desinteressée, & luy laissa la jouissance de ses biens, dont il étoit en possession: comme de Breda, & autres Places; Et Madame la Comtesse de Holac sa sœur de Pere & de Mere, en usa sort generousement, luy ayant fait mille offres, & de fort beaux presens à son arrivée aux Passes, où ils s'entrevirent à Cleves; mais le Comte Maurice, de peut de se rendre suspect

170 fuspect au Pays, se contenta de le visiter par des Envoyez.

Le Prince Philippes mene l'infante s'etonne.

Ce Prince Philippes vint en Flandres avec l'Archiduc Albert, qui peu aprés le ne l'Infante renvoya en Espagne pour conduire aux Isabelle aux Pays-bas l'Infante Isabelle sa suture E-Pays-bas dont pouse, à qui le Roy Philippes donnoir en tout le mende Mariage la Souveraineté des dix lept Pro-Toute l'Europe s'êtonna beaucoup, que le fils d'un homme si odieux à l'Espagne, eut êté choisi pour une si belle Commission, qu'on ne luy pouvoit donner sans un grand témoignage d'estime & de confiance. Il vêcut depuis à la Cour de Bruxelles auprés des Archiducs de Flandres: car les Etats des Provinces-unies conçurent une telle deffiance de luy à cause de cet Employ, & pource que le Roy Philippes l'avoit rétabli en ses biens scituez au Pais bas Espa-gnol, & dans la Franche-Comté, qui avoient été confisquez : qu'ils ne luy voulurent jamais permettre de venir faire un tour, & encor moins de sejourner en leurs Provinces, comme il avoit témoigné le souhaitter beaucoup.

Il'n'y parut la premiere fois que l'an 1608. que la Tréve étoit presque arrêtée avec les Espagnols: & dans ce voyage, il ne sit autre chose que de réconcilier la Princesse Emilie sa sœur avec Mr.leComte Maurice son frere, qui ne l'avoit point voulu voir depuis son Mariage avec le Prince Emanuel de Portugal, qu'il

prince d'Orange.

171
qu'il s'éroit fait malgré luy.

Il épousa la sœur de Mr. le Prince Le Prince de Condé dessur Eleonor de Bour-Philippesébon, Princesse tres-vertueuse, dont il pousa la sœur, r'eût point d'enfans. Ce Mariage avec de Mr. le la premiere Princesse du Sang de Fran-Condé.

12 je remit en possession de sa Principauté & de son Château d'Orange, où le sieur de Blâcons, qui en étoit Gouverneur, porté comme parent de Mr. le Marêchal de Lesdiguieres, qui dominoit absolument en Dauphiné, ne le vouloit pas laisser entrer; Mais le Sr. de Blacons eut tant d'ordres le Sr. de Blacons eut tant d'ordres exprés du Roy de fortir de la Place : & Mr. de Lesdiguieres eût un ordre si précis de le faire obéir, qu'ensin le Prince se vid en possession des sa Pla-ce & de sa Souveraineté; car aupa-

ry I V. ry I V.

Au reste, ce Prince Philippes a con-Grande peine session de se plus intimes amis, que con sit le Prince de se vie il ne su en si grande pei se Thilippes de se en si errange inquietude, qu'au temps que se donna la Bataille de Nieuport: car l'Archiduc qui présumoit beaucoup de ses Troupes, les croyant superieures en valeur, comme elles l'ètoient en nombre à celles des Hollandois, s'êtoit vanté, s'il

H 2 garnoit H 2 gagnoit

ravant il étoit regardé comme Enne-mi, ayant suivi l'Archiduc Albert quand eil sut à Calais, & quand il voulut faire lever le siege d'Amiens au Roy Hen-

nitized by Google

gaignoit la Bataille, d'envoyer ces deux freres, Maurice & Henry Frederie, prifonniers en Espagne, pieds & poings liez. Ainsi il mut des gens aux écoutes de toutes parts, sit tenir tous les chevaux de son Ecurie scellez & bridez, & tout son monde en état de se retirer en lieu de seures : croyant que ses freres étants perdus, les Espagnols le seroient aussi perir : & tant que dura le Combat, il suit toujours en priere, & sit des vœux tres acdens & continuels, afin que ses freres obtinssent la Victoire.

Pendant la Tréve qui fut faite pour douze ans, il fit un voyage en Hollande l'an 1615. avec Madame la Princesse sa femme: & ils sejournerent ordinairement à Breda. Mon Perceut l'honneur de les voir, & traitter fouvent : & il acquit tellement les bonnes graces de l'un & de l'autre, qu'ils siderent à détruire quantité de calomnies qu'on avoit inventées pour luy artirer l'indignation de Mr. le Prince de Condé, & de plusieurs autres Seigneurs & Grands du Royaume, qui durant la minorité du feu Roy, s'êtolent armez plusieurs fois sous divers pretextes / leur ayant êté rapporté par les Ennemis de mon Pere, que pendant ces mouvemens il s'étoit porté avec trop d'ardeur & de violence contr'eux, ayant tait saisir des Vaisseaux pleins d'armes, & fait artêter plusieurs Officiers des Troupes de Hollande qui devoient passer

Printe d'Orange.

173
à leur service. On ajoûtoit à toutes ces
actions offensantes, plusieurs discours
au mépris de ces Grands, que ces mêmes

Ennemis luy imputoient.

Ces Princes avoient d'abord si bien crû Calemnies ces impostures: que ne pouvans s'en entre mon prendre à la personne de mon Pere, ils Pere, cans de manisfesterent d'assez leur mécontente. Sac de sa ment, par le sac de son Château de la Fontayne Dangé prés de Châteleraut, qu'ils firent piller par leurs Troupes; la la Reyne Mere Marie de Medicis, qui sceut co desordre, s'étant leurs trouvée à Poitiers, le dédocumagea liberale-Reyne de ment, & il n'y cût que la perte de pludemmagent, sieurs papiers Originaux, & Tîtres an cions, que Sa Majesté ne pût reparer.

Le Rey luy

Le Roy écrivit même à mon Pere fut écrit fur etla.

co fajet de qui enfiik.

Monsieur du maurier,

Après sont deux pages d'écrituse en chistre,

An dementant, je fan bien marry que vôtre maisen ait soufert, en consideration du service que vous merendez. Je veux avoir soin de mes Serviteurs, és les encourager à bien faire, par la protession que je prens de leurs personnes és biens. Le seur de Puyseux vous doit faire stavoir ce que j'ay ordonné sur cela. Continuez seulement à me servir fidelement és soignement.

sement comme vous faites; & vous y aurez bonneur & profit. Je prie Dieu qu'il vous ait, Monsteur du Maurier, en sa sainte 👉 digne garde. Ecrit à Poitiers, le 20. Fanvier 1616 Signé LOUIS. Et plus bas, BRULARD.

La Reyne luy écrivit aussi la Lettre suivante.

MONSIEUR DU MAURIER,

Le Roy Monsseur mon fils fait réponse à vôtre Dépécke par ce Porteur; Les intentions duquel je m'assure que vous sçaurez bien faire valoir & conduire, pour en avoir l'effet que nous desirons, suivant vôtre bon avis. Nous confians donc en vêtre affection & soin pour cerégard, je n'y ajoûteray autre Commandement. fçaurez aussi comme il a fait consideration sur la perte que vous avez faite en vôtre maison pour son service: auquel continuant avec la même fidelité & vigilence, vous en receurez tout contentement & avantage. Je prie Dieu qu'il vous ait, Monsteur du Maurier, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Poitiers le 20. Janvier 1616. Signé M A-RIE. Et plus bas, BRULARD.

Monsieur de Puysieux luy êcrivit aussi a la fin d'une longue Dépêche.

Monsieur de Puysi ux en écris auffi.

Pour ce qui est de vôtre interét, & déce que vous avez souffert de dommage & de perte en vôtre maison de la Fon tayne, je n'ay pas manque de le repre-Senter-

Prince d'Orange.

175

ferster à Leurs Majester, & avec les Parnzeularitez requises : dequey elles sont tresdéplaisantes, & n'entendent pas que leurs Serviteurs patissent à l'eccasion du bon service qu'ils leur rendent. Elles vous ont or donné deux mil écus pour la récompense de la dite perte: & veulent que l'on sçache qu'Elles le font pour cette consideration: ont trouvé bon de vous augmenter vos' Appointemens, de mil êcus par an. Je voudrou vous pouvoir témoigner encor plus. à votre contentement, le desir extréme que j'ay de vous servir, vous connoîtriez que je suis vrayement votre tres-bumble & tres-affettionné serviteur. PUTSIEUX.

De Peitiers le 20. Janvier 1616.

Monsieur le Prince d'Orange Philip Guerre des pes , & Madame la Princesse sa femme eu-Henrys. rent la bonté de desabuser ces Princes & ces Grands; qui avoient fait une guerre, qu'on appella la guerre des Henrys, parce que la plus-part des Chefs de ce Party s'appelloient ainsi, Monsieur le Prince s'appelloit Henry de Bourbon: Mr. du Mayne, Henry de Lorrayne: Monsieur de Longueville, Henry d'Orleans: & Mr. le Duc de Bouillon, Henry de Mr. le Prince la Tour. Ils leur dirent à tous, que Philippes de ces paroles injurieuses étoient de pu-Madamela res suppositions inventées, pour les prennents animer contre mon Pere: qu'ils cau-desseus de sur les prennents au consider au le sur les prennents de sur desseus de sur les prennents de sur les prennen tionnoient, qu'en s'acquittant de son men Pues. devoir, il avoit toûjours gardé, le respect qui leur étoit dû. Qu'au reste : H 4 4...

Philippes 170 c'étoit luy objecter un beau crime, de luy réprocher qu'il avoit servi fidellement

son Mastre, & qu'il n'avoit pû, sans prévariquer dans la Charge, & sans pésil de se perdre, n'exécuter pas les ordres

de la Cour.

Il me souvient de les avoir veus au Logis en mon enfance : fur tout la Princesse, qui avoit la bonté de nous faire mille eareffes : & qui fit la grace à mon Pere, de trouver bon qu'une de mes foeurs, qui naquit en ce temps là, efit. l'honneur de porter son d'Elconor. Elle fut prefentée au Bâteme par Monheur le Prince d'Orange Henry Prederic qui en fut le Parrain.

Cette fille fat mariée au Baron de Mauzéprodus de la Rochelle, frere du Marquis de la Villo Dieu, & mouvet fans enfant l'an 1660. C'étoit le femme de France qui peignoit le mieux, qui écrivoir le plus correctement, & qui faisoit de fort bonnes lettres d'un stile male & vigonreux, & où il n'y svoit pas un feul mor

d'inutile.

Philippes

Le Prince d'Oyange Philippes Guillaume mourut à Bruxelles au commencement de l'an 1618. Il avoit des haymorrhoides fort enflammées: & Gregoire son Chirurgien Allemand l'ayant bleffe du canon de la syringue, luy donnant un Lavement, la gangrenne s'y mit, & il fut impossible de le sauver. La Princesse se semme mourat auffi la même année.

Aprés

Prince d'Orange. 177
Après sa mort, Montieur le Comte Le Comte
Maurice son frere, psit la qualité de Prin-Maurice, par
ce d'Orange, & hérita de tous ses biens. sa mort deAuparavant, il se contentoit de la qua vient Prince
lité de Comte. d'Orange.

H5 MAU-

MAURICE

DE NASSAU PRINCE D'ORANGE.

Maurice excellent fils d'un excellent Pere. E GRAND CAPITAINE a démenti le Proverbe, qui dit, que les enfans des Héros font ordinairement des gens

de rien : car quoy qu'il fût fils d'un tresexcellent Pere, qui a laissé aprés luy une gloire immortelle, il ne l'a pas seulement egallé en prudence & en grandeur d'ame, mais il l'a surpassé en science militaire, & par ses grands Exploits. Pere à êté vingt ans entiers le principal entretien de l'Europe, le Fils a plus fait de bruit quarante ans durant, que toutes les têtes couronnées ensemble : depuis l'an 1584, qu'il commença d'agir jusqu'en 1625. qu'il mourut, on a parlé avec étonnement & admiration du Prince Maurice, qui a passé pour l'un des plus grands Capitaines qui ait jamais êté.

La versu des Peres porte leurs ans En verité, quoy que la nature ne fasse pas toûjours des efforts extraordinaires en

179

en formant de grands nommes: & de fanià les puissants génies tout d'une suite, les bel-imiter. les actions des Peres sont de puissants éguillons pour exciter leurs ensans à les imiter, la gloire des Ancêtres êtant une lumiere qui éclaire leur Posterité pour marcher sur leurs traces genereuses. Que si souvent les vertus étrangéres portent les ames courageuses à bien faire: comme ce Grec, que les Trophées de Miliade empêchoient de reposer, les exemples domestiques doivent toucher davantage, pour n'avoir pas la houte de dégenerer.

Sur ce sujet, je mettray iey ce que j'ay L'avancesouvent ouy dire à mon Pere en sa vieil-ment de Mr.
lesse: qu'il auroit assurement passé sa vie Aubery onche
dans le Pays, comme quelques-uns de Paternel de
ses Prédecesseurs, sans l'exemple de son mon Pere, es
grand Oncle Paternel Jacques Aubery, cansequ'il a
qui par sa vertu, par son sçavoir, & par

qui par sa vertu, par son scavoir, & par son éloquence, sit la Charge d'Avocat general au Parlement de Paris, sut Lieutenant Civil, du Conseil d'Enhaut de Henry II. & son Ambassadeur Extraordinaire en Angleterre, où il sit un Traitté de Paix entre les Roys Henry II. & Edoüard VI. & qui a laissé la reputation d'un Ciceron & d'un Demosthene François, par ce fameux Plaidoyer qu'il sit par ordre du Roy pour ceux de Cabrieres & de Merindol, que Mr. le Chancelier de l'Hôpital admiratant, qu'il le traduissit en partie en Vers Latins.

H 6

Mog

Mon Pere crut donc, qu'en travaillant, il pourroit parvenir à des Charges honorables, & employa si bien les grands taleus que Dieu luy avoit donnez, qu'il s'est aussi veu dans les Conseils des Roys, & dans les Ambassades.

Devise du Le Prince Maurice d'Orange, des su Prince Man-plus tendre jeunesse, pour saire connoîrice. tre le désir passionné qu'il avoit de suivre les traces glorieuses de son Pere, prit pour le corps de sa Dévise, le tronc d'un Arbre coupé à deux pieds de haut : duques sorteit un Scion vigoureux, qui apparemment seroit renaître ce bel Arbre qui l'avoit produit, avec ces mots; tandem

Arbre, pour montrer qu'il ressusciteroit la gloire de son Pere.

_ Je ne pretens pas representer par le menu toutes les belles actions de ce Prince: je ne dirois rien qu'on ne puisse apprendre dans les Annales, & ne veux pas augmenter le nombre importun des compilateurs. Mon dessein est seulement, de faire le portrait de sa personne & de ses mœurs: d'informer le monde de quelques particularitez de sa vie, qui ne sonnées: & d'exposer les causes des grands differends qui survinrent entre luy & Mr. de Barneveld, qui ont pensé saire bouleverser cette Republique par une division intestine qui dure jusqu'a ce jour, & qui la menace de ruine.

At furculus arbor: enfin le Scion devient

Mais auparavant que d'en venir la, if faut

fant representer sommairement les prin- Grand concipales actions : & dire que ce Prince mge du Prin-Maurice avoit un grand fonds de courage es Maurice. & de conflance des l'age de dix-lept ans, qu'il fut appellé au gouvernement des Affaires, après la mort de son Pere : car il ne se laissis point abbatre au torrent des prosperites- d'Alexandre Farssese Duc de Parme, Gouverneur & Capitaine general des Pays-bas pour le Roy d'Espagne : qui dabord emporta Bruges, Gand, Dendermonde, Deventer, Nimégue, Grave, avec quantité d'autres Phees: enfin, Anvers même ; qu'on tenoit imprenable, par un Siege qui paffa pour la merveille du siècle, ayant bouché l'Escaut, & bridé la Mer par une Digue que les hommes tenoient impossible: ce qui depuis servit d'exemple pour entreprendre la même chose à la Rochelle. Le Prince Maurice ne se laissa non plus étonner de le confuñon & du desordre qui regnerent long-temps dans la Republique, par la conduite superbe de Robert Dudlei Comte de Leycestre, Capitaine general pour la Reyne d'Angletterre dans les Provinces confederées, dont l'orgacil insuportable, & l'ambition déreglée leur fie plus de préjudice, que les sommes qu'il porta. & les Troupes qu'il mena à leur fe-cours ne leur fervirent. Quatre ans en-fiers se passerent, que cet Etat-là sut re-duit à d'étranges extrêmitéz: & qu'on me croyoir pas que ce jeune. Prince pas

démêler une fuiée si embrouillée, ny guerir tant de maux causez par les pratiques d'Espagne, & par les trahisons des dépandants du Comte de Leycestre, qui après son retour en Agleterre, vendirent des Places importantes aux Espagnols; Enfin, comme les choses du monde ne demeurent pas toûjours en une même scituation . & qu'elles sont sujettes à une viciffitude perpetuelle: la bonne fortune qui avoit favorisé le Duc de Parme. - dans toutes les entreprises, se tourna tout d'un coup du côté du Prince Maurice: car cette Flotte d'Espagne nommée l'Invincible, destinée pour dévorer l'Angletterre

& les Pays-bas unis, fut détruite l'an-

1588. par les forces & le bon-heur de la Reyne Elisabeth: le tiers de cette gran-

La Flette invincible dé- 4 truite l'an 1 588.

de Puissance s'étant sauvée à peine dans les Ports d'Espagne, aprés avoir fait avec des périls incroyables, le cour d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande: & cette perte Le Duc de inestimable sut suivie de la honte que le Parme leve le fiege de Ber-Duc de Parme reçut devant Bergopsom, gopfen. qu'il avoit affiegé; le Prince Maurice l'a-

yant forcé de quitter cette entreprise, avec la perte entiere de sa reputation.

Depuis ce bon-heur, le Prince dans le cours de vingt années, jusqu'à la Treve, eut toûjours la fortune si favorable, qu'il conquit trente-huit ou quarante Villes, & davantage de Forts, & desfit les Espagnols en raze-Campagne, Combats figualez : outre qu'il obtint de

Prince d'Orange. grandes Victoires sur la Mer, tant aux Côtes de Flandres, qu'en celles d'Espagne, & aux Indes, par la valeur de ses Lieutenans & Vice-Admiraux.

Mais rien ne luy acquit tant de réputa- La prise mition, que l'hareule surprise de la Ville & raculeuse de du Château de Breda, qui luy apparte-Breda avec tenoit en propre, Ils'en rendit Maître de tombes. l'an 1590, par le stratagême d'un batteau de tourbes, sans aucune effusion de sang, ne s'etant perdu qu'un seul Soldat dans une occasion si importante; Et comme cette action remarquable fit un grand bruit dans le monde, il est a propos d'en

dire succintement quelque chose. Un Battelier, nommé Adrien de Bergues, qui fournissoit des tourbes à la Garniion de Breda, mécontent des Espagnols, proposa au Prince Maurice de faire surprendre la Place, en mettant des gens de Guerre dans le fond de son batteau; A quoy le Prince ayant trouvé de la possibilité, il donna la conduite de ce grand dessein à Charles de Heraugiere Gentil-homme Valon, natif de Cambray , Capitaine d'Infanterie dans ses Chef de l'en-Troupes, tenu pour homme de tête & treprise. de main. Quand il eut cet ordre, il fit choix de soixante-dix Soldats de diverses Compagnies, de quelques Chefs d'une valeur éprouvée, qu'il mit au fond du batteau, où ils étoient tres-incommodément placez, ne pouvant y être que couchez ou courbez; Le reste du batteau étoit rempli

Herangiere

rempli d'une grànde hauteur de tourbes. Il faisoit un froid extréme; de plus, ils avoient l'eau jusqu'aux genoue, qui entra par une fente qu'on boucha hureusement. Ce froid excessisses faisoit touffer beaucoup: mais sur tous, Mathieu Helt Lieutenant (dont le nom merite d'être misicy, pour le courage qu'il témoigna en cette occasion) car ne se pouvant empêcher de touffer, comme on approchoit du Château, il tira son poignard, & conjura ses Camarades de le tuer, afin que l'entreprise ne manquât point, pour n'être pas la cause de leur perte; Mais le Battelier empêcha qu'on ne l'entendit, tirant souvent la Pompe, comme si le batteau eut pris l'eau.

La Garnifon du Château tire le batteau dedans, comme les Troyens tirerent le Cheval dans Troys.

La Garnison, composée d'Italiens, manquant de chaussage: les Soldats, à cause des glaces, aiderent à tirer ce batteau par une Ecluse, dans l'enceinte du Château: comme les Troyens introduissent le Cheval de bois dans leur Ville; Ce qui donna lieu aux Poêtes du temps, de comparer la prise de Bredà à celle de Troye: y faisant cette dissernce, que le Cheval rendit les Ennemis maîtres de la Ville de Troye qui sut ruinée: & que le batteau remit en possession de Breda le legitime Seigneur qui la str resseurir.

Le Prince Mauricé fit Semblant d'en

Le Prince Maurice ayant fait courir le bruit qu'il avoit dessein sur Gertrudemberg, facisita la surprise de Breda; Car Edouart Lanzavechia, qui étoit Gouver-

ncu

Prince d'Orange. 185
nour des deux Places, accourat à celle vouloir à
qu'il croyolt menassé. Ains le Château Germanne
so trouvant sans Ciref; sur plus facile lorge
ment emporté: Après que Heraugiere
s'en sut rendu maître par la mort de quarante des Ennemis: le Prince Maurice,
accompagné des Contes de Hohenlo &
de Solme, de François Vere General des
Anglots, de l'Admiral Justin de Nassay
du sieur de Famars General de l'Artillerie: étant entré dans le Château avec
sorce Troupes, il sut ensuite roçeu dans
la Ville, d'où la Garnison Italienne, la
plus part composée de Cavalerie, s'en-

Herangiere sut avec bien de la justice Herangiere, trably Gouverneur de Breda: & Lambert Gair Gouverneur de Breda: & Lambert Charles François, brave Soldat de da. fortune, sut sait Sargent major: & je Pay veu depuis Gouverneur de Nimégue, Sur cette surprise si considerable, on sit des Médailles: où d'un côté étoient ces mors. Breda à serviture Hispanica vindicata duetu Principie Mauricii à Nassait 4. Marty 1500. & de l'autre côté étoit representé le Batteau avec ces paroles: parativincere aut mori. On donna une de La Battelier ces Médailles à châcun des Soldats de ce sause de la Battelier des Médailles à châcun des Soldats de ce sause de la Battelier des Médailles à châcun des Soldats de ce sause de la Battelier de de Bergues eut aussi une Médaille, compansie. & sur récompensé d'une bonne pension.

fait à toute bride du côté d'Anvers.

Au sujet de cette surprise, on doit faire icy cette reflexion necessaire: qu'il ne

faut jamais confier la garde de deux Pla-ces Frontieres tout à la fois à un seul Gouverneur, qui n'a que trop de peine à garantir son Gonvernement des Ennemis voisins, qui ont toujours l'esprit bandé. & les yeux ouverts pour le surprendre. La prise de Hulst en Flandres fut fort

Hulf pris, & berg, par le

considerable l'an 1591. & bien davantage, celle de Gertrudemberg, par un Prince Man-fiege long & difficile à la veue de l'Armée d'Espagne de trente mille hommes, commandée par le vieux Comte Pierre Ernest de Mansfeld, en l'absence du Duc de Parme, qui étoit en France au secours de la Ligue. Jamais ce vieil General no put forcer ce jeune Prince dans ses Lignes, ny l'obliger d'en sortir, quoy qu'il luy presentat tous les jours le combat. Aussi, comme le Comte de Mansfeld dit un iour à un Trompette que Maurice luy avoit qu'il s'étonnoit comme son envoyé; Maître, qui étoit un jeune Prince plein de feu & de courage, se tenoit toujours à couvert dans ses Retranchemens. Le Trompette luy repondit que son Excellence de Nassau étoit un jeune Prince qui voudroit bien devenir un jour un vieil & experimenté Capitaine, comme son Excellence de Mansfeld.

Groningue

L'année suivante, il prit la grande & pris, Rimber celébre Ville de Groningue Capitale de Maur. bergues, & s'empara de Mœurs & de Grave, Villes de son Patrimoine: ayant Prince d'Orange. 187 vangé par la mort de plusieurs Espa-

gnols, les injures publiques, & les sien-

nes particulieres.

La Reputation du Prince Maurice s'ê. Definse mêtendit fort loin, par la longue & celébre morable d'Ordeffense d'Ordeffense d'Ordeffense d'Ordeffense d'Ordeffense d'Ordeffense de Ordeffense de la lois aprés avoir perdu plus de soixante-mil hommes pendant un Siege de plus de trois ans, & avoir épuis leurs Tresors par une dépense de plus de cent millions, ne Ce virent maîtres ensin que d'un morceau de terre qui passoit plûtôt pour un cimeticre que pour une Ville.

Dans le temps de cette perte, le Prin-Le Prince ce Maurice fut si hûreux & si vigilant tout prend l'Ecluensemble: que pour la recompenser se enpeu de avec usure, il s'empara en peu de jours jeur. de la Ville de l'Escluse, dans le même Pays de Flandres, de bien plus de consequence qu'Ostende, qui avoit coûté tant de temps, tant d'hommes, & tant d'argent: surquoy Theophile a dit assez bien dans l'Ode qu'il sit pour le Prince d'Orange.

Les ans qu'on mit à ses ruines, Furent les jours d'ont tes machines S'emparerent d'un plus beau lieu: Et c'est ainsi que tes journées, Comme on les compte pour un Dieu, Valent autant que des annêes.

Cette Ode ne déplût pas au Prince Maurice: & quoy qu'il fut naturellement ennemi de la flatterie & de la vaine gloire, il técompensa ce Poëte d'une

chaine d'or de grand, prix, où étoit & Méduille.

Le Prince Maurice deffait l'Archiduc Albert a Neupors

Mais ce Prince sit voir à la Bataille de Nieuport, où il battit l'Archiduc Albert, beaucoup plus fort que luy: qu'il sçavoit aussi bien desfaire des Armées nombreuses & aguerries en raze-Campagne : que deffendre , forcer , & furprendre des Places. L'Archiduc & le Duc d'Aumale furent blessez dans le Combat. François Mandozze Admiral d'Arragon . Mestre de Camp general, fut pris prisonnier avec quantite d'autres Chefs, & jusqu'au Pages de l'Archiduc, que le Prince Maurice luy renvoya civilement sans rancon; Tout le Canon, tout le Bagage,. & plus de cent Cornettes & Drappeaux demeurerent au pouvoir du Vainqueur, qui vid plus de fir mille Chine is étendas .fur la place, & qui eut toutes les autres marques d'une pleine & entiere Victoire; Ce qui fit dire à platieurs, parce que ce & grand succez étoit arrivé le second jour de Juillet: que la fortune de la Maison de Nassau étoit changée : veu qu'un même jour de luillet, trois cens ans auparavant, l'Empereur Adolphe de Nassau avoir perdu l'Empire & la vie prés de Spire, combattant contre Albert d'Autriche: & qu'au même jour, Maurice avoit vengé la disgrace de son Ayeul, par la deffaite de l'Archiduc Albert, descendu de ce premier Albert d'Autriche.

Un peu devant la Bataille, il y cût une Le Prince dispute d'honneur entre le Prince Maurice Henry veut & le Prince Henry Frederic son jeune demeurer aufrere, qui lors n'avoit que dix-sept ans: présde son car comme l'ainé exhortoit son cadet de frere Manse recirer en lieu de seureté, afin qu'en rice. cas de malheur il pût soûtenir le Pays, & la fortune de leur Maison: le Prince Henry s'en offensant, dit, qu'il vouloit vivre & mourir avec luy, & courir même fortune.

Ce Prince Maurice montrabien qu'aucun mal-hour n'ébranloit point son courage : car il ne laissa pas de se resoudre à la Bataille, nonobstant qu'a la veille, l'Archiduc eut dessait le Comte Ernest. qui commandoit deuxRegimens d'Intanterie, & quatre Compagnies de Cavalerie qui furent taillées en pieces, & deux piéces de Canon prises, avec quantité de Drappeaux. Le Prince l'avoit envoyé

pour se faisir d'un Passage.

Il faut remarquer que le Prince, pour Mauricer afoter à son Armée toute esperance de re seura la Vitraitte. & pour faite comprendre à ses stoire étant à gens qu'ils n'avoient à esperer aucun saut que dans leurs bras, il avoit fait reti retraine ter fous les Vaisseaux qui les avoient transportez en Flandres; dequey il fut sort loue par l'Admiral d'Aragon son prisonnier, comme un moyen qui luy avoit cause la Victoire, par la necessité que ses Troupes avoient eue de combattre opinistrement, n'y ayant point de vie pour

pour eux, que par la deffaite des Espa-Aussi il dit à ses gens devant le Combat, qu'il falloit passer sur le ventre aux Ennemis, ou boire toute l'eau de la Mer. Il parût en ce temps-là une Inscription magnifique sur cette Bataille de Flandres, à l'honneur du Prince Mauri-La voicy.

Inscription

Anno 1600. secunda die Julii, Mausur la Batail-ricius Arausionenssum Princeps in Flanle de Niemport driam terram hostilem traducto exercita cum Alberto Archiduce Austria conslixit, copias ejus cecidit, Duces multos primumque Mendosam cæpit, reversus ad suos vi-Etor signa hostium centum quinque in Hagienst Capitolio suspendit Deo Bellatori.

Maurice avoit forcé le Duc de Parme a lever le Siege de K not fembourg.

Ce n'étoit pas son coup d'essay Campagne, autrement il n'auroit passé que pour un preneur de Villes: car longtemps auparavant, il avoit forcé le Duc de Parme à lever le Siège de Knotsembourg, vis à vis de Nimegue, luy ayant deffait sept Cornettes de sa meilleure Cavallerie: honte que ce Duc couvrit de la necessité qui luy étoit imposée par les ordres d'Espagne, d'aller secourir Rouen. L'an 1597. il avoit aussi desfait & tué

Deffuitede . tué sur la place.

Turnhout, du au Combat de Turnhout, le Seigneur de Comte Varax Balançon, Comte de Varax, de l'Artillerie d'Espagne, commandant un Corps de six-mil hommes de pied, & six-cens chevaux : dont, outre le General, il en demeura fur la place plus de deux-mil, avec quantité de prisonniers de

de marque: entre lesquels étoit un Comte de Mansseld. Il y eut trènte-huit Enseignes pisses, avec la Cornette Dalonzo de Mondragon: qui en memoire perpetuelle, furent placées au haut de la gran-

de Salle du Château de la Haye.

Et sur ce sujet, je diray icy qu'un Ambassadeur de Pologne étant venu de la part du Roy Sigismond exhorter les Etats generaux de le réconcilier avec le Roy d'Espagne, dont il exaltoit la Puissance, qui tôt ou tard les subjugueroit : & les voulant étonner avec des paroles empoullées, pleines de vanité, à la maniere de ceux de sa Nation: le Comte Maurice, qui avoit êté present à sa Harangue au fortir de l'Assemblée, mena l'Ambaffadeur dans cette Salle, où il luy montra tous les Drappeaux & Cornettes prises sur les Espagnols à Knotsembourg & à Turnhout: & sans employer tant de paroles, luy fit voir en effet que le Roy d'Espagne n'étoit pas invincible.

Mais si le PrinceMaurice sut victorieux sur la Terre, il ne sut pas moins hûreux sur la Mer, ayant toujours eu de grands avantages sur les Espagnols: sous la con-

duite de ses Vice-Admiraux.

Ils aiderent fort à ruiner la Flotte Les Holland'Espagne nommée l'invincible, & dois aident à en emmenerent des Gallions en Ze-prendre Callande.

L'an 1996. Jean de Duvenvorde Sei- « Espagne. gneur de Varmont, aida au Comte d'Essex

à pien

à prendre la Ville de Cadis, & à brûker la Flotte d'Espagne, dont la Beyne Elisabeth remorcia ledit sieur de Varmont, par une Lettre fort honnête, qui exalte sabravouse.

L'an 1599. Le Vice-Admiral Pierre Vanderdoes s'empara; d'Allagona Capitale des Isles Canaries, d'où il contraiguit les Espagnols de s'enfuir dans les Montagnes, & où il les fut chercher: puis, ayant saccagé & brûlé la Place, retourna victorieux au Pays.

Thilippes Spinola , deffait & tué prez de l'Ecluse.

Enfia l'an 1603. Dom Frederic Spinola ne pouvant fousirir qu'il y cêt toujours des Navines de Zelande devant le Port de l'Echife: & étant forti avec huiét Galleses, . & quelques Vaisseux de guenne pour les chasses de leur Passe, il son traédans ce Combat: & sa Floure mai-traittée, contrainte de leur Passe, il son traétée, contrainte de retirer dans l'Echife, avec une perte notable : sans faire mention de quantité d'autres avantages considerables obtenus aux Indes & en d'autres divers endroits du Monde, sur les Vaisseux Castillans & Portugais.

Le Prence Maurice fait lever le Siege de Bergopfom au Marquis Spingla.

Voila ce que je diray en general de ce grand Prince. Maurice: finon que j'ajoûte que l'an 1622. la Tréve de douze
ans étant espirée, & le Marquis Ambroife Spinsila ayant affiegé Bengopson auec
toutes les fonces d'Espagne, le Prince
d'Orange luy en fit lever le Siege, ayant
été affishé du Corate Emest de Mansfeld,
& de Christian Duc de Brunswic, qu'il
avoit

PRINCE D'ORANGE. 193 avoit fait venir tout exprés d'Allemagne. Ces Chefs avoient armé en faveur du Roy de Bohéme: & en passant par le Brabant, avoient dessait à Fleuru, si ma memoire ne me trompe, Dom Gonsalve de Cordoua, qu'on avoit envoyé pour s'opposer à leur passage. Dans le Combat, ce Duc de Brunswic eut un bras coupé forçant une Barricade: ce qui l'obligea d'en porter un d'argent, que je luy ay veu.

Il se fit de grandes réjouissances dans On fait de toutes les Provinces-unies pour cet hû-grands feux reux succez. Des Prieres publiques su- de joye en rent ordonnées par toutes les Villes: où Hollande de l'on vid de si merveilleux feux de joye, la levie du qu'il sembloit qu'elles sussent toutes en siege de seu, dont nous avons déja parlé cy-dessus. Ce furent donc ce Comte de Mans-

feld & ce Duc de Brunswic qui contribuerent à la gloire du Prince d'Orange Maurice: laquelle s'étant envieillie, & presque esfacée des esprits par une si longue Tréve, fut renouvellée & ressuscitée dans le monde par une action si éclatante.

Et parce que voicy une occasion de parler de ces deux hommes, qui en leur temps ont êté des fleaux du genre humain, il est à propos que je laisse un peu à quartier le Prince d'Orange, pour dire ce que je sçay de leurs façons de faire, & de leurs principales actions.

Ce Comte Ernest êtoit Bâtard de la Maison célebre de Mansfeld, qui à

Description, & principales de Mansfeld.

porté de grands Capitaines. C'étoit un homme fi fin & fi rufe, que quelques-uns l'ont fore bien nommé Uhffes Germa-Comte Ernest nicus, l'Ulysse Allemand. Il ofa soutenir contre la Maifon d'Autriche, le Party de l'Electeur Palatin élà Roy de Bohême, avec beaucoup de réfolution & de confrance. Il eut divers fuccez hureux & mal-hareux; Enfin, ayant été appellé en Hollande pour le secours de Bergopsom, il me souvient de l'y avoir veu. étoit lors âgé de cinquante ans: c'étoit un homme blond, fort ridé, & debelle taille, mais un peu courbé. Il portoit toujours un chappeau gris fans cordon, & disott qu'il n'en mercroit jamais qu'il n'est fait fortune : ce que je suy ay oily dire. La France qui restroit trop tard dans ses vrays interers (car elle avoit fa-crifié mal à propos l'Electeur Palatin à la colere de la Maifon d'Autriche, comme nous le dirons plus amplement cy-après) l'afinta d'une fomme d'argent que mon Pere luy fit compter, & d'un secours de quatre mille hommes de pied, fous la conduite de Mr. de Montereau, qui eut fon Quartier d'Hyver en Offfrise, au delà de la Rivière d'Ems, avec les Troupes du Comte de Mansfeld.

Ce mouvel Attila fut en fuite ravager la Basse-Saxe: d'où ayant été chassé par le Comte de Tilly General de l'Empire, il marcha par le Pays de Brandebourg, en Sitetie, où il eut quelques hûreux fac-

cez,

PRINCE D'ORANGE. 191 cez, & d'où enfin il se retire vers Bethlem Gabor Prince de Transfalvanie. Peu apres, comme cet ofprit inquiet & fertile en expédiens, alloit à Venife pour y proposer queique Ligue : passant par la Bosnie l'an 1626, au mois de Novembre, Le Cemte de il fut surpris d'un violent mal d'entrailles Mausfeld dont il mourut, non ime soupcon de meurt en poison, & fut enterre à Spalatro. C'e-Bosnie. toit un grand courage, qui courat & défola la plus-part de l'Allemagne, ayant porté la terreur dedans & dehors l'Empire, & tellement epouventé la Champague, & Paris mome, su tempe du Siege de Montpellier, où le teu Roy étoit en personne: que la plus-part des Habitans de cette grande Ville voyant le Roy, & les principales armes, à l'extremité du Royanne, se transporterent à Orleans avec ce qu'ils avoient de plus précieux, pour éviter un teu qui consommoit tout ce qu'il trouvoit en son chemin. Les Badauts de Paris, etonnez de son approche, l'appelloient communement Mache-fer : & les gouvernantes des petits enfans, quand ils crioient, ou qu'ils etoient opiniaces, les menafloient, s'ils n'etoient lages, de les faire dévorer à Mache-fee.

Quant au Duc Christian de Brunswic: Description il étoit de l'Illastre & ancienne Maison de de Duc Ori-Brunswic, l'une des plus riches & des fiande Brunsplus puissantes d'Allemagne, qu'on void wie. presentement entretenir des Armées de-

2 dan

dans & dehors l'Empire: & qui aprés avoir conquis la Duché de Bremen, assiste de ses forces les Roys d'Espagne & de Danemarc, les Hollandois, & l'Electeur de Brandebourg. On nommoit ce Duc Christian, communement l'Halberstat, parce qu'il en étoit Evêque, ou le Dol Hartzoch , c'est à dire qu'il faisoit des actions d'un furieux. C'êtoit un Prince de fort belle taille, & puissant de sa personne. Il étoit tres-brave, mais son courage tenoit plûtot de brutalité, que de la vraye valeur : car quand il voyoit un couvreur au haut d'un clocher, il n'avoit point de plus grand plaisir que de le faire tomber à terre d'un coup de fusil: ce qu'il pratiqua de mon temps en Hollande. Il faisoit alors le passionné de la Reyne de Bohéme, à qui il avoit pris un Gant d'Angletere que je luy ay veu porter, attaché au cordon de son chappeau, & pendant fur le bord comme un Plumet.

Il paye fon Armée d'un faint Libeire de Paterborn de des douts Apôtres de Munster d'argant wasses,

Ayant levé une Armée en la BasseSaxe, & n'ayant pas dequoy la payer,
il sit monnoyer un faint Liboire, bien
plus grand que le naturel qui étoit dans
l'Eglise Cathédrale de Paterborn. Ce
faint Liboire avoit été Evêque du Mans.
Affriandé par là: & sçachant qu'à Munster il y avoit douze Apotres d'argent d'une prodigieuse grandeur, il s'y achemina: & s'en étant emparé, il marcha
droit à la grande Eglise appellée le Dome,
accom-

PRINCE D'ORANGE. 197
accompagné de tous ses Colonels & Capitaines, où il harangua ces Apôtres,
leur réprochant leur paresse & leur desobéssisance, n'observant pas l'ordre de
leur Mastre, d'aller incessamment par
tout le Monde, en ces mots, ite per
erbem Universim, jurant qu'il les seroit
bien obeir & courir par tout. Aussi-tôt
il commanda qu'on en sit des Risdales,
dont il paya son Armée, & qui s'épendirent par toute l'Allemagne.

Il avoit pris pour sa Dévise Gottes Dévise du freindt, und der Psoffen feint: c'est à Due de dire, Ami de Dieu, & Ennemi des Prê-Brunsmic. tres, qu'il tuoit, ou du moins châtioit sans rémission; Ensin cét esprit sougueux mourut l'an 1662. à Wolfembutel d'une sièvre chaude, dans le sort de

sa jeunesse.

Il n'aura pas été inutile ny desagréable d'avoir sait cette disgression de ces deux Capitaines, qui aiderent au Prince d'Orange Maurice, à faire lever le Siege

de Bergopsom.

De puis ce temps-là, le Prince ne fit rien de considerable : sinon qu'il projetta de surprendre Anvers; mais les Vents, & le Ciel s'opposerent à son dessein. Il avoit donné si bon ordre à toutes choses; l'entreprise etoit si bienconduite; & ils s'en promettoit une si hûreuse issue ; qu'il disoit qu'il n'y avoit que Dieu seul qui put l'empêcher de réussir.

MAURICE 198

Le Prince fenfeur de men Pere,

Le Prince Maurice honoroit mon Pers Maurice def. de son estime & de sa confiance même. devant qu'il est resolu de perdre Monfieur de Barneveld : & jusques-là qu'il entrepenoit sa dessense contre ses Calomniateurs, ainsi que l'avoit fait son frere aine le Prince Philippes, & la Princesse sa femme, comme je l'ay dit cy-dessus: ce qui a êté bien connu de tous ceux qui étoient alors en Hollande : & ce qui se voit clairement par une Lettre que ce Prince Maurice crivit à Monsieur de Villeroy aprés la Paix de Loudun, où il no justifie pas seulement la conduite de mon mais de plus, il luy dit que la Cour ne pouvoit avoir personne per delà qui servit la France si utilement que luy, & qui luy fut si agréable, & à Mrs. les Etats. Voicy cette Lettre.

MONSIEUR,

Amon retour de Zelande : sur l'instan-Lettre du Prince Man-ce faite par Mr. du Maurier Ambaffavice à Mr. de deur du Roy pour le rétablissement des Villeroy à l'a-Officiers des Troupes Françoises en leurs vantage de Charges, j'ay tenu la main à ce qu'ily ait men Tere. êté pourveu au contentement de Leurs Majestez, Messieurs les Etats en ayant pris la resolution, dont l'Atte sera executé. Au reste, je me suis grandement rejoni que les troubles du Royaume ayent êté si bûren-

sement appaiser, & particulierement que vos Labeurs y ayent si bien reussi: desirant

PRINCE D'ORANGE. 199 que ce repos s'étéade en longue durée, pour · La profesité que je souhaite à Leurs Majester. Au surplus: quoy que le ben soin & devoir que ledit steur Ambassadeur a nendu pour s'acquitter dignament des Commandement de la Reyne, parlent affec d'ensemimes, si dois-je rendre ce témosgmage à ses comportemens : qu'ils ous êté tels, que Lours Majestez en est été loyaloment & utiloment servies, sans qu'il ait donné aucun juste sujet de plainte à qui que ce seit : ayant conduit evec benneur, modeftie & refest , toutes ses aftions qui nous font bien cannues; ce que je vous die pour certaine assurance; Que s'il avoit Eté fait d'autres resports pour luy nuire, on auroit fait grand tort à son integrité 🔗 bonne discretion : Meffieurs les Etats, & nous tous étans ploinement satisfaits de ses precedures en l'égard de tous : & creyons que Leurs Majefex, ne pourroient user pur deça du Ministère d'aucun autre qui leur füt plus utile & fidele, my plus agreable à cette Republique; A quey pour la raison, j'ajoûte ma voik, qui oft l'androit où je finiray, en vous assirant de mon affection à vous Jervir, & priant Does de vous donner, Mon-

> Vôtre tres-affettionné la viteur. MAURICE DE NASSAU.

Cettre Lettre, & d'autres de meme fens, qu'ecrivirent à la Cour Madame la Princesse Douariere d'Orange, & les principaux du Pays, démentirent des I 4

seur, en fanté tres-longue vie.

Calomniateurs de grande qualité, qui avoient assuré la Reyne Mere & Messieurs les Ministres, que mon Pere êtoit desagréable au Prince & à Messieurs les Etats.

Mr. le rice, Parrain de mon frere de la Villan miere.

Enfin Monsieur le Prince Maurice don-TrinceMau- noit à mon Pere en toutes occasions . des marques de son estime & de son amitié: jusques là que l'an 1617. luy étant né un fils, il en voulut être le Parrain, & luv donna son nom de Maurice, avec une boëte de Portrait, garnie de Diamans de

grande valeur.

C'est luy qui a été connû sous le nom de la Villaumiere: & qui ayant passé toute sa vie en Hollande, où il étoit né, étoit parvenu par quarante ans de service dans les Armes, & par son seul morite, sans aucune faveur, à la Charge de Colonel. Il avoit un chagrin mortel de cette derniere guerre: car il tiroit son extraction de France, où il avoit sa Parenté; d'autre côté, il se voyoit forcé de dessendre le Pays de sa naissance, où il avoit toutes ses habitudes, & où il étoit parvenu par une patience extraordinaire, Tamais homme à un degré honorable. n'eut plus de veritables amis que luy, & de toutes Nations; même il s'étoit acquis l'estime de tous les François Illustres qui l'avoient connu en Hollande, entr'autres de Mr. de Beringhen premier Ecuyer du Roy, de Mr. de S. Romain qui a été Ambassadeur en Portugal & en Suisse & fur la fin de sa vie, de Madame la PrinPRINCE D'ORANGE, 201
Princesse de Tarente. Il a vêcu en grande estime de valeur & de sidelité, &
est mort a la tête de son Regiment au
Combat de Senes, fort regretté de
tous ceux qui l'ont connû, & de Mr.
le Prince d'Orange même, qui avoit
beaucoup de consence en luy. On
pardonnera à la tendresse que j'avois
pour ce seul frere qui me restoit, d'avoir fait cette digression pour l'amour de
luy.

Mais venons à la description de la perfonne du Prince Maurice & de ses mœurs, ainsi qu'à des sectets de sa vie qui n'ont point été divulguez; que j'ay appris de mon Pere, & de plusieurs personnes Il-

lustres de ce Pays-là.

Ce Prince étoit tres-robuste & in-Description fatigable dans le travail. Il paroissoit de la personplus pețit qu'il n'étoit, à cause qu'il nedu Prince étoit sort gros & fort réplet. Son vi-Manries, de sage étoit plein & vermeil, & sa bar be fort blonde, qu'il portoit assez grande, & quarrée. Il se servoit toûjours tissement de petites freizes gauderonnées. Il ne s'habilla jamais que d'une même forte, d'une même êtosse, & d'une même couleur qui êtoit brune & de couleur de musse. Ses pourpoints étoient de soye à filets d'or, & le reste de ses habits étoit de layne: mais ses manteaux & Casaques étoient doublez develours. Je parle de ses habits ordinaires, & non de ceux qui étoient destinez pour

aimí du Prince Manrice, à cause des Echets qui faisoient fon principal divertifement.

cipal divertissement : car pendant la Tré-Mr. de la Ca-ve, que la guerre ne l'occupoit pas, il y Te Capitaine jouoit souvent, & recherchoit ceux qui le scavoient. Il aimoit fort, à cause de cela, Mr. de la Caze brave Capitaine Béarnois, qui servoit dans les Troupés de Hollande, & qui jouoit fort bien. Ce Mr. de la Caze n'avoit point de révenu plus assuré que ce qu'il gagnoit au Prince à ce jeu : ne partant point d'ordinaire de chez luy, qu'il n'eût neuf ou dix écus d'or : ce qui luy valoit mieux que sa Compagnie; Ils n'en jouoient qu'un à châque partie, sans jamais doubler: mais pour ne pas rébuter le Prince : la Caze, de trois à quatre fois qu'ils jouoient, s'en laissoit gagner une.

La Prince trifte quand il perdois & gnay quand al gagnest aux Echets.

Ce Mr. de la Caze a conté à mon Pere, que le Prince étoit furieusement picqué quand il perdoit: ce qui arrive aux plus Grands Hommes: & la raison en est

ckire.

PRINCE D'ORANGE. 203 claire, parce qu'on ne perd que par sa faute, le hazard n'ayant aucune part en ce jeu, qui consiste en la bonne conduite : & il est tres-sentible de se voir furpasser par les autres en science & en jugement. Mr. de la Caze disoit que quand le Prince avoit perdu, & qu'on quittoit le jeu bien tard, les bougies êtans à leur fin : qu'il tenoit son chappeau enfonce dans la tête, & baille sur les yeux, sans se lever de sa place, ny luy donner le bon soir; Mais les jours que la Caze se laissoit gagner, le Prince tout gay, le conduitoit bien loin, commandoit à ses Pages de l'éclairer & de l'escorter jusqu'à fon logis. Ces particularitez font connoître le naturel des gens, & que les plus Grands Hommes ne sont pas sans foibleffe.

Sur le sujet des Echets, Monfieur le Prince d'Orange Philippes a dit à mon Perc avoir ouy affürer en Espagne, quand il y étoit prisonnier: qu'un vieux Seigneur Espagnol ayant gagné à ce jeu tout un soir, & une bonne partie de la nuiet le Roy Philippes II. fans avoir la complaisance de luy laisser emporter une seule partie : & ayant remarqué beaucoup de chagrin sur le visage du Roy: aprés avoir fait reflexion fur la faute, il dit a ses enfans, étant retourné an logis, qu'il talloit partir le leadernain, & ne songer jamais à revenir à la Cour, où il n'y avoit jamais rien à faire ny à esperer 16

MAURICE

pour luy ny pour eux: parce que ce foirlà il avoit gagné continuellement le Roy aux Echets, & qu'il ne luy pardonneroit jamais.

Monsieur le Prince Maurice se railloit fort de nos François: qui afin d'être vêtus à la mode de cetemps-là, portoient des pourpoints tailladez avec une seule chemise, ce qui saisoit géler ceux qui les regardoient ainsi nuds & tremblans au cœur d'hyver, qui est long & rigoureux en Hollande; & comme il se mocquoit un jour d'eux en grande compagnie: un de ces Messieurs luy dit qu'il trompoit les gens: qu'il avoit deux chemises l'une sur l'autre: & qu'il n'y avoit rien de si chaud que deux chemises; Le Prince qui étoit railleur, luy dit, je gage que non; A quoy l'autre luy, ayant répondu qu'il ne savoit rien de si chaud que deux chemises: Maurice luy répliqua que trois chemises : Maurice luy répliqua que trois chemises étoient assurement plus chaudes que deux: & qu'il feroit fort bien de les prendre par ce grand froid.

Monsieur le Prince Maurice a conté à mon Pere : qu'un Hyver à la Haye y ayant quantité de Princes & de grands Seigneurs d'Allemagne de sa Parenté, un jour ils s'assemblement en la principale Auberge de la Haye, pour s'y divertir; qu'apres avoir fait la débauche jusqu'à ne voir plus goutte: un de la compagnie proposa d'êteindre les lumieres, & de s'entrebattre toute la nuit à coups d'Esca-

PRINCE D'ORANGE. 205 belle: ce qu'ayant exécuté, l'un de ces Souverains se trouva un bras rompu, l'autre une jambe cassée, un autre le crane ensoncé: & que les moins ossenséez en furent quittes pour avoir d'horribles contusions, & les yeux pochez au beurre noir. Après cela il fallut se mettre tous au lit, & se saire penser: ce que le Prince scêut de Mr. Lue son Chirurgien qui étoit François, & tres-expert dans sa Prosession, qui sur appelle pour les traitter, & pour leur remettre leurs membres dissoquez. Sur celà, Monsieur le Prince Maurice disoit à mon Pere, en s'éclattant de rire: après ce beau & agréable divertissement, Messieurs mes Parens pouvoient se vanter d'avoir merveilleusement bien passée leur temps.

Il avoit accoûtumé de comparer les Le Prince quatre principales Nations de l'Europe. Maurice conà quatre fortes d'insectes. Il disoit que pa roit les les François étoient des puces qui ne pouvent non plus qu'elles, demeurer en pales Nations aucune place. Qu'un François en un a quatre serie vire-main alloit du Couchant en O-d'insectes. rient, & du Nord au Midy, sautant continuellement d'un lieu en un autre. Que les Espagnols étoient des morpions, qui ne quittoient jamais prise. Que les Italiens étoient des punaises, ne séjournant jamais en un lieu sans y laisser quelque mauvaise odeur de sodemie, d'assassinat, ou de trahison; Et que les Allemands étoient des poux

Le Prince Maurice aimoit fort les Mathematiciens & Ingénieurs: & entre tous ceux du temps, il chima le plus Mr. Aleaume excellent en cette Profession, & luy donnoit une grosse pension, quoy qu'il en eût une fort bonne du Roy; Mais il n'y avoit personne qui pût rien apprendre au Prince en cette science-là, ayant inventé des belles machines pour passer les Rivieres, & pour servir aux Sieges des Villes. Ensin, de son tems il a fervi de modelle aux Ingenieurs & aux Capitaines.

Il ne vouloit point que les Cavaliers se servissent de Bottes étroites, disant qu'il en pouvoir arriver de grands inconveniens, étans souvent pressez de monter à cheval: se mocquant de nos François, qui pour affecter d'avoir de belles jambes, étoient des heures entieres à suer sang-& eau à sebotter, & à se débotter; e Et pour en donner l'exemple, il avoit luy-même des Bottes si larges, qu'il les eut presque mises en sautant dedans.

Il n'approuvoit 'pas ces Ecuyers d'Italie, qui dressoient des chevaux à faire des voltes & des courbettes, qu'il disoit être pernicieuses, & avoir causé la mort à pluseurs. Il n'avoit que de simples pioqueurs qui faisoient faire des passades aux chevaux de son Ecurie, se contentant qu'ils pussent seulement bien tourner à droit & à gauche.

Pen-

PRINCE D'ORANGE. 207
Pendant la Trève, le Roy luy envoy2

un préfent magnifique de chevaux d'Efpagne, conduit par Mr. de Pluvinel Efeuyer de sa Majesté, qui avoit eu l'honneur de mettre le Roy à cheval: personne de grande réputation, & le plus célebre du temps en ce métier-là. Il avoit mené avec luy Mr le Comte de Maure Louis de Roche-Chouart, frere de feu Mr. le Duc de Mortemar, & logerent chez

mon Pere à la Haye. Quelques jours devant leur arrivée,

mon Pere entre tenant Mr. le Prince Maurice de la merveilleuse industrie de Mr. de Pluvinel, à dresser les chevaux les plus furieux, & à les réduire à l'obeissance, iouant son adresse, & mettant son Ami au dessus de ceux de sa profession. Le Prince luy répartit: je gage que le picqueur du Roy de France ne fera pas lever le devant à un deschevaux de mon Ecurie, car tous mes picqueurs y ont perdu leur Latin; Ce que mon Pere ayant rapporte à Mr. de Pluvinel quand il fut venu, il l'assura qu'il y auroit bien du mal-heur s'il n'en venoit à boût. Pour en voir faire l'expérience, mon Pere prit jour avec le Prince dans le Bois de la Haye, où le cheval étant venu avec tous les picqueurs du Prince, Mr. de Pluvinel, en presence de plusieurs personnes de qualité, & d'un grand nombre de personnes de toutes conditions, fit monter sur ce cheval un grand Page de l'Ecurie du Roy qu'il

avoit mené avec luy, fort bon homme de cheval, dont Mr. le Comte de Maure me dit le nom un peu auparavant sa mort; Je l'ay oublié: mais il mesouvient seulement qu'il me dit qu'il vivoit encor, & qu'il étoit Gentil-homme de Bourbonnois. Mr. de Pluvinel, qui avoit sçeu, devant que de venir sur le Lieu, qu'il y avoit de gros arbres abbatus en ce Bois, ordonna au Page de donner vigoureusement des deux épérons, & de courir à toute bride à la rencontre du plus gros de ces arbres ; Le cheval, de crainte de se blesser : ce qui est naturel, fut contraint de lever le devant, de sauter, & de passer par dessus cet arbre, êtant pressé par le Cavalier. Lors Mr. de Pluvinel dit tout haut qu'il feroit faire à ce cheval tout ce qu'il voudroit: car aprés l'avoir fait passer & répasser a plusieurs fois par dessus cet arbre, courant de route sa force, le cheval aprés passoit par e dessus l'arbre, quand il en approchoit, au trot, & puis au petit pas: & enfin, aiant aidé de la main & des éperons, il levoit le devant sans arbre; ce que le Prince fut contraint d'admirer, & d'avouer l'ignorance de ses brutaux de picqueurs, qui en demeurerent tous confus.

Mais à propos de ce terme rude dont usoit le Prince d'Orange, appellant Mr. de Pluvinel le Picqueur du Roy de France; il est tres-certain qu'en ce Pays-là,

PRINCE D'OR'ANGE. 209 où l'on vit en liberté, on n'y traitte pas les Roys avec tant de respect, que les autres Nations qui vivent sous la domination d'un seul : Et pour preuve de cela, mon Pere nous ayant loue une petite Maison de Noblesse prés de la Haye, nommée Ingelbourg: & nous y ayans placez mes freres & moy, avec le Sr. Prioleau nôtre Précepteur, & deux valets pour nous servir, afin d'étudier plus en repos que chez luy, & sans être détournez; un jour le Roy de Bohéme qui s'étoit refugié depuis peu en Hollande, aprés avoir perdu le Palatinat, pour se mettre à couvert des armes de l'Empereur Ferdinand second: étant à la Chasse, & par hazard ayant entré, suivant un liévre avec des chiens & des chevaux, dans un petit Champ joignant cette maison, qu'on avoit nouvellement semé de knolles, qui sont ces gros naveaux dont on fait les hochepots ii rénommez: le Fermier du Lieu nommé Florus, en son habit de Fête de Drap d'Espagne noir, avec une Camisole de Ratine de Florence à gros boutons d'argent masfif, courant avec un grand Valet qu'il avoit, à la rencontre du Prince, ayant châcun une grande fourche ferrée à la main, & sans le saluer, luy dit en grondant : Koning van Behemen, Koning van Behemen, c'est à dire : Roy de Bohéme, Roy de Bohéme, pourquoy viens-tu perdre mon champ de knolles,

MAURICE

j'ay ou tant de peine à sémer; ce qui sir setirer ce Roy tout cour, luy faisant des excuses, & luy disant que ses chiens pour suivans un lievre, l'avoient mené là maleré luy.

Au reste: qu'on ne s'étonne pas de ce que je dis que ce Paysant étoit si bien habillé; car les Paysants de Hollande sont mieux couvers que les Conseillers des Présidiaux, & les plus riches Elûs du Royaume: & il y en à qui donnent en mariage à leurs silles une tonne d'or, c'est à dire, parlant en terme de ce Pays-

là. cent mil livres.

Le Prince Maurice, qui étoit si vigilent & fi laboricur, avoic une figrande quietude d'esprit : que dabord qu'il se mettoit au lit , & qu'il avoit la tête fur le chéret, il dormoit si fort, qu'on avoit grande peine à l'éveiller; Mais comme il connoissoit son infirmité: en temps de guerre, pour n'être pas lurpris, comme, son Pere qui stoit de même complexion avoit pensé l'être dans sa Tente en Brabant prés de Malines : aprés avoir donné ordre à tout, il se faisoit veiller par deux hommes televez par d'autres d'heure en heure, avec commandement de l'éveiller en cas de besoin. Le Marquis Spinola êtoit tout au contraire du Prince, ne pouvant dormir quand il avoit la moindre affaire dans l'esprit : aussi le Marquis étoit fort maigre, & le Prince fort gras; mais c'est que leurs temperaments étoient bien diffePRINCE D'ORANGE. 211
différents: le Marquis étoit fort sec &
billieux, & le Prince réplet & fanguis.

Ce Prince Maurice étant un jour en bonne humeur, dit à mon Pere que la Reyne Elisabeth d'Angleterre, par une foi blesse ordinaire de sen sexe, desiroit si Fort d'être tonné pour belle: que Messieurs les Etats ayant envoyé une celebre Ambassades principaux du Pays, suiris de beaucoup de jouncile des Provinces-unies: nan Hollandois de la suitte des Ambellachours à la promiere Audience qu'ils eurent, sprés avoir confideré atsentivement la Reyne, dit à un Gentil homme Anglois qu'il avoit connu en Hollande, qu'il ne servoit pas pousquoy on perloit si peu avantagousement de la beauté de la Reyne: qu'en luy faisoit grand tort: qu'il la trouvoit fort à fon gré: & s'il en étoit le maître, il luy feroit bien voir qu'elle etoit capable d'enflammer un honnétehomme: ajoutant d'autres discours de jeunelle qu'on peut mieux penser que representer: ce qu'il diseit regardant souvent la Reyne, & puis se retournant vers l'Anglois. La Reyne qui avoit la veuë attachée sur ces Particuliers . plus que fur les Ambassadeurs : si-tôt que l'Audiance fut finie, envoya querir l'Anglois, & luy ordonna, sur peine de son indignation, de luy dire de quoy l'avoit entretenu l'Hollandois: êtant affurée qu'ils avoient parlé d'elle: ce qu'elle avoit réconnu à leur mine & à leurs gestes. L'An-

d'aimer ce qui slatte leur beauté. Cette Reyne brillante de cent qualitez heroiques, avoit cette foiblefle de souhaitter d'etre crue belle de tout les monde: & sur ce sujet, j'ay ouy dire à mon Pere, qu'ayant êté dépéché vers elle, dans châque Audiance qu'il eut, elle se déganta plus de cent fois pour luy faire voir les mains qui étoient tres-belles & tres-blanches. Je luy ay aussi ouy dire qu'elle étoit implacable contre ceux qui témoignoient le moindre mêpris de ta personne; Surquoy il contoit qu'un certain François nommé des Combes ayant rapporté à cette Reyne qu'étant à la table de Mr. du Plessis-Mornay pendant

PRINCE D'ORANGE. 213 dant le Siege de Paris, Mr. de Buzanval qui avoit residé à Londres de la part du Roy, en la contre-faisant, avoit dit que la Reyne parloit fort desagréablement François, disant souvent; mais avec un accent long & ridicule, paar Dien paar maa foy. Elle en garda le souvenir, pour se vanger, du railleur & de celuy qui avoit soussert qu'on eût raillé publiquement d'elle; Car peu aprés Mr. du Plessis ayant été envoyé Ambassadeur Extraordinaire en Angleterre pour demander secours contre la Ligue, il fut tres-mal receu, & ne pût rien obtenir; surquoy mon Pere ayant été dépéché vers Mr. le Comte d'Essex à Douvre, pour voir s'il n'y avoit rien à esperer, il luy répondit qu'il y avoit un mal-heur inconnû en cette affaire, & qu'il n'avoit jamais veu l'esprit de la Reyne si alliene des affaires de France; Ainsi, pour appaiser cette Princesse, le Roy Henry IV. envoya extraordinairement en Angleterre Mr. le Vicomte de Turenne depuis Duc de Boüillon, suivi de Mr. de Buzanval, qu'il devoit laisser Ambassadeur ordinaire pres de la Reyne. Pour le Vicomte, il fut tres-bien reçeu : mais Elle ne voulut pas voir Mr. de Buzanval; Et, comme Mr. de Turenne luy eût dit qu'il avoit ordre du Roy de le laisser là, Elle luy dit précisement & absolument qu'Elle ne vouloit point de luy : & le Vicomte

comte squat de quelques Anglois, que cette aversion venoit des contes qu'il avoit faits de la Reyne au Siege de Paris.

Ce Mr. de Buzanval s'appelloit Paul Cholian fort fewant homme, & grand politique; il oft fort colebre dans les Ecrits des Doctes de Hollande, où il est mort Ambaffadeur Extraordinaire, aprés y avoir été longs-temps ordinaire; Mais tout habille qu'il ctoit, il fit une grande faute, de se mosquer en public d'une fi puissante Princesse, de l'assistance de laquelle le Roy avoit tant de befoin à son avenement à la Couronne : aussi il se sit un grand préjudice, & à fon Maître; ce qui prouve qu'il faut toujours parler des

Grands avec respect.

Le même Prince Maurice a aussi dit à mon Pere, qu'au temps de la Reyne Elisabeth, la Tour de Londres étant pleine de prisonniers d'Etat pour les fréquentes compirations qui le faifoient con? tra sa personne: comme on étoit en peine de les loger tous; on s'avifa d'ouvrir la porte d'une chambre qui étoit musée il y avoit fort long-temps, & qu'on trouva dans cette chambre für un lit . deux petites carcalles, avec deux licols au col. . C'étoient les Squelettes du Roy Edouart V. & du Duc d'York fon frere, que leur oncle Richard le eruel fit emangler, pour s'assurer la Couronne que Henry VII. ayeul d'Elitabeth, lay ôta avec la vie. Mais cotte prudente Princesse ne voulant pas

PRINCE D'ORANGE. 219 pas tenouveller la memoire d'une action is exécrable, fit rémoirer etite poste comme auparavant: Cependant j'apprens que cette même porte syant été ouverte depuis peu, & ces squelettes s'étans trouvées dans la même place: le Roy d'Angletterre, ou par compaffion que ces Princes fusient privez de la séputure, ou par d'autres raisons que j'ignore, a reson de leur faire dresser un Mausoice, & de les transporter en l'Eglise de West munster, où sont les Tombeaux des Roys.

Il ne fera pas inutile ny defagréa-ble d'ajouter ity ce que le même Prince Maurice tenoit de Mr. Carleton Ambaffadeur d'Angletterre en Hollande, qui est mort Secretaire d'Etat, fi fort connu fous le nom de Milord Dochefter homme d'un tres-grand mérite; Que la Reyne Elifabeth donna une bague au Comte d'Esfex dans la plus grande ardeur de sa passion, luy disant qu'il la gardat bien; Et quoy qu'il put faire, en luy rendant ce depôt, qu'elle luy pardonneroit. Depuis, les Emeuris du Comte l'ayant emporté fur l'esprit de la Reyne : & d'ail. leurs, se trouvant irritée du mépris que le Comte faisont de sa beauté, que l'âge ruinoit, Elle luy fit faire fon procez: & dans le temps de sa condamnation, attendoit toujours qu'il luy rendit cette bagne pour luy donner grace, selon sa parole. Le Conne, dans la derniere extremité, eut recours à la femme de

MAURICE 216 l'Admiral Havard sa parente, & la sit supplier par une personne confidente, de bailler cette bague à la Reyne en main propre; Mais son Mary, l'un de ennemis capitaux du Comte, à qui elle le dit imprudemment, l'ayantempéchée de s'acquitterde sa Commission, elle consentit à sa mort, indignée contre un esprit si rogue & si altier, qui almoit mieux mourir que de recourir à fa clemence. Quelque temps cette Admirale étant tombée malade, & abandonnée des Medicins; euvoya dire à la Reyne qu'elle avoit une chose de grande importance à luy dire devant que de mourir. La Reyne étant au chevet de son lit, ayant fait retirer tout le monde, l'Admirale luy rendit hors de temps cette bague du Comte d'Essex, s'excufant de ne luy avoir pû donner plûtôt, sur ce que son Mary l'en avoit empéchée La Reyne se retira aussi-> tôt, frappée d'une douleur mortelle, fut quinze jours à soûpirer, sans rien prendre du tout, se couchant toute habillée. & se relevant cent fois la nuit. Enfin Elle mourut de faim, & de douleur d'avoir consenti à la perte de son Amant, qui avoit recours à sa misericorde. Cette triste avanture fait voir que souvent on ya d'une passion à une autre; & que comme l'amour se change souvent en haine, la haine se convertit quelquessois en pitié, &

qu'on

PRINCE D'ORANGE. 217

qu'on retourne à son premier penchant. J'espere que les Lecteurs curieux seront bien aises de sçavoir ces particularitez & ces secrets de cette grande Princesse, que mon Pere avoit appris de Mr. le Prince Maurice, auquel il faut retourner: & dire qu'il étoit naturelle-ment bon & juste, & qu'il fut mort dans une réputation d'une droiture exemplaire, si à la fin de sa vie l'ambition de regner ne l'eut detourné du chemin de la vertu.

Pour montrer que son esprit étoit naturellement porté à l'équité, & à detester le crime : deux Domestiques François qu'il avoit, dont l'un le servoit à la chambre, nommé Jean de Paris, & l'autre étoit l'un de ses halbardiers nommé Jean de la Vigne : ayant assassiné un Marchand Jouaillier d'Amsterdam, pour avoir des pier-reries d'un grand prix, qu'il avoit vou-lu vendre au Prince: tant s'en faut qu'il les protegeat (comme il y a bien des gens qui croyent qu'il y va de leur honneur de sortir des plus méchantes affaires de leurs proches, & leurs Domestiques) qu'au contraire, il sollicita luymême la puition d'une action si inhumaine, & furent tous deux rompus vifs a la Haye; Mais le desir de commander absolument & indépendamment, luy fit pratiquer la maxime de Cesar, qui disoit, si violandum est jus

tigni gratia violandam est, in cateris re-bus sidem, pietatem colas; c'est à dire: que s'il saut vivier l'équiré & le droit maturel, on est excusable trele suire pour commander souverainement: & qu'en commander souverainement: be qu'en contes autres choses il faltoit se gouver-ner par les règles de la soy, de la justice, & de la pière.

Ce fut dont cette mal littleule ambition qui le fit resbudre à perdre Mr. de Barnevesd, qui avoit eté l'un des principaux Considents & Ministres du Prince Guillaume fon Pere: & qui après sa mort, luy sit donnér le Com-mandement souverain sur la Mer & sur la terre; Car comitie on etoit dans un tetrible abbatement après ce desa-fire: que plusseurs se voyans privez de leur principal appuy, parlolene de récourir à l'Amnestie que le Roy Philippes leur offroit. Il dit publique-Philippes leur offroit. Il dit publiquement que les affaires n'étoient pas si desciperées, qu'il fallut perdre courage; qu'il etoit bien vray qu'ils avoient perdu leur veritable soutien par la perte du l'rince: mais qu'il avoit laisse un Fils qui étudioit à Leyden, capable de templir la place de son Pere, par les excellentes inclinations qu'il témoignoit pour la vertu. Ainsi, par la persuasion & par l'authorité de ce grand homme, le Prince Maurice, en sortant du Collége, se vid à la tête des Armées. Pour ceta, le Prince le tépatda long-temps cela, le Prince le regarda long-temps comPRINCE D'ORANGE. ary comme son second Pere & son bien-facteur, jusqués à ce que l'ambition luy eur fait souler aux pieds les droits de l'humanité, de la justice, & de la réconnoissance.

Quand Mr. de Barneveld étoit d'avis de continuer la Guerre que le Prince desiroit pour l'interest de sa Grandeur, ils étoient fort bien ensemble : comme l'an 1598, qu'il fut trouver le Roy Henry quatrieme en Bretagne, pour le dissider de faire la Paix de Vervins; Mais quand le même Barneveld témoigna d'être enclin à faire la Tréve, après une Guerre de quarante ans, qui avoit épuisé l'Etat de telle sorte qu'il étoit impossible, à cause de la prodigieuse quantité de debtes, de continuer la Guerre. Ce fut lors que ce Prince, qui regardoit la Tréve comme un coup mortel à sa gloire & à ses interests, ne pût s'empecher de faire éclater son ressentiment, choquant ouvertement Monsieur de Barneveld dans les Conferences publiques, jusqu'à le démentir, & même à lever une fois la main sur luy. Ce Prince Maurice fit tous les efforts imaginables pour persuader le Roy Henry quatrieme, de rompre les desseins de la Trève, comme contraire au bien de la France, puisque les Espagnols n'é-tans plus occupez contre les Provincesunies, tourneroient lans manquer tou-

tes leurs forces contre son Royaume, & fit semer force libelles, qui accu-foient de trahison & d'intelligence avec l'Espagne, ceux qui conseilloient la Trève; Mais Mr. de Barneveld fit representer au Roy par des Ambassa-deurs de sa dépendance, ce qu'il avoit dit déja plusieurs fois à Mr. de Buzan-val son Ambassadeur, & à Mr. le President Jannin, qui avoit êté depêché extraordinairement en Hollande, qu'il falloit que les Provinces confederces, fussent au Roy ce que les blessés & les malades avoient de coûtume de faire aux Chirurgiens & aux Medecins aux Chirurgiens & aux Medecins c'est à dire qu'ils doivent découvrir leurs blessures, & luy dire leurs maux, asin que Sa Majesté vît s'il étoit en son pouvoir, de leur donner des remedes capables de les guerir; Que leur Etar étoit chargé de debtes excessives, dont il falloit payer l'interest aux particuliers qui avoient prêté leur bien à la Republique, & qui la plus part n'a voient point d'autre subsistance: & que sans le payement exact de cerentes. Le sans le payement exact de ces rentes, le monde seroit reduit à mourir de saim; Que les divers impôts établis pour sub-venir aux frais de la guerre, ne suffici-ient pas pour la continuer, & qu'il leur falloit par an treze à quatorze cens mille écus de plus pour le payement de l'inte-rest de leurs debtes, & pour l'entretien des Troupes qu'ils avoient sur pied;

PRINCE D'ORANGE. 221 Mais que si sa Majesté leur vouloit donner ce qui leur étoit necessaire pour continuer la guerre contre l'Espagne, qu'ils la feroient plus courageusement que jamais.

Le Roy, dont les Finances étoient épuisées, voyant qu'il êut êté obligé de leur fournir par an quatre millions de livres pour le moins, consentit à la proposition de la Tréve, qui sut conclue par son Authorité, malgré l'opposition continuelle qu'y sit le Prince Maurice par ses Créatures. Ains la Tréveayant êté faite l'an 1609, par la persuasion de Mr. de Barneveld, il ne faut pas s'étonner si Mr. le Prince d'Orange luy vouloit mal, voyant que la France avoit suivi le sentiment de ce grand homme: & si peu consideré ses conseils & ses interêts.

Depuis ce temps-là, ce Prince chercha des occasions pour se venger de Mr, de Barneveld , & des prétextes pour le perdre : neantmoins , devant que d'en venir à des resolutions extrémes , il tenta de le gagner , par le moyen de Madame la Princesse Doüarieré d'Orange sa bellc-mere , ainsi que nous l'avons dit cy-dessus : ce qui n'ayant point réussi, la Princesse ayant êté convaincue par les raisons de Mr, de Barneveld , que Mr. le Prince Maurice tâchant de parvenir à la Souveraineté du Pays , souhaittoit manisesse K 3 ment

Mais afin que ceux qu'il vouloit per-dre ne se destiassent point de luy, & ne songeassent point à se dessendre, il leur accordoit toutes les graces imaginables. Ainsi il donna à Mr. de Groeneveld sils aîné de Mr. de Barneveld, la Charge de Grand Maître des Eaux & Forets de Hollande, & à son cadet Stoutembourg, le Gouvernement de Bergopsom, qui est

une des principales Cless du Pays,

Il gagna entrautres François Aersens fils de Corneille Aersens Greffler des Etats, Brabançon d'origine, avoit été long-temps Résident, puis Ambassadeur en France, qui fut l'autheur de tous les Conseils violens principal exécuteur des passions du Prince. C'estoit un esprit capable & hardy, qui n'aspiroit qu'à des nouveautez pour s'agrandir, eloquent pour le dommage du public, & desireux d'amongo du public, & desireux d'amongo du public, et desireux d'amongo de la bien non confine des la bien non confine de la principal de la bien non confine de la public de la masser du bien par quelque voye que

PRINCE D'OR ANGE. 223
ce. fût. Le Brince s'acquit aussi plus
sieurs autres personnes d'un naturel inquier. & ambitieux; qui souhaittoient
de personnes de ceux à qui ils portoient
de la disgrace de ceux à qui ils portoient
enxie.

Mais il falloit une, occasion pour rendre Mr. de Barneveld & les de-pendants , fuspects & odieux au peuple, afin de les pouroir opprimer avec quelque ombre de justice. Le differend qui survint en ce temps là au sujet de la Religion entre les Secrateurs de Gomarus & d'Arminius, servit de prétexte spécieux au Prince, car certe diversité d'opinions ayans partagé l'Etat, il arrivoit de grands troubles dans, les Echoles, & des batteries & des meurtres à la somie des Eglises; ce qu'un Ministre avois prêché le matin dans une Chaire étant resuté l'aprédince dans la même Chaire par un autre Ministre de sentiment contraire. Ainsi tous les Docteurs & tous les Ministres ayans mis sous les pieds la charité, principal fondement du Christianisme, au lieu d'instruire le peuple à la vraye pieté, & d'expliquer la parole de Dieu, qui ne respire & ne dicte que la l'aix, & qui est assez intelligible aux esprits doux & bien intentionnez, ne s'amuloient qu'à traitter des queltions subtiles, où le vulgaire ne peut rien compronder o & tous, pleins d'animosité Κ 4 & de & de vengeance de part & d'autre, employoient tout leur esprit & toute leur science, à faire paroître leurs adversaires ridicules, déployans contr'eux plus d'inju-

res que de raisons.

Ces prêches differents où ces Ministres s'accusoient les uns les autres d'ignorance & d'hérefie, divisoient le peuple: chacun suivant l'opinion du Ministre de sa connoissance : êtant incapable de juger par luy-même, d'une question si difficile que celle du francarbitre, de la prédestination, & de la grace; comme il estarrivé en ce temps, oû les Dames les plus qualifiées ont suivi l'opinion des Peres Jesuites, & des Docteurs du Port - Royal. De plus, cette division s'augmentoit de jour en jour, & prenoit de plus fortes racines dans toutes les parties de l'Etat, par une infinité d'imprimez, qui fourmillant de toutes parts, entretenoient les esprits dans l'aigreur & dans le schis-

Les Gomaristes attachez à l'opinion de Calvin, sontenoient que Dieu avoit arrêté par un décret éternel, quels hommes devoient etre sauvez, & quels devoient se perdre. Que cet Arrest attiroit les uns dans le chemin de la pieté & du falut, tandis qu'il laissoit les autres ensevelis dans le vice commun à toute la nature

bumaine.

Les Arminiens discient au contraise, que PRINCE D'ORANGE. 225 que Dieu qui étoit un Juge tres-juste & un tres-bon Pere, faisoit cette distinction entre les pecheurs: que ceux qui serépentoient de leurs fautes, obtenoient la grace & la vie: au lieu que les desobéifans & les obstinez dans le crime, étoient chatiez; que Dieu souhaittoit que tous se remissent dans le bon chemin, & leur avoit donné de bons préceptes pour les suivre; mais qu'il n'y avoit point de nécessité qui forçât ny les uns ny les autres: dépendant de la volonté d'un chacun de se fauver ou de se perdre.

Dans la chaleur des Disputes, & dans divers Ecrits, les Arminiens qui avoient quitté l'opinion de Calvin touchant la Prédestination, accusoient les Gomaristes d'atiribuer à Dieu la cause du peché des hommes, & soûtenoient que par une espece de destinée, on rendoit les ames immobiles, étans soûmisses à cêtte fatalité irrevocable de salut &

de damnation.

Les Gomaristes, d'un autre côté, blâmoient les Arminiens d'inspirer dans l'esprit humain une grande arrogance, ne voulant pas que ceux qui possedoient la plus grande des richesses, c'est à dire une ame bien née, en demeutassent redevables à Dieu seul, mais au merite de leurs bonnes œuvres.

Ces Opinions étoient foûtenues avec tant d'opiniâtreté & de chaleur K 5 de

Au sujet de ce Tilenus, je diray icy qu'il avoit osé disputer contre le Car-dinal du Perron: la conference qu'ils eurent ensemble étant imprimée: & qu'êtant Allemand, & de la Frontiere de Pologne . il n'y avoit personne en France qui écrivit en nôtre Langue avec plus de netteté ny d'élegance: ce que je tiens de mon Pere qui avoit reçu mille lettres de luy, & qui étoit Juge compotant en cette matiere, ayant palle pour l'une des meilleures plumes de son tems. Ce Pays de Siletie a aussi ponté Mr. de Borstet, qui avoit le même talent de bien écrire, fi estimé de Madame des

PRINCE DORANGE. 227. des Loges, & immostalifé dans les Lestres de Mr. de Balfac.

Les Etats Generaux s'etans affembles diverles tois pour semedier aus desordres qui arrivoient de jour en jour dans toutes les Villes, à cause de ces differents sur la Religion : Mr. de Barneveld tut d'avis qu'on fit del fense à tous Professeurs en Theologie. & Ministres, de parler dans les Academies & dans les Chaires, de cette matiere de la Grace & de la Prede-Ringtion , & qu'on deffendit suffi à tous Imprimeurs, d'imprimer aucuns Livres sur cotte matiere ; Qu'il falloit fe souffrir fraternellement les uns les autres, sans separer ny diviser scandaleusement l'Eglise; Que cette Do-Strine était fi fubtile & li incompréhoutible pour le pouple, que le Pays deviendrait calme & tranquille si-tat qu'on n'en parleroit plus ; Qu'il refigit un champ affez ample aux Miniferes pour consoler & pour instruire les Ames, en les exhortans de pratiquer les Commandomens de Dieu & les vertus Chetiennes. & en leur expliquant sa parale contenue dans le vieil & dans le nouveau Testament, qui ne portent les esprits qu'à la paix & à la charité; Enfin il ajoûta que le Liure de la Prédectionation étoit un Livre si difficile & & oblem, que les plus grands Do-cteurs n'y voyoient goutte, & que les K 6

prendre.

Avis si prudent & si fage, qu'en ce temps il a été imité par le Roy, qui ayant veu son Royaume tourmenté des mémes questions, & menacé de tomber dans un schisme dangereux, par les Disputes & les fréquents Ecrits des Peres Jesuites, & de ceux qu'ils appellent Jansenistes, à imposé silence perpetuel à tous ces Ecrivains: ce qui a fait diminuer les animositez qui étoient entretenues & augmentées par une infinité de Libelles qu'on voyoit éclorre de part & d'autre de jour en jour, dont la plus-part tendoient plûtôt à dissamer qu'à instruire le prochain.

- Mais Mr. le Prince Maurice & ceux de sa faction, qui ne cherchoient qu'un pretexte, quel qu'il fût, pour perdre Mr. de Barneveld & ses adhérants, s'opposerent à ce bon sentiment, le faisant soupçonner d'intelligence avec les Catholiques & les Espagnols, & de vouloir r'introduire la Religion Romaine dans les Pays-bas-unis, qui étoit seule capable de ruiner la Republique; Et comme François Aersens étoit entreprenant, éloquent à parler & à écrire, & d'une nature ingenieulement maligne, propre à changer le blanc en noir, on se servit de sa plume pour rendre cette opinion salutaire, non feuPRINCE D'ORANGE. 229

culoment odieuse, mais exécrable. Ce sut lors qu'on vid paroître pluieurs Libelles l'un aprés l'autre, dont
'un étoit intitulé Pravia détectio, inelligence découverte par avance: un
utre Disertario necessaria, discours neressarie: & le troitieme Hespanici Confilii artes, Artisices des Conseils d'Espagne; Par lesques cét esprit pernicieux, bien loin de louer la sagesse
de Mr. de Barneveld, qui avoit travaillé si utilement & si hûreusement
pour le bien de son Pays, & qui le
conseilloit si avantageosement en cette
occasion: l'accusoit ouvertement de s'étre ligué avec les Papistes, & d'avoir
été gagné par l'argent d'Espagne,
pour ruiner la veritable Religion, &
pour remettre le Pays dans l'Esclavage.

Mr. de Barneveld répondit à ses tealomnies par une grande Apologie, où ses longs services pour le bien de l'Etat étoient amplement representez; Mais comme le Parti contraire étoit le plus nombreux, & qu'il étoit soutent de Mr. le Prince Maurice: qui avoit la force à la main, tous les gens de guerre dépendans absolument de luy se la populace ignorante prir facilement ces mauvaises impressions, & suivit les opinions du Prince, ne pouvant pas s'imaginer qu'il eut aucun mauvais dessein, après s'étre expose un si long-

temps-

230 MAURICE temps à tant de périls pour maintenir leur liberté.

Sur ce sujet, j'ay oui affurer à mon Pere que Mr. le Prince Maurice & tous ceux de sa dépendance étoient si peu entêtez de ces apinions nouvelles de la Religion, & qu'elles leur etoient si indifferentes : que si Mr. de Barneveld out eté d'avis de proscrire les Arminiens, & de suyvre le sentiment vio-lent des Gomaristes, le Prince eut fans doute embrassé l'opinion que Mr. de Barneveld condamnoit, ne cherchant qu'à le contredire, qu'à diviser le peuple, & d'en avoir une partie de son côté. En ce cas, Aersens & les autres plumes venales n'auroient pas manque de raisons pour appuyer leur avis, ny de prétextes spécieux pour rendre lours advorsaires odieux; Ils auroient representé sans donte, que cette violence étoit perniciouse à l'Etat, opposée disectement aux préceptes doux de l'Evangile, & qu'elle etoit suggerée de Rome & d'Espagne par les Autheurs de la cruelle Inquisition, pour le ruiser de fonde en comble; Que la force n'avoit au cun pouvoir fur les consciences, comme on le voyoit par les condamnations rigoureuses de ceux de la Religion en France & aux Pays-Bas, où-les cendres d'un feul Huguenor brulé, en avoient quelques fois fait senaitre plus de cent.

PRINCE D'ORANGE. 231

Mr. de Barneveld se voyant attaqué, se plaignit aux Etats de Hollande ses Juges & Seigneurs naturels qui le prirent en leur protection par un Acte authentique; Mais comme il eut conseille à ceux d'Utrect de conferver leur nouvelle Garnison qu'ils avoient levée à leurs frais pour leur seureté particuliere, le pouvant faire par les Privileges de leur Province, les Etats de chaque Pays s'étans reservez leurs droits par l'union d'Utrect; Mr. le Prince Maurice & ceux de son Parti luy imputant cette action à crime, & le faisant paffer pour un attentat contre le bien de la Republique confederée, se transporta austi-tot dans la ville d'Utrect, affisté de quelques députez des Etais Generaux de se dépendance, desarma les nouvelles levées, & y changea les Magistrats, ainsi qu'à Leyden, à Harelem, à Amsterdam, & autres Places; enfirite il interdit plufigues des litats de Hallande qui luy étaient contraires, & en substitua d'autres à sa dévotion en leur place.

Tout cola se fit sous le nom des Etats Generaux, & en esset par la seul pouvoir du Prince armé & suivi de la plus-part du commun peuple. Ce changement sus notable duns cotte Republique; il étonna tous les gene de bien amazeurs de la liberté & des leix du Bays; mais il se fit per la ten-

Digitized by Google

Un peu aprés, par une Ordonnance extraordinaire de huice personnes sous le nom des Etats Generaux, le Prince Maurice fit arrêter Mr. de Barneveld, qui fut mis au Château de la dans la même chambre où avoit tres-fois êté mis prisonnier l'Admiral d'Arragon Mendozze. En même temps furent aussi arrêtez Mt. Hoguerbeets Pensionnaire de Leyden, personne de probité & de capacité réconnue : Mr. Hugues Grotius Pensionaire de Rotterdam, homme de grande Doctrine: & le sieur de Leedenberg Secretaire des Etats d'Utrech:

Ils étoient accusez de crimes énormes contre l'Etat: entr'autres, d'avoir voulu mettre le Pays tout en fang, & le livrer aux Espagnols: ce qu'on lisoit aux coins des rues dans des Placards qu'on y avoit affishez pour animer le public contre les Prisonniers, & pour les rendre odieux.

Mr. le Prince, pour se garantir en partie de la haine que luy attiroit un si grand changement, sit tout ce que dessus sous le nom des Etats GenePRINCE D'ORANGE. 233
aux, comme conservateurs de la Repulique, lesquels n'avoient aucune Jurisliction sur les Sujets particuliers des
Provinces, & bien moins sur ces Grands
Hommes qui avoient êté arrêtez, & sur
ceux qui avoient êté destituez de leurs
Charges sans aucune sorme de Procez
contre toute Justice, & malgré les Etats
de Hollande leurs seuls Seigneurs & Superieurs.

Leur veritable crime étoit de s'être opposés au desir ambitieux de Mr. le Prince Maurice, dont on n'avoit garde de leur parler dans leur Procez; Mais ceux qu'on leur à objectez, sont d'avoir obey aux ordres des Etats de Hollande leurs Maîtres, d'avoir conseillé à quelques Villes de se servir de leurs Privileges: comme d'armer pour leur bien & pour leur conservation particuliere, & n'avoir pas donné leur Consentement à la convocation d'un Synode general, qu'ils croyoient devoir causer plus de mal que de bien à leur Pays.

Ainsi ils furent opprimez par leurs Ennemis, sous le nom des Etats Generaux qui sont des Députez des Provinces, pour traitter seulement des affaires de la Paix & de la Guerre contra leurs Ennemis, & pour entendre les prepositions des Ambassadeurs étrangers, & en faire rapport aux Etats Particuliers de chaque Province: les

Digitized by Google

Etats Generaux n'ayant aucun droit legitime de se méler des affaires des Provinces: qui toutes ont des kara particuliers souverains dans leur set sont et a qui auparavant, se de temps immemorial, ont etc Maîtres des biens de la vie de leurs Sujets; Mais ce sui un pretexte spécieux se apparent pour n'emouvoir pas les Princes alies et voisins qui ignoroient la veritable constitution de ces Provinces, se pour couvrir en quelque sacon une si grande injustice.

Les Prisonniers s'écriétent inutilement qu'on violoit les Loix, du Page en leurs personnes, & appellement vainement à leur seçours les anciennes Contumes jurées par tous les Comtes de Hollande, ainsi que par les Ducs de Bourgogne & par, l'Empereur Charle Quint même, & qui avoient été ob-

fervers saintement & inviolablement, e par une longue suite de siécles; pour le maintien desquelles Loix, leurs Ancêtres avoient pris les armés pour les conserver contre la tyzanie. Ensin ils curent beau appeller de ces Juges incompetans, & visiblement suspectad inimitié à leurs Juges naturels; rien ne sut écouté, & tout sut since pieds par des méchans, artisices, par une injustice manische, & par la violence des armes.

Les Partifans de la Maison d'O-

PRINCE D'ORANGE. 235 range, ont voulu couvrir & deffendre ce changement étrange d'Erat, par une fort mauvaiseraison: soûtenans qu'il est plus expedient pour le bien des Provinces unies, que les choses soient gouvernées par les Etats Generaux, que par les États particuliers de châque Pays, Maisoutre que tous changemens sont dangezeux dans le geuvernement des Etats, les Loix ne doivent point être sujettes au caprice ny aux passions de quelques particuliers, qui les changeroient à toute heure pour divers interés, au grand préjudice du public: les Coûtumes anciennes devant toûjours être inviolables.

En ce temps-là Mr. le Prince Maurice & ceux de son party, sous le nom des Etats Generaux, convoquerent un Synode dans la Ville de Dorderect, qu'ils appellerent National, comme si les sept Provinces n'eussent êté qu'une seule Nation contre les Priviléges des Provinces particulieres, qui avoient toujours pourveu aux choses de la Religion dans leur Ressort. Ce qui est fi, veritable, que les Etats Generaux des dix-sept Provinces assemblés autre fois à Bruxelles, ayant demandé avec instance au Prince d'Orange Guillaume l'exercice de la Religion Catholique dans ses Gonvernemens, il leur répondit que cela dépendoit des Etats de Hollande, & de Zelande.

A ce Synode National, furent appellez les Ministres & Docteurs Gomaristes qui l'emportoient sur les Arminiens qui étoient à bas, & comdamnez par avance. Il y avoit aussi plusieurs Ministres de même opinion, & animez de même esprit, appellez de divers Pays étrangers, plûtôt pour condammer les Remontrans ou Arminiens, que pour pacifier doucement leurs Controverses de Religion.

Cette Assemblée, pour arracher, à ce qu'elle disoit, l'yvroye, qui pulluloit dans le champ du Seigneur, déclara l'opinion d'Arminius Héretique, scandaleuse, & tendente à rétablir le Papisme dans les Provinces-unies. En consequence, Utembogart, & tous les Ministres & Docteurs suspects de cette croyance, furent démis de leurs Charges & exilez du Pays, avec dessens de n'y plus retourner sous des peines tres-rigou-ses.

J'ay déja dit cy dessus, que par les Loix de Hollande Mr. de Barneveld & les autres prisonniers ne pouvoient étre jugez que par les Etats de la Province de Hollande: mais comme ils avoient pris Mr. de Barneveld en leur protection par un Acte public, Mr. le Prince Maurice appuyé d'un puissant party, & de la force dés armes qui se mocquent des Loix, renversant & foulant aux pieds les Coûtumes ordin

PRINCE D'ORANGE. 237 dinaires: changea la plus-part des Membres des Etats de Hollande, & leur =n substitua d'autres de sa faction, afin que ce corps ne dit mot, & ne s'écriat Soint de la violation de son authorité Couveraine: Puis il donna à Mr. de Barneveld & aux autres accusés, des Juges à sa poste nommez par les Etats Generaux. Ces Juges suspects pour divers égards, & incompetans manque de Turisdiction: condamnerent à mort Mr. de Barneveld, le 12. May 1619. non obstant l'intercession que mon Pere fit pour luy plusieurs fois au nom du Roy, & que fit aussi Mr. de Boissife, envoyé deux fois extraordinairement en Hollande pour exhorter les Etats de sa part, & pour leur propre bien, de traitter avec modération l'affaire de leurs Prifonniers.

En consequence de ce Jugement, il fut executé dans la Cour du Château de la Haye, où l'on avoit dresse un échassaut contre la fenétre de la chambre, qui étoit exposé à la veue de l'appartement du Prince: & l'on dit même qu'il regarda cette exécution de ses senétres, avec des lunettes de Hollande, dont il fut blâmé de plusieurs, comme se voulant soûler du sang d'un Vieillard de soixante-seize ans, qui avoit si long-temps & si dignement servi l'Etat, & qui avoit éte le principal autheur de le mettre,

au sortir du Collége, à l'admistration des

affaires.

Mais de tout temps les Grands-hommes n'ont pû souffrir ceux qui se sont opposez à leur ambition: & Auguste, Clément de son naturel, ne pût s'empêcher de commettre quelques cruantez en son jeune âge, dont il avoit horreur en sa vieillesse.

Ces violences de Mr. le Prince Maurice, furent comparées par les amateurs de la liberté, à celles que fit Pompée pour faire condamner Milon: sur quoy ils alleguoient ces Vers du

'Lucain.

Quis castra timenti

Nescit mista fore, gladii cum triste mi-

Judicium insolita trepidum cinxere corona, Atque auso sanctae perrumpere milite

Leges, Pempeiana reum cinxerunt signa Milonem. Vers que Mr. de Brebeuf a ainsi tra-

duits.

Qui ne sçait qu'on à ven la Justic étonnée,

Le Camp dans le Barreau, la robbe prefanée,

Un accusé tremblant au milieu des Soldats,

Et dans les lugemens l'image des Combats. Le Prince Maurice se roidit contre l'intercession de la France, parce qu'il avoit attiré l'Angleterre de son côté: ayant

zoopy Google.

PRINCE D'ORANGE. 239

ayant st-bien travaillé par ses Emissaires

prés du Roy Jacques, qu'il consentit à l'opprellion de cet Innocent, qu'on huy avoit faussement persuadé ne luy vouloir point de bien; Ce qu'il crut d'autant plus facilement, que Mr. de Barneveld luy fit un fenfible déplaisir luy nyant fait retirer les Garnisons Angloises des Villes de Flessingue, de la Brille, & du, Chateau de Zeebourg ou de Ramekens, 'que l'Angleterre tenoit en dépôt pour l'affurance des fommes que la Reyne Elisabeth avoit prêtées aux Etats. Mr. de Barneveld, Chef d'une célebre Ambassade, ayant fatt instance au Roy en une grande Afsemblée, de retirer ses Troupes de leurs Villes: le Roy Jacques promit publiquement & solemnellement de les oter, pourveu qu'on luy rendit l'atgent qui luy êtoit deû, croyant que C'étoit leur imposer une condition impossible dans l'épuisement des Finan-ces où ces Provinces se trouvoient; Mais Mr. de Barneveld, aprês parole donnée si authentiquement, s'ap-pliqua avec tant de soin au récouvre-ment de ces sommes de deniers : &c par fon authorité, les peuples se saignerent si fort, qu'en fort peu de temps ces fommes immenses se trouverent portées en Angleteire, que le Roy Jacques, bien étonné, fut contraint de re-cevoir, & de retifer enfinte les Gar-

MAURIC

nisons, dont il luy étoit resté toujour un mal de cœur, & une grande animo sité contre Mr. de Barneveld.

Outre donc que Mr. le Prince Maurice avoit l'approbation de l'Angleter re, il se consoloit de n'avoir en aucun égard à l'intercession de la France, dont il n'appréhendoit aucum refsentiment. Le feu Roy sortoit de minorité, '& il y avoit lors un nouveau favory Maître absolu dans l'Etat, qui songeoit bien plus à l'élevation de sa personne & de ses deux freres, qu'à venger les injures de son Maître . & à soutenir les vrays interêts du Royaume; Ce qu'il fit bien paroître dans l'affaire de l'Electeur Palatin dessunct, appellé à la Couronne de Bohéme: car bien qu'il pust étre maintenu par maxime d'Etat pour affoiblir la Maifon d'Autriche, rédoutable en ce tempslà: & parce que cét Electeur êtoit une de nos principaux Alliez, afin de tenir toujours l'Allemagne partagée, pour nous pouvoir aider au besoin de l'un des Partys: Mr. de Luyne promit au Marquis de Mirabel Ambassadeur d'Espagne à Paris, de ruiner les affaires dù Palatin, à condition que Mr. de Cadenet son frere, épousat Mademoiselle de Fecquigny & Chaulne, l'une des plus nobles, des plus belles, & des plus riches heritieres du temps, qui étoit nourrie à Bruxel-

PRINCE D'ORANGE. 241 melles prés de l'Infante Isabelle. Sous cette esperance qui ne sut pas vaine, (car les Espagnols luy tinrent parole) Mr. de Kuyne envoya cette celébre. Ambassade en Allemagne, de Mr. d'Angoulême, de Bethune, & de Châreau-neuf, tous trois Cordons bleus, qui tromperent les Princes Protestans, armez pour le soûtien du Palatin; car il sut dit par le Traitté d'Ulm, où tous les Princes des deux Partys s'assemblerent pour entendre les propefitions de la France : que les Princes Catholiques & Protestans desarmeroient & laisseroient démêler la querelle de Bohéme au Palatin & à l'Empereur Ferdinand. Les Princes Protestans s'étans laissez abuser, desarmerent de bonne foy le Marquis d'Ansbact Ge-neral de leurs Troupes, ayant eu or-dre de les licentier; Mais le Duc de Baviere, & les autres Princes Catholiques de même Party, envoyerent leurs Troupes par le Danube à l'Empereur Ferdinand, qui en accabla le Palatin, à la Bataille de Prague. Depuis, Mr. de Luyne ayant aggrandi sussisamment sa Maison, rentra dans les vrays intêrets du Royaume, ayant cet hon-neur d'avoir le premier conteillé au feu Roy, d'abbatre le Party des Hugue-nots, qui avoient l'insolence de faire un Etat dans l'Etat même, & qu'on tenoit invincibles auparavant : car deMAURICE

puis Saumur julques aux Pyreném. il se siste de toutes leurs Places. l'exception de Montauban : & l'an : 1622. eprés la mort, en suivant see manmes, on s'empara de Montpellane : & cofin, quelque temps après, le Cardinal de Richelien conteilla au Rev d'attequer la Rochelle, qu'il prit & qu'il rafa : & après avoir détruit ce sempart de la Rabellion , la sume enniere du Party Huguenot sensuivit . la astraitte à Venile de Henry de Roban, qui l'avoit long: temps foûtom par son inclustrie & par la valenr.

lemagne.

Mr. le Prince Maurice n'avoit desc Marrice fort nien à craindre du vôte de la France, d'amien Al-grant bien informé de la constitucion de l'Etat par Mes, les Ducs de Bouillon & de la Trimouitée les beau-frems; D'autre côté, putre l'approbation de l'Angleserre, il s'étoit fortifié d'a-e mis en Allemagne, où il aveit pour parens les principenx Souverains, taht de son chef que de celuy de sa Mere fille de Maurice Electeur & Duc Saxe, desquels il esperoit être soutenu dans la pretendue Souveraineté; Mais la principale esperance consistoit dans le secours qu'il croyoit tirer de son Neappellé à la veu l'Electeur Palatin, Couronne de Bohéme, que le Prince Maurice luy conseilla d'accepter, contre l'avis de Jacques Roy d'Angleterre ſon

PRINCE D'ORANGE. 242 son beau-pere, qui jugeant prudem-ment que ce jeune Prince sans expe-rience n'étoit pas capable de soûtenir une affaire de telle importance, ny de refister à la puissance de la Maison d'Autriche, luy avoit protesté qu'il me le secoureroit ny d'hommes ny d'ar-gent, s'il ne quittoit ce dessein de Royauté qui attireroit infailliblement sa raine; Mais le conseil & l'authorité de Mr. le Prince Maurice l'emporta, & les persuasions de la Princesse sa femme, jeune Princesse pleine d'ambition, qui étant fille de Roy, étoit bien aise de porter aussi une Couronne, & d'être traittée de Majesté. Mr. le Duc de Bouillon qui avoit cout pouvoir sur ce jeune Prince son Néveu, qui avoit êté élevé prés de luy à Sodan, fut de l'avis de Mr. le Prince Maurice, pour se pouvoir vanter d'avoir un Neveu qui fut Roy; Aussi en ce temps-là il écrivit à ses Amis à la Cour : que pendant que le Roy faisoit des Chevaliers à Fontainebleau, il faisoit des Roys en Allemagne.

α

Mais cette Royauté ne fut pas de longue durée, car elle ne dura que fix mois: & pour eela les Ennemis de cét Electeur l'appellerent le Roy d'un Hyver, Winter Koning, ou le Roy de Neige; parce que la feule Bataille de Prague luy fit perdre au

commencement de l'an 1621, toute la Bohéme avec la Silesie, la Lusace, & la Moravie, Provinces annexes: & l'année d'aprés, les forces d'Espagne venues des Pays-bas, le dépositilerent du Palatinat même, où il ne fut retabli que par la venue du Roy Gustave de Suéde, en Allemagne. Mr. le Duc de Lorraine Charles, mort depuis peu, l'un des plus vieux Capitaines de son temps, se signala fort à cette Bataille de Prague, où Mr. le Comte de Harcourt se trouva aussi, fort jeune.

Le Duc
Charlesde
Lorraine
& le Côte
de Harcourt, fe
renvent
à la Bataile de
Prague.

On pourroit douter avec quelque vray-semblance, de ce dessein de Souveraineté qu'avoit Mr. le Prince Maurice, puis-qu'aprés avoir abbatu Mr. de Barneveld & ceux de son Parti, il ne l'exécuta pas : ce qu'il auroit fait aprés avoir surmonté les obstacles qui s'opposoient à son ambition.

Les Partisans de la Maison d'Orange qui la veulent décharger de la hayne que luy attireroit un dessein si odieux & si préjudiciable au bien des Provinces-unies, se servent de cette couleur apparente & vray-semblable, pour tâcher d'obscurcir la verité, & s'efforcent de faire passer ce dessein formé & trop visible de domination, pour un artisice de ses ennemis, asin de la rendre odieuse aux peuples des Pays-bas. Mals ceux qui étoient de ce temps-

PRINCE D'ORANGE. 245 zemps-là, & qui étans presens, comme mon Pere, ont approtondi cette si affaire, ont réconnu qu'il se rencon- Obfacles qui trà des difficultez infurmontables qui empêchirent empêcherent Mr. le Prince Maurice Manrice d'exécuter son dessein : & voicy les d'exécuter son principales que j'ay ou'i dire à mon Pe- dessein de re. Premierement, tous ceux qui du com- Sonveraineté mencement s'étoient montrez les plus aprés la mort échaussez contre Monsieur de Barne- de Mr. de veld, & pour les interets du Prince, Barneveld. quand il les fonda sur le fait de la Souveraineté, nonobstant qu'il les êut tous accablez de bien-faits, se montrerent plus contraires que le desfunt à la perte de la liberté.

D'autre côté, par la mort, par la prison, & par l'exil de tant de per-sonnes qui avoient si bien servi l'E-tat, & qui avoient un grand nombre d'Alliez & de dépendants : Mr. le Prince Maurice réconnût trop visiblement qu'il s'étoit attiré l'aversion generale; car auparavant, quand il marchoit par les Villes de Hollande, tout le monde sortoit des maisons, le benissant avec des acclamations extraordinaires, mais depuis il connut que les volontez des peuples étoient bien changées; entr'autres, traversant un jour à Gorcum la Place publique qui se trouva pleine de monde, il n'y eut pas un seul homme qui luy tirât le chappeau: ce qui le mortifia extrémement, & qui L 3

Digitized by Google

146 MAURICE

luy fit bien connoître que ces coettrs rogues & altiers n'étoient pas dispossez a devenir ses éclares.

De plus, l'indignation que tant de Placards & de Libelles féditieux avoient dabord fait concevoir contre Mir. de Barneveld pour le rendre odieux, s'étoit bien-tôt changée en pétié & ca compation: carda verité fille du temps, s'etant cufin manifestée, & ayant détruit les artifices dont en avoit usé pour perdre des innocens, avoit sufficité un veritable reffentiment contre Mr. le Prince Maurice, qu'on temoir publiquement l'autheur de ces injustices

Mais ce qui l'empêcha de penier davantage à ce dessein de regner, à qui luy en sit entiercement pendre l'esserance, sur qu'apres la Bataille de Prague, Mr. l'élocteur Palatin, dent il avoit esperé son plus veritable suppast, luy tomba sur les bras, & qu'il fallut qu'il aydat a luy bailler la subsissance, bien loin d'en esperer aucun sesceurs.

De plus l'Empereur Ferdinand Second, par l'hûrense conduite de ses. Generaux, les Comtes de Tilly & de Valestein: s'étant rendu Mattre absolu de toute l'Allemagne jusqu'à la Mer Baltique, où il établit une Admirauté à Vismar: & tenant sous le joug tous les Princes de l'Empire, & toutes

PRINCE D'ORANGE. 247

Les Villes Imperiales, Monsieur le

Prince vid toutes ses esperances du se
cours d'Atlemagne, évanouses pour jâ
mais:

Taut d'obstacles & de sacheux évene-Conjurarrens le chagrinerent si fort, qu'il de tion de
vint tres-maigre, & ne survecut pas Stantemlong-temps à une grande Conspiration bourg,
que le Sieur de Stantembourg fils puiné condet de
Mr. de Barneveld, sit contre sa vie: Barnete que que se hêure savant son exécution, tre le
l'obligea de faire punir un grand nom-Prince
bre de conjurez des principales Villes Mauries
dés Provinces-unies: œ qui luy sit
voir que l'avense qu'on avoit déja pour
luy, au lieu de diminuer, s'augmenteroit encor par le nouveau ressentiment
des Amis & des Parens de ces suppliciez.

Le Prince Maurice qui ne fut ja-Mr. de mais marié, eut plusieurs Enfans natu. Beverrels, dont le principal & le plus honné. vers. Pols te-homme de tous, à été seu Mr. de maturel Beververt, tres bien sait de sa personne, de Man-ce Man

Au Printemps des l'an 1625. Mr. le Prince Maurice mourut, lors que le Marquis Spinola affiégeoit la Ville de Breda. L'opinion commune est, qu'il L 4

MAURICE

Veritable

mourut de chagrin de ne pouvoir sauver canse de la cette Place qui lui appartenoit en propre, mort du Prin- & qu'il avoit surprise il y avoit trente-quatre Maurise tre ans: mais la plus veritable, fut le déplaisir de voir son dessein de Souveraineté entierement avorté par tant d'obstacles qui en empêcherent l'exécution.



HÈN-

HENRY FREDERIC

DE NASSAU PRINCE D'ORANGE,

ET SAPOSTERITE.

E PRINCE NAQUIT Portrait de la les Prince d'O-Portrait du toit de fort-belle taille,& range Hemy. tres-robuste de corps, &

son Entendement étoit aussi bon, que sa Personne étoit agréable. C'a êté un tres-grand Capitaine, qui a égalé la gloire de son Frere Maurice. Il luy avoit appris le m. tier 11 fe tranve à de la Guerre, & le mena dans les occa-la Bataille de fions les plus perilleuses: entr'autres à Nieupers fort la Bataille de Nieuport, où, tout jeune jeune. qu'il étoit, il contribua par la valeur à remporter cette grande Victoire, dans une conjuncture ou l'armée des Etats a-

yant en tête une puissante Armée enne-mie, commandée par l'Archiduc Albert en personne at l'Ocean à dos, il êtoit d'une necessité absolué de vaincre ou de

L

mourir.

Quanda

d by Google

Son frere le Quand Mr. le Prince Maurice
Prince Man mourut l'an 1625. il conseilla à son
rice luy conse-Frere Henry Frederic son principal
ille d'éponser heritier, d'épouser Mademoiselle de
Mademoisele Solms (qui étoit venue en Hollande aSe Solms. vec la Reyne de Bohéme) dont la beauté & la bonne grace étoient accompa-

vec la Reyne de Boneme) dont la beauté & la bonne grace étoient accompagnées de modoftie & de sagesse; Elle est morte dépuis peu, fort âgée: & s'appelloit Amelie fille de Jean Albert, Corate de Solms.

Homy Fre- Le Prince en a eu un Fils & quatre derie a sum filles; L'aînée de ces Princesses, nomfille 4 fille. mée Louise, a épousé Mr. l'Electeur de Brandebourg Frederic Guillaume, de qui elle à eu Plusieurs Enfans. C'est le plus grand terrien de toute l'Allemagne, marchant sur ses depuis les

Pays-bis jusques en Pologne & en Courlande. La seconde fille Henriette Emilie est

mariée au Comte de Nassau. La troisséme Henriette Catherine a épousé Jean George Prince de Au-

halt. Et la quatriéme a été mariée au Due

de Simmeren, puiné de la maison Palatine, mort depuis peu.

Portrais du Le fils du Prince d'Orange Henry Prince d'Onange Guillaumal ne l'an 1626. & mourut le 6. hayembre 1650aprés l'affaire d'Amsterdam. C'étoit un Prince naturellement ambitieux & de grand

PRINCE D'ORANGE. 2ft grand courage, qui dans sa jeunesse voulut exécuter ce que le Prince Maurice avoit voulu tenter en sa vieillesse. On ne scait s'il eut reust dans une entreprise aussi violente que difficile: mais la mort inopinée qui le surprit enterra tous ses desseins avec buy, & changes les affaires de face en ce Pays-là. Il avoit le contrensié de l'Alliance Royale d'Angleterre, ayant épousé la Princesse Marie fille de Charles L. Roy de la Grand' Brotague: de laquel-Le il a laissé le Prince Guillaume Honry d'à present, néle 14. Novembre 1650. quelques, jours aprés la most de son Pere.

Ce jeune Prince a fait remanquer, Pertrais en luy dés son enfance bequeoup, de du Prince en luy des son entance surant une, reténue & de modération. Sa prudence d'Orange s'est augmentée en croissant : & tous d'aujourles bons, connoisseurs en mérite qui l'ont bien observé, est dit que jamais Prince n'a fais plus espeser que luy des Grande son plus jeune age. It a soffert avec prudence une profonde distinulation les injures de ce jendu Party de Barneveld , nessuscité dans ne Prince les pensonnes de Mrs de Wis , atton a sonfrir dant avoc une patience & une taci lu injures surnité plus grande encor que celle de son bis-ayeur in grand Prince Guillaume d'Orange, la banefice du temps, & les occasions famorables de son rétablissement; car ayant êté priné par un Arrest solemnel , de toutes les Char-

Digitized by Google

ges de sa Maison, aprés la mort précipitée du Prince son Pere, il y fut rétabli au commencement de cette derniere Guerre, par un Ordonnance contraire.

La France, canse de son rétablissement.

Il a obligation de son rétablissement & de son élevation, à la France: qui ayant fait de grandes Conquêtes il y a prés de huictans, la plus part des Villes Frontiéres des Provincesunies, & plusieurs Capitales de Provinces: Utrect entr'autres, & Zutphen s'étans rendue à la seule veue de nos armes. Quoy que ces Places fussent pourveues de grosses Garnisons, pour étre composées de Chefs & de Milices sans aucune expérience, le Roy se vid Maître de plus de quarante Places en moins de deux mois. & fe trouva tellement accablé d'hûreux succez, non seulement au delà de ses esperances, mais même au delà de ses souhaits: qu'il pouvoit dire aussi bien que Celar, Je suis venu, Fay veu, J'ay vaincu. Ces mal heurs qui en présageoient d'autres, & qui avoient mis les Provinces-unies dans la derniere consternation, donnerent lieu au peuple de se plaindre de la ma. hûreuse conduite de Messieurs de Wit qui gouvernoient : · & fournirent un prétexte fpécieux aux Partifans de la Maison de Nassau, de dire avec apparence qu'il n'y avoit que les Princes d'Orange

PRINCE D'ORANGE. 253
capables de soûtenir leur Etat chancelant, & de les dessendre contre les plus
puissants Ennemis; Et que, comme autre: fois ils les avoient maintenuscontre
la cyrannie d'Espagne, il n'y avoit
qu'eux seuls qui pussent les garantir de
la fougue & de l'impetuosité Francoise.

La grand' Mere de ce jeune Prince, femme d'un courage mâle, qui souffroit fort impatiemment le rabbaissement de la Maison d'Orange, qu'elle avoit veue dans sa plus grande splendeur, ne servit pas peu à réveiller tous les dépendents & toutes les Créatures du nom de Nassau qui étoient en tresgrand nombre. Tous ces gens-la, indignez de se voir déchûs de crédit, tous les principaux employs se donnant lors aux Enfans des Bourguemaîtres: & secondez de la fureur du peuple épouventé de tant de disgraces, & de voir une Armée victorieuse dans les entrailles du Pays, massacrerent les ennemis du jeune Prince son petitfils, lequel fut remis ensuite dans la possession de toutes les dignitez que ses Peres avoient possedées: c'est à dire, dans celles de Capitaine, d'Admiral General, & de Gouverneur, ou de Statalder qui de plus furent rendues héreditaires à sa posterité par un Decret folemnel:

Sur ce sujet, il faut dire icy qu'on pour-

Digitized by Google

pourroit s'étonner, besucoup comment un Etat si puissant, qui evoit fait tête quatre-vingts ans à la Couronne d'Espagne, qui luy aveit pris de si grofles Villes, & gagné des Batailles, & qui s'étoit rendu rédoutable fur la Mes toutes les Puissances du monde, ayant porté ses armes & ses Victoires. aux dernieres parties de la Terre; Que cét Etat, dis je, qui s'étoit ren-du si fameux par la longue dessense d'Ostende, qui a égalé la reputation des célebres Sieges d'Alexie, de Tyr, & de l'ancienne Troye, ait été reduit en moins de deux mois à la veille de sa ruine, & qui eût assurement, trouvé sa sin l'an 1672, si par une résolution desesperée, il ne se fut resolu de se sauver en submergeant une partie de son Pays, comme un Pilote qui jette toute sa charge dans la Mer pendant une furiense tourmente, pour tâcher de suver les hommes & le corps de Son Vaisseau.

Mais ceus qui sçavoient la constitution de ces Provinces, & qui n'igaorent pas que la discorde ne soit la peste & la mort certaine des plus steurissants Etats, ne s'en étonnent pas tant, sçachans qu'il y a plus de soirante ans que ce Pays-la est déchiré de deux Factions contraires qui la ménacent de subversion sans aucunns sorce étrangère. Aussi cette gangrene avoitPRINCE D'ORANGE. 255 tellement gagné les plus nobles parties de ces l'rovinces-unies : que l'an. 1672. par une fatalité mal-hureuse, & par une passion déreglée, la plus-part des principaux du Pays souhaittoient la perte de leur Armée de Terre, & la deffaite du Prince d'Orange, dont la puissance & l'élevation leur -etoit suspecte. Pour cela, ils n'avoient pas affez pourveu son Armée des cho-Les necessaires, tandis qu'ils mettoient tous leurs soins & leur principale application, à groffir leurs forces de Mes pour relister aux Roys de France & d'Angleterre, qui les attaquoient conjointement avec une Flotte de plus de quatre vingts Navires de guerre. Mais on s'étonnera encor moins de la rapidité de nos Conquêtes de cette Campagne-là, quand on considerera que ces peuples, de crainte de devenir Sujets de la Maison d'Orange, alliée de ces deux grands Monarques, avoient fait une faute notable contre la politique: car aprés la Paix de Munster, se croyans en parsaite seureté; & n'ayoir plus rien à craindre : & qu'étans réconnus Souverains par l'Espagne, ils pouvoient plûtôt donner la Loy, que la recevoir de personne : ils casserent la plus-part des vieilles Troupes étrangeres, & des Officiers experimentez qui avoient causé tant de gloire à leur Pays : s'imaginans que le plus seur moy256 moyen de se delivrer à jamais de la servitude dont ils étoient menacez, étoit d'ôter au Prince d'Orange le soûtien de sa prétendue domination, en réfor-mant ces Troupes qui le regardoient comme leur Maître, qui luy avoient prêté serment, & qui luy étoient si de-vouées: que par leur moyen son grand Oncle Maurice avoit cy devant donné une si grande atteinte à leur liberté, qu'elle cût êté perduë sans la ruine des Princes Protestans d'Allemagne, qui arriva lors hûreusement pour leur salut, comme je l'ay dit cy-dessus en parlant de ce Prince.

De plus, les principaux du Pays trouvoient, ce leur sembloit, leur interêt en ce changement : car ils donnerent toutes les Charges de l'Armée, & les gouvernemens des Places, à leurs enfans: croyans ainsi se fortisser de l'appuy des gens de guerre, en dé-gradant & affoiblissant en mémetemps la Maison d'Orange. Mais ils ont conna par une expérience funeste, que voulant éviter un inconvenient, ils sont tombez dans un autre bien plus grand: parce qu'ayans donné les grands Em-ploys de l'Armée, & tous les Gouvernemens aux fils des Bourguemaitres & des Deputez des Villes, gens sans aucune expérience, & qui eussent du avoir des conducteurs pour les commander: publians qu'il étoit plus juste que

PRINCE D'ORANGE. 257
que les naturels du Pays eussent cet honneur & ce profit, que les Etrangers;
Lors qu'un Ennemi puissant & vigoureux leur a fait la guerre, ces Borgeois
nouveaux en ce mêtier ont perdu la tramontane dans le péril & dans l'orage:
car on a veu des Places où il y avoit cinq
mille hommes de pied de Garnison, &
huict cens chevaux, se rendre tous prisonniers de guerre d'a seule veue de nos
armes, sans ayoir fait la moindre résistance.

. Mon Frere de la Villaumaire, qui étoit venu faire un tour en France un peu devant cette derniere guerre : en me contant l'état de l'Armée de Hollande, m'avoit bien dit que le service y étoit si mal-hûreux, que si un puissant Ennemi les attaquoit, il falloit que les Officiers se résolussent à périr & à payer de leurs personnes, n'ayans aucune confiance aux Soldats qu'ils commandoient, qui ne içavoient pas s'aider de leurs armes: Prophetie qu'il a dépuis accomplie aux dépens de sa vie. Un peu auparavant il m'avoit dit aussi que la Cavalerie Hollandoise étoit si peu aguerrie, que cinquante Reitres de Munster mettoient en fuite deux ou trois cens Cavaliers de Hollande, qui fuyoient devant ces Allemands, comme un Troupeau de Brebis devant le Loup.

Il est arrivé un semblable inconve-

Tout ce que desse fair voir qu'un Prince doit toujours consorver un grand e Cotps de vieilles Troupes pour deffendre son Etat, qui sans ce soutien court risque d'être la proye du premier Ranenni hardy & puissant qui l'attaquera.

A ces deux causes de l'extremité où se trouva la Hollande l'an 1672. c'est à dire à la division intestine, & à la cassation des vieux Corps étrangers, on en peut ajouter onn troisseme, qui est l'extréme & inouie secheresse qu'il sit cette année là car elle sur si grande, que

Digitized by Google

PRINCE D'ORANGE. 259
que le Rhin, l'un des plus grands Fleuves de l'Europe, qui poste des Navires
de guerre, se trouva si bas, que nos
Troupes le passerent à gué; Ainsi ce Pays
déjasort épouventé de se voir attaqué par
mer es par Terre par les deux Puissances
de France es d'Anglocerre, conjurées
pour sa russe, sur reduit su dernier
desépoir, voyant que le Giel conspiroit
à sa peste, en luy ôtant les Romparts
qui le mestoient à couvert de toute
insulte:

Quand done pour les raisons suidites nos Armées encent penetré dans le cosur du Pays, & qu'on vid quarante Places conquiles en un moment, que les Etats croyologt devoir occuper nes Armes plus de vingt ans: ces peuples une pou trop orgueilleux dans la prosperité, de trouverent en une terrible confiernation, & dans le même état que les Venitions le finent autres fois quand le Roy LOUIS XII. se rendit Muitre de la plus part de ce qu'ils possedoient en terre-ferrue. Etant sind desemperez, ils furent contraints de récourir au dernier romode, c'est à dire, à inonder leur Pays, & en rempant leurs Digues, nous opposer for le Terre une Mer, qui nous empéchane de passer outre, empêcha la perte de cette Republique, qui fans cela cut affeurement lors trouvé G: fin.

Autres-fois, s'êtans vous reduits en

Digitized by Google

460 une pareille extrémité, ils se servirent du même remede contre l'Armée d'Elpagne au Siege de Leyden, ayant secouru la Place qui étoit aux derniers abboys, avec un nombre innombrable de Batteaux qui flottoient sur les terres submergées; & lors les peuples confederez furent reduits à une si étrange extremité, & se trouverent en un tel desespoir, que les principaux d'entr'eux proposerent, à l'imitation des anciens Suisses, de brûler toutes leurs Villes & tous les Villages & les Châteaux de la Campagne, & de gâter ce qu'ils pourroient de leur Pays, pour monter en Mer sur tous leurs Vaisseaux, & s'aller établir dans les Indes, afin de se delivrer de la tyrannie Espagnole: mais ils n'eurent pas assez de Navires pour transporter le quart du peuple; & ne voulurent pas laisser la plus grande partie à la misericorde d'un Ennemi si impitoyable; Et pour marque que ce Pays-là étoit reduit dans un état bien lamentable, ils firent gravér sur de la monnoyo qu'ils bâtirent lors, un Vaisseau sans Mast & sans Voiles, agité des flots & de la tourmente, avec ces mots. Incertum quò fata ferant: paroles qui repre sentoient l'extremité de leur condition d'alors.

Mais revenons au Prince d'Orange, d'azjourd'huy, & disons qu'il s'est veu à vingt-deux ans à la tête des Armées,

PRINCE D'ORANGE, 261 mées, comme son bis-ayeul le Prince Guillaume, qui fut Generalissime de l'Empereur Charlequint à même âge que luy : & dans le cours de cette grande guerre, il à fait paroître tant de conduite & tant de courage dans les Sieges & dans les Combats, qu'il auroit assurement surpasse les Actions de ses Illustres Ancêtres, qui depuis deux cens ans ont servi de modéle aux plus grands Capitaines, s'il n'avoit eu le mal-heur de naître au Siécle du Roy, dont le cœur, le génie, & la puissance ne trouvent point d'obstacles. Ce jeune Heros, avec des Troupes ramassées & peu disciplinées, a osé faire tête à ce grand Monarque, & sa valeur dans les Batailles a fait balancer quelques heures la Victoire de son côté; Mais enfin il a cette consolation de n'avoir cedé qu'an plus grand Roy du monde : & on doit dire de luy, qu'il n'y avoit que le Soleil qui pur faire difparofere la lumiere de cet Astre naiffant.

Je n'ay pas resolu de faire un Journal exact des Actions du Prince Henry Frederic son Pere, qu'on peut apprendre de l'Histoire: mais d'en parler en general, & dire seulement certaines choses qui sont peu connues.

L'an 1626. il prit Oldenseel Capitale du Pays de Tuente dans le voisinage de Frise & de Groningue : & Salvador, une Flotte d'Espagne chargée de fucre.

L'an 1627. il prit Grol à la barbe de Harry Prince d'Orange Comte Henry de Bergues General d'une prend Grol en puissate Armée d'Espagne, qui ne pût 1627. y jetter aucun secours, ny en faire le ver le Siege au Prince : tant il s'étoit bien setranché contre les Ennemis du debors.

Pierre Hein te d'argent d'Espagne, estimés plas de vingt milions.

A la fin de l'an 1627. le même pend la Flot-Pierre Hein , cy-devant nommé, prit la Flotte d'argent d'Espagne prés de l'Isle de Cube. Cette prise, sans compter les Vaisseaux & les Gallions; fut estimée plus de vingt millions. Il y evoit entr'autres richeffes trois cens cinquante fix mille marcs d'argent, trois cens marcs d'or, quantité deperles, de cochenilles, force bijoux pré-e cieux, beaucoup de Bezoar, de Musc, d'Ambre gris, deux cens cinquante caisses de Sucre, & une infinité d'Etoffes & de Marchandises de grande valcur. Ce Vice-Admiral Pierre Hein ariva gleriour en Hollande au commencement de l'an 1629, iaquelle fut remarquable par la Conquêre de la puissante Ville de Bolduc : où par un Siege tres long & tres difficile, le Prince Henry Frederic montra par sa conduite & par la valeur, qu'il pouvoit vain-

Siege & prise de Bolduc l'an 1629.

PRINCE D'ORANGE. 263 vaincre ce qui avoit reulté à son frere Maurice, qui avoit attaqué autres-fois inutilement cette importante Place; Mais ce qui fut de plus merveilleux: c'est que pendant que le Prince Henry Frederic étoit attaché à ce grand-binge, le Course Henry de Bergues ayant passé la Riviere d'Issel avec une grosse Armée, ravagea tout le Pays d'Utrecht, où il s'empara d'Amersfort, & épouvents tellement la Hollande, que pluseurs confeillement au Prince de quitter fan entreprise de Bolduc. pour secourir le cœur du Pays, defolé par les Ennemis: mais il ent la confrance de demeurer jusqu'à ce qu'il se fut rendu Maître de cette Ville si considerable, fanss'émouvoir, my des conseils de la plus-part de ses Chess & de ses Superieurs, ny des lamentations des peuples faccagez.

Dans le mome temps, le Prince, Suprise de par la vigilence & par la resolution le Magasia d'Orbo de Guent Seigneur de Die-d'Espange. den, Gouverneur d'Emeric, ayant hûreusement surpris la Ville de Wesel, où etoit le Magasin & la grosse Artillerie de l'Armée d'Espagne (ce qui obligea le Comte Henry de Bergues a repasser l'Istel plus vite que le Pas) il s'a quit par cette double Conquée, la reputation non seulement de tresbrave, mais de tres-hûreux Capitaine: qualité si souhaittable a un General,

264 HENRY

que le Dictateur Sylla préfera le surnou d'Hûreux à celuy de Grand.

d'Hureux à celuy de Grand

Ican de Nassan pris & soené à Wesel L'an 1630, il s'empara au Brésil de la Villed'Olinde, sous la conduite de ser Vice-Admiraux: & la méme année, le Comte Jean de Nassau son Cousin, qui pour quelques mécontentemens avoit passé du service de Hollande en celuy d'Espagne, sut dessait en campagne auprés du Rhin, & pris par le Colonel Issessité in, de moitié plus foible que luy. Il sut mené prisonnnier à Wesel, d'où il sortit pour dix-huist mille Risdalles de rancon.

L'année d'après, le même Comte Jean de Nassau, qui avoit fait un puissant Armement sur Mer, esperant de surprendre Willemstat dans le Prinsland, sut totalement dessait en cette occasion par les Hollandois, plus de quatre mille des siens demeurerent prisonniers, le reste sut tué ou noyé misoserablement, & le Comte Jean eut bien de la peine à se sauver sur une Chalouppe avec le Prince de Braban-

çon.

La méme année 1631, les Etats Generaux, pour gratifier le Prince d'Orange, & pour luy témoigner leur réconneissance des services qu'il rendoit continuellement au Pays, donnerent la survivance de toutes ses Charges, au Prince Guillaume son fils, & les expeditions en furent presentées à ce jeu-

Digitized by Google

donnent
la survivance des
Charges
du Prince
Henry
au Prince
son fils.

Les Etats

nc -

ł

PRINCE D'ORANGE. 265 re Prince de la part des Etats dans un petit coffre d'or.

L'an 1632. le Prince Henry, aprés Le Prince avoir pris Ruremonde, Venlo, & Stra-assige de le, entreprit la Conquête de Mastrict, prend Ma-Place eloignée de la Hollande, & sci. frict malgré tuée sur la Riviere de Meuse, à l'ex-Espagnol de tremité du Brabant, où il mesura si de Pappense bien les vivres & les munitions qu'il baim, porta à ce Siege, qu'il en eût affez pour se rendre maître de la Place. Il l'avoit entourée d'une grande circonvalation que l'Armée d'Espagne ne pêt jamais forcer, non plus qu'une autre d'Allemagne sous Henry Godesioy Comte de Pappenheim Capitaine renommé, qui surent contraintes de se retiter avec honte, apres beaucoup d'efforts inutiles, & de pertes considera-

L'an 1633. le Prince assiegea & prit Le Prince Rhinbergue. L'année suivante, les Est prend Rhinpagnols ayant assiegé le Fort de Philippine en Flandres, qui étoit une grande épine au pied de la Ville de Gand, le Prince d'Orange leur en sit lever le Sie-

gè.

bles.

Un peu auparavant, le Comte Henry de Bergue se plaignant d'être maltraitté des Espagnols, quitta leur service, & se retira en Hollande: surquoy il publia un Maniseste: & deux ansapres, l'an 1634. Il sut condamné par contumace d'avoir la tête tranchée,

HENRY chée, par Arrest du Parlement de Malines.

Il faut dire en ce lieu, que l'an 1628. après la prise de la Rochelle, Mr. le Cardinal de Richelleu, qui gouvernoit absolument la France, avoit mis en sa tête de s'acquerit la réputation Passe de detruire toutes les retraittes de l'hé-Mr. le Cathe resie, ayant tine passion dernessirée de mal de Riche-se faire un jour canoniser; & pour parvenir plus facilement à cette fin.

faisoit dire à ses Confesseurs qu'il n'avoit jamais commis de peché ve-niel, comme je l'ay ou dire bien des fois à Mr. Lescot de S. Quentin son Confesseur, qu'il fit Eveque de Char-

lien, d'être canonist.

tres : Picard auffi madre qu'il en fut jamais, & qui fous une franchise & une simplicité apparente, cachoit beau-coup de ruse & d'artifice. Cette Eminence donc , pour s'acquerir de la ré-putation parmy les zelateurs de la foy Catholique, avoit traitté sourdement Mr. le Car-avec Jean d'Olimael Sieur kembourg Gouverneur d'Orange, qui rempt le seur paroissoit mécontent de son Maître, pour luy rendre la Place. Cét hom-

de Walkembourg Goume, nourri dans la maison d'Orange: verneur d'O. à qui le Prince Henry avoit confié sa tange. Souveraincté, fut gagné par la pro-messe qu'on luy sit de quatre cens mil

rcti-

livres d'argent comptant, & d'une Terre de vingt mille livres de rente en Provence, où il faisoit état de se

PRINCE D'ORANGE. 267 retirer, & de rénoncer au Calvinif. me, n'ayant point d'autre Religion que fon interêt; Mais cette affaire ayant traîné affez long-temps: Walkembourg ne voulant pas rendre la Place, qu'on ne luy eût mis tout l'argent entre les mains : & le Prince ayant été assez hûreux pour être averti de cette trahison, dépêcha le Sieur Knuth Zelandois, homme résolu, en qui il avoit toute confiance, avec un ordre exprez de le dessaire de ce traître; Mais afin qu'il ne pût prendre le moindre om-brage, il l'envoya seul à Orange sous d'autres prétextes. Ce Knuth, que j'ay connû, 8c qui étoit aussi adroit que hardy: après s'être asseuré des principaux Habitans de la Ville, t de plasieurs Gentils-hommes de la Principauté d'Orange, épioit l'occasion de surprendre ce Gouverneur, qui étant un jour descendu du Chitoau dans la Ville, peu accompagné contre la coûtume, le fit attaquer & tuer dans la maison de la Pise Greffier, où il s'étoit retiré : puis Knuth alla droit au Château, où le Lieutemant, aprés avoir tiré dabord le Canon contre la Ville, & un peu balancé, le receut enfin après avoir veu Fordre du Prince, & sit avec toute · la Garnison nouveaux serment de fidelité au Prince Henry Frederic de Nassau, qui envoya ensuite le Baron de M 2

268

Dona son Beau-frere, pour commander dans la Place.

Ce Walkembourg avoir épourfé à fille du fieur de Bie Tréforier de Etats, Dame de probité & de merite, qui avoit fait son possible pour luy ôter de l'esprit ces desseins pernicieux. Elle eût le deplaisir, aussi bien que se filles, de le voir expirer: car il sut contraint de se rendre à Knuth après avoir êté blessé au travers de la porte d'une chambre, où il se dessendit long-temps. J'ay autres-sois oùy conter cette per-sidie à mon Pere, avec grande indi-

Mon Pere comp avoit cette trahifon à celle de Bernardin de Corte & de Donnat Raffagnin qui vendirent Milan & Valence au Roy Loisis XII.

fidie à mon Pere, avec grande indignation contre ce Walkembourg : & comme il êtoit ennemi juré de l'ingratitude & de l'infidelité: pour nous faire avoir ces crimes en horreur à mes Freres & à moy, il nous disoit sur ce sujet la grande trahison de Bernardin de Corte, qui livra au Roy LOUIS XII. pour cent mil écus, Château de Milan , qui luy avoit êté confié par le Duc Ludovic Sforce son Maitre, dont il avoit êté nourry Page par préserance à ses autres Sujets, & où il avoit mis tout ce qu'il avoit de plus précieux, allant chercher du secours en Allemagne. Il nous allegnoit encor une semblable trahison de Donat Rafagnin qui vendit Valence au même Roy pour cinquante-mil écus: & nous faisoit remarquer dans Guichardin, que ces Traîtres étoient tellement regardez de

PRINCE D'ORANGE. 269 de travers dans l'Armée Françoise, & y étoient détestez de telle sorte, que le mépris qu'on en faisoit les sit mourir de regret: tant il est veritable qu'on sousse bien la trahison, mais qu'on déteste toûjours les Traîtres.

Ce Mr. Knuth rendit un service important à son Maître, qui le récompensa d'un present, & d'une pension de deux mil livres sa vie durant.

Il n'y a personne qui ne s'imagine Mr. le bien que Mr. le Prince d'Orange ne Prince d'Ovange ne la prunche de luy avoir voulu ravir irrié mr. le sa Souveraineté, qui luy étoit aussi cardinal de chere que la prunelle de ses yeux; Richelien Mais il cacha son ressentiment dans son pour sendesceur, & attendit une occasion favorable sein sin odes en ressentir, qui ne tarda gueres à range, se presenter: car quelque temps aprés, Mr. le Cardinal s'étant brouillé avec

• la Reyne Mere Marie de Medicis, qui étant de la Maison d'Autriche du côté Maternel, étoit soûtenue de toute la Puissance d'Espagne & d'Allemagne. Il sut contraint de recourir à des Alliances Etrangeres, & de caresser & d'appaiser ceux qu'il avoit méprisez & offensez,

La tempête qui se forma contre ce Cardinal, pour le perdre, tant au dedans qu'au dehors du Royaume, l'obligea de rechercher l'amitié de Mr. le Prince d'Orange, qui hors le titre M 3 de-

de Souverain, disposoit de tout dans les Provinces-unces. Il se fit un Traitté entre la France & les Etats: par lequel on devoit attaquer puissamment les Espagnole, & diviser la Conquête des Pays-bas Catholiques, qu'on avoit déja devorez en imagination. Le Prince d'Orange devoit entrer en Brabant avec l'Armée de Hollande : la France le devoit joindre avec une Armée de trente mile hommes : nos Generaux, en cas de jonction, avoient ordre du Roy d'obeir au Prince d'Orange, tant le besoin qu'on avoit de luy étoit grand. En effet, le Printemps suivant, l'an 1635. l'Armée de France sons le commandement des Maréchaux de Châtillon & de Brézé, étant entrée dans le Pays-bas, dessit à platte-couture les forces d'Espagne à Avein, commandées par le Prince Thomas de Savoye, qui depuis prit le nom de Prince de Carignan. Tout le Bagage & tout le Canon demeura au pouvoir des François, avec quantité de prisonniers, dont plusieurs tres-qualifiez furent menez à Mastrict. Ces Generaux, ensuite de cette Victoire, se joignirent au Prince d'Orange, aprés avoir saccagé une partie du Brabant; Mais le Prince qui avoit toûjours sur le cœur l'affaire d'Orange, & qui n'aimoit pas mieux le voisinage des François, que celuy des Espagnols : manque de vivres & de

PRINCED'ORANGE. 271 de substâtence sit ruiner notre Armée victorieuse, qui s'étant retirée en Hollande aprés la sevée du Siege de Louvain, sous prétexte de l'appoche de Picolominy avec une Armée d'Allemagne, y périt la plus-part de faim, de misére & de majadie, n'en étant pas retourné la sixiéme partie dans le Royaume.

Le Prince d'Orange regardoit le Cardinal de Richelieu comme un Ennemi réconcilié, qui ne le recherchoit que parce qu'il avoit necessairement affaire de luy; Et pour cela, sous main, il luy faisoit tous les déplaisirs et toutes les mortifications dont il étoit capable, donnant retraitte savorable. Le Prince tous ceux qui étoient digraciez en d'Orange France, et les honnorans des plus beaux faveis Employs, et de sa consiance même, les Ennecomme il le sit bien parôstre entr'au mu du tres à Mrs. de Hauterive et de Be Cardinal. ringhen, qu'il consideroit autant pour faire dépit au Cardinal, que parce qu'ils le meritoient: et le Cardinal de Richelieu, tout puissant qu'il étoit, se voyoit forcé d'avaller ces Pillules, ayant necessairement besoin de la di-

fes affaires.

Tout cela fit connoître à Mr. le Cardinal, qu'il ne faisoit pas bon d'offenser les personnes de courage: mais luy, comme tres-sage politique, sçeut tresbien

version de Hollande, pour le bien de

bien dissimuler, ne s'irritant point de cess mauvais traittemens, qui passerent plûtôt dans son esprit pour des ressentimens instes & naturels, que pour des ofsenses de gayeté de cœur. Ainsi il continua de rechercher l'amitié de Mr. le Prince d'Orange: & il sut arrêté que d'oresnavant châcun attaqueroit l'Ennemi commun de son côté. Du depuis il entretint une sidelle & parfaite correspondance avec le Prince: & le Prince qui s'étoit assez vengé, & tiroit un grand avantage de l'Alliance avec la France, exécuta depuis les Traittez de bonne soy.

Les Espagnols surprennew la Fort de Skink.

La même année de la Bataile d'Avein, & du Siege de Louvain, les Efpagnols simprirent le Fort de Skink par le moyen du Lieutenant Colonel d'Enhold, qui s'en rendit maître, avec une partie de la Garnison de Gueldre', dont il se servit pour exécuter cette chardie entreprise. Le Sr. Velder Gouverneur, s'étant éveillé au bruit de l'attaque, & levé en chemise, eut dabord le bras cassé: & desesperé de se voir surpris, ne voulut point se readre, quelque offre de quartier qu'on luy sist, se dessendant toujours jusques à ce qu'il sût accablé de coups. Le Pere de ce d'Enhold avoit été décapité à la Haye pour quelque crime: & le Fils, pour venger la mort de son Pere, quitta le service de Hollande, & se mit en ce-

PRINCE D'ORANGE. 273 luy d'Espagne : ce qui luy réussit fort bien , surprenant cette importante Place; car outre la satisfaction interieure qu'il eût, d'avoir par un juste ressentiment causé une si grande perte aux Etats: le Cardinal Infant Ferdinand d'Autriche, nouvellement arrivé aux Paysbas, où il commandoit souverainement, le regala dabord, pour cette hûreuse & hardie action, d'une chaine d'or de grand prix, & de plus luy fit compter la somme de cinquante mil livres. Mais le Prince Henry s'opiniâtra tellement à reprendre cette Place, qui don-affiere & noit libre entrée aux Espagnols dans le reprend le Pays de Gueldres & d'Utrect: que l'ayant Fort de assiegée au mois d'Aoust 1635, il la re-SK in K prit en Avril 1636, par un Siege de huict mois.

L'an 1637. Mr. le Cardinal de Riche. Le Roy fais lieu, pour bien gagner le Prince d'Oran. donner le Tige, luy sit donner le Titre d'Altesse, tre d'Altesse, luy sit donner le Titre d'Altesse, tre d'Altesse dans un discours que sit pour cela Mr. de au l'Orange par Charnassé Ambassadeur de France en son Ambasse. l'Assemblée des Etats Generaux, qui sut aussile tous les Ambassadeurs des Princes Chrêtiens, qui auparavant ne traittoient

La même année 1637. le Prince Henry reprit par un Siege de quatre mois, la Ville & le Château de Breda, que le Marquis Ambroise Spinola M 5

le Prince que d'Excellence.

avoit conquise l'an 1625. par un long Blocqus d'un an tout entier, avec des dépenses incroyables, quoy que lors cette Place fut soutenue de la France, de l'Angleterre, & du Dannemarc Aussi le Marquis avoit fait mettre sur une des Portes de la Ville qu'il l'a-voit emportée, tribus Regibes frustrà renisentibus; malgré la résistance de trois Roys.

· Ce fut à ce dernier Siege de Breda Mr. de Charnaffe tué que Mr. de Charnaffe fut tué: car quoy qu'Ambassadeur de France, il voulut servir à la tête du Regiment un Stege de Breda qu'il avoit en ce Pays-là, esperant qu'il deviendroit Marêchal de France par la faveur de Mr. le Marêchal de

Brézé, dont il avoit épousé une tance, & qui luy avoit moyenné ses Em--ploys.

L'an 1639. les Hollandois rempor-Antonio Doterent une Victoire considerable en Mer auendo def fait aux Du-sur les Espagnols: La Flotte de Dom nes d'Angle- Autonio Doquendo, de soixante-sept Navires de guerre, qu'on avoit êté fi terre par l'Admiral long-temps à équiper en Espagne, Fremp.

fortifiée de Vaisseaux Dunkerquois, rédoutables en ce temps-là, qui venoit pour quelque grand deffein qu'on n'a jamais sçeu penetrer, fut arrêtée dans la Manche d'Angleterre par ce renommé Admiral Martin Erpez Tromp, avec douze Navires seulement; Mais quelques jours aprés, ayant êté ren-

PRINCE D'ORANGE. 275 forcé de plus de quatre-vingt-dix Vais-seaux de guerre; & de plusieurs Brûlots accourus de divers endroits de Hollande, de Zelande & de Frise, il entoura la Flotte d'Espagne qui s'étoit mise à l'abry des Dunes d'Angleterre proche de la Flotte du Roy de la Grand Bretague, où elle se croyoit en toute seureté: & puis l'attaqua avec une si grand résolution : qu'après un long Combat, où une infinité de personnes de France, d'Angleterre, & des Pays bas, accoururent de toutes parts pour voir des Côtes un spectacle si extraordinaire. Cette grande Puissance fut la plus-part bru-Tée, détruite, & dissippée: la moindre partie qui échappa s'étant mise à ; couvert des Ramberges d'Angleterre, d'ou elle se sauva dans la Riviere de Londres, & dans les Ports de Flandres. Les Espagnols perdirent plus de fept mille hommes brulez, ou noyez, outre deux mille qui furent prisonnièrs des Hollandois. Cet avantage fut grand & mémorable : car il y eut quarante grands Vaisseaux pris, coulez à fonds, ou brûlez, & entr'autres ce grand Gallion de Portugal nommé Mater Theresa brula. Il étoit de soixante-deux pieds de large, & il y avoit huit cens hommes dessis qui perirent tous, sans qu'il en restat un seul. Quand le feu prit à cette grande machine, on eut

· Bigilized by Google

miral Ruitter. Le Prince L'an 1641. le Prince Henry Frederic d'Orange maria son fils unique le Porange marie san Prince Guillaume, avec la Princesse Fils unique à Marie d'Angleterre, sille ainée de marie fen d'Angleterre. Charles I. Roy de la Grand' Brétagne; & de Madame Henriette France: & ce Mariage se fit avec

grande pompe & magnificence.
L'année 1645. fut remarquable par Il prend Hulf 'la prise de l'importante Place de Husse en 1645. en Flandres, qui fut emportée que les Espagnols y pussent jetter du fecours, ny en faire lever le Siege au

Prince Henry Frederic.

Ce Prince a fait remarquer une conduite fort sage & fort moderée en vingt-deux ans de Gouvernement, fans avoir fait paroître, comme son frere Maurice, l'ambition d'être Souverain. Parce que la Princesse sa Mere Louise de Colligny, avoit maintenu le Party de Barneveld, il y en avoit qui croyoient que le Prince suivant l'inclination de sa Mere, rétabliroie le Party abbatu, & rappelleroit les eailez,

PRINCE D'ORANGE. 277
lez, entr'autres Mr. Giotius: mais ce
Prince, comme bon politique, trouva
qu'il étoit plus à propos de laisser les
choses en l'êtat qu'elles étoient, que
de faire une nouvelle broüillerie, en
s'attirant à dos le l'arty dôminant,
dont j'ay veu Mr. Grotius indigné,
parler tres-mal de ce Prince, qu'il accusoit d'ingratitude, & de peu de réconnoissance pour ses amis maternels.

Le Prince Henry étoit fort pécunieux: mais au lieu de trouver du support du côté d'Angleterre, il fut contraint d'assister le Roy Charles dans ses besoins, de tout son argent comptant, dont le Roy d'Angleterre a remboursé la plus grande partie, depuis son rétablissement, à son Neveu le

Prince d'Orange.

Henry Prederic mourut le 14. Mars Le Prince 1647. & fut enterré avec grande d'Orange pompe. Outre les enfans legitimes ment l'an dont nous avons parlé cy-dessus, il 1647. à laissé un fils naturel, considerable par sa valeur, nommé Mr. de Zulestein, Colonel de l'Infanterie Hollandoise, qui mourut à l'attaque de Vorden.

Le Prince Guillaume d'Orange a jetté les fondemens de la Republique des Provinces-unies, & en est le premier Fondateur. Son fils ainé Maurice a asseuré & affermi cette Republique par ses Victoires, qui ont forcé les

Espagnols, dans le Traitté de la Tréve de douze ans, à réconnoître les Provinces consederées pour des Pays libres; Et Henry Frederic frere de Maurice, & ayeul de Mr. le Prince d'Orange d'aujourd'huy, par la continuation de ses Conquêtes a enfin sorcé les Espagnols de rénoncer entierement au droit qu'ils prétendoient toujours sur ce Pays là De sorte qu'on doit dire avec raison & justice, que ce Pere Illustre, & ses deux Fils génereux, Imitateur de sa vertu, sont les Fondateurs de cette Republique, qui envoye des Ambassadeurs qui se couvrent devant les plus puissants Roys de la Chrêtienté, même devant celuy d'Espagne, dont ils étoient Vassaux il

Dévisé du y a cent ans.

Prince Henry Henry Frederic avoit pour sa Devise
Frederic. ce mot Patriaque patrique, voulont dire
qu'il ne songeoit qu'à servir les Provinces, & à venger la mort de son

Pere.

JEAN

JEAN DE BARNEVELD,

AVOCAT GENERAL DE HOLLANDE, ET SA POSTERITE



Amais Homme ne fut si Description sage ny si vertueux que de Mr. de Mr. de Mr. de Mr. de Mr. de Barneveld. ll avoit Barneveld. une presence majestueuse, & disoit beaucoup en peu de paroles, avec une elo-

quence grave & succinte.

Ses longs & importans fervices l'avoient rendu venerable, & tres-cher
à sa Nation; Mais avec tout cela,
dans son extréme vieillesse, il sut la
victime de l'ambition de Mr. le Prince
Maurice, & de ceux de sa caballe:
ayant moins merité qu'aucun homme
du siecle, de tomber en cette infortune pour sa grande vertu & pieté.
Nicias cet excellent Capitaine Athenien qui luy ressembloit en prohité,
eut aussi une sin tres mal-horeuse, bien
que differente.

Ce qui donnoit, lieu à beaucoup de la sages de ce temps-là, de douter de la

Providence, puisque les gens de bien avoient une fin funcite; & que les méchans prosperoient ordinairement.

chans prosperoient ordinairement.

Quand Mr. de Barneveld se vid attaqué au temps de la Tréve, il voulut se retirer du Gouvernement, & se démettre de ses Charges; mais il s'y r'embarqua mal-hûreusement, à la priére des principaux de l'Etat.

Direnta- Quand ses Confidents luy parloient bie de Mr. de avec aigreur de la malice de ses En-Barneveld. nemis, il les consoloit, en leur disant:

180

nemis, il les consoloit, en leur disant: il faut toûjours bien faire; & prier Dieu, & bien esperer; Ce que mon Pere luy a entendu dire besucoup de sois quand ils parloient considemment sur ces matieres là.

Mr. de Bar- Lors qu'il vid l'orage formé pour ueveld confir-le perdre, wil dit à mon Pere la méme me chose que Madame la Princesse ferret qua d'Orange luy avoit racontée touchant Madame la proposition qu'elle luy sit de la part Princesse d'O- de Mr. le Prince Maurice, ne la farange lay voriser dans le dessein qu'il avoit d'être avoit confé. Souverain : ce que mon Pere tenoit

pour tres-certain, Mr. de Barneveld étant non seulement homme droit & veritable, mais son dire étant soûteau du témoignage de Madame la Princesse d'Orange Douairiére, qui ne peut récevoir de reproche.

Mais parce que la France s'interessa fort pour son salut, & qu'elle sit plusieurs efforts pour sauver cet homme DE BARNEVELD. 281

célebre, qu'elle avoit toujours réconnu fort zelé pour le bien des deux Nations: il sera trés à propos d'en informer le Public: ce détail n'ayant jamais été connu que des Ministres d'Etat de ce temps-là, par les dépêches des Ambassadeurs de France:

Aussi-tôt qu'on seut à la Cour les brouillerses qui étoient en Hollande au sujet de la Religion : mon Pere qui y étoit Ambassadeur depuis quatre ans & plus , eût ordre de témoignér aux Etats Generaux , & à ceux de Hollande , le desir extréme qu'avoit Mon Però Sa Majesté de les voir tous bien réu-exhorte les nis. Il harangua donc ces Messieurs Etats Generaux an nom dont ayant rendu compte au Roy, du Roy à une Sa Majesté témoigna en être satisfaite, l'an 1617. & luy ordonna de continuer en toutes occurrences, pour tâcher d'appaiser ces brouilleries.

Aprés cét-Office public il continua avec affiduité par plufieurs autres en Hexherte particulier, jusqu'à la tenue des Etats aussi les Etats de la Province de Hollande, au com de Hollande mencement de Decembre de la mêsse a même sinance 1617. laquelle ayant été commencée par des vehementes disputes entre les Deputez dont elle êtoix composée, il les sut visiter de la part du Roy, pour les porter & exhorter à une bonne rétinion; ce qui parût leur être agréable, par la réponse qu'ils luy

firent sur le champ, & par le rapport qui luy en sut fait par ceux de l'une & de l'autre opinion : s'étant aussi étudié de concevoir ce qu'il avoit à dire, de telle sorte que de part ny d'autre on ne pût justement l'accuser de partialité; ce qu'il avoit ordre d'évine foigneusement, & à quoy il rravailla avec d'autant plus de foin, que l'Ambassadeur d'Angleterre s'étoit échoué contre le Banc qu'il luy falloit éviter? car ayant fait un discours aux Etats Generaux, il se declara ouvertement pour l'un des Partys, dont il receût ce deplaisir : que sa Harangue ayant été traduite en Flaman , & rendue publique par l'Impression qu'on en fit: ceux qui s'y croyoient interessez y fi-rent aussi tôt une réponse qui derrui-soit toutes ses raisons, dont étant offensé, il en demanda réparation; Mais il le fut encor davantage de ne l'avoir e pû obtenir : car en l'Assemblée des Etats de Hollande il fut jugé par la pluralité des voix, que par cette ré-ponse l'honnéur de son Mastre ny le fien particulier n'y étoient point intereffez.

Quelques uns affeuroient qu'en ce discours il avoit excedé son pouvoir, porté à cela par quelques uns du Pays engagez pour l'un des Partys: peu ou point de personnes pouvant s'imaginer que le Roy de la Grande Brétagne: DE BARNEVELD. 283 le but duquel, comme d'un fage Prince, devoit être de pacifier ces discentions, eût voulu s'y montrer partial. Les brouilleries survenues entre Mrs.

les Etats sur ces disserends, tirans de longue, sans qu'il parut quelque issue pour en sortir, non obstant qu'en cette occasion la Province de Hollande sut afsemblée il y avoit plusieurs mois.

Sa Majesté réconnoissant que si cette Pere a am Province pouvoit être réunie, ce seroit ordre reiun grand acheminement à la réunion teré d'endes autres, commanda à mon Pere borter on de l'y exhorter en son nom: à quoy cer les il satissit le 13. Mars 1618, en leur As Etats de semblée à la Haye: ce qu'ils témoi- à se bien gnerent leur être tres-agreable par le reinir. remerciement qu'ils en sirent, & qu'ils luy délivrerent par écrit.

Depuis cela, non obstant tous ces offices & ces devoirs, les dissentions s'augmantans & s'aigrissans en cette Republique, tous conseils de réunion rejettez, il sembloit qu'en ces maux il y eut une statalité inévitable: car les uns & lesautres, comme il arrive ordinairement en une grande tourmente, ne s'écoutans point parler, & ne donnant aucune audiance a la raison, les affaires s'acheminerent visiblement à une plus grande consusion & renversement des ordres précedens, tant les passions possedoient les esprits.

Dequoy mon Pere ayant donné avis

Le Roy de. Il partit de Parisen Juillet 1618. & apâche Mn de riva à la Haye au commencement d'ABoessisses oust, où il resolut d'attendre le retour
traordinaire de Mr. le Prince d'Orange Maurice
mant en Hol-qui étoit à Utrect; d'où étant revenu:
lands, pour
porter les Etats à se bien de mon Pere, harangua les Etats Genetats à se bien de mon Pere, harangua les Etats Generéunir.

raux: les exhortant à la concorde, &
leur offrant à cét effet l'entremise savorable du Roy, qu'elle leur offroit par ses

Ambaffadeurs.

Mais Mr. le Prince Maurice qui avoit pris l'affirmative pour l'un des partis, ayant fait ce qu'il avoit voulu à Utrect, d'où il avoit chasse la nouvelle Garnison, que l'autre party y avoit établi: il en prit un si grand avantage, que luy ny ceux de son opinion ne voulurent entendre à aucune voye

DE BARNEVELD. 285 d'accommodement, resolu seulement d'abbatre ceux qui luy avoient résisté: au lieu dequoy, dans le peu d'affer-missement de cette Republique, & au temps que la Tréve avec l'Espagnol êtoit prête d'expirer, on avoit estimé qu'il cût ôté plus falutaire aux uns & aux autres, puisqu'on avoit licentie les nouvelles Garnisons qui donnoient ombrage de publier une Amnestie generale de toutes choses passées : convenir d'une Assemblée Ecclesiastique pour l'assoupissement de leurs differends sur la Religion: remettre les choses en l'état précedent, & faire une nouvelle union entre les Provinces, pour les étreindre d'autant plus fortement contre leur ennemi commun, éclaircissant ce qui pouvoit écre douteux & obscur dans la precedente, faite autres fois à Utrect, afin de remédier à pareils inconveniens à l'avenir. Mais comme il arrive le plus fouvent en semblables rencontres: les meilleurs conseils ne prévalurent pas, & l'on en suivit d'autres entierement contraires, ayant été resolu d'en venir aux dernieres extrémitez.

Il arriva donc que le 22. Aoust 1618. Mr. de Barfurent arrétez Mr. de Barneveld Avocat neveld arrête
general & Garde des Sceaux de Hol-prisonnier
lande, Mr. de Hoguerbets Pension-avec Mr.
Hoguerbests
Pensionnaire de Leyden, & Mr. Grotius Gr
Pensionnaire de Roterdam: ensuite
de quoy sut aussi arrêté le Sieur de
Lee-

1 E A N

Mr. Gretius.

186 -Leedemberg Secretaire des E tats d'Utrect, qui quelques jours apres avoir êté conduit à la Haye pour être con-fronté aux autres, fut trouvé mon dans son lit, blessé de plusieurs coups, comme s'étant tué foy-même. cela fe fit par l'ordre de huit personnes nommées par les Etats Generaux.

Le Prince Manrice change les Magiftrats des Villes, four le nom des Etals Gene-TARK.

Apres cela on changea sans aucuse forme ny figure de procez les Magistrats des Villes de Delft, de Schiedim , de la Brille , de Sconhove, de Corcum, de Medemblic, de Munikedam, de Horn, & dantres : en la plus-part desquelles Mr. le Prince Maufice mit des Garnisons pour la seureté de ces nouveaux établissemens. emprisonnemens & ces changemens furent faits par Mr. le Prince Maurice armé sous le nom de quelquesuns des Etars generaux, contre les Privileges & les Loix des Provinces particulieres, & contre l'usage ordinaire, lesdits Etats Generaux n'ayant point de Jurisdiction fur les Sujets des Provinces.

Remantrances des Am bassadeurs de France für totu ees chan Lemens,

lesquels changemens Mrs. les phulieurs Ambassadeurs remontrerent fois, tant en public qu'en particulier, qu'il étoit mal-ané, & presque imposfible qu'une fi grande emotion d'humeurs en ce nouveau corps, ne fut pour y engendrer de dangereuses mafadics dans peu de temps pour diver-

(eg

DE BARNEVELD. 287

s raisons, dont les plus apparentes
rosent, que ces peuples ne-sont pas
l'un naturel à être forcez; Que ce
qu'on firéroit d'eux par un consentement volontaire, séroit plus seur, plus
solide, & plus durable que ce qu'on
leur auroit exterqué par violence.

Qu'encor que le plus grand nombre applaudit du commencement ces chahgemens: que néantmoins, ceux au préjudice desquels ils se faisoient, qui avoient êté au gonvernement de l'Etat depuis trente ans & plus, en garderoient toujours le souvenir dans seuis cœurs, auquel prendroient part infallliblement tous ceux de leur dépendance, soit par proximité de Sang, d'Alfiance, ou d'amitié; Qu'a la premiere, occasion ils tâcheroient de rentrer en la possession d'honneur qu'on leur avoit ôté sais connoissance de
cause; Mais tout cela sut representé sans aucun fruit: la resolution d'apir contre les Loix, & d'user de la voye de fait l'ayant emporté.

Les discours on toutes cès raisons étoient amplement representées, surent données par écrit à Mr. les Etats, par les Ambassadeurs de Frante, & ont passé dans l'esprit des Sages pour Fastion de une Prophètie veritable de ce qui ar Barneveld riva après la mort du dernier Prince ressista mort d'Orange Guillaume l'an 1650, en après la mort consequence de l'affaire d'Amsterdam;

Car

d'Orange Guillaume, & dépositle la Maison d'Orange de tous fes avantages. .

Mr.le Prince Car la Faction de Barneveld ayant re vigueur par cette mort inopinée, pouilla la Maison d'Orange ses avantages, Et sans cette demi guerre que le Roy a declarée aux Etat la Maison d'Orange ne se seroit jamais tablie de la maniere qu'elle est.

Tant d'Offices faits en public & particulier par mon Pere seul, & an Mr. de Boissife, pour porter Mrs. Etats à la réunion, & à ne poi changer les anciens ordres de les Etat, leur en rémontrant le péril & les consequences : font voir combin Mr. le Duc de Rohan Henry étoil mal instruit de ce qui se passoit los en Hollande, & qu'il ne parloit que par la bouche des Partisans de Mr. le Prince d'Orange, ajoûtant foy entiere aux pasquils de la façon de Mr. Acrsens, qui accusoient Mr. de Barneveld & ses dépendants, d'intelligence avec les Espagnols, & de vouloir r'introduire le Papisme dans l'état dont on les taxoit ouvertement par des Placards imprimez attachez aux coins des rues aux lieux publics, & par quantité de Libelles séditieux pleins de semblables impostures, bien qu'il n'en ait jamais été fait aucune mention dans leur procez; Car ce Duc, dans son beau Traitté de l'interét des Princes, au sujet de l'affaire des Arminiens, écrit des chimeres inventées par ledit Aerfens,

DE BARNEVELD. 289 Ens, pour rendre odieux les adversaires du Prince, & les donne pour des secrets de politique. Il dit que la Reyne Mere Marie de Medicos ayant obtenu la Réul gence pour affermir son Authorité contre ts les Princes du Sang & les Grands du Reyanme, procura la division parmy eux, & se jetta entre les bras d'Espagne. Que les Espagnols ne perdirent pas une si belle occasion, fur tout au Pays-bas dans l'affaire des Arminiens, laquelle Barneveld se voyant soutenu de la France par les pratiques d'Espagne entreprit de maintenir contre le Princ d'Orange. Que l'Espagnol déploya toutes ses ruses pour faire agir Marie en ce Pays-là, suivant ses interêts, persuadée que la desunion luy étoit avantageuse, afin que ce Pays là ne put secourir les Princes mecontens d'Elle: de sorte que les Ambassadeurs de France se trouverent solliciteurs des affaires d'Espagne en Hollande, favorisans la cause de Barneveld, & fomentant la division de l'Etat; qui eût êté perdu sans le courage de Maurice, assisté des gens de guerre.

Tout ce raisonnement est un pur Arsenisme, c'est à dire une invention de François Aersens, qui a publié cette fausseté par plusieurs Libelles imprimez.

Le Lecteur, clair-voyant & des-intereffé verra tout le contraire dans pluficurs Harangues que mon Pere fit l'an 1617. 1618. 1619. que le public verta un jour, pour porter Mrs. les Etses

Generaux, & ceux de Hollande, la concorde, leur Etat étant menasse de ruine par la division; Aussi Mr. Grotius, dans l'Epitre Dedicatoire de son Apologie à Mrs. les Etats de Hollande, dit, Rex Gallie intellectis amicorum disfidiis Bossisum ad ipsos allegat, qui consequenter bis que per Maurerium eiusdem Regis ordinarium legatum acta bactenus fuerant, Auctor effet omnium que ed concordiam spectarent : c'est à dire : le Roy de France ayant appris les differends qui etoient entre les Amis, dépêche vers eux Boissise: qui en consequence de ce qui avoit été souvent representé par du Maurier Ambassadeur ordinaire du même Roy, leur conseilloit d'embrasser tout ce qui les pouvoit porter à la concorde & à la reunion; Mais pour faire voir que tout ce raisonnement de Mr. le Duc de Rohan est contraire à la verité des o choses, & qu'il a êté trompé; que mon Pere voyant qu'on vouloit perdre injustement Mr. de Barneveld & ceux de son Party, par un esprit de justice & de compassion contraire à les interets, qui eussent voulu qu'il n'eût point choqué Mr. le Prince Maurice qui lui temoignoit beaucoup d'amitié qui étoit necessaire à tant de Fils qu'il avoit, fut la principale cause de l'envoy de Mr. de Boississen Hollande: ayant remontré qu'il etoit juste

&c

DE BARNEVELD. & necessaire de maintenir l'innocence de ce pauvre persecuté, comme on le peut justifier par ses Dépêches à la Cour; Aussi, outre que la France trouvoit qu'il étoit juste de maintenir la Cause de Mr. de Barneveld, Elle étoit interessée à tenir cette Republique unie, afin qu'elle pût tirer affistance de cét Etat contre les Princes soûlevez contr'Elle: laquelle Mrs. les Etats ont été toûjours prompts de donner dans tous les mouvemens qui agiterent le Royaume aux premieres anneés du Regne du teu Roy, comme je le puis justifier par l'Extrait d'un discours que mon Pere a laissé à ses enfans, qui fera voir que ce qu'écrit Mr. de Rohan sur les faits des Arminiens, est une pure erreur, ou plûtôt une tâche qui défigure son bel ouvrage de l'interêt des Princes.

EXTRAIT DU

Traitté de Monfieur du Maurier Benjamin Aubéry, à fes Enfans.

Omme j'étois agres cet exercice, & à foigner à ce qui étoit de ma charge, & les mouvemens qui avoient ête excitez en France au mois de Fevrier 1614. tendans au retardement du Mariage du Roy, & d'autres pretex-N 2 tes,

tes, recommencerent au mois de Juillet de l'année suivante 1615. nonobstant quoy Sa Majesté ne laissa de s'acheminer de Paris pour aller en Guyenne, aux fins d'accomplir fondit Mariage, prenant sa route par Poitiers, où Elle me fit l'honneur de me faire expedier par Mr. de Puysieux Secretaire de ses Commandemens, mes Provisions de Conseiller en son Conseil d'Etat . lesquelles me furent envoyées par le sieur de la Beausse Gentil-homme de Poitou. Les maux de l'Etat augmentans en ce deuxieme mouvement, je n'obmis aucune chose qui fut en mon pouvoir, ny du deu de ma Charge, pour en faciliter les remedes, sollicitant Mrs. les Etats d'y contribuer ce qui seroit d'eux : aux principaux desquels je reprerentay le notable interêt qu'ils avoient au retablissement du repos de la Fran-ce, & à l'affermissement de l'Autho-o rité de Sa Majesté, tant pour l'acquit de leur foy & promesse obligée au Roy par les Traittez faits par eux avec luy: ce qui regardoit leur propre honneur, que pour le particulier avantage de leurs affaires : étant indubitable que fi la France avoit ce malheur de demeurer engagée dans un trouble de longue haleine; tant s'en faut qu'Elle put continuer l'entretenement Troupes Françoises en leur Pays, comme Elle a fait depuis son evenement

DE BARNEVELD. 293 à la Couronne : qu'au contraire Elle auroit besoin de l'assistance & du secours de ses Amis & Alliez; & partant, que ce seroit faire bien à euxmêmes de cooperer aux bonnes intentions de Sa Majesté, & favoriser la justice de sa cause, afin de remettre ion Etat en son précedent requ'en faisant à sadite Majesté une vigoureuse declaration de leur constance a son service, & de l'envoy du secours qu'ils sont tenus luy fournir en vertu desdits Traittez: ce qui serviroit à l'appuy de son Authorité contre tout ce qui voudroit l'ébranler, & à détromper ceux qui à faute de ce, pourroient douter de la perseverance desdits Srs. Etats envers sa personne & sa Couronne: & qui déçûs de quelque fausse opinion, seroient pour s'embarrasser plus avant en ces mal-heurs publics; A quoy j'ajoûtois que c'étoit même le plus grand bien qui pût être fait à un Prince qu'on y avoit allaché sous de faux présupposez & alleché sous de faux présupposez & fondemens sur lesquels il cesseroit de se sier quand il verroit clair en la résolution de cét Etat, afin qu'au plûtôt il en prit une conforme au bien du Roy, du Royaume, & du sien propre; Et je n'oubliay par mê-me moyen à leur representer que le gré que le Roy leur en auroit seroit grand: N 3

s'arme rent pour empêcher le maria

Quand plus Sur quoy Mrs. les Etats Generaux funs Grands affemblez, & Mr. le Prince Maurice prirent une solemnelle & uniforme résolution de faire cette declaration, de dépêcher à leur Ambassadeur à Pageneraux en ris, avec ordre exprez d'en partir in-voyerent asse continent, & de s'acheminer vers le rer le Rey de Roy, pour luy faire publiquement & leur confiance authentiquement cette protestation de leur fervice, leur part; A quoy ledit Ambassadeur de mon Pere. su fut satisfaire en la Ville de Tours, au grand contentement de Sa Majesté & de ses bons serviteurs, qui jugerent qu'Elle étoit arrivée tres à propos pour faciliter le Traitté de la Paix commencé à Loudun. Cét Office tut si agréable à Leurs Majeltez, qu'en réconnoissance d'iceluy Elles accorderent ausdits Srs. l'entretenement des Troupes Françoiies durant l'année 1616. & me donnerent charge, non seulement de les en asseurer, mais de leur faire bien esperer pour les années suivantes.

Depuis la conclusion du Traitté de Loudun, les choses demeurerent assez paisibles, c'est à dire depuis le 13. de M2y 1616. jusqu'au mois d'Aoust sui-

DE BARNEVELD.

vant: neantmoins on étoit en crainte de rentrer dans les mal-heurs precedents: ee qui sembloit inévitable à tous ceux qui pensoient voir plus clair dans les affaires & dans la constitution de l'Etat : peu ou point de personnes se contentans de leur condition presente, & pretendans l'ameliorer dans les mal-heurs du temps: quand tout d'un coup on sçeut que Leurs Majestez avoient male le Prince de Condé le 1. Semtembre arrête en Esta sur les onze heures du matin 1616. au Château du Louvre : dequoy Elles me donnerent avis par leurs Lettres ecrites du jour même, dont su porteur le Capitaine Mancius, dépêché exprez,

Des que J'eus reçeu les Lettres portans la nouvelle de cette detention, j'en fus donner avis aux principaux de l'Etat, suivant le commandement qui m'en étoit fait : mais je m'abstins de le faire entendre à Mrs. les Etats Generaux en leur Assemblée, jusqu'à ce que par une dépêche subsequente j'eusse été plus particulierement informé des motifs de cette action, même de ce que Leurs Majestez auroient publié pour la justifier : non pas qu'il m'appartint de douter qu'elles n'y eursent été portees par quelque puissante & extraordinaire necessité : mais desirant être pourveu de ce qui étoit ne-N 4

oitized by Google

Ce qui soit dit pour avertissement à mes Enfans : afin que s'ils sont appellez un jour à quelque Charge importante, ils pratiquent cette regle, de ne rien faire trop à la hâte : car comme en telles rencontres il ne faut rien, laisser déperir es affaires de son Maitre par retardement ou par parefle; aussi ne faut il rien gâter par legereté ny par précipitation.

J'attendis donc la declaration de

dence de mon Sa Majesté, qui fut verifiée en son pronvée du 1 Roy & de su Ministres.

Parlement le 7. dudit mois de Seeccasion, ap-prembre, & qui me fut ausli-tôt envoyée : laquelle ayant pour fondement d'en parler en public, je demanday Audiance à Mrs. les Etats, aufquels je fis entendre les raisons qui avoient forcé leurs Majestez de s'asseurer de la personne de Mr, le Prince : en quoy je mis tel temperament, qu'en ne taifant rien dont le silence pût nuire, aux affaires de Leurs Majestez; je ne m'etendisse aussi en aucuns propos qui pussent être blamez de manque de respect à l'endroit des grands interessez dont i'avois à parler. ...

Ce qui soit dit encor pour advertissement à mes enfans, afin qu'ils retiennent ce précepte de moy, d'être DE BARNEVELD. 297
suffi hardis à dire les choses necessaires pour le service de leur Maître, que retenus aux superflues, & qui ne peuvent servir qu'à aigrir mal à propos les Grands, desquels il saut toûjours parler avec sobrieté; Procedure que Leurs Majestez même, & Mrs. leurs principaux Ministres me térnoignerent approuver par les Lettres qu'il leur plût m'êcrire, lesquelles me confirmerent au jugement que j'avois fait de marcher bride en main en une affaire de telle importance.

Ensuite de cela, Leurs Majestez me dépêcherent un Courier nommé le Sr. la Garde, avec dépêche portant scom- Le Roy demandement de faire tenir prêtes à mar-mande aux cher les Compagnies de Cavalerie entre- Etats les tenuës par Elle en ce Pays: ce qu'ayant Compagnies fait entendre à Mrs. les Etats le 28. May deCavallerie fait entendre à Mrs. les Etats le 28. May deCavallerie qu'il entrete- voyay l'asseurance à Leurs Majestez par lande ce qui le même Courrier: Mais un peu aprés suy est ac- Elles m'en dépêcherent un autre nom- cordé. mé le Sieur Laucour, pour contre-mander les dites Campagnies, & m'assurer que tout étoit en voye de bon accommodement.

Peu de temps aprés, je reçàs par Le Rey un Courrier exprés, qui fut l'un des envoyenn fils fils de Mr. de Refuge, commandement du Roy de faire plainte à Mrs. les Refuge pour Etats d'un de leurs Capitaines de Maridem ne qui s'étoit porté à quelque insolence

N 5

198 JEAN
der fix 24vi au préjudice de son service dans la ru de guerre, Riviere de Charante, & de les requerir qu'il dient. d'envoyer fix de leurs meilleurs Vaisseaux de Guerre, és Rivieres de Bordeaux, pour favoriser le dessein fait par Sa Majeité de ramener le Sr. de Lussan Gouverneur de Blaye à son devoir, se départir des exactions qu'il vouloit faire des marchandises montant & descendant par lesdites Rivieres, contre l'autorité de Sa Majesté; ce que Mrs. les Etars m'accorderent au contentement entier de Leurs Majestez : ausquelles j'envoyay austi-tôt cette resolution par Beaufort mon Secretaire.

> Peu de jours aprés je reçus une dépêche du Roy & de la Reyne Mere, du 3. Novembre 1617. qui m'honoroient du témoignage de leur agréement sur ce que j'avois fait & obtenu de Mrs. les Etats, couchant les Navires de Guerre demandez, & m'ordonnoient qu'encor que la necessité de s'en servir à l'effet y mentionné cessat par l'obeissance que le Sr. de Lussan montroit vouloir rendre à leurs Majestez : neantmoins elles desiroient que leursdits Vaisseaux parûssent esdites Rivieres de Bordeaux, afin de montrer à ceux qui auroient mauvaise volonté, qu'Elles ont en leurs mains des verges prêtes pour les châtier.

> Pour satisfaire à ce Commandement, je fus le 16. Novembre en l'Af-

DE BARNEVELD, semblée de Mrs. les Etats, où je leur representay ce que j'avois ordre de leur dire sur ce sujet : à laquelle pro-position, dés le lendemain ils sirent réponse par écrit, contenant l'octroy de ma demande : ensuite duquel furent incontinent expediez par Mr. le Prince Maurice leur Admiral general, les pouvoirs & commandemens ausdits Navires, de s'aller rendre en ladite Riviere de Bordeaux : & d'y prendre l'ordre de ce qu'ils auroient à faire pour le service du Roy, de Mr. de Vic Conseiller en son Conseil d'Etat, ainsi que j'avois charge de le dire plus particulierement audit Sr. Prince; dequoy je don-nay avis à Leurs Majestez par homme exprés.

Lequel envoy de Navires fut retar Ces Vaissaux de par l'obstination du Vent contrai sons arrêtez 4 re qui souffla trois mois entiers à l'op-mois pale posite de la route qu'ils devoient tes vens contrai-nir : ce qui ne prejudicia pas seule-ment au desir de Leurs Majestez, mais aussi à l'envoy de la levée que la Republique de Venise avoit fait faire en ces Provinces-unies, pour s'en servir en la guerre contre l'Archiduc Ferdinand : laquelle leyée, au nombre de quatre; mille hommes, demeura embarquée durant lesdits trois mois prés de Texel & de Rotterdam . sans jamais pouvoir sortir desdits Havres; 'Au moyen dequoy, & de la réduction de N 6

300 JEAN Blaye en l'obciffance de Sa Majesté, cessa la necessité du secours desdits Vaisseaux.

Mais comme aprés la mort du feu Roy, mêmement depuis la majorité de Sa Majesté regnante à present, les mouvemens suscitez dans le Royaume se sont entre-suivis de fort prés : la fin de l'un ayant êté le commencement de l'autre, il arriva que le mécontentement de l'Arrest de Mr. le Prince, lequel sembloit assoupi par le Traitré de Soissons: duquel, les Grands qui s'étoient retirez de la Cour paroissoient demeurer satisfaits, recommença de paroître dés le mois de Janvier ensuivant de l'an 1617. s'étans joints en Requétes & en Armes pour demander la liberté de Mr. le Prince, prenant particulierement à partie le Maréchal d'Ancre, comme Autheur de tout ce qui se faisoit à leur desavantage.

Sur quoy seroient intervenues plufieurs Declarations contr'eux suivies d'armement de Sa Majesté: duquel voulant éclaircir Mrs. les Etats, & de ses intentions contre les prétextes de ceux qui s'étoient armez contr'Elle. Il sem-

Mr. de la bla bon à ceux qui avoient lors la di-Noue envoye rection de leurs affaires, de dépêcher en Hollande extraordinairement Mr. Hollande, pour de la Noue: & il y arriva au comd. mander mencement du mois de Fevrier 1617.

or cu-

DE BARNEVELD. 30

Sc enmes Audiance luy & moy de Mrs. les scents, que Etats aussi-tôt.

Peu aprés il nous vint commande-Pere obtien-

ment de la Cour, de demander à ces Messieurs le secours dont ils sont obligez à Leurs Majestez : ce que nous fismes le dernier jour de Mars 1617. Mr. de la Nouë en ayant fait l'ouverture par les termes de Traittez, & moy l'ayant suivi par un assez long discours où je m'étendois sur quelques raisons d'autant plus necessaires d'étre representées, que l'on avoit épendu plusieurs mauvais bruits, & donné de finistres interpretations à plusieurs en cet Etat, aux fins d'empêcher leur affistance, que le Roy nous ordonnoit de solliciter; Surquoy Mrs. les Etats Generaux ayant communiqué nos propositions à leurs Provinces, pour les hâter d'y prendre une bonné refolutiun, je pris occasion de rêcharger en l'Assemblée des Etats de la Province de Hollande le 15. jour d'Avril , & depuis encor en celle des Etats Generaux le 24. ensuivant; Ce qui opera, que deux jours après ils formerent leur esolution de secourir Sa Majesté, comme il appert par leur reponse, que j'envoyay promptement au Roy.

Mais comme les hommes étoient La mort du bien empêchez de chercher à tâtons Marichal la guerison de nos maladies, Dieu inf-d'Ancre pira au Roy d'y pourvoir efficacieu- fait effer

JEAN.

le besein de ce sacurs. sement par un seul coup authorisé de Sa Majesté; car ayant destiné le 24. Avril 1617. pour coupper jusques dans le fonds de la racine les prétextes des troubles de son Royaume, il commença de prendre possession de sa fonction & dignité, par un trait signalé de sa justice & resolution, ayant commandé à Mr. de Vitry Capitaine de ses Gardes du corps, d'arrêter ledit Marechal d'Ancre: ce qu'il fit si bien & à point-nommé, qu'écrasant le Scorpion sur la playe de son Erat, châcun deslors reprit esperance de luy voir reprendre sa premiere vigueur & splendeur; Ce que par une sienne ample Dépêche du jour même m'ayant fait ssavoir, pour en communiquer la nouvelle à Mrs les Etats & à Mr. le Prince Maurice.

l'accomplis promptement cet office & devoir même d'autant plus alaigrement, que je sçavois la joye qu'ils recevroient de voir le Roy n'avoir obligation de sa délivrance qu'à Dieu & à soy-même, & rapprocher de sa personne les anciens & sidelles Ministres du seu Roy son Pere; comme aussi de s'être declarez de luy donner secours avant l'avis de cette délivrance, réputant à bon-heur que Sa Majesté ayt sujet de croire qu'ils étoient resolus de la sortisser de tout leur popvoir lors qu'elle on avoit le plus de

DE BARNEVELD. 303 besoin. La susdite Action de Sa Majesté ayant été cause de rétablir com-me en un instant son Etat en tran-quillité, & par consequent fait cesser la necessité qu'Elle avoit du secours de ces Messieurs, Elle me commanda par ses Lettres du 24. de May, de leur en faire son remerciement: à quoy je satisfis en leur Assemblée le premier jour de Juin ensuivant; Ensuite dequoy voyant, sans retardement du service de Sa Majesté, pouvoir reprendre les erremens de l'instance de mon congé, pour faire un voyage en France, je m'en adressay à Mr. de Villeroy, qui me le fit obtenir pour trois mois, par une Lettre qu'il plût à sa Majesté m'écrire, en datte dudit mois de Juin, en vertu de laquelle je fus en l'Assemblée de Mrs. les Etats le 14. de Juin, afin de prendre congé d'eux, & par même moyen leur faire entendre la resolution de Sa Majesté, d'entreprendre sérieusement la protection de Mr. de Saveye contre les Armes d'Espagne, employées par le Governeur de Milan contre ledit Duc; Nouvelle qui fut tres-agréable à ces Messieurs: ausquels d'abondant je fis comprendre que Sadite Majesté auroit bien agreable qu'ils contribuassent de leur côté au secours dudit Duc, selon l'état & commodité de leurs affaires : afin que les Espagnols voyans plusieurs Etats interessez à la conservation dudit Duc,

JEAN
Duc, il sût tant plus facile de les faire
approcher de la raison, & consentir des
conditions équitables & seures pour
luv.

Mon Pere follicite les Etars Geneyaux de secon vir Mr. de Savoye: et qu'ils sont.

Ce qui opéra, que lesdits Srs. Etats hâterent leur resolution sur ce sujet, qui fut ensin d'accorder audit Duc un secours de cinquante mille livres par mois: ce qui pouvoit, sur le pied de leur solde ordinaire, se sir à l'entretenement de quatre mille hommes de pied.

Tout ce que dessus fait voir que si le mensonge a des aîles vigoureuses, il est neantmoins entin attrapé par la verité qui est la fille du temps; Car, quel aveugle ne verra que les affaires des Pays bas ont êté malicieusement déguisées à Mr. le Duc de Rohan, qui étant abusé, écrit que la France avoit interêt de diviser cette Republique, afin qu'elle ne secourût pas les e Princes armez contr'Elle: & que les Ambassadeurs de France furent les flambeaux de la discorde, & les agens d'Espagne en Hollande : pures chiméres qui s'évanouissent par le récit veritable de ce qui se passa qux Paysbas unis depuis l'an 1614 jusqu'en 1619. par où l'on void que Mrs. les Etats ont été tres-prompts à accorder les secours au Roy qu'il leur demandoit par ses Ministres, qu'ils étoient obligez de luy donner en vertu des Trait-

DE BARNEVELD.

Traittes: & qu'ils ne secourroient
pas seulement son Etat en toutes occasions,, mais aussi ses Alliez à sa
prière: Et que les Ambassadurs de
France, sant ordinaires qu'extraordinaires, ont toujours porte cette Republique à fuir la division, comme la
seule peste, capable de la ruïner &
de la livrer en proye à ses Ennemis.

L'an 1618. Mr. de Boissise eut com-, Mr. de Bois. mandement du Roy de faire plainte fise se plaint en son nom aux Etats generaux, d'un inutilement Libelle diffamatoire écrit, signé & d'un libelle publié par François Aersens, au grand diffamatoire scandale & des honneur de Mrs. du Mr. Aersens. Conseil de Sa Majesté: dont lors il ne pût tirer aucune raison; Ceque voyant Mr. de Boissile . & que d'ailleurs il avoit accompli la Charge que le Roy luy avoit donnée, il se résolut de s'en retourner en France, & partit de la Haye, prenant son chemin par Ahvers; où étant, il recut un ordre exprez de Sa Majesté de retourner en Hollande, pour assister déreches Mrs. les Etats de ses bons avis; A quoy obeissant, & rebroussant chemin, il retourna à la Haye ; où il vid Mrs. les Etats en leur Assemblée, pour leur faire entendre la cause de son retour, procédant de la singuliere affection de Sa Majesté, au bien & au repos de leur Republique : offre qui meritoit bien du respect, mais qui fut aussi

306 JEAN
peu agréablement reçue que la premiere, tant on étoit éloigné du train du précedent Gouvernement, comme il parût par leur réponfe : térmoignant leur mai d'autant plus dangereur, qu'ils montroient n'en avoir aucun fentiment.

Depuis ce temps là jusqu'à Pâques 1619. Mr. de Boissile & mon Pers continuerent de faire aux occasions, tant en public vers les Etats Gene-raux, qu'en particulier vers Mr. le Prince Maurice, tous les offices posfibles au nom du Roy, pour les porter pour leur propre bien , à traitter avec douceur & moderation l'affaire de leurs prisonniers, leur en remonreitereis aux trans les raisons & les consequences: se fondans sur ce que ces prisonniers étant principalement en peine pour avoir exécuté les Commandémens & Ordonnances de la Province de Hollande, venans à étre deshonnorez, ou à souffrir quelque chose pour ce sujet, il étoit fort à craindre que les Magistrats qui avoient été destituez pour cela même, & les peuples qui leur adhérent, ne se trouvassent au bout de leur patience voyans exercer une si extraordinaire rigueur contre ceux qui depuis longues années avoient été leurs principaux Officiers, avec bon fuccez des affaires publiques dont ils avoient eu le maniement : étant à crain-

Remontrances des Am-Étati.

dre

DE BARNEVELD. 307dre que ce mécontentement ne sût préjudiciable à leur Etat.

Mais toutes ces raisons n'ayans pû Mr. de émouvoir ceux qui avoient jetté le Boissificamfondement de leurs desseins sur d'au dre de reseautres maximes, & qui persistoient à ne ner su Brances
déserer aucunement aux conseils salutaires de Sa Majesté, Elle se resolut
de rappeller Mr. de Boissis; récons
noissant que ses avis ne pouvoient pas
étre si long-temps méprisez & réjettez,
que sa dignité n'y sût interessée.

Il faut dire icy, que Mr. de Boississe en partant, ne voulut pas accepter le monfe de Mopresent que les Etats Generaux luy vou de Boississe à
lurent faire, lequel il avoit resusé dés immerla première fois qu'il partit pour s'en

retourner en France, en Septembre 1611. de quoy à cette derniere fois, luy ayant êté fait tres-grande instance par leurs Députez, il s'en excusa, leur odifant que la même cause qui l'en avoit empéché la premiere fois, duroit encor: à scavoir, pour n'avoir pas êté satissait par eux, comme il étoit juste, sur la plainte de Sa Majesté contre Aersens, pour le Libelle diffamatoire pu--blié contre son Gouveruement, & de Mrs. de son Conseil: & pour ce sujet, qu'il n'étoit pas resolu de couvrir & de distimuler une si grande offense, en prenant une gratification d'eux ; Exemple d'une vertu desinteressée qui merite d'étre imité.

ordre du Roy de consinuer nom de Sa

tisc eut la dépéche du Roy, qui luy ordonnoit de le venir retrouver : Mon ser effects au Perc en recôt une de Sa Majesté, portent commandement exprez de continuer de sa part les mêmes offices qu'il avoit commencez, pour porter Mrs. les Etats à la moderation envers les prisonniers: remettant à sa prudence de prévenir le Jugement du Procez: ou aprés, de faire une remontrance aux Etats sur ce sojet.

Mm Pare vid Há.

C'est pourquoy, étant averti à la Mrs. hi Etats fin d'Avril 1619. que les Juges étoiente generame en prêts à prononcer pour obéir au Roy, les Affemblée de Mrs. les Etats Generaux le premier jour de May suivant. & leur réstera les derniers sentimens de Sa Majesté: nonebstant lesquels offices les Juges ayant condam-né à mort Mr. de Barneveld: mon Pere, devant l'exécution, voulut encor parler aux Etats; Mais ne luy ayant pas voulu donner Audiance, à cause, disoient ils, de l'houre induë: pour Il ferit à Mr. ne point manquer du toût au com-

vant l'execu

les Etats, de-mandement du Roy, il jugea à protion de Mr. de pos de leur écrire une Lettre, par laquelle il les exhortoit entrautres cho-Barneveld. ses à ne pas abréger les jours du plus ancien Officier de leur Etat, qui s'écouleroient bien-tôt sans l'aide d'aucune violence; C'etoient ces propres termes. Cette Lettre n'opéra non plus

DE BARNEVELD.

1110 les precedents Offices : n'ayant eu Mon Pare egard ny aux raisons qui leur en avoient rend compte et e representées, par Sa Majeste, ten-de estre assina dantes à les detourner de ce Precipice, a Rey par ny aux justes prieres qu'elle leur en pres. Fai soit, ny à tant de bien faits reçus pres. d'Elle, de laquelle action il luy rendit compte des le même jour par un Cour-

rier exprez.

Mr. de Barneveld fut condamné Mr. Barne-pour avoir maintenu les droits de son veld condam-Pays, & soutenu que c'étoit aux Etats né pour avoir particuliers de châque Province à con-maintenn les moitre des affaires de la Religion, & Leix del Pays. mon aux Etats Generaux, qui convocquerent un Synode general, qu'ils appellerent National, comme si toutes les Provinces n'ûssent ête qu'un seul Corps & qu'une seule Nation. Car un des principaux chefs de sa condamnation, fut pour avoir soutenu cette exorbitante maxime (ce sont les termes de l'Arrest) qu'il appartenoit à chaque Province de pouvoir disposer en son Ressort du fait de la Religion, sans que les autres en pussent connoitre: c'est à dire qu'il fut condamné pour avoir maintenu les Privileges de Hollande; Car auparavant ce changement dans la Republique, qui se fit par brigue, & par le pouvoir de Mr. le Prince Maurice armé : cette maxime qu'on nomme exorbitante dans l'Arrest donné contre Mr. de Barneveld, etoit

TEAN 110 étoit si generalement reçue, que comme je l'ay déja dit cy dessus, par-lant du Prince Guillaume d'Orange, il repondit aux Etats Generaux aftemblez à Bruxelles, lors qu'ils luy demanderent l'exercice de la Religion Catholique dans ses Gouvernemens, qu'il ne pouvoit rien en cela sans l'avis des Etats de Hollande & de Zêlande, à qui il appartenoit d'en connoître; & cela est si veritable: que quand les Etats Generaux des Provinces unies ordonnerent la tenniie d'un Synode National, de peur d'irriter les esprits, ils protesterent dans leur declaration, que par la convocation de ce Synode, ils ne prétendoient aucunement préjudicier aux Loix ny aux Priviléges des Provinces; Ainsi ils feignoient de les conserver par des paroles & des pro-teflations, pendant qu'ils les renversoient en esset. On objecta aussi à Mr. de Barneveld comme un grand crime, qu'il avoit toujours conseillé la tolerance de l'Arminianisme, afin que cette Heresie, qui tendoit au Papisme, à leur dire, prit de fortes racines dans le Pays, qui enfin se trouveroit ruiné par la division. Et luy, tenoit tres-prudemment (comme il a êté dit cy-dessus en la vie du Prince Maurice) que toutes ces disputes s'évanouiroient frôt qu'on n'en parleroit plus dans les Ecoles ny dans les Temples. Que leur

DE BARNEVELD. 311 leur Eglise pouvoit conserver son union, nonobstant la diversité de ces opinions : comme l'Eglise Catholique me se separe pas pour diverses opinions, entr'autres pour les differends qu'ont les Docteurs Romains touchant la Conception de la Vierge Marie. Mais son seul crime, ou plutôt la veritable cause de sa mort, sut de n'avoir pas consenti au désir ambitieux de Mr. le Prince Maurice, qui tendoit à la Souveraineté des Provinces.

Quand ce venerable Vieillard fut sur l'échaffaut, en robbe de Damas noir, jettant les yeux au Ciel, & les Demines mains jointes, il dit, ô Dieu, qu'est ce paroles de Mr. que de l'homme: & en les baissant sur de Barneveld. l'Assemblée, il dit qu'il mourotton bon Compatriote, & pour avoir maintenu la li-

berté du Pays

Il fut exécuté dans la court du Château de le Haye, pleine de gens de guerre, ontr'autres des Gardes du Prince Maurice: sur quoy les Sçavans de ce Pays là firent ce Vers imité de Lucain, saisant parler la Hollande.

Mauriciana meum cinxerunt signa Ca-

tonem.

Il se fit en nos jours l'an 1631. une Comparaison semblable violence en justice, de Mi. de l'affairre le Maréchal de Marillac ; que Mr, le de Mr. de Cardinal de Richelieu, sacrifia à sa ven Barneveld à geance, qui abien du raport à celleque celle de Mr. fit Mr. le Prince d'Orange Maurice.

JEAN

Monfieur le Prince Maurice pleu blâ mable que Monfieur le Cardinal.

Mais Mr. le Prince Maurice étoit incomparablement plus blamable que Mr. le Cardinal de Richelieu, qui avoit fujet de hair ce Marêchal, lequel avoit offert son bras pour l'assaffiner; Car le Prince avoit de tres-gran des obli-gations à Mr. Barneveld, qui apres la mort de son Frere, fut le principal autheur de le tirer du College, pour luy donner le commandement sur la Mer & fur la Terre. Il ne pouvoit pas même avoir une ombre de plainte contre Mr. de Barneveld fi non qu'il alleguât à fa honte, qu'il n'avoit pas voulu consentir à son dessein de Souveraineté, aussi contraire à ses vrais interets, que pernicieux à la Republique: & qu'il erut que l'autorité de ce Grand Homme étoit un obstacle invincible au cours impetueux de son ambition de regner.

Enfans de Mr. de Barneveld laissa deux fils & Mr. de Bar-une fille qui sut mariée à Mr. de Vannoveld: mus dermile, homme de qualité, de profile mariée à bité & de sçavoir, qui sut Ambassadeur
Mr. de Vanextraordinaire en France, & Curateur
des mile.

de l'Université de Leyden. Gaspar Barleus, bon Poëte Hollandois, a fait divers Poëmes à son honneur, dont j'ay

retenu ce disthique.

Descendit Milio Mily quor ipse pro-

Liver d'in Bittavina commeda na-

L'aî-

DE BARNEVELD.

L'ainé des fils de Mr. de Barneveld B'appelloit Mr. de Groeneveld; C'étoit Groeneveld. un homme fort sage & fort moderé, que ay connu, en ma jeunesse. Par la consideration de son Pere il avoit en l'ordre de S. Michel, il étoit grand Maitre des Eaux

& Forets de Hollande,& a laissé des enfans. are second nommé Stautembourg étoit Gouverneur de Bergopsom. C'étoit un Stautemesprit inquiet & violent qui avoit donné bourg Conbeaucoup de déplaisir à son Pere, par les verneur de débauches de sa jeunesse. Cét homme ne Bergopsem. pouvant souffrir le tort qu'on avoit fait à Mr. de Barneveld, resolut, de s'en vanger par la mort de Mr. le Prince Maurice. bourg conjure Dabord il communica son mauvals del contre le Prinsein à son frere ainé, l'exhortant au res ce Maurice, sentiment des injures que le Prince leur & communiavoit faites, & à delivrer le Pays de sa ty que son dessoin rannie; Mais Mr. de Groeneveld l'ayant à son ainé. fort blame, fit tout son possible pour le qui luy dedétourner de son mauvais dessein, luy di- confeille.

Ces sages rémontrances n'arrêterent pas cét esprit impetueur, qui engagea dans sa Conjuration plusieurs personnes animées de la même passion que luy, à la perte du Prince, & qui se picquoient, a l'exemple de Brutus & de Cassius, de remettre le Pays en sa premiere liberté. Ces Conjurez arrêterent de tuer le Prince auprés d'une Ladrerie qui est entre la Haye & Reilwic, maison du Prince où il avoit fon

à Dieu.

sant enfin qu'il falloit laisser la vengeance

\$14

fon haras, & où il alloit souvent peu accompagné. La troupe de ces Conjurez se devoit trouver sur le chemin, au lieu marqué pour l'exécution de leur deffein ; pour le mieux cacher , & nodonner aucun ombrage, ils devoieut être à la promenade en manteaux, fans aucunes atmes. Porte-faix leur devoit apporter sur la flace un coffre plein de poignards, Mais celus des Conjurez qui s'étoit chargé du coffre, avant offert une piece d'or à un Crocheteur, ce port excessif luy fit soupconner qu'il y avoit dedans quelque chose de confequence: comme Pandolpho Collenucio sapporte, que le Roy Conradin ayant été desfait par Charles d'Anjou, & se sauvant, fut arrêté au passage d'une Riviere, pour avoir offert au Battelier une bague d'un grand prix. Ce doute qu'eut le Crocheteur lauva la vie du Prince : car en ayant averti une personne de sa dépendance, l'ouverture du coffre découvrit tout le mystere: outre qu'en même temps, quesques-uns qu'on avoit voulu engager dans la conjuration, en donnerent avis à Mr. le Prince Aufli-tôt on arrêta quelques Conjurez assemblez dans une Hôtellerie à la Haye:ce qui ayant été hûreusement sceu par Stautembourg, il se sauva en Brabant, où il est mort sans enfans. Sa temme de les Espagness. meura en Hollande : & si je m'en souviens bien, elle étoit fille de Philippes de Mar-

zion se decon- Maurice. vre: Stan tembourg fe? Cauve en: Brabant où il eft short a chez

Digitized by Google

foup-

nix Seigneur de fainte Aldegonde. Aprés sa fuitte on 'arrêta ses principaux amis, soupçonnez d'être de la conjuration.

3

Mr. de Groeneveld voyant son trere en sen frore aiffuitte, & se samis arrêtez: par un saux rai-ne es decapite
sonnement, & par une crainte thal sondée, pour u'avoir
voulut se mettre en seureté. Pour cét es par révelé la
fet, s'étant jetté dans une Barque de Pê-Conjuration,
cheur pour passer en Angleterre: & le vent comme Mr.
l'ayant repoussé sur la Côte, il sut pris & de Thou.
mené prisonnier à la Haye, où il sut condammé d'avoir la tête tranchée pour avoir
sçeu la conjuration & ne l'avoir pas révelée: n'ayant été chargé d'aucum des Con-

Voila ce que j'ay oui dire à mon Pere fur ces affaires là, & à d'autres qui me l'ont contée en ma jeunesse en Hollande, quoy qu'on y ayt publié faussement, en haine du nom de Barneveld, qu'il avoit aussi conjuré la mort du Prince Maurice. Il n'y eut personne qui ne déplorât son mal-heur, étant d'un naturel sort doux, & étant universellement aimé. Je croy qu'il

jurez, qui furent exécutez en grand nombre dans toutes les Villes de Hollande.

êtoit filleul du Prince Maurice.

Ce pauvre Mr. de Groeneveld ent même diftinée que Mr. François de Thou, qui mourut pour n'avoir pas révelé le deffein que Mr. de cinq Mars grand Ecuyer de France luy avoit communiqué. Sur cette matiere, Mrs. Dupuy ses Illustres l'arens firent imprimer un discours: où pourprouver l'iniquité de ce jugement, ils se sont ser vis entrautres de ce passage de Gigas. Jurisconsulte Milannois. Oni consilium adver-

:J#61

316 sus Majestatem Principis initum cognoca runt, nec probare possunt, non tenentur relare; & qui tales condemnant, non funt Indices, sed Carnifices. Ceux qui ont connoiffance d'une conjuration contre le Souverain, & ne la sçauroient prouver, ne sont pas tenus de la réveler: & ceux qui condamnent ces gens-là, ne sont pas des juges, mais des bourreaux.

Devant l'exécution de Mr. de Groeneveld, mon Pere luy envoya demander le Collier de l'Ordre de S. Michel, qu'il renvoya au Roy: ce fut l'an 1622. & il concut autant d'indignation contre Stautembourg pour cet attentat, qu'il eût de compassion pour Mr. de Groeneveld, qui sut

generalement plaint & régretté.

Cette Conjuration est une des plus grandes qui se soit faite il y a longtemps, si on excepte la Conjuration de Jean Louis de Fiesque Comte de Lavagne, la Fougade d'Angleterre, & celle d'Alphonso de la Cueva Marquis de Bedamar, Ambassadeur d'Espagne à Venise, pour perdre cette puissante Ville, & renverser une Republique fondée sur le cours de douze fiécles.

FRANCOIS AERSENS

Seigneur de Sommerdic & de la Plaate, & sa posterité.

Rançois Aersens êtoit le plus dange- Description de reux esprit que les Provinces confe Mr. Francois derées ayent jamais porté: & d'autant plus Aufen. à craindre, qu'il cachoit toute la malice & toute la fourbe des Cours Etrangeres, sous la fausse & trompeuse apparence de la franchise & de la simplicité Hollandoise. Il étoit ardent & persuafif, & trouvoit des raisons pour appuyer les plus mauvaises Causes. Mr. le Prince Maurice se servit de sa plume pour parvenir à ses fins, & pour rendre odieux ceux qu'il vouloit perdre. les Libelles qui couroient de ce temps là étans de sa façon. Tous moyens d'acquerir du bien luy ont toûjours semblé honnêtes, & il s'en est servi toute sa vie. Il a laissé de grands biens, étant mort riche de cent mille livres de rente: ce qu'on n'avoit jamais veu dans ce Pays-là; Aussi des richesses immenses passent pour des crimes dans une Republique reglée, êtans acquises en peu de temps: parce qu'on tient qu'on ne peut denevir puissamment riche en un instant. & être homme de bien.

En sa jeunesse, son Pere, Corneille AerIl sut en sa
sens, qui avoit connû Mr. du Plessis Mor jeunesse avee
nay prez de Guillaume Prince d'Orange, Mr. du Plessis
le pria de prendre son sils à sa suitte, où il
studelques années: mais ce Grand Hom-

O 3

me

me qui avoit une ame droite & fincere, ayant remarqué en plusieurs rencontres ses dissimulations & ses déguisemens ordinaires, pronostiqua dessors qu'un jour ce seroit un grand sourbe.

Puis il fus refident de Hollando à Paris.

Ayant donc acquis la connoissance de la Langue Françoise, & des affaires du Royaume: Levin Càlüard, qui résidoin auprés du Roy Henry IV. pour les Provinces unies, étant venu à mourir: le sieur François Aersens sils de Corneille Aersens Gressier des Etats, luy succeda l'an 1598. & ne sut que résident des Etats à Paris jufqu'en l'an 1609. que la Tréve de douze ans étant conclué: & le Roy d'Espagne ayant traitté avec les Provinces unies, comme avec des peuples libres, il sut réconnu par le Roy Henry IV. pour Ambassadeur.

Il reçoit de grands bienfaits en France.

Pendant son sejour en France, qui sut de quinze ans, il reçeut de grands biens-saite du Roy, & méme des honneurs: car il sut annobis & fait Chevalier & Baron; ce qui sut cause qu'en-suite il sut reçeu en Hollande entre les Nobles de la Province.

Mais comme c'étoit un esprit intriguant & interessé, qui avoit des siaisons & des intelligences avec des Grands de France, dont les Actions étoient non seulement suspectes, mais odieuses au Roy, il avoit donné de si grands mécontentements de sa conduite à Sa Majesté, & depuis à la Reyne Regente: que successivement l'un & l'autre avoient eu un extréme désir de l'autre déchargez d'un esprit si artificieux & si mé-

méconnoiffant: & que Mrs. les Etats pourvûssent quelqu'autre de la conduite de leurs affaires en France: ce que toutes fois Sa Majesté n'avoit voulu leur témoigner, attendant avec patience ce que le temps feroit en cela pour leur contentement.

Mais comme la Reyne Mere & Mrs. les Ministres cherchoient quelque expédient honnête pour se dessaire d'une personne qui leur étoit si desagréable, il en sournit luy-même un infaillible par son extréme avidité d'amasser du bien, qui sit connoître publiquement la génie du personnage, & qui sit naître à mon Pere au commencement de son Employ. l'occasion de faire son apprentissage à servir Leurs Majestez en Hollande, dans un sujet extrémement scabreur, & peut-étre sans exemple.

Le fait est: qu'au méme temps que Mr. Mr. AerdeRefuge fut de retour à Paris de son Am-sen veut atbassade de Hollande, Mr. Aersens eut en-traper un vie de faire un voyage en son Pays: duquel present de la ayant obtenu permission de ses Maîtres, il comé or prend s'avisa d'un moyen pour attraper un grand Reyne Mere présent de Leurs Majestez, leur faisant en-pour l'avoir. tendre, & à Mrs. les Ministres, qu'il étoit resolu de se retirer tout à fait, & de remettre sa Charge à ses Maitres, tant pour sa sant que pour ses affaires particulieres, & de s'arrêter d'oresnavant en Hollande: sur quoy ayant été pris au mot avec grande joye, Leurs Majestez luy accordant sa licence avec les honneurs les ceremonies accoûtumées: Elles luy sirent, comme pour

dernier adieu, un present tres-honorable de vaisselle d'argent de vermeil doré, de la valeur de quatorze à quinze mille livres; au moyen de quoy, luy qui avoit ten du son rêts à ce gibier, pensoit être parvenuz à sa fin, se promettant par ses Amis, d'être maintenu en cette Charge dont il s'estimoit être seul capable dans les Provincesunies; D'ailleurs Leurs Majestez croyoiene être parvenues à la fin de leurs defirs, qui Etoient de luy voir un Successeur : dequoy mon Pere ayant êté averti,& de veiller sur ses actions il réconnût aussi-tôt qu'il n'avoit rien moins dans l'ame que de rénoncer à cette fonction : pour la quelle reprendre il employoit tout ce qu'il avoit d'industrie & de crédit; Sur quoy mon Pere eut commandement de Leurs Majestez, de faire entendre aux principaux d'entre Mrs. les Etats, qu'il avoit absolument pris congé d'Elles, & qu'elles auroient tres-agreable qu'il luy donnassent un Successeur : ce qu'ayant fait entendre le plus discrettement qu'il luy fut possible, & Mr. Aerssens en ayant eu le vent, il se laissa tellement transporter à la violence de sa pasfion, qu'il voulut Haranguer sur cela en pleine Assemblée de ses Maîtres, niant avoir pris congé de Leurs Majestez:prenant ouvertement à partie leurs principaux Ministres, & mon Pere particulierement, comme ayant parlé sans charge ny pouvoir: ce que Leurs Majestez ayant sçeu, Elles autoriserent mon Pere d'un com-

eut ordre de la recuser en pleine assemblée desEtatice qu'il sit par un discours phissant,

Mon Tere

mandement exprés de le récuser en corps, ce qu'il fit le 13. Novembre 1613, par un discours si puissant & si fort en réprochant audit. Aersens d'avoir osé parler irreveremment de Leurs Majestez, & de Messieurs de leur Conseil qui étoient les plus fermes soûtiens de la liberté des Provinces confederées, l'accusant en presence de ses Maîtres, d'audace, de legereté en ses langages ordinaires, d'ingratitude, payant d'insolence tant de biens-faits dont la France l'avoit comblé: & enfin d'avoir violé le droit des gens, ayant corrompu par argent de ses Domestiques, pour avoir le secret de l'Ambassade; que quoy qu'il eut un front d'airain, il se trouva lors dans une extraordinaire confusion.

En vertu de ce discours, Messieurs les Etatinome-Etats elurent pour leur Ambassadeur en merent en sa France Mr. de Languerac, de la Maison place Mr. de des Barons d'Afpre, qui pendant son sejour de Langue. à Paris, qui fut fort long, épousa une des rue. Sœurs de feu Mr. de Clermont Marquis de Gallerande, Député Genetal de ceux de

la Religion.

5 Y

3 اه

шĒ

1.00

117

13

3

C'étoit un esprit fort doux, & fort simple, mais nullement capable de cet employ: car on a remarqué que pendant plufieurs années qu'il a êté en France, il n'a iamais donné un seul avis veritable à ses Maîtres: leur écrivant sans discernement tous les faux bruits qu'on prend plaisir de répendre, & leur donnant pour choses veritables & assurées. Ses dépéches suivan-

tes n'étoient que des refutations des precedentes, ne pouvant distinguer le vray d'avec le faux, ny le vray-semblable d'avec l'impossible. Il écrivoit d'ordinaire aux Etats: Je vous avois mande par mes precedentes, que telles & telles choses se passoient qui ne se sont pas trouvées vrayes; Mais il se passe telle & telle chose qui est tres certaine; Ce qu'il étoit contraint de rétracter par une Dépêche subsequence. Enfin Mr. de Languerac n'avoit qu'une probité toute nûë: sans aucune suffisance ny capacité: & Mr. Aersens une grande intelligence accompagnée d'artifice & d'interêt.

Mr. Mer sens taire de mon Pere, pour avoir le secret de l'Ambas-Sade.

Au reste, le reproche que mon Pere luy avoit corrume fit publiquement d'avoir violé le droit des puun Secre-gens en la personne, étant Ambassadeur du premier Roy de la Chrétienté, principale Colomne de leur Etat, étoit fondé fur ce que Mr. Aersens avoit corrompu na sien Secretaire nommé du Cerceau, de fort honnéte famille de Paris, qui alloit toutes les nuits dans le Cabinet de mon Pere, assez éloigné de son Appartement, & dont en sortant il ne faisoit que tirer la Porte, au lieu de la réfermer à clef, qu'il rédonnoit à mon Pere. Là il copioit les Dépeches de la Cour, pour les communiquer à Mr. Aersens, qui sçavoit ainsi les plus particuliers sentimens & intentions de Mrs. les Ministres; Aussi il se vantoit continuellement de sçavoir tout par ses Amis de France, & d'être aussi bien averti que le Ministre du Roy : dequoy mon Pere étant

ans une peine estrême, & soupçonnant e du Cerceau, qu'il réconnoissoit être ort apre à l'argent, & qui se tenoit plus ette que les gages ne le portoient: il pria es plus intimes Amis, ausquels il confera ce secret, de le suivre quand ils le rencontreroient par la Ville, pour scavoir où il fréquentoit, Peu de jours aprés, Mr. du Colombier Gentil-homme de Bourgogne, lors Capitaine en Hollande, & qui aprés avoir été Gouverneur de Mr. le Prince de Join ville François de Lorrayne, frere ainé de feu Mr. le Doc de Guyle, est mort Gouverneur de S. Quentin: ayant un jour apperçû par la Ville, & suivi de loin ce du Cerceau, rapporta à mon Pere qu'il l'avoit veu entrer chez Mr. Aersens. Cecy, & ce present qu'il voulut extorquer de la Cour prouve clairement que Mr. Acriens le fervoit de tous moyens illegitimes & deshonnêtes pour s'enrichir, & pour parvenir a les fins. Aprés ce rapport fait par Mr.du Coulombier homme d'integrité réconnûë, & celuy d'un Domestique, qui avertit mon Pere qu'il avoit veu la nuit du Cercean avec une bougie entrer dans son Cabinet: on ne doute plus de la corruption;& tout auffi-tôc, mon l'ere foignant luy être ayant deconfurvenu une affaire importante, fit partir vert la tradu Cerceau en diligéce, chargé d'un gros hisen du Se-Pacquet à son Correspondant à Paris : où eretaire le etantarrivé, cet Ami luy ayant reproché comedic dou-fon Action, & remontré de mieux fai- le faire châre à l'avenir, lay dit qu'il eût à se retire, zin.

doucement, & qu'il n'en seroit jamais parléen consideration de tant d'honnêtes gens à qui il appartenoit: ce qui fait voir le naturel debonnaire de mon l'ere, qui quoy que justement irrité, aima mieux vaincre son ressentiment, que de le faire éclater en perdant ce jeune homme de bon lieu, qui se pouvoit changer avec le temps & avec l'âge.

Mr. du Coulombier arrive dans une manvaise conjontture.

Mais au sujet de Mr. du Coulombier, je ne puis oublier une chose fort plaisante que je luy ay oùi dire à mon Pere en majeunesse. Etant venu faire un voyage en France l'an 1621. lors du Siege de Montauban . il arriva mal-hûreusement à Rouen, dans le moment que la nouvelle y vint de la mort de Mr.le Duc de Mayenne Henry de Lorrayne, qui se sit tuer assez imprudemment d'une mousquetade, du côte de Villebourbon. Il ne se peut dire comme cette groffe Ville s'émût tout d'un coup de cette mort, & comme on y menaçoit ouvertement les Huguenots. Dans le plus fort de cette émeutte, Mr. du Coulombier, en débarquant, fut entouré d'une trouppe de Batteliers insolents, qui le prenant pour Héretique parce qu'il venoit de Hollande, le menassoient, les uns de l'assommer & de le mettre en piéces, & les autres de le jetter dans la Mer, l'appellant incessamment maudit Hugnenot, bien qu'il fut tres-bon Catholique, & jusqu'à la superstition. Il avoit beau joindre les mains, & dire tout haut son Pater & fon fon Ave: ces rustres luy disoient: voyez ce vaurien de Huguenot qui contre fait l'homme de bien: Enfin il se dépêtra par miracle des mains de cette trouppe de furieux.

Pour revenir à Mr. Aersens : l'an 1624. Mr. Aersens il fut envoyé avec deux autres des Etats, est envoyé Ambassadeur Extraordinaire en France; Ambassa-Et comme Mr. le Cardinal de Richelieu deur extrasses gouvernoit nouvellement le Royaume: & France. qu'il ignoroit les mécontentemens que les Ministres précedents avoient eus de luy, il en fit êtat: & le connoissant êclairé & inte-

ressé, il s'en aida pour parvenir à ses fins. Monfieur Aersens est mort fort âgé,& a

laisse un Fils qui s'appelloit Corneille Aersens comme son ayeul. Ce Corneille Aersens a passé pour le plus riche de Hollande, & a été fort connu sous le nom de Monfieur de Sommerdic. Il êtoit Gouverneur de Nimegue, & Colonel d'un Regiment de Cavalerie. Il a toujours paru plus moderé que son Pere . & en voicy une ...

marque indubitable.

Outre qu'il y avoit entre Monfieur Mr. de Some François Aersens & monPere, une incom- merdie fils de patibilité insurmontable, par leurs natu- Mr. Jersens, rels directement opposez & differents; car fort fage & l'un êtoit ouvert, & l'autre distimulé : l'un fore moder s. étoit ingénu, & l'autre plein d'artifice; enfin l'un étoit juste & droit : qui pour une montagne d'or n'eut pas voulu préjudicier à personne, & l'autre eut fait périr sent Innocens pour le moindre interêt; Ces facheuses récontres avoient entretenu

entr'eux une grande aversion qui s'an-gmentoit de jour en jour au lieu de dirninuer, & qu'ils ont eue toute leur vie l'un pour l'autre. Mr. Acriens, par la fubtilité de son esprit, & pour le grand crédit qu'il s'estoit acquis auprés de Monsieur le Prince Maurice pendant les divitions de l'Etat, tâchoit continuellement de surprendre mon Pere, qui estant fort éclairé, renverfoit toutes ses ruses & tous ses artifices. Ainfi ils furent toujours Eanemis, Monsieur Aersens se plaigneit que mon Pere s'estoit porté contre luy avec trop de chaleur, & qu'il l'avoit offensé publiquement de gayeté de cœur: mon Pere repondoit qu'il n'estoit point réformateur du genre humain, & qu'il n'auroit jamais dit un scul mot contre luy, s'il n'en avoit en ordre tres-exprés de la Cour. Nonobstant donc cette mes-intelligence, qui devoit avoir nourri le fils dans l'avertion pour ceux de nôtre nom, Montieur de Sommerdie pria mon frere de la Villaumaire d'oublier le passé: luy disant qu'il n'estoit pas juste ny chrétien que les haines se perpétuaffent, le ' conjurant d'estre de ses Amis,& qu'il vouloit être le fien ; ce qui ne pouvoit partir que d'un tres-bon fonds:& qui prouve que fon Ame étoit tres belle, & femblable à celle de Philippes le bon Duc de Bourgogne : qui payant la rançon de Charles Duc d'Orleans, & le sortant d'une prison d'-Angleterre où il avoit veilly, le forca par ses bien-faits d'être son Ami, d'Ennemi mortel

mortel qu'il étoit auparavant; Car mon frere étant êtranger & sans crédit en Hollande, ne luy pouvoit être bon à rien : & luy, comme un des principaux des Etats, pouvoit fort contribuer à son avancement; Aussi mon Frere en faisoit un tres grand. êtat. & se tenoit fort oblige de l'honneur qu'il luy avoit fait de rechercher son amitié, & il ne se contentoit pas d'une reconciliation exterieure, il avoit admis mon frere dans fa confidence, & au nombre de sesintimes; Car traittant un jour Monfieur de Thou Ambassadeur de France. & Monfieur Estevan de Gamarra Ambassadeur d'Espagne, avec Messieurs l'Admiral d'Obdam, de Beververt, & autres des premiers du Pays, il voulut que mon frere de la Villaumaire fût de cette Illuftre Compagnie, & qu'il vit une Felte si extraordinaire : ne s'estant gueres veu deux Ambassadeurs de France & d'Espagne manger ensemble à une même table: mais aussi elle estoit ronde,& l'ous'y plaça sans ceremonie; ce fut un peu aprés la païx des Pyrennées. J'ay oui dire à mon frere qu'il y avoit à ce régal trois buffets de differend vermeil dore.

Ce Monsieur Corneille Aersens Seis Ce Mr. de gneur de Sommerdie a laissé deux fils, dont Sommerdie l'ainé nommé François, Seigneur de le perden Fils Plaate, se noya passant d'Angleterre en asse malhem-Hollande l'an 1659, retournant chez luy, rensens prés huict ans de voyages en divers endroits de l'Europe. Il estoit de grande esperance et accèt

rance, & ce fut une cruelle affliction at Pere, qui n'avoit rien épargné pour le parfaitement bien élever.

Le second fils de Monsieur de Somme-

Son fecond épouse la fille de Mr. de S. André Montbran.

dic nommé Corneille, devenu son principal héritier par la mort de son frere, & puissant en biens, a épousé la fille asnée de Monsieur le Marquis de saint André Montbrun, qui s'est rendu mémorable à la posterité, par la longue & célebre dessensée de Candie. Monsieur de Sommerdic a en aussi s'est filles, dont trois sont mariées à des personnes de qualité: & les quatre autres se sont jettées dans une devotion superstitieuse avec un tel emportement, qu'elles ont suivi le sieur de Labhadie Ministre, comme si c'étoit un Apôtre.

HUGUES GROTIUS

Pensionaire de Rotterdam,

Ambassadeur de Suede en France, & sa Posterité,

Jugement de Mr. Biguen, de Mr Grotius. 'Ay oui dire à Mr. Hierôme
Bignon Advocat general au
Parlement de Paris, l'un des
plus Doctes Sujets de ce Si-

écle, Pere de Mr. Bignon, qui a aussi été long tems Advocat general, & de Mr. Bignon Mr. des Requêtes & Président au grand Conseil, que Mr. Grotius étoit le plus universellement seçuvant GROTIUS, 329 homme qui eut paru dans le monde de-

· puis Aristote.

Il étoit originaire de la Ville de Delft, grand & puissant de sa personne, & agréable de visage: mais si son exterieur étoit charmant, son interieur l'étoit bien davantage. Il étoit franc, veritable & sidelle, & d'une vertu si solide, que toute sa vieil a sur la vertu si solide, que toute sa vieil a sur la vertu si solide, que toute sa vieil a sur la vertu si solide, que toute sa vieil a sur la sur la vertu si solide, que toute sa vieil a sur la sur la vertu si solide, que toute sa vertu si solide la vertu si solide sur la vertu si solide sur la vertu si solide sur la vertu si solide si solide sur la vertu si solide si

11 étoit Humaniste consommé, bon Poëte Grec & Latin, parlant & sçachant bien toutes les Langues, tant mortes que vivantes, grand Theologien, grand Juriscon-

fulte & grand Historien.

Il avoit leu tous les livres qui ont été Description publiez: & ce qui est admirable, sa mémoire étoit si prodigieuse que tout ce qu'il a-tius. voit là luy étoit présent à l'esprit, sans qu'il en eut oublié la moindre circonstance. On remarque que ceux qui ont grande mémoire n'ont pas toujours bon jugement: mais il étoit tres-judicieux en parlant & en écrivant, possedant au dernier degré deux quasitez ordinairement incompatibles. J'ay souvent veu Mr. Grotius jetter la veüe un moment sur une grande page d'un volume in tolio & sçavoir parfaitement ce qu'elle contenoit.

En France il avoit cultivé amitié avec Amité Mr. le Prefident Jannin, avec Mr. le Prefi-Mr. Gretiu.

dent

430. dent de Thou, avec Mr. Bignon Avocat general & avec Mr. du Puy freres, qui ont etel'ornement des Lettres en leur temps, & qui lans Magistrature ont été honores des plus Grands-Hommes de France & der Pays étrangers, qui cherchoient leur connoissance & leur approbation. Mr. Grotius avoit suffi pour any particulier Mr. des Cordes Chanoine de Limoges, qui l'assistoit de sa Bibliothéque, tres-ample & tres-curiente.

Mr. Grotius **pu**is le troite de son meretras dans fes wis.

Comme mon Pere l'avoit secouru dans les adversitez, il en avoit une grande reconnoissance, ainsi qu'on le peut voir en plus de quatre-vingt Lettres Latines imprimées depuis quelques années, où il le traitte diversement de Vir illustrie illustriflettres impri- sime, summe, eximie, maxime. L'an 1616. il en finit une de Rotterdam, Vale Vir nobilissime Patria tua, & bonerum emnium grande prasidium. Voicy la fin d'un autre qu'il luiécrivit d'Anvers, aprés s'être échappé hûreusement de sa prison de Louvestein. Vale Vir maxime, oquem mihi prope extincte servasti amorem serva renascentillen com mêce une autre, affectum tuum in me Vir illustris quem haud digne exprimam nifi paternum dixero.

L'an 1632, dans une Lettre qu'il luy escrit d'Amsterdam, parlant de moy, il luy dit,ame illum, & ob probitatem animi & ingenii felicitatem; Ce que j'allegue pour montrer que dés ma jeunesse j'ay toujours fait protession de droiture & de verité: & pour cela je n'ay rien fait dans le mondet

car ces qualitez sont incompatibles avec les desfauts necessaires à la Cour: où pour réissir, il faut necessairement applaudir au vice, & souvent opprimer l'innocence.

Il y a aussi ax lettres imprimées de Mr. Six Lettres à Grotius à moy: dans l'une desquelles, pour mey de Mons'autôriser de ce qu'il m'exhortoit à ne seur Grotius. point perdre le temps, il use de ces termes, e Amicus tibi à Patre datus. Il en finit une auxre, en signant, amicus tibi eum patrimania relictus: & dans une autre il me remercie d'un bon office que je luy rendie en Suede. Video ex listeris tuis, Nobissime Manreti, eundem esse qui finis: È tu semper, et ante Pater tuiu meaqué bona id est honorem è existimatienem, semper in summis posis tibi esse cirdi, discemus abs te ubi redieris qualis sit illa mundi pars quam sobi frigidus Septentrio seposiit.

Bien que Mr. Grotius n'aymât point Mr. Grotius l'Ordre des Jessites, qu'il adécrié toute sa esimoit fort vie, il faisoit grand estat de quelques Par-les Peres Siticuliers qui en estoient: & entr'autres des remond & Peres Siremond & Petau. Il m'a dit avoir Petau Jessite à Rome grand Ligueur; mais qu'à-de l'Ordre. yant appris là les attifices de la Ligue, il en estoit revenu Royaliste. Travaillant sur le vieil & le nouveau Testament, il communiquoit ses observations au Pere Petau, les soumettans à sa censure, comme on le void dans une de ses Lettres ed Golles de la derniere Edition, adressée Dionisso Pe-

tavis infigni Theologe. En luy envoyant ses

Manuscrits pour en avoir son sentiment, il luy dit, liceat mihi lumen de lumine accendere: permettez-moy d'allumer ma lumlere à la vôtre. Il faisoit aussi tres-grand état des Poesses Lyriques de Mathias Casimir Sarbieski Jesuite Polonois, & disoit de luy, uon solûm equavit, sed inderdûm superavit Flaccum: qu'il n'avoit pas seulement égallé, mais quelques-fois surpassé Orace. Je parleray plus amplement de cet illustre Pere, en traittant de la Pologne.

Tremier Os-WTAGE de

Le premier Ouvrage de Mr. Grotius, fut le Martianus Capella, qu'il illustra d'ob-Mr. Gretius servations, & qu'il dedia à feu Mr. le Prince de Condé, Il n'avoit lors que quinze ans: aussi il mit au devant du Livre sa taille-douce, avec ce disthique.

Quem sibi quinidenis Astrea sacravit ab annis .

Talis Hugneianus Grotius ora fero,

Il Plaida à cét âge, avec tant d'éloquence & d'applaudissement à la Cour de Hollande, que fort jeune on le fit Avocat du fils de la Province.

Ses Poësies Latines furent imprimées en un corps par son Frere Guillaume Grotius: où l'on void des Epigrammes à l'honneur de Mr. de Buzanval, & de mon Pere: mais il en manque une, parce qu'il la fit depuis cette impression : c'étoit pour mettre au dessus dir Tableau de mon Pere. qu'il luy avoit enuoyé à Rotterdam, dont il etoit Pentionnaire.

Docta Tabella refes hominem qui rectius ip∫e. Ma-

Magnauimum Regem cujus imago loquens. Il fit en sa premiere jeunesse onze vers latins sur Ostende, qui est une Prosopopée de cette Ville-là, qui avoit déja fouffert un Siege de trois ans; on les attribua à tous les Grands-hommes du Temps : & les plus doctes les crûrent de la composition de Joseph Scaliger, qui en faisoit de merveilleusement beaux. A la fin voyant qu'ils êtoient generalement approuvez & admirez, il s'en déclara l'Autheur. Ils ont tans de force & de beauté, qu'on sera bien aise de les voir icy, fans avoir la peine de les aller chercher dans ses Poësies.

Area parva Ducum totus quam respicit Versadmirables de Mr. orbis Celsior una malis, & quam damnare rui- Gretius, sur la

Nunc queque fata timent, aliene illitore se d'Offende.

resto;

Tertius annus abit, toties mutavimus bo-

Sævit hyems pelago, morbisque furentibus estas.

Et minimum est quod fecit iber, crudelier armis

In nos orta lues nullum est si funere funus, Nec perimit mors una semel; fortuna quid hæres?

Qua mercede tenes mixtos in sanguine

Quis tumules morient hos occupet hofte pe-Queritur ? Et sterils tantum de pulvere

pugna est.

334 Ils ont été fort estimez de toutes les mtions: & marque de leur valeur & de leir poids, Mr. de Malherbe, qui admiror pou de choles, en a fait fi grand état , qu'il les a traduits en Vers François.

Ces Vers de Mr.Gretius font eraduits be.

Trois ans deta passez, théatre de la Guerre l'exerce de deux Chefs les funestes Combats, Et fais êmerveiller tous les yeux de la terre par Malber-De voir que le mal-heur ne m'ose mettre à bas.

> A la mercy du Giel en çes rives je refte, Où je souffre l'Hywer froid à l'entremité: Lors que l'Eté revient il m'apporte la peste, Et le Glaive est le moins de ma Galamité.

Tout ce dont la fortune afflige cette vie, Peleméle affemblé, me preffe tellement, Que c'est parmy les miens être digne d'envie, Que de pouvoir mourir à une mort seulement.

Que tarden-vous destins, cocy n'est pas matiere .

Qu'avecque tant de doute il faille decider ? Toute la question n'est que d'un cimetiere, Prononcez librement qui le doit paffeder ?

Comme Monfieur le Premier President de Lamoignon, est une bibliothéque vivante, & qu'il a l'esprit plein de tout ce qui s'est jamais fait de plus bean : il n'a pas manqué de graver ces beaux Vers Latins dans sa mémoire, & je les luy ay entendu réciter seuvent avec plussir; Et à propos de Mr. de Lamoignon, je diray icy que Mr. Grotius le voyant dés sa jeunesse courir **AVCC**

GROTIUS, 335 vec tant d'ardeur à la vertu; m'a dit bien les fois, qu'assurémenten jour il seroits un les principaux-ornement du Royaume.

Ce Grand Homme nes est point trompé dans fon pronostic: car on doit dire de le premier
luy sans aucune flatterie qu'outre sa douceur & sa débonnaireté, vertus rares en la Moignen.
ces derniers Siecles, c'est un abime de Doetrime: & que dans l'Assemblée des plus sçavans il parost entr'eux dans l'examen de
toutes les sciences, comme un Maitre parmy ses disciples, débroùillant les points les
plus difficiles & les plus obscurs, avec une
éloquence aisée, & une facilité admirable.

Mr. Grotius fut uu des adorateurs de la Mr. Grotius prudence & de la vertu de Mr. de Barne- fut un des veld, & demeura avec tant de fermeté at. Adorateurs taché à son Parti & à ses interests, qu'il sut de Mr. Barenveloppé dans sa ruine. Mr. le Prince neveld: Maurice se contenta d'abbatre le Chef du Parti contraire, & Mf. Grotius en sut quitte pour la consisquation de ses biens, & pour la perte de sa iberté. ayant esté condamné à une prison perpetuelle: & pour cét esset, sut rensermé dans le Château de

Louveftein prés de Gorcum.

Pendant cette prison, ma Mere Genoise d'extraction, de la Maison des Madelenes du côté paternel, & du côté maternel de crile des Franzone, de laquelle il y a presentement un Cardinal, mourut à la Haye l'an 1620. & fut enterrée dans la grande Eglise, Mr. le Prince Maurice, M. le Duc de Simmeren, Mr. le Prince, & Madame

416 dame la Princesse de Portugal. Comte de Culembourg, Mrs. les Estats neraux, Mrs. les Etats de Hollande tou s Corps de Justice & de Ville assisterenta Convoy avec les Ambassadeurs & Mini stres desPrinces Etrangers, & rous les Offciers des Troupes Françoises : ce qui etans venu assez tard à la connoissance de Mr. Grotius, à cause de sa détention, il écrivit une grande Lettre de consolation à mon Pere, qui commence ainsi. Débeo bec mes malis, Îllustrissime Maurerii, quod aliena mala serius ad me perveniunt. J'ay cette obligation à mes mal-heurs, d'apprendre plus tard que les autres les mal-heurs qui arrivent à mes Amis. C'est une piece fort longue qui à été fort estimée, & qui doit platôt passer pour un Traitté parfait de confolation, que pour une Epître. Il lui envoys en meme tems une Inscription pour met-

型pitaphe de ma Mere, de la façon de Mr. Grotins.

tre sur le Tombeau de ma Mere. Maria Magdalena corperis animique laudibus eminentissima vixit annos xxxv. in conjugio viginti.

Rara in Deum pietate, obsequio in maritum, charitate in liberos, que utriusque sexus senos peperit Decem sibi reliquit superstites ut semper vita emendatissima, ita constantissimi transitus exemplum præbuit. xÿ. Nov.1620.

Benjaminus Auberius Maurerius, Affeffor Sanctioris Consilii Christianissimi ejusdem ad ordines fæderatos Belgii Legatus conjugi optime, dulcissime, ac in perpetuum desider ande. Mais comme mon Pere ne pouvoit es-

perer

GROTIUS.

perer ce bon office d'une personne affligée, & qui étoit en prison, il s'adressa à Mr. Daniel Heinsius, qui a été gravé sur un grand marbre noir.

DEO OPTIMO MAXIMO

& aterna Memoria. ma Mire, que Maria Magdalena conjugis carissima, ma sit Monstene s dulcissima, piissima, undecim liberorum, Heinstene.

Epitaphe de

tris dulcissima, pissima, undesim liberorum. Heinsum, parentis. Quorum novem una cum Patre superstitibus marorem de se ac desiderium reliquis. Matrona ad exemplum nata, cum incomparabili conjugis luctu, qui ex ea nil nifi morte doluit, cum Maria & Benjamino, primogenitiis bic condita, ac sica, in sutura resurrectionis spem cum uberrimis lacrimis.

Benjaminus Auberius Maurerius Assessor fanctiorus Consiki Regis Christianissimi, ejusdemque ad ordines saderatos Belgii Legatus. Nata 7 May 1581. Extincta 12. Novemb. 1620.

Mr. Grotius étoit étroitement gardé dans ce Château de Louvessein, où il n'avoit d'autre consolation que lacompagnie de sa semme, & quantité de Livres qu'on permettoit à ses Amis de luy prêter; on luy en envoyoit un grand cossre tout plein, qu'il reavoyoit après les avoir dévorez: & ce sut pendant cette Prison qu'il traduisit Stobée; Mais elle ne dura que deux ans ou environ: en ayant êté hûreusement delivré par le conseil & par l'industrie de Marie de Regelsberg sa semme, qui ayant remarqué que ses Gardes, apres p

s'être lassez d'avoir souvent visité & fouillé un grand coffre plein de livres & de linge qu'on envoyoit blanchir à Gorcum Ville voisine de là, le laissoient passer sans l'ouvrir, comme ils faisoient dabordielle conscilla a son mary de se mettre dans ce coffre, ayant fait des trous avec un virebrequin à l'endroit où il avoit le devant de la téte, afin qu'il put respirer, & qu'il n'étoussat point. Il la crût, & fur ainsi porté à Gorcum chez un de ses Amis, d'eù il alla à Anvers par le châriot ordinaire, ayant passé par la place publique déguisé en Menuisser, ayant une reigle à

" Li en fort dans un coffre par le confeil de fis femme,

118

la main.

Cette femme adroitte feignoit que son mary étoit fort-malade, afin de luy donner le temps de se sauver, & pour ôter le moyen de le recouvrer : mais quand elle le crût en pays de seureté, elle dit aux Gardes en se mocquant d'eux, que les oyseaux s'en étoient envollez. Dabord on voulutproceder criminellement contr'elle,& il y eut des Juges qui conclurrent à la retenir prisonniere au lieu de son mary: mais par La pluralité des voix elle fut élargie & louée de sout le monde, d'avoir par son es-

fant que me fit la Reyne More au su-Grotim.

Cateplai- prit redonné la liberté à son Mary. Madame Grotius étoit d'une groffent prodigieuse: & à son sujet il ne taut pas oublier de mettre icy une chose fort plaisante que la Reyne Mere me dit un jour a La Valette de S. Germain a son diner, où Madame la Comtelle de Braffac fa Dame d'honneur. tan-

GROTIUS. tante de Mr. le Duc de Montauzier, du nom de Ste. Maure, m'avoit mené; Qu'une fois que Madame Grotius étoit assile au Cercle (car elle y alloit quelques tois quand son Mary fut Ambassadeur de Suede) Mr. le Cardinal de la Valette, fendant la prefie pour s'approcher, & envilageant de loin cette groffe femme qu'il ne connoissoit point, demanda à une Dame du Cercle à l'oreille, qui étoit cet Ours affis auprés de la Reyne: à quoy ayant répondu, c'est ma Mere, Monsieur : car il s'étoit justement adressé à Mademoiselle Grotius nommée Cornelia. Confus de cette horrible méprise, le visage plus rouge que son habit,& tout grand qu'il étoit, il fit le plongeon dans le Cercle, & se retira aussi tôt hors de là, attendant que le Cercle fût levé,

pour faire part de son avanture à la Reyne. Mr. Grotius s'étant sauvé de prison, & s'en allant d'Anvers à Paris, composa en Mr. Gratins chemin cette belle Silve, qu'il adressa à daisor de Chemin cette belle Silve, qu'il adressa à Prison, va à feu Mr. François de Thou, pleine de re- Paris, fais grets de la mort de Mr. le President son sen Apologia Pere, où il dit entr'autres choses qu'il eût & de cenn de été consolé de sa disgrace, s'il l'ent retrou- son party, en vé en vie:& que la fortune, dextram dextra Latin. sociare dedisse. Dans cette Silve il parle de son évation, dont il donne tout l'honneur à sa Femme, en ces mots que j'ay retenus: silva Mes multum debere fatemur conjugio & finit Francis de par dire l'injustice qu'on luy a faite en vi- Ties. olant les Loix du Pays en sa personne.

Et preculcatas in nostre corpore Leges.

Il y a plus de cinquante-cinq ans que j ne l'ay veue: ainsi je n'en ay retenu qu ces lambeaux : mais c'est une des plus bel les pieces qui soit jamais sortie des main de Mr. Grotius.

Mr. Grotius étant arrivé à Paris avec

à une penfion de Roy de mile écus . lanç il vit.

plutieurs lettres de récommandation que Mr. Grotius mon Pere Luy envoya pour Mrs. les Ministres, ils luy firent donner par le Roy, en consideration de son mérite & de son forvoir, une pension de xois mille livres dons il a vecu quelques années à Paris, ne tirant pas un sol de son bien. Pour ce qu'encor que Mr.le Prince Maurice fût mort,& que Le Prince Henry Frederic fat de ses amis, il n'osoit par politique le faire remettre en possession de ses biens consisquez, de crainte d'offenser le party qui êtoit demeuré le plus fort.

Mr. Grafius ? fait fon Apolo is it de oeux de fas MITTER.

Monlieur Grotius, après avoir rémerch les bien-faiteurs,& veu ses amis, publia son Apologie en Flaman, & puis il la traduiti en Latin; Elle est non seulement pour luy, mais aufli pour Mr. de Barneveld & pour tous ceux de son Parti.Il la dédia aux États de Hollande & de Westfrise, autrement Nort-hollande, avec ce Titre, Apologotica eorum qui Hollandia Westfrista vicinisqu Nationibus ex Legibus prefuerunt ante m satam apud nes Rempublicam, où l'on per récourir pour voir le détail des injustice qu'il dit luy avoir êté faites, & à ceux d on Party,

Pendant son séjour à Paris il traduisse

GROTIUS. 341
Profe Latine son Livre de la verité de la Il adia son
Religion Chrétienne, qu'il avoit fait en Livre de la
Vers Flamands en faveur des Matelots qui Religion
font les voyages des Indes, pour les divertir la chanter une Poesse si pieuse, & le dédia à Mr. Hierôme Bignon Advocat gemeral en Parlement: & le commença ainsi.
Identidem à me quarere soles, vir ér de pa-

tria, & de litteris, ac de me etiam optime

merite Hieronime Bignone.

Ce fut à Paris qu'il composa ce grand Il fait son Ouvrage De jure pacis & Belli, qu'il dédia Livro De juaten Roy, qui ne luy en donna aucune Belli, qu'il récompense, pour n'avoir point de Patron desdia au Rey, auprés de Sa Majesté qui aimât les belles

Lettres, & qui fit état d'un travail de telle importance...

Aprés avoir été dix ans ou environ à Paris, sa pension luy fut rayée par Mr. le Cardinal de Richelieu qui gouvernoit l'Etat: ce qui l'obligea d'aller chercher du pain autre part l'an 1631. Ce fameux Ministre fit une grande faute de laisser sortir de France un si sçavant homme, pour une pension si modique; Un autre qui eût aimé les belles Lettres & les Sciences, eût pris plaisir de l'y attirer & rétenir par des bienfaits qui eussent été tres-bien placez. Cela Prioleans prouve que Prioleau, quoy que fourbe no-ditoray de ce table, a bien connû l'un des foibles de ce Cardinaldans Cardinal, & qu'il a dit vray dans fon Hi-fon Hifeire stoire,où il use de ces termes en parlant de Latine. luy, Prinum Abbas, deinde Episcopus, infelix Concionatur Sorbonicis chimeris mentem pa-

Lo Cardinal Bre vings ile livre de penfim à des Poètes .

de l'ête à sa

Scanant.

342 flus, peritieris Litteratura rudis. Et ce quai étoit étonnant : ce Cardinal laissoit sortie du Royaume le plus! sçavant homme de l'Europe, pour taire le ménager, grimelinant une petite somme: & cependant il donnoit plus de quatre-vingt mille livres de pension par an à divers Poètes, entre lesquels il y en avoit de tres-mediocres, pour le louer fans cesse, & pour parler de luy comme d'une Divinité visible. Sur cela Mr.de Bautru, aprés la mort de Mr.le Cardioal, disoit fort agréablement qu'il luy &toit aisé de prouver par plusieurs passages authentiques, que Mr. le Cardinal de Richelieu étoit un Dieu: car comme pour appuyerune opinion orthodoxe en Theologie, on allegue des passages de la S. Ecriture, & des Peres de l'Eglife, il citoit plusieurs endroits de Chappellain, de l'Estoille, de Boisrobert, de Benseradde, & d'autres où il étoit traitté de Divinité; comme dans ce Sonnet que Mr. de Benseradde a mis au 4 devant de la Cleopâtre, qu'il fait parler. Je revieus des Enfers d'une démarchegrave, Non pour suivre les pas d'unCesar,mais d'un

Ge que je refusay de faire pour Ostave Ma génerofité le fait pour Richelien. Puis Mr.de Bautru concluoit comme dans

l'Ecolle : Erge, le Cardinal est Dieu.

Pour retourner à M. Grotius, que la faim avoit fait quitter Paris, il se retira dabord à Hambourg. Son Livre De jure Pacis & Belli étoit lors en grande cîtime par toute

GROTIUS. l'Allemagne,où le Roy Gustave de Suede l'ayant lû & admiré, il resolut de se servir de l'Autheur, qu'il croyoit un grand politique à cause de cet Ouvrage: & le Chancelier Oxenstern, premier Ministre de ce Conquerant, le fortifioir dans ce deffein, fai sant un merveilleux état de son Ouvrage De jure Paeis & Belli, qu'il feuillettoit incessamment: Mais ce Prince ayant été emporte à la Bataille de Lutzen l'an 1632. Mr. Oxenstern suivant son inclination, & le dessein du seu Roy Gustave, le nomma

1:

Ġ

pour alles Ambassadeur en France. Ce choix déplût fort à Mr. le Cardinal Mr. Gretius de Richelieu, qui vid un homme revenir define Amtriomphant dans le Royaume où on luy bassadeur en avoit refusé la subfistance; car on ne peut France : ca s'imaginer quelle étoit la réputation du qui déplus nom Suedois en ce temps-là, & quelle è fort à Mr. letoit la terreur de leurs Armes par toute

l'Europe. Le Cardinal, pour détourner ce coup, fit tous les efforts imaginables présdu ChancelierOxenstern pour luy faire changer de réfolution,& qu'il luy plût envoyer tel autre qu'il luy plairroit en sa place.

Ainsi Mr Grotius qui étoit arrivé aux Portes de Paris jusqu'à S. Denys, y demeura jusqu'au retour d'un Courrier dépeché en Allemagne vers le Chancellier Oxenstern, poursçayoir sa derniere résolutionlàdessus; mais s'étant rendu inexorable, on fut contraint de le recevoir. Mr. le Maréchal Chancelier d'Estrée eut ordre exprez de l'allerquerir à Oxenfarm of S. Denys dans les Caroffes du Roy, & de insurable.

le conduire dans Paris avec les honneurs & céremonies accoûtumées: & enfuite Mr. le Duc de Mercœur, depuis Duc & Cardinal de Vandôme, le mena à l'Audiance du Roy.

Cela sit un fort grand dépit à Mr. le Cardinal de Richelieu: mais il fallût qu'il avallat cette couppe, & qu'il honorat un homme qu'il avoit si fort méprisé. Il est encor plus de déplaisir quand il vid Mr. le Mr. Gretin Chancelier Oxenstern opinaiatré à le laifser Ambassadeur ordinaire à Paris, où il a

demeure

Ambassadeur êté prés de douze ans, sans avoir jamais eu à Paris où il a aucun égard à toutes les prieres que Mr. le Cardinal luy faisoit faire par tous les Envoyez, Résidents & Ambassadeurs de France, qui avoient tous à la teste de leurs instructions, de solliciter le rappel de Mr. Grotius. Ce Ministre enslé de la consideration où estoient les Armes de Suede, se rendit inexorable & inflexible, comme Enée dans Virgile, Ment immet a manet lachyma volvuntur inanes; Mais Mr. le Cardinal de Richelieu digera doucement toutes cespillules, ayant besoin, dans les guerres qu'il avoit entreprises, de l'assistance des Suedois en Allemagne, qui faisoient diversion des armes de l'Empire,

Mr. Gretin qui autrement nous fussent tombées sur pendant son les bras.

Sciour ne vid Mr. Grotius, pendant son séjour en point Mr. le France ne vid point Mr.le Cardinal de Ri-Cardinalde chelieu, sous ce beau prétexte, qu'il ne Richelien, .. donnoit point la main aux Ambassadeurs: COME COMPERS texte frivol.

disant que quoy que les Princes Catholiques soussirissent cét orgueil par la desserence qu'ils avoient pour la Cour de Rome: que la Couronne de Suede, qui en estoit indépendante, ne devoit pas soussirie ce mépris, si préjudiciable à sa dignité. Ainsi, par un ahûrtement inconcevable, & pour mieux m'expliquer, par une opiniâtreté Hollandoise, il ne voulut point se réconcilier avec ce puissant Ministre, quoy qu'il en eût un tres-grand besoin pour le bien de ses affaires particulieres, & ne traittoit qu'avec les Ministres subalternes, c'est à dire avec Mr. Bouteiller, de Chavigny, de Bullion, & autres.

Il faut dire en ce lieu, que Monsieur Les Ministres Grotius estant arrivé à Paris aprés son éva-de Charenten fion du Château de Louvestein: les Mini vesules stres de Charenton, suivant la coûtume ordinaire des hommes de ne point faire Mr. Grotius, estat des malhureux, & de les abandonner le veyant dans leurs infortunes, & parce qu'ils le ambassacroyoient de l'opinion d'Arminius, con-deur, la luy damnée par le Synode de Dorderect, ne le offrent; mais voulurent pas recevoir à leur commu-il la refuse) nion: ainst il s'abstint d'aller entendre serement. leurs Prêches, se contentant de faire tous les Dimanches des Prieres avec sa famille. Mais ces Ministres, quand il fut Ambassadeur de Suede, ayant confideré que ce leur seroit un grand honneur qu'un Ambassadeur d'une Couronne si considerable assistat à leurs Assemblées, luy députerent un Ministre de leur Corps, avec des Anciens

146 HUGUES

du Consistoire, pour le prier d'honorer leurs Sermons de sa presence : luy disant que les Lutheriens même étoient admis depuis peu a leur communion, par acte du dernier Synode de Charenton; Maisil leur répondit fiérement que l'ayant négligé étant particulier & fugitif, il les négligeroit a son tour, étant Ambassadeur. Effectivement il ne voulut jamais aller a leurs Preches: mais il en faifoit dire a la

COr, qui

Le Dellem maifon. Les Dimanches au matin, un Ambreu & Ministre Suedvis préchoit, nommé le Docteur Ambreus Lutherien tres opiniatre : & les apredinces il en faisoit préches un autre nommé Mr. d'Or, attaché aux opinions de Calvin. Ces Ministres, & sur tout Ambreus, au lieu d'expliquer purement & fimplement la parole de Dieu, se one de Lucher jettoit á corps perdu dans la controverde Calvin, se avec tant de passion & de violence, que leurs Sermons n'etoient pleins que d'invectives, dont Mr. Geotius s'étant enfin lassé, les exhorts d'expliquer l'Evan-gile, sans blesser la charité chrétienne; Sur quoy le Docteur Ambreus luy dit qu'il ne pouvoit s'empécher de dire ce que Dieu luy inspiroit: & Mr. Grotius luy ayant enfin ordonné, ou de s'abstenir de dire des injures, ou de ne plus prêcher; cet Ambreus le quittant en colère, & descendant le degré, disoit en grondant que c'étoit une chose etrange que l'Ambassadeur de la Couronne de Suede voulut fermer la bouche au laint Esprit; ce que Mr. Gro-

tius me conta, crévant de rire, & me disant que cet Ambreus se plaignoit par sout qu'il fermoit la bouche au saint Esprit, parce qu'il voulut l'empêcher de dire des injures à son prochain.

Sur l'animolité de ces deux Ministres, L'animosité on doit dire icy que les Lutheriens déte-ziens contre frent cent fois plus les Calviniftes que les les Calvini-Catholiques, parce que les Calviniftes se fes est canfe sont separez d'eux:comme la plus-part des de la lengue Catholiques & des Religieux même haif- deffense de fent plus les Heretiques qui ont divisé l'E- Statin. glife, que les Juifs, les Turcs, & les autres Infidelles. Cette grande aversion se remarque dans les Villes où les trois Religions chrétiennes se préchent publiquement. comme à Danzic, où les Catholiques vivent en paix, les Lutheriens & les Calviniftes qui se déchirent les uns les autres, les souffrans fraternellement; Et cette aversion mutuelle qui est entre les Lutheriens & les Calvinistes est cause de la longue& opiniâtre relistance des Habitans de Stetin, qui Stans Lutheriens passionnez, ont craint que Mr.l'Electeur de Brandeb.qui est Calviniste, ne les forçat dans leur religion, & d'& tre fous la puissace d'un Prince qui profese se une foy qui leur est en horreur,n'y ayant rien de plus puissant sur les esprits que le motif de la Religion, comme on l'à veu par lesguerres civiles de France & des Pays-Bass Sur quoy un ancien Poete, à propos du facrifice d'Iphigenie, s'ecrié affez justement: Tant la Religion a pêrcauser de maux dans

HUGUES 348

monde. Tantum Religio potuit suadere malorum. Pendant cette longue Ambassade de

Mr. Gretine

fait une Dif- douze ans Mr. Grotius fir divers Ouvrages, fertation con- entr'autres une differtation Latine contre ire la Perrere. le sieur de la Perrere, qui avoit fait un Eerit des Préadamites. Cette dissertation est intitulée De origine gentum Americanarum Dissertatio, où il enseigne que les peuples d'Amerique ne sont pas fort anciens: & qu'ils sont venus d'Europe, ou par la jonction des terres, ou par quelque tempeste: Nift, dit-il, quis Praadamitae effe dixertt,ut nuper quidam in Gallia somniavit. Mais un

Et un autre jur le même fojet centre Laëtim.

certain Docteur nommé Lactius des Paysbas, ayant eserit contre luy, il fit une seconde Differtation intitulée De origine gentium Americanarum Dissertatio altera, où il réfute amplement Laëtius; & parce que ce Lactius nourrissoit une barbe epaisle & longue a la Capucine pour s'attirer le respect, il le sit graver au devant de sa Dissertation avec sa grande barbe, & ajouta au bas, sans le nommer, Adversus obtrectatorem opaca bonum quem facit barba. Quelques jours après, pour se divertir, il fit un Disthique contre ce Lactius, qu'il disoit n'écrire pas bien en Latin. Il me le recita, & je l'ay retenu.

Laëtius haud latius satis est, nec scribere cessat.

Latine, ut sileat Latius est satius.

Pendant cette Ambassade de douze ans

s'ammije à il s'occupa principalement a faire des obfaire des! €E-Commentain

ervations fur le vieil & fur le nouveau per fur toute Destament: ce qui l'obligeoit de s'ense-l'estiture &. relir dans les Livres: & par consequent, & devient royant peu de monde, il le rendit sauvage supconneux & soupçonneux plus que de coutume, se se deffiant de desfiant de ses meilleurs & plus fidelles a. Mrs. Dupuy mis, comme de Mrs. du Puy, qu'il s'ima- fer meilleurs gina qu'ils le venoient voir pour l'épier, & pour rapporter ses sentimees à Mr. le Cardinal de Richelieu, qu'il haïssoit fort, pour

le mépris qu'il avoit fait de luy.

Je ne pus éviter moy-mesme, non plus que ces Messieurs, ces soupçons mal fon- aussi de moy, dez, qu'il ne me prît aussi pour un espion dans une afdans une occasion où j'avois pris grande faire où je peine à le servir. Voicy le fait. Mr. le Prin-l'avois sien ce Palatin de Suede Charles Gustave fils de me mit en la Princesse Catherine, sœur du grand peine. Gustave, cousin germain de la Reyne Christine, qui se démît depuis de la Couronne de Suede en sa faveur, & qui est Pere du Roy de Suede d'aujourd'huy, estoit venu en France, & sortoit de l'Academie de Mr. de Benjamin, où il s'estoit mis par mon conseil, à cause de la médiocrité de son train, pour un Prince héritier présemptif d'un Royaume lors si considerable. Dans cette Academie il fit une amitié particuliere avec Mr. le Marquis de Bréval, frere aine de Mr. l'Archevesque de Paris, qu'il disoit estre le plus sage qui fut dans cette Academie. Ce Prince s'en retournant en Suede par Rouen, il fut coucher à Poissy un jour de S. Jean qu'il y

Digitized by Google

Il fe deffit

avoitau soir des seux allumez par In VA le. Il survint une dispute entre quelque Habitans & ceux de sa suitte, dans laquel le étoient quelques Seigneurs Etrangers, entr'autres Mrs. les Comte de Waldek, # je me souviens bien. Ces Bourgeois, or yeres ou imprudents tirerent quelque coups d'armes à feu, dont un valet de piel de Mr. Grotius fut bleffé d'un coup de fafil, & Mr. de Polhelm Réfident de Madame la Landgrave de Hesse, d'un coup de pistolet : étant la coûtume des Allemands & autres peuples du Nord, de conduire quelques lieues ceux qui s'en vont; Comme on ne setoit point plaint à la Cour de cette insulte, on n'en avoit fait aucune instice. Mr. Grotius entendoit qu'on la fist, & qu'on dévinat ce défordre.En ce tempslà, étant allé chez luy, où se trouverent quantité d'Etrangers qualifiez, il mensçoit hautement, & disoit que les Barons d'Avaugour, & de Rorte, qui étoient lors en Suede pour les affaires du Roy, n'avoient qu'à le bien garder, puil qu'on avoit pensé assassiner le Prince, sans quon en cut fait la moindre satisfaction. Je l'assuray fort qu'on ne sçavoit rien de cela à la Cour, & je m'hazarday de luy dire que s'il vouloit j'en advertirois Mr. le Cardinal de Richelieu, qui étoit à la Frontière de Picardie lors du Siege de Hesdin; ce qu'ayant fait, je recûs quelque jours après un gros pacquet adressant à Mr. le Chancelier eguyer: & son Eminence me mandoit

GROTIUS. 352 par Mr Citoys fon Medecin, à qui je m'étois adressé, que je le rendisse à

m'étois adresse, que je le rendisse à Mr. Grotius: étant ordonné à Mr. le Chancelier de faire une justice exemplaire: mais avec ordre de dire à Mr. Grotius, que lors qu'il auroit à se plaindre, il s'adresse promptement, & droit à ceux qui avoient la conduite des Affaires Etrangé-

res.

Je croyois avoir fait des merveilles, & devoir être divinement reçà, ayant îi bien rétiffi. Quand, voulant rendre ce pacquet à Mr. Grotius, il me dit, ayant l'esprit plein de pensées qui le travailloient, & avec un visage tout ému: qu'on fit justice is on vouloit, mais qu'il ne se chargeroit pas du pacquet, J'eus beau luy dire, & luy montrer l'ordre que j'avois de le luy remettre en main propre, il demeura heurté à ne le point recevoir.

Jamais homme ne se trouva plus empêché que je le sus dans cette occasions car je me perdois, renvoyant ce pacquet à la Cour, où j'eusse été accusé d'avoir donné legerement une fausse Allarme, quoy que je mandasse la verité de l'assaire, & la bigearrerie du personnage: d'autre côté, je n'avois point ordre de donner ce pacquet: à Mr. le Chancellier; Ensin, aprés avoir un peu balancé, je trouvay que des deux inconvenients il falloitéviter le moinadre: & que le plus expédient & le moins dangereux étoit de le rendre à Mr. le Chancellier; ce que je se un jour comme il al-

loit sceller, & me retiray aprés huy avoir dit que s'estoit un pacquet de la Cour que j'avois à luy rendre. Aussi-tôt Mr. le Chancellier envoya querir Mr. le Lieutenant Criminel Tardieu, qui informa fi bien de cette insolence, réduisant les Habitans de Poissy à récourir à la misericorde de Mr. Grotius, qu'il réconnût aussi-tôt qu'il avoit eu grand tort de m'avoir traitté de la sorte. Il m'envoya inviter à dîner, & me dit dabord en presence de plusieurs autres qu'il avoit aussi priez : que j'estois le meil-leur, le plus essectif, & le plus officieux des hommes: & adjoûta qu'il n'avoit pû se charger de ce pacquet, ne sçachant pas ce qu'il contenoit: & que les personnes publiques comme luy ne devoient jamais prendre des pacquets fermez adressant à d'autres, sans sçavoir ce qui estoit dedans : dont il ne me dit aucun mot quand je luy portay. Il avoit songé à loisir cette raison. politique, & trouvé cette mauvaise excufe pour couvrir son humeur ombrageuse, qui estoit l'un de ses dessauts: mais il n'y a personne au monde qui ne soit sujet à quelque foiblesse.

Quand Mr. le Cardinal de Richelieu mourut, un Mercredy à midy l'an 1642.le 4. Decembre, il me dit l'apredinée du mesme jour, non illum refodiam. Il fit son Epitaphe, où il y avoit entr'autres choses, Christianos Principes mutuu armis, & odiiu exercuit. Aulam homoncionibus replevit, Lusts Europam. Ce mot homoncionibus estoit placé,

a son dire, pour Mr. Dupont de Courlay, dont la taille estoit contre-faitte : & particulierement pour Mr. de Noyers, qui estoit voûté, basset, & de mauvaise présence.

QuandMr.le Cardinal Mazarin eût succedé à Mr. le Cardinal de Richelieu dans le gouvernement de l'Etat, il fit ce Disthique Hur luy, qu'il me récita, & que voicy: Ut domuit Gallos Romanus Julius armis Romanus Gallos Julius, arte domat. & me dit que par ce mot arte, il vouloit Mr. le Cardi-

dire, pat fourbe.

Aprés la mort de Mr. le Cardinal de Richelieu, Mr. le Chancellier Oxenstern ne lier Oxenstern Se soucia plus de conserver Mr. Grotius, & ne se soncie il s'êtoit fait un point d'honneur de le lais- plus de Mr. ser en France pendant la vie de ce Mini- Gretieu. Are, qui sollicitoit continuellement son rappel.Ce Chancellier avoit confideré trop tard que cet Ambassadeur s'étoit retiré de la focieté des vivans:& que passant les jours entiers, & la plus-part de la nuit avec les morts; pour composer des œuvres en Theologie, il ne luy pouvoit mander que des nouvelles du Pont-neuf en beau latin; ainsi : entiérement dégoûté de luy, il depêcha extraordinairement en France le Sr. de Cérisantes, qui faisoit tout à la Cour sans rien communiquer à Mr. Grotius, soit qu'il en eût ordre, soit que s'abandonnant à son humeur trop altiére: il voulût faire voir en France qu'il avoit seul le secret & la consiance de la Cour de Suede. Ce mépris si manifeste ne pût estre digeré par Mr. Gro-

Diffhique que fit Mr. Grotine fier nal Mazarin.

254 tius: qui pour cela demanda la permission de se retirer, surquey il sut pris au mot Cérisante avoit tort de proceder fi fiere ment & si ingrattement : car , à ma priore Mr. Grotius luy avoit donné des lestres de récommandation à tous ses amis de Suede, où il alloit chercher de l'employ.

Vie de Céri fant e.

Mais comme le Sr. de Cértiante a fait parler de luy dans le mondo, les Lecteurs seront bien aises que j'en dise ce que j'en scay, l'ayant connû plus particuliérement que personne. Il s'appelloit MarcDuncan, & étoit natif de Saumur, fils d'un Doctour célèbre en Medicine, de même nom, Ecossois de nation, Gentil-homme d'ex-

tus qui étoient grandes, que par la naissa-

ce. Il se donna ce nom de Cérisante. étoit tres-beau tres-bien fait de sa person-

Son Pere ex- traction, mais encor plus noble par les vercellent bom-

Portrait de Cérifante.

ne, & il avoit tant d'esprit & de valleur, qu'il se faisoit estimer par tout : mais sa vanité& son ambition démésurée ont souvent ruiné son avancement. Il avoit un génie tout particulier à la Poësse Latine : faifant des Vers en cette Langue qui tenoient des plus excellents de l'antiquité. Comme son Pere étoit de mes Amis: que je logeois chez luy en ma jeunesse, & que je faifois grand étatde son sçavoir &de son mérite, j'ay rendu à son fils beaucoup de bons offices; Dabord, par le moyende Mr. le Carou de Chandolan oncle paternel de Mr.le Marquis de la Boulaye tous du nom

d'Eschalard, qui étoit un des Cavaliers le

Ie le place che? Mr. du Vizean, où il of Procepteur du Marquis de Fors.

plus

plus aymable & le plus parfait que j'aye Jamais rencontré, & qui étoit fort de mes amis, je le plaçay chez Mr. le Marquis du Vigean, & fut Précepteur de Mr. le Marquis de Fors son fils ainé, qui promettoit extrémement de luy. Quand ce Marquis fut en âge de servir le Roy, il eût le Regiment de Navarre. Cérisante, qui étoit naturellement brave, & qui defiroit faire parler de lui dans le monde, voulut suivre la guerre; Et comme il avoit tout crédit âuprés de son Maître, il luy donna la Lieutenance de saCompagnie,& se trouva avec luy à la Bataille de Thionville l'an 1639. L'année suivance, le Marquis de Fors ayant été tué au Siege d'Arras, & Cérisante ni voulant pas demeurer dans ce Regiment, où un antre Mestre de Camp ne l'auroit pas souffert commander si absolumentque sous son Disciple, il vendit sa Charge deux mille écus, dont il vécut quelque temps. Il fit la Relation du Combat de Thionville & du Siege d'Arras en fort belle Profe Latine,où parlant du General, Bek, qui traitta fort mai Mr. de Fouquieres son Prisonnier, il dit : Quippe vir rustuus, & feron nibil Urbanitatis babebat. Il se vante qu'à Arras, dans une peur panique qu'eurent Relation du les troupes, il soûtint seul l'effort des Espa- combat de gnols fur une Digue, se comparant à Ho. Thionville. ratius Cochles, en ces termes. Inventus eft & du Siege tamen qui hostes sisteret. & dit que Mr. le Marêchal de Grammont le dégagea: Accurit cum Equittibus aliquet Gra-

mentius auxilium leve si numerum spectes si fortitudinem Viri certe maximum. Quand il parle du Maréchal de Rantzau, dont le Quartier fut forcé, & que ses gens emportoient dans un Linceul, ayant eu depuis per une cuisse coupée. Il dit, Rantzevium, cui alterum crus amputatum fuérat à suis frendentem efferri vidimus, paucos me Hercule es mede pugnantes videas que magnus ille vir eedebat. Cérisante ayant mangé tout son argent:nepouvant rien attendre de chez luy, récourut encor à moy, qui luy conseillay d'aller chercher de l'employ en Suede, où je luy donnay desLettres de récommandation à Mr.le Prince Palatin, qui depuis fut Roy, & luy en fis donner d'autres par Mr. Grotius par Mr.le Duc de Longueville, & par Mr. d'Avaux. Il y fut tres-bien recen : & comme Mr.le Chancellier, qui aimoit les belles Lettres, admiroit ses Vers, & qu'il étoit charmé de sa Prose, il l'envoya en France, où dabord il fut estimé de Mr. le Cardinal Mazarin, à qui il donna le tableau

Il donne le de la Reyne Christine de Suede, accompatableau de la gné d'une Ode que les plus Sçavans trou-Ryne de Sus-voient égaller les plus belles d'Orace: où de lau Cardi-representant cette Princesse, dansant de helle Ode. one fort bonne grace, il dit, trabit sequences post vessigna gratias. Il sit une action à Paris qui

veftigia gratias. Il fit une action à Paris qui le décredita dans l'esprit de ses amis, où il parût tout à fait se méconnoître: ayant eu l'insolence, luy qui n'étoit qu'Envoyé de Suede, à un dîner chez Mr. le Maréchal de Châtillon, de se placer à table sans faire la

GROTIUS. moindre céremonie, au dessus de Mr. le

Marquis du Vigean Seigneur âgé & confi derable, dont il avoit êté plutieurs années Domestique à cinquante êcus de gages.

Mais enfin, comme il se fut montre auffi altier qu'imprudent:ayant envoyé ap Ayant fait peller Mr. le Duc de Candole par un sien appeller Mr.

Cadet jusques dans l'Hôtel d'Epernon, pré-il et rappelle. tendant qu'il luy avoit sait la grimace au Cours: & la Cour, pour fatisfaire Mr. le Duc d'Espernon, qui ne pouvoit digérer

cette alguarade faite à son fils, & qui le menaçoit de le faire jetter par les fenestres de sa propre maison, par des Simons pater-

nels; en ayant fait plainte en Suede, il fut reppellé de son Employ, & la Reyne Chri-

stine luy ayant dit par maniere d'excuse que le Conseil de la Couronne avoit resolu de ne plus employer d'Etrangers dans les Négociations, Cérisante luy répondit as-

sez fierement, qu'il avoit toujours crû que Sa Maj. feroit plus d'état du mérite & de la valleur par elle-méme, que par le lieu de la

naissance. Il en partit avec quelque gratification de laReyne, d'où il fut en Pologne, va en Tolopour voir s'il y pourroit faire quelque cho- 5m.

le: mais ayant réconnû qu'en ce Pays-la il n'y a rien à esperer pour les Etrangers; Car l'ay oui dire à des Palatins, que les plus grands Princes de France & d'Allemagne sont des Paysans en Pologne: il passa à Con-fansmeple.

stantinople, où il esperoit un jour être un des plus célebres Bassas: mais n'ayant point trouvé de faveur à la Porte, il voulut enfin

Cérifante s'affeoit à ta-Mr da Vi-

Cérifant &

HUGUES

chercher fortune à Rome, ayant l'esprit plein de pensées chymeriques, & ne dése-Enfiniel va A Zome, ofpe-iperant pas d'y devenir Carninal, & d'être un jour assis dans la Chaire de S. Pierre. rant d'y de Mais en ce temps-là la Révolte de Nawent Cardinal & Pape ples étant arrivée, il se jetta dans la place avec Mr. le Duc de Guife, auprés duquel

Naples, 🚵 il el tué.

358

Pauil vo 4 il voulut passer pour Ambassadeur de France, & complotoit avec Gennaro Annese pour être Mèttre de Camp General des Troupes de Naples, sans le soeu deMr. de Guyfe qui luy rabbatit son orgueil sur ces deux articles-là. Enfin, le jour de l'attaque génerale des Postes des Espagnols, il recut une mousquetade dans un talon, dont il mourut. Il fit son testament, où il laissa à ses freres ses terres, ses meubles, & fon argent comptant, bien qu'il n'eût pas

Il fait Mr. de Guyse son executeur tekamentaire, fans à wir an N de bien.

un seul sol vaillant, mourant avec la même vanité qui avoit êté sa passion dominante toute la vie. Mr. de Guyle dit dans. ses Memoires, qu'il est l'effronrerie de le faire fon Exécuteur testamentaire,& qu'il laissa pour vingt-cinq mille êcus de legz pieux, n'ayant pas un seul denier.

Mr. Grotiss vent partir Sans voit la Reyne: mais Elle le fait resenir, is Ini denne douze mil Ridalles.

Pour revenir à Mr. Grotius. Etant allé en Suede rendre comte de ses Négociations: & ne se voyant aucunement consideré, il se retira de Stokholm sans prendre congé de la Reyne ny d'aucun de ses Ministres & êtoit deja aux Dalles pour s'y embarquer: mais la Reyne l'ayant rémandé, luy fit present de douze mille Risdalles, ne voulant pas qu'un fi grand Homme, qui avoit si longtemps servi la Couronne, par-

GROTIUS. 359

it d'auprés d'Elle sans l'avoir gratisse de quelque présent, & l'avoir assure de sa bien veillance. Il partit aussi-tôt de Suede:

où s'étant embarqué: il aborda à Rostok, Le il n'y fut pas plâtôt arrivé: qu'étant il vient à combé malade, il y mourut. On m'a rap-Rostok en il

porté que pendantsa maladie, un Pretre ment. Catholique & divers Ministres Luthe-

riens, Calvinistes, Sociaiens & Anabatistes le vinrent voir, pour le disposer à mourir de leur opinion; Mais pendant qu'ils l'entretenoient de controverse, & que châcun s'essociait de luy prouver que sa Religion étant la meillure, il ne répondit autre chose sinon, non intellige & quand ils ne difoient plus mot, il leur dit, hoysare me se Christianum morientem decet. Exhortezmoy comme il saut exhorter un Chrêtien

mourant.
Il a laissé trois fils & une fille nommée Mr. Gretius
Cornelia, qui eut cette avanture avec Mr. a laissé une
le Cardinal de la Valette, & qui a épousé file e trois

Mr. de Bret Montbas, qui a eu de beanz' Commandements en Hollande, & qui a été enveloppé dans la ruine de Mrs de Wit

& de Mr. Pierre Grotius son beau-frere. L'aîné des fils de M. Hugues Grotius s'appelloit Cornelius, qui fut quelque temps attaché au Chantellier Oxenstern, & il étoix assez bon Poete Latin, mais pa-

refleux, & qui aimoit les plaisirs.

Le puiné avoit été nourri page chezMr. le Duc Bernard de Weimar, & fut depuis son Ayde de Camp, bien fait de sa personme, & en reputation de bon homme de guerre

by Google

Grand accident arrivé à ces deux

æjnez.

guerre, ayant eu un grand maïtre dans métier-là, Luy & son frere ainé: lors que Reyne Christine cut quité sa couronne faveur de Mr.le Prince Palatin, qui étoile feu Roy Charles Gustave pere du Rat Suede d'à present, s'acheminerent to deux vers cePrince, qui avoit fort conmit estimé leur pere en France, en intention à luy offrir leur service, & d'obtenir que que Employ. Etans donc partis de Hollas de à ce dessein: quand ils turent à la moin du chemin de Hambourg, entre Emden & Brémen: un malhureux vallet, qui avoit servi le second plusieurs années, tenté par l'argent qu'il leur avoit veu, résolut de le tuer tous deux. Dabord il entre de mit das la chambre du puiné:car en ces Pays froids il n'y a dans les Hôtelleries que de petites Cellules où il n'y a qu'un lit, pour être plus chaudement, & tiu son Maître d'un coup de pistolet, érant endormi: & avec un autre pistolet s'en alloit traitter l'autre de meme que son cadet : mais par bonheur pour luy il ne dormoit pas, & composoit quelque Epigramme Latine. Sitôt qu'il l'entendit tirer prés de luy, il fe saisit d'un Pistolet qu'il avoit sur une cheze prés de son lit, & l'ayant bandé, & voyant le meurtrier venir à luy tout doucement tête baiffée : car il faisoit clair de Lune: fans luy donner le loisir de l'approcher trop prez il luy le tira premier, & l'etendit dans la place. A ce bruit tout le monde de l'Hôtellerie s'etant éveillé, on fei-

it supplicié sur les Lieux. Le troisséme fils de Mr. Grotius s'appelnitPierre,qui avoit bien rétabli les affaires fils Pierre omestiques pendant le Gouvernement de Grotim à ête Mrs.de Wit, dont il étoit fort consideré. Ambassadeur ussi étoit-il homme de rare mérite, & en Suede, puis affi grand politique, que son Pere étoit " France. grand homme de lettres. Dabord il a êté Ambassadeur en Suede, & puis en France, Du il s'est trouvé lors de la Declaration de la guerre. Il fit fon possible pour en empecher la rupture: & quoy que le Roy fût fort mal-content de la plus part de ceux de fon Pays, Sa Majesté luy témoigna plusieurs fois qu'il faisoit état de sa personne, qui etoit agréable à Mr le Prince de Condé & aux principaux de la Cour. Il a des enfans d'une (tres-honnéte femme : & depuis, être de retour en son Pays, pour éviter la tureur du peuple qui le regardoit, comme etant du parti de Mrs. de Wit, il mit sa personne en seureté dans les Pays Etrangers; Mais etant retourné en Hollande, où il se justifia des crimes qu'en luy imposoit, il y est mort depuis peu, non sans soupçon de poison, pour s'être directement opposé aux interets de Monfieur le Prince d'Orange. J'avois oublié, en parlant de Mr. Grotius, de dire qu'il avoit pour saDévise ces Ar. Grotins.

paroles Hera ruit, pour s'avertir foy-meme qu'il falloit employer utillement le temps

qui s'enfuit avec rapidité.

Me voila insensiblement arrivé à la fin

de mes Memoires de Hollande. Il y a long temps que j'en avois formé le dessein mais jusqu'icy je n'ay pû l'exécuter, en ayant été empêche par ma mauvaise santé, & par les diverses distractions de ma vie Quand je vis ma fortune enterrée avocMr. le Cardinal deRichelieu qui me souffroit à la table ronde avec les plus grands duRoy. aume, & qui m'avoit promis de faire quelque chose pour moy, je me retiray dans ma maison du Maurier, tant pour réparer les brêches que j'avois faites à mon bien, courant aprés les esperances du monde, que pour y jouirdu répos que je croyois gount dans la tranquillité de la solitude. Te faisois donc état dem'y divertir à mettre par écrit ce que j'avois remarqué de plus contiderable dans plusieurs Cours Errangers, & même dans celle de France:mais j'ay connû par une trifte expérience; que Madame la Marquise de Rambouillet, qui no proferoit que des oracles, avoit eu raison de me dire que ses esprits doux, amateurs des belles Lettres, ne trouvoient jamais leur compte à la campagne, habitée la plus-part de gens mal êlevez; Que l'envie & la jaloulie y regnoient bien plus que dans les Villes, & qu'on devoit s'attendre d'y être incessamment harcellé par des chicameries fans fin: comme je l'ay êté fort long-temps par des Ecclesialtiques déséglez, que leur Caractere, & les Privileges de leur Ordre enhardissent d'entreprendre les actions les plus têmeraires; Mais comme par la guice

GROTIUS. 363
Dieu, & par le zele de mes Amis je me
s delivré de leur perfecution: s'il me
se encor un peu de vie, je l'employeray à
ployer le grand magazin des choses eulifes que j'ay conservées dans ma méire, en voyant les Royaumes du Nord,
divers Pays de l'Europe; Et quand j'auy achevé de faire mes Mémoires des Pays
rangers, je fais état d'écrire ce que j'ay
cu de plus rémarquable pendant les derieres années du Regne du sen Roy, & de
hire une peinture veritable des Princes,
es Grands, & des Ministres qui étoient en
ce rempe-là.



TABLE

DE CES MEMOIRES

quisont divisez en huit Parties.

LAPREMIERE TRAITT DE GUILLAUME DE NASSA Prince d'Orange, Fondateur de la Republia des Provinces Unies, & de sa postericé. pag-

LA SECONDE

DE LOVISE DE COLLIGNI derniere es quatrieme femme deGuillaumePrince d'Orange, Mere du Prince Henry Frederic; Ayeul du Prince d'Orange d'anjourd buy. p.147 LA TROISIE ME

DE PHILIPPES - GUILLAUM E. Prince d'Orange, & d'Eleonor de Bourbon sa femme, sœur de seu Mr. le Prince de Condé. p. 167

LA QUATRIE'ME

DE MAURICE DE NASSAU

Prince d'Oranges par occasion, du Comte Ernest
de Mansfeld, du Duc Christian de Bruns wic, &
de la Reyne Elifabeth d'Angleterre. p. 178

DE HENRY FREDERIC DE NASSAN

Prince d'Orange, & desa Posterité. p. 149
LA SIXIE'ME

DE JEAN DE BARNEVELD
Advocat General, & Garde des Sceaux de Hollande, & de ses ensans.

LA SEPTIEME

DE FRANCOIS AERSENS Seignens de Sommerdic & de la Plaste, & de fa Posterité. p. 217

DE HUGUES GROTIUS

Penfissinaire de Rotterdam, & puis Ambaffadeur
de Suede en Françe, & de fes Enfans. p-328

Doubled by Google

, (

١



